This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

~~H. 6, 138.~~

A. 177. Mus

JOURNAL LITERAIRE:

ANNÉE M. DCC. XXIX;

TOME QUATORZIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez P. Gosse, & J. Neaulme,
M. DCC. XXIX.

TABLE
DES
ARTICLES
DE CETTE
PREMIERE PARTIE
DU TOME XIV.

ART. I. *Etat de la France par le Comte* DE BOULAINVILLIERS, *Second Extrait.* 1

II. *Histoire du Cardinal de Tournon, par le P.* CHARLES FLEURY. 35

III. ALOISII LUISINI *Aphrodisiacus, sive de Lue Venereâ Scriptores varii.* 53

IV. *Recueil de Voyages Curieux, en Tartarie, en Perse, &c.* 78

V. *Examen Philosophique de la Poësie par* REMOND DE St. MARD. 84

VI. MAGNI CRUSII *Dissertatio de Scriptis variis ab ipso edendis.* 90

VII. *Hist. de Constantin le Grand, par D.* BERNARD DE VARENNE. 102

VIII. *Discours Historiques &c. sur la Bible, par* JAQUES SAURIN. 109

IX. CHRISTIANI WOLFII *Logica, second Extrait.* 145

X. *La Conversion de l'Angleterre au Christianisme, trad. de l'Anglois par le P.* NICERON. 167

XI. *Projet pour perfectionner l'Education &c.*

&c. par l'Abbé DE St. PIERRE. 170
XII. *Traité d'Architecture par* P. NATIVELLE. 177
XIII. *Description de la Ville de Delft, en Hollandois.* 182
XIV. *Lettre d'un Théologien à un autre Theologien sur le Myſtere de la Trinité.* 198
XV. *Catalogue de Livres nouveaux; ſavoir*
I. G. E. WEISMANNI *Orationes Academ.* 205
II. *Anecdotes Perſanes, par Me.* DE GOMEZ. 206
III. G. G. LEIBNITII *Principia Philoſophiæ, more geometrico demonſtrata.* 209
IV. *Recueil de Lions, par* BERNARD PICART. 210
V. JO. SCHEUCHZERI *Biblia Æri incſa.* 212
VI. *Deliciæ Epiſtolicæ à* SEELENIO *collectæ.* 215
VII. PH. CLUVERII *Introductio ad Geographiam, ex Edit.* A. B. LA MARTINIERE. 216
VIII. *Voyage Hiſtorique d'Italie.* 221
IX. JO. HEIDEGGERI *Hiſtoria Patriarcharum.* 223
X. *Les Impoſteurs inſignes, par* J. B. DE ROCOLLES. 225
XI. SIM. VALLAMBERTI, *Vita Ciceronis.* 226
XII. *Hiſtoire Littéraire de la Ville de Lyon, par le P.* DE COLONIA. 227
XIII. G. J. AB EGGS *Supplementum ad ſuam* Purpuram Doctam. 228
XIV. *Bibliotheca Uylenbroukiana,* 230
Nouvelles Litteraires. 231

JOUR-

JOURNAL LITERAIRE DE L'ANNE'E M. DCC. XXIX.

ARTICLE PREMIER.

Etat de la France, par Mr. le Comte de BOULAINVILLIERS.

SECOND EXTRAIT *.

QUAND même Mrs. les Intendans auroient pleinement ſatisfait aux vûes du Prince qui les employoit, dans la Partie Hiſtorique de leurs Mémoires, Mr. le Comte de Boulainvilliers remarque fort judicieuſement, qu'il eut été à propos de mettre, avant ces Mémoires, une Hiſtoire Générale de la France, qui ſervît à lier ces Hiſtoires particuliéres, détachées & indépendantes les unes des autres. C'eſt la raiſon qui a porté cet Auteur à compoſer les *Mémoires ſur l'Hiſtoire du Gouvernement de France dès le Commence-*

II. Partie de la Préface. p. 19.

* Le I ſe trouve ci-deſſus Tome XIII, II. Partie, page 375 & ſuiv.

ment de la Monarchie, qui suivent cette Préface. Toutes les Histoires Générales de France, que nous avons, auroient été peu propres à occuper cette place, leurs Auteurs s'étant plutot attachés à nous donner une succession de faits d'armes & de guerres souvent peu interressantes, qu'une Idée éxacte de l'Histoire du Gouvernement de la Nation & des Caracteres des Rois qui l'ont gouvernée. C'étoit cependant dans cette vue de nous donner cette Idée, que devoit être écrite une Histoire propre à concourir avec l'Etat présent de la France & à l'Instruction parfaite de Monsieur le Duc de Bourgogne. Voici comme Mr. de Boulainvilliers a éxécuté ce Dessein.

p. 93. Il remarque d'abord touchant l'origine des *Francs*, que ce nom n'étoit point propre à un peuple particulier; il s'étendoit à tous ceux qui habitoient entre le Rhin & le Weser, & même jusqu'à l'Elbe. Ces peuples guerriers, nombreux, impétueux, avides de gain & de nouveauté, étoient toujours prêts à faire sur les terres des Romains des Incursions, que ces derniers châtioient souvent, sans pouvoir les empêcher absolument. La Politique des derniers Empereurs Romains, pour garantir leurs Provinces des courses des Barbares du dehors, fut de leur en opposer d'autres en dedans. Dans ce dessein, ils remplirent de peuplades de ces Barbares les Frontiéres de l'Empire abandonnées de leurs habitans naturels. C'est ainsi que les Francs furent reçus sous la qualité d'Hôtes de l'Empire dans les Frontieres

tières des Gaules, particuliérement sur le Bas-Rhin. Les Terres qu'ils y occupérent furent appellées *Ripuaires*, parce qu'elles étoient sur le rivage de plusieurs grands fleuves; & *Lætiques*, du nom *Læti*, que portoient leurs Habitans, & qui pourroit bien venir du mot Punique *Lætes*, qui signifioit *Troupe auxiliaire*. Il y avoit dans les Armées Romaines plusieurs Corps de Troupes de ce nom, auquel on ajoutoit celui de la Nation qui les avoit fournis, *Læti Batavi*, *Læti Suevi*, *Læti Nervii*, &c. C'est ainsi que trop foibles pour s'établir dans les Gaules malgré les Romains, ils furent par les services qu'ils leur rendirent, les engager à les y établir eux-mêmes; sans qu'il leur en coûtât qu'une petite partie de leur Liberté; puisqu'ils y conservérent leurs Loix, leur Langue, & le Droit d'élire leurs Rois & leurs Ducs. Quand l'Empire fut ébranlé par les attaques des autres Barbares, il le soutinrent dans les Gaules, jusqu'après la défaite d'Attila; & voyant alors, que les Romains, malgré cet avantage, ne pouvoient rétablir leurs affaires, ils jugérent à propos de partager les dépouilles de ceux qu'ils ne pouvoient plus soutenir.

Au reste, l'Opinion romanesque, qui fait descendre les anciens François des Troyens, paroît avoir son origine dans l'équivoque des mots de *Phrygia* & *Frisia*; la Frise, dans un sens un peu étendu, comprenant les Païs dont les François étoient originaires.

De ces Remarques sur l'Origine de la Nation Françoise, Mr. de Boulainvilliers

passe aux Régnes des Rois qui l'ont gouvernée; & c'est ici que commencent les Mémoires Historiques.

Mémoires Historiques.

Mellobaudès, I. Roi. p. 1.

Mellobaudès est le prémier Roi des François qui soit bien connu. Il vivoit en 374, & 378.

Guenebault, Marcomir, & Sunnon, I. Roi. p. 1.

Guenebault, Marcomir, & Sunnon, régnérent en même tems: ces Rois doivent être placez entre 383, & 397.

Théodomer, 5 Roi. p. 5.

A ceux-ci succedérent quelques Rois inconnus, excepté Théodomer, Fils de Recimer qui avoit été Consul en 384. Ces Rois furent établis sur la Nation par Honorius. Ce Theodomer fut tué dans une guerre contre les Romains. Il y a apparence que c'est le même que Pharamond, que les Chronologistes ne savent où placer, & auquel les uns attribuent ce que les autres donnent à Théodomer.

Clodion, 6. Roi. p. 4.

Clojo ou Clodion, son Fils & son Successeur, fit quelques Conquêtes dans la Gaule, & s'empara par exemple de Cambrai en 423. ou peut-être en 420. Il fut depuis battu par Aetius, qui l'obligea ensuite à faire la paix.

Mérovée. 7. Roi.

Son Fils puisné Mérovée fut par la faveur des Romains Roi des Francs établis dans la Gaule. Ceux, qui habitoient la Germanie, élurent pour leur Roi le Fils aîné de Clodion. Mérovée contribua, comme on sait, à la défaitte d'Attila en 451. & mourut apparemment en 456.

Childeric, 8 Roi.

Childeric son fils lui succéda, & se fit bien-tot chasser par les François, qui élûrent pour Roi Aegidius, Général Romain.

Ils

Ils s'en répentirent huit ans après, & rappellérent Childeric. Aegidius mourut en 464; & son fils Siagrius se maintint du mieux qu'il put dans le titre de Roi des Francs. Childeric mourut en 481. à Tournai, où l'on découvrit son Tombeau en 1653. Il paroît par l'Histoire de ces Rois, qu'il n'est pas vrai comme quelques Modernes l'ont soutenu, que les Francs n'ont eu aucun établissement dans les Gaules avant Clovis, fils & successeur de Childeric.

Clovis étoit un jeune ambitieux, féroce, hardi, cruel, très rusé, perfide & sanguinaire. Il fit d'abord la guerre à Siagrius; qui lui fut livré par Alaric II, Roi des Wisigots. Clovis l'engagea adroitement à lui faire remettre les principales villes de la Belgique & de la seconde Lionnoise, & le fit tuer quand il ne lui fut plus utile à rien. En 493, il épousa Ste. *Clotilde*. En 496. il gagna sur les Allemans, à *Tolbiac*, une bataille; & le risque qu'il courut l'engagea à faire vœu de se convertir au Christianisme. Il se fit baptiser la même année. La nouvelle Religion de Clovis le fit reconnoître avec empressement par les Gaulois; mais, ne le rendit, ni moins sanguinaire, ni plus honnête homme: bien loin de-là, quelques Auteurs prétendent que ce fut le Zèle Orthodoxe qui le porta à entreprendre une nouvelle guerre contre Gondebaut, Roi de Bourgogne, Arrien. Clovis le vainquit, & lui fit accepter une paix très désavantageuse. Ce fut aussi pour soutenir les Poitevins Orthodoxes, soulevez contre les Wi-

Clovis I. 9. Roi. p. 10.

figots Arriens, qu'il entreprit la guerre contre ces derniers. Il tua de sa main leur Roi Alaric II, & s'empara de presque tout ce qu'ils possédoient dans les Gaules. Il employa le reste de sa vie à se défaire, souvent par les Trahisons les plus noires, des autres Chefs de la Nation Françoise, qui prénoient aussi bien que lui le Titre de Roi, & il mourut en 511.

Etat de la Nation Françoise. p. 25.

Ici, Mr. de Boulainvilliers interrompt sa Narration, pour nous donner l'*Etat de la Nation Françoise*, dans le tems qu'elle fit la Conquête des Gaules. Cette Dissertation étoit d'autant plus nécessaire, que la plupart des Historiens se sont extrêmement éloignez de la vérité, dans l'Idée qu'il nous en ont donnée. Ils n'envisagent ordinairement la Conquête des Gaules par Clovis, que par rapport à ce Prince seul, comme si cette Acquisition s'étoit faite à ses frais & pour son avantage particulier; au lieu que Clovis n'étoit que le Général d'une Armée libre, qui l'avoit élu pour la conduire dans des Entreprises, dont la gloire & le profit devoient être communs à toute l'Armée qui en portoit les frais. C'est ce qui paroitra par les considérations suivantes.

Liberté des François.

Les François étoient tous libres, & parfaitement égaux & indépendans, & fort jaloux de leur Liberté. Leurs Rois, loin d'être des Maitres absolus, n'étoient que des Magistrats civils, élus par Cantons, pour juger les Différens entre particuliers, interpréter les Loix, ordonner des Récompenses & des Punitions, & veiller à la Police.

lice. Quoi qu'on ne puisse douter que la Royauté ne fût attachée à certaines Familles, on voit néanmoins plusieurs Exemples, que le Peuple jouïssoit d'une Liberté effective dans le choix personnel de ses Rois. L'Election des Généraux ou Maires étoit encore plus libre, puisqu'on ne s'y astreignoit pas même à certaines Familles, & qu'on n'y faisoit attention qu'à la Valeur & à la Capacité. Cette Fonction de Général d'Armée étoit plus considérable que la Royauté. Ce fut par le Crédit que Clovis en sut tirer, qu'il vint à bout de se défaire des autres Rois des François; & ce fut cette même Dignité, qui éleva si haut les Ancêtres de Charlemagne.

Les François pouffoient la délicatesse jusqu'à vouloir être appellez, non pas sujets ou *fideles* au Roi, mais à l'Etat, *Regni fideles*. Les Gaulois, d'ailleurs, réduits par la conquête à une espéce d'esclavage, ne dépendoient du Roi que dans les Terres qui étoient à lui en propre. Ils appartenoient foncièrement aux propriétaires des Terres où ils habitoient, partagées entre les Conquérans, & n'étoient sujets de l'Etat que par la relation que leurs Maitres avoient avec le Corps entier de la Nation.

Les François étoient donc regardez comme les seuls Nobles. C'est ce que prouve l'usage de l'adjectif *Salique*, derivé de *Salien*, Synonime de Franc. *Terres Saliques*, *Loix Saliques*, &c., étoient les Terres possédées par les François considérez comme *Noblesse des François. p. 18.*

Nobles ou Conquérans, & les Loix qui leur étoient particuliéres.

Privileges des François. Les principaux Priviléges des François étoient. I. L'Exemption de toutes Charges, à l'exception du Service Militaire. II. Le Partage de tout ce qui étoit acquis en commun, butin ou terres. III. Le Droit de juger ſes pareils, & de ne pouvoir être jugé que par eux en matiére criminelle, & celui de délibérer ſur toutes les matiéres portées à l'Aſſemblée générale du Champ de Mars. IV. Le Droit de défendre ſa Perſonne, ſes Biens, ſes Amis, &c.

Exemption des Charges. I. Les François, quand ils conquirent les Gaules, y trouvérent les Peuples ſi ruinés par les Guerres, & la dureté des Exacteurs Romains, qu'ils n'étoient pas en état de payer les moindres impôts pécuniaires. La bonne Police des Vainqueurs ſuppléa à l'épuiſement des Vaincus: ils ſe contentérent d'en éxiger des Impôts en denrées, que le Païs abondant fourniſſoit ſuffiſamment, & qui aſſemblées dans les Magazins publics, ſervoient à la ſubſiſtance des Armées. Ces Armées n'étoient compoſées que de François, qui ne tiroient d'autre ſolde que la ſubſiſtance, & qui ne devoient à l'Etat que ce ſervice perſonnel. Il en couta la vie au Patrice Mummole, pour avoir aſſujetti les François à l'impôt public au préjudice de leur Droit.

Partage égal entre les François. p. 28. II. L'Armée des François étoient diviſée en Centaines. Le butin ſe diviſoit en autant de Lots qu'il y avoit de Centaines, & une ou deux de plus pour le Général, qui avoit le

le choix entre les Lots: mais, après avoir pris le sien, il n'avoit plus aucun Droit sur les autres; comme il paroît par l'Histoire assez connue de ce Vase de l'Eglise de Soissons qu'un Soldat François refusa à Clovis au dessus de sa portion. Les autres Lots étoient tirés au sort par les Centaines, & la Subdivision s'en faisoit de même au sort entre les Soldats. Après la Conquête des Gaules, ils partagérent le Païs & les Habitans comme ils auroient fait un autre butin. Dans le commencement, qu'ils n'étoient encore Maîtres que de la Flandre & de la Picardie, ils partagérent entre eux toutes les Terres; mais, s'étendant depuis davantage, & se trouvant plus de païs qu'ils n'en avoient besoin, ils se contentérent du tiers ou du quart des Terres, laissant le reste aux anciens Habitans, aux Charges qu'ils jugérent à propos de leur imposer. Enfin, après l'Expulsion des Wisigots, les François laissérent dans les Provinces qu'ils leur enlevérent, les Terres à leurs possesseurs, à l'exception de quelques-unes destinées sous le nom de Bénéfices à l'entretien des Magistrats qu'ils établirent dans ces Provinces. Par cette conduite ils évitérent de s'affoiblir en se dispersant trop; & les Impôts en denrées, dont presque toutes ces Terres étoient chargées, fournissoient une Subsistance suffisante à l'Armée destinée à tenir en bride l'Aquitaine.

III. Les François, en matiére criminelle, ne pouvoient être jugez que par l'Assemblée Générale du Champ de Mars, où le *De la Justice entre les François. p. 25.*

le Roi présidoit. Il est vrai, que quand les Rois eurent réuni à leur Dignité celle de Général, ils fortifiérent tellement l'une par l'autre, qu'il n'y a pas lieu de douter que si Clovis eut vécu plus long-tems, ou s'il eut eu un Successeur tel que lui, les François ne fussent devenus aussi esclaves que les Gaulois. Ils ne furent redévables de la continuation de leur Liberté, qu'à l'incapacité de quelques uns des descendans de Clovis, & à la division fréquente de la Puissance Royale. Le respect excessif pour le nom François statut cependant dans la suite diminué en quelque sorte. Au commencement, les peines les plus grandes que la Loi décernoit contre un Franc étoit une Amende pécuniaire pour un homicide, ou la privation de l'Héritage Salique en cas de refus de Service Militaire. Dans la suite, on en vint dans certains cas jusqu'à la mutilation. Les François conservérent pourtant le Droit de ne pouvoir être jugés que par leurs pareils, ou dans l'Assemblée générale, ou dans celle du Canton où le crime avoit été commis. Les Gaulois ne jouissoient pas de ce privilége : c'étoient les François qui les jugeoient de Maîtres à Esclaves, jusqu'à ce que long-tems après, quelques Communautez obtinrent la Liberté, &, comme son plus bel appanage, le Droit d'être jugez par leurs Bourgeois ou Pairs.

Droit de Guerre parmi les François.

IV. Enfin, chaque particulier François avoit Droit de défendre sa Personne & son Bien par la Force : c'est-à-dire, que chaque particulier avoit Droit de déclarer en forme

la

la Guerre à ſon Voiſin s'il croyoit en être lezé, ſans qu'on pût l'accuſer de violer les Loix de l'Etat; ſi ce n'eſt que dans certains cas extraordinaires on jugeoit à propos de défendre ces Guerres particulieres, pour réünir toutes les forces de la Nation contre un ennemi commun. Les Duels, qu'on a eu tant de peine à abolir dans le ſiécle paſſé, étoient un reſte de ce Droit autrefois très légitime.

Mr. Le Comte de Boulainvilliers ne ſemble pas trouver l'Abolition des Duels à beaucoup près auſſi admirable qu'elle a paru de ſon aveu, preſque à tout le monde. Il craint même que l'experience ne faſſe regretter quelque jour une Police *qui donnoit l'avantage à l'Honneur & au Courage, qui mettoit plus de Vertus au jour, & qui obligeoit plus de Vices à ſe cacher.* p. 28.

A ces Remarques ſur les avantages de la Nation Françoiſe, l'Auteur, pour donner une Idée plus éxacte de ſon Gouvernement, ajoute quelques Obſervations, 1. ſur la Loi Salique; 2. ſur les Dignitez qui devinrent en uſage parmi les Francs; 3. ſur l'Ordre Judiciaire & la forme des Aſſemblées générales.

Obſervations ſur la Loi Salique.

Avant Clovis, les Francs n'avoient point de Loix écrites; il y a apparence que ce furent les Eccléſiaſtiques qui portérent ce Roi à rédiger les Loix Saliques en un Corps. On peut le conjecturer de ce que ce Recueil eſt en Langue Latine, & du nombre d'Articles accordez en faveur des Egliſes. L'Auteur de la Préface de ces Loix paroît même

me être un Ecclésiastique, & peut-être St. Remi. Ces Loix n'étoient pas nouvelles; on ne fit alors que rédiger par écrit les Loix fondées en usage parmi les Francs. Autrement, on n'eût apparemment pas manqué de faire mention du consentement de la Nation, telle qu'on le trouve dans les Ordonnances des Successeurs de Clovis.

L'article 62. de la Loi Salique, qui comprend l'Exclusion des Femelles en Succession Salique, étoit d'une grande utilité aux Francs: il empêchoit que les Terres Saliques ne pussent jamais sortir de leurs mains pour passer par mariage dans celles des Gaulois; dans le tems que les Terres de ces derniers, n'étant pas sujettes à cette Loi, pouvoient tous les jours passer aux François. Cette Loi si avantageuse attira les Imprécations des Gens d'Eglise, qui la traittérent d'impie & de dénaturée. Ces bonnes gens s'imaginoient que les Loix Romaines, & l'Evangile, avoient une Liaison nécessaire.

p. 31. Ajoutez à cela *l'Interêt que les Ecclésiastiques ont eu de tout tems à rendre les Femmes puissantes, à cause de la Facilité plus grande d'en tirer des Legs pieux & des Aumônes.* Toute utile que pouvoit être cette Loi, étant attaquée si puissamment, elle tomba peu à peu; de sorte que sous la 3e. Race, les Filles n'ont été exclues de la Succession d'aucune des Terres Saliques, non pas même des anciennes Pairies.

Au reste, cette Loi ne regardoit nullement la Succession à la Couronne, il n'y en est pas dit un mot; &, attendu la forme

me du Gouvernement d'alors, il eſt ridicule de croire que l'on pût y penſer: la Royauté étant en partie élective, & très ſouvent jointe au Généralat.

Il eſt plus ridicule encore de citer cette *Loi* contre les Prétentions d'Edouard III. en faveur de Philippe de Valois. Elle étoit parfaitement abolie du tems de cette fameuſe Diſpute, même à l'égard des ſimples Terres nobles auſſi bien qu'à celui des plus grands Fiefs, comme nous venons de le voir. Voiez ſur ce Sujet l'excellente Diſſertation de Mr. d'e Rapin, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, Tome III. Remarque 4. J.

Le Peuple étoit diviſé en 3. Claſſes; les *Ingenus* ou Libres, 2. les *Lides*, & 3. les *Serfs*. *Etat des Peuples.* p. 31.

Les *Ingenus* poſſedoient leurs Biens en toute propriété. Les François n'étoient obligez qu'au Service Militaire. Les Romains & les Gaulois de cette Claſſe étoient tenus de la contribution générale aux Magazins publics, & obligez à défrayer les Magiſtrats dans leurs paſſages; Charge ſouvent aſſez peſante. Les Evêques étoient particuliérement chargez de l'obligation de défrayer les Rois dans leurs Voyages. *Ingenus*

Les *Lides*, ou *Lites*, étoient une eſpéce d'Affranchis peu differens des Serfs, puiſqu'ils ne pouvoient ſe ſouſtraire à la puiſſance fonciere de leurs Patrons. Du reſte, ils pouvoient poſſéder quelques Biens mobiliaires, & étoient employez par leurs Patrons, ou à la conduite des Serfs, ou à l'adminiſtration de leurs Biens. Quelquefois, *Lides.*

Ils

ils faiſoient valoir des Terres moyennant un certain prix qu'ils rendoient aux proptiétaires.

Serfs. Les *Serfs* étoient la derniére & la plus nombreuſe eſpéce des Habitans de la Gaule. Ils étoient incapables de porter témoignage en Juſtice & rejettez du bénéfice de toutes les Loix, aſſujettis à une obéïſſance éxacte, & punis ſévérement pour les moindres fautes. Avec tout cela, leur condition étoit plus douce que celle des Eſclaves chez les Romains. Les François ne les employoient pas au Service intérieur de leurs maiſons; ils leur donnoient des Terres à cultiver, & des maiſons où ils vivoient avec quelque eſpéce d'indépendance, en paiant à leur Maître une redevance telle qu'il lui plaiſoit la fixer; & ils jouïſſoient en propriété de ce qu'ils pouvoient aquérir au delà de cette redevance.

Origine des Dignitez parmi les François. Les François nez tous égaux, & partagez tous également, ne laiſſérent pas de ſe trouver dès le tems de Childebert diviſez en deux Conditions. Les Grands, *Optimates*; & les Hommes ordinaires, *Leudi*. Clovis, ayant immolé à ſon ambition tous les Rois qui partageoient avec lui le Gouvernement de la Nation, jugea à propos pour ſatisfaire en même tems, & à la néceſſité d'un ordre hierarchique dans l'Etat & à la jalouſie de la Royauté, d'employer les Magiſtratures Romaines, Duchez, Comtez, Vicaires, &c. Les François, ſouverainement amateurs de leur Liberté, pouvoient craindre que cette multiplication de Supérieurs n'éxigeât

rigeât plus d'obéissance qu'ils n'avoient coutume d'en rendre. *Mais, ce Peuple donna dès lors une preuve de sa Docilité, ou plutôt de l'Intention que sa Postérité pratique depuis tant de Siécles sur les Matiéres de Gouvernement.* p. 14. Chaque particulier se félicita vraisemblablement de voir substituer, à des Royautez Héréditaires, des Dignitez où son Mérite pouvoit l'élever. D'ailleurs, l'Aquitaine s'étant volontairement soumise, & les François s'étant déja assez approprié de Terres dans la Partie Septentrionale de la Gaule, on laissa les Terres de cette Province à leurs anciens Possesseurs, mais on y forma un grand nombre de Bénéfices, c'est-à-dire, qu'on les partagea en Magistratures auxquelles, outre la Jurisdiction, on attribua certaines Terres. On revint delà sur la France Ancienne, & on y fit les mêmes Etabliſſemens, parce que les *Thungins* ou *Centeniers*, qui depuis l'abolition des Rois étoient les seuls Magistrats, étant indépendans les uns des autres, paroissoient peu propres à maintenir l'ordre & l'union dans l'Etat. Ainsi, toute la France fut partagée en Provinces, dont on donna le Gouvernement à des Ducs qui avoient sous eux des Comtes, des Vicaires, & des Thungins; ce qui forma quatre dégrez de Dignitez, subordonnées par rapport à la Guerre; car au reste ces dégrez de Magistratures n'avoient rien de commun avec ce qu'on appelle la Justice de ressort: chaque Tribunal étoit souverain dans sa compétence, ainsi qu'on l'expliquera ci-après. On conçoit facilement

que

que dans les Terres Françoiſes ce fut en raſſemblant les *Thunginats* ou *Centaines* déja établies, que l'on compoſa les Vicairies, les Comtez, & les Duchez. Tout au contraire, dans la Neuſtrie & dans l'Aquitaine, la diviſion ſe dut faire d'abord en Provinces ou Duchez, que l'on ſubdiviſa enſuite en Comtez, & en Vicairies, ſans paſſer juſqu'au Centaines, qui, vû le petit nombre de Francs établis dans ces Provinces auroient dû comprendre une étendue immenſe de païs. Cette diſette d'Habitans Francs rendoit ces belles Provinces aſſez mépriſables à une Nation qui ne comptoit la force d'un Etat que par celle de ſes Armées, & qui faiſoit très peu de cas des Gaulois épuiſez de forces & de courage, par l'oppreſſion des Romains dont ils étoient à peine délivrez. Quand les quatre Fils de Clovis firent un partage égal de ſa ſucceſſion, ce fut en ſuivant cette Idée qu'on en fit la diviſion: à la conſidérer autrement, un Roi de Neuſtrie eut été bien plus puiſſant qu'un Roi de Soiſſons, & il n'y eut eu aucune égalité dans les partages. C'eſt en ſuppoſant cette égalité aſſez bien prouvée que Mr. de Boulainvilliers conjecture le nombre des Dignitez chez les François avec autant de probabilité qu'on peut en eſpérer dans une matiére auſſi obſcure. Il fait monter le nombre des Ducs de toute la Monarchie à 120; celui des Comtes à 500, y compris les Parens des Rois & les Hauts Officiers de leur Cour, qui prénoient la qualité de Palatins; celui des Vicaires à 1000, ou 1200;

Nombre des Dignitez.

1200; celui des Thungins à 4000; & enfin celui des François naturels à 400000. hommes, dont on peut supposer les deux tiers en état de porter les armes.

Des Finances.

Nous avons déja vû que les François ne levoient d'Impôts qu'en Denrées; qui, ramassées dans les Magazins publics, servoient à la subsistance des Armées. Dans la suite, on remarqua que ces Magazins se rempliſſoient dans certains endroits de Denrées qui y périſſoient; de sorte que l'expérience ayant appris les Lieux où le passage & la Réſidence des Armées rendoient ces Magazins néceſſaires, on vit par là même les endroits où l'on pouvoit permettre de rédimer les Impôts, c'eſt-à-dire, où l'on pouvoit recevoir de l'Argent à la place des Denrées. Les Ducs & les Comtes qui étoient préposez à la recette des Impôts en Denrées, & à l'entretien des Magazins publics; le furent auſſi à l'eſtimation des Impôts rédimables & à la recette de l'Argent qui en provenoit. Pour éviter l'embarras des Comptes que ces Magiſtrats auroient eu à rendre, on ſe contenta de les obliger de tenir les Magazins ſuffiſamment pourvûs, de rendre une certaine ſomme au Tréſor, & d'en donner des cautions ſolvables avant que d'entrer en fonction de leurs Charges: ſauf à eux de faire le recouvrement des Impôts, de telle ſorte qu'il n'en arrivât point de plaintes; ce qui n'étoit pas fort difficile, ces Impôts n'ayant rien d'arbitraire. Les Terres devoient le huitiéme ou le dixiéme de leur

produit, à proportion des frais qu'elles exigeoient pour leur culture.

Ordre Judiciaire. p. 4. La Justice ordinaire s'exerçoit dans le premier degré par les Centeniers, autrement nommez Thungins, dont le Territoire étoit nommé *Théade*. Chaque Thungin étoit obligé de parcourir son Territoire plusieurs fois l'année, & d'y indiquer des *Mallos*, ou Assemblées publiques; & c'étoit dans ces Assemblées qu'il rendoit la Justice, assisté de trois Assesseurs, nommés *Sachebarons*, en chaque cause. La Loi défend d'en prendre davantage, sans s'expliquer, ni sur leur qualité, ni sur la manière de les choisir. On peut conclure de quelques faits rapportez par les Historiens, que les Officiers du Palais composoient une Théade, à laquelle le premier d'entre eux ou le Roi même présidoit pour le Jugement des Causes nées à la Cour, ou que leur importance y attiroit.

Les Jugemens du Thungin n'étoient point sujets à Appel. Quoique le Duc & le Comte dirigeassent la Justice de leur Province, c'étoit moins en l'exerçant eux-mêmes, qu'en tenant le Magistrat inférieur dans le Devoir; excepté cependant l'Aquitaine & la Neustrie, où il falloit bien que les Vicaires & les autres Magistrats Superieurs rendissent la Justice, puis qu'il n'y avoit point de Thungins. En général, le premier Jugement étoit souverain, de quelque Tribunal qu'il émanât: mais, lors qu'il s'agissoit de la personne d'un François, leurs Causes capitales étoient jugées si importantes, qu'elles étoient réservées à une Assemblée

blée où le Roi même devoit présider. Les Loix, comme nous l'avons déja vû, ne condamnoient jamais un Franc à la mort; mais, les Amendes qu'elles ordonnoient pour les grands crimes étoient si fortes, que souvent le condamné étoit obligé de vendre ses enfans & lui-même pour y satisfaire: extrémité, qui devoit être bien sensible à des Conquérans si fiers.

Pour ce qui regarde le Droit révoltant de Guerres particulieres que les Loix laissoient aux Francs, voici de quelle maniere les Loix modéroient ce Droit. 1. Tout homme, qui commettoit homicide sans guerre légitime ou sans nécessité de se défendre, étoit condamné à l'Amende. 2. Pour faire une Guerre légitime, il falloit que l'Offensé fit sommer son Adversaire à comparoir au Mallo prochain; où, en présence de la Thiade & du Thungin, la Cause étoit discutée, & la plainte admise ou rejettée. Dans le prémier cas, l'Offensé, étant debout vis-à-vis de son Adversaire, lui déclaroit devant toute l'Assemblée qu'il le tiendroit pour ennemi à l'avenir & pour toujours. Après ce défi public, les parties étoient en droit de se faire une Guerre réciproque, & qui se perpetuoit dans les familles toujours avec fureur. Celui, qui dans ces querelles particulieres avoit tué son Ennemi, lui enlevoit ordinairement la tête ou la chevelure, à peu près comme le pratiquent aujourd'hui les Sauvages du Canada, & clouoit l'une à la porte de sa maison, ou plantoit l'autre sur un pieu au même endroit: & ce qu'il y a de

plus extraordinaire, la Loi condamnoit à l'Amende, ceux qui déplaçoient ces trophées barbares. Il arrivoit néanmoins ordinairement, & sur-tout depuis que la Religion Chrétienne fut reçue des François, que le Magistrat, ou les Gens d'Eglise, prevenoient ces Differens, en engageant l'Offenseur à payer quelque chose pour le prix de la Paix; &, après cet accord, il n'étoit plus permis aux parties d'attenter l'un sur l'autre.

L'Assemblée Générale au Champ de Mars.

C'étoit un usage constant de la Nation Françoise de former tous les ans au prémier de Mars une Assemblée Générale dont le Lieu étoit indiqué d'année en année à la fin de chaque Assemblée. Là, le Roi séant dans une Tente ouverte & élévée y recevoit un Hommage général, accompagné d'un nouveau Serment de Fidelité, qui consistoit en plusieurs Acclamations réïtérées, après lesquelles les Grands lui offroient en Présens, au commencement des Chiens, des Chevaux, des Armes; mais, dans la suite, comme l'on remarqua l'influence de ces Présens sur les Faveurs de la Cour, on en vint à offrir des Joyaux de prix, & enfin des Métaux en espéce. C'étoit dans ces Assemblées, que l'on faisoit les Loix par le consentement général de la Nation, l'on y traittoit de toutes les Affaires de l'Etat, l'on y faisoit les Départemens des Troupes. Il est remarquable à ce sujet, qu'à l'égard de la Paix, les Rois en étoient toujours les Maîtres, mais que pour la Guerre, il falloit le Consentement de la Nation, & en parti-

particulier celui des Troupes que l'on y vouloit employer. On terminoit dans ces Assemblées les Querelles survenues entre les Grands; on y recevoit les Plaintes des Sujets contre les Gouverneurs; mais la Discussion de ces sortes de Causes étoit pour l'ordinaire renvoyée aux Rois. On y jugeoit au commencement tous les François coupables; mais, comme dans la suite il eut été presque impossible de conduire tous les Criminels à cette Assemblée, des extrémitez de toute la Gaule, insensiblement ce Privilége se restraignit aux Personnes constituées en Dignité. Enfin, c'étoit dans ces Assemblées que se faisoient les Promotions aux Charges vacantes. Les Rois donnoient de pure Autorité tous les Emplois de la Cour. Les Charges Militaires étoient toujours déférées à l'âge & à l'élection des Soldats. A l'égard des Provinces, il y en avoit plusieurs à qui les Rois permettoient d'élire leurs Comtes ou Vicaires, sous condition de la confirmation qu'ils étoient obligez de demander. Les Rois disposoient de plusieurs autres arbitrairement. Quant à la forme des Déliberations, dont on a peu de connoissance positive, l'on peut supposer, qu'en cas de contestation les Avis étoient donnez suivant la Division générale de l'Etat, en Duchez, Comtez, Vicairies, & Centaines; mais, le Consentement unanime à la volonté des Rois s'exprimoit par voye d'Acclamation, & par l'élévation des mains. Depuis que la Nation se fut dispersée dans les Gaules par le partage des Terres, faute

de s'aviſer de ſuppléer par la Députation à la préſence des Centaines, la difficulté de ſe rendre de toutes les Provinces à l'Aſſemblée fit paſſer aux hauts Magiſtrats ſeuls le Droit de la Nation entiére; de ſorte que le Commun n'eût plus d'autres fonctions dans les Aſſemblées, que d'y paroître pour les Acclamations que l'uſage rendoit néceſſaires. L'Armée conſerva plus long-tems ſon Droit de Déliberation, qui, quoique reſtraint aux choſes qui la concernoient ſpécialement, donna au Général aſſez d'Autorité, pour enlever la Couronne aux Deſcendans de Clovis; ce qui ne ſeroit pas arrivé, ſi ceux-ci avoient ſû balancer l'Autorité de l'Armée par celle du reſte de la Nation.

Le Mépris barbare des François pour les Arts & les Sciences fit tomber dans les Gaules tous les Etabliſſemens que la Police des Romains y avoit faits pour les uns & pour les autres; & c'eſt par ce dernier Trait, que Mr. de Boulainvilliers finit le Portrait de la Nation.

Remarque d. J. L'Hiſtoire des Deſcendans de Clovis qui ſuit cet Etat de la Nation Françoiſe eſt ſi ſéche, ſi embaraſſée, & ſi rebutante par l'horrible Caractére de preſque tous ceux qu'elle nous dépeint, Rois, Grands, & Saints canoniſez même, que nous renvoions avec plaiſir au Livre même ceux qui voudront voir de quelle maniére Mr. de Boulainvilliers l'a traittée. Ils n'y trouveront rien de particulier à cet Auteur, que ſa Liberté & ſa Hardieſſe ordinaire, & quelques

ques Discussions Critiques, nécessaires pour fixer les Dattes. C'est une seconde raison pour nous de faire tout ce Periode, & de transporter tout d'un coup nos Lecteurs au tems où Charles Martel se vit Duc Souverain de l'Austrasie, & Maître absolu du reste de la France, avec le Titre de Maire, & sous le Nom de l'obscur Thierry de Chelles, que notre Auteur compte le 35e. Roi de France.

Une Révolution, telle que celle qui plaça la seconde Race des Rois de France sur le Trône, est presque toujours précédée de Troubles intestins, & d'un Renversement de l'Ordre dans l'Etat. C'est aussi ce qui arriva dans celle-ci. Ce n'est pas que les Assemblées ou Parlemens eussent été abolis. Au contraire, ils ne furent jamais si fréquens, & n'eurent jamais tant d'Autorité. Ils ne furent cependant jamais plus inutiles au bien de l'Etat, par l'Incapacité des Rois, par l'Absence du Peuple, qui, ayant alors perdu le Droit d'y assister, ne pouvoit plus, comme dans les premiers tems, veiller à maintenir l'Ordre dans ces Assemblées; & enfin par l'Ambition & la Ferocité des Grands, qui, ne reconnoissant plus de frein, faisoient par leurs Divisions plus de mal, que les Parlemens n'en pouvoient guérir. Ces Assemblées n'étoient plus composées que de quatre ou cinq Ducs, & d'autant de Comtes, sans compter les Prélats, qui s'en étoient procurez l'Entrée, & qui autant que Gaulois avoient été regardez au commen- *Charles Martel. p. 88.*

cement comme les Ennemis naturels de la Nation.

Au fonds, ce qui causa principalement la Ruïne de la prémiere Race fut le Dégoût que les Peuples conçurent justement de la Conduite des Princes. A la suite du Régne de Clovis, on trouve 100. années entiéres remplies de Troubles, où les Rois, quoique freres, n'ont pensé qu'à se piller & à se surprendre les uns les autres. Cette Scene est terminée par les Régences de Frédégonde & de Brunehault deux des plus méchantes Femmes dont l'Histoire ait parlé, & qui violérent sans aucun scrupule toutes les Loix divines & humaines. A ce Gouvernement odieux succedérent deux Régnes tranquilles, savoir, ceux de Clotaire II, & Dagobert I. mais, Régnes de Favoris, de Licence, & de Débauches, qui infecterent les Mœurs des Peuples, & accreditérent les Moines & les Prêtres; sous prétexte de réparer par leurs Priéres & Intercessions les méchantes Actions que l'on commettoit habituellement. „ Voilà le „ chemin qui a conduit les Rois Merovin„ giens à leur perte : Indignité dans leur „ Personne & leur Conduite ; ou Défaut de „ Caractére, ou Jeunesse mépriſée avant „ que l'on connût ce qu'elle auroit valu ; „ enfin, Interêt personnel dans les Grands „ qui gouvernoient sous leur Nom. Ce fut sur les Ruines de cette Race & de ces Grands, que Charles Martel sût fonder son Autorité absolue.

A peine étoit-il parvenu à la bien établir, P. 91.
qu'il s'attacha avec ſuccès à aſſujettir l'Allemagne, qu'il regardoit comme la pepiniére dont il vouloit à l'avenir tirer ſes Soldats. Mais, tandis qu'il pouſſoit ſes Conquêtes de ce côté-là, il ſe vit tout à coup ſur les bras l'Ennemi le plus terrible qu'il pût avoir. Les Sarraſins, qui n'avoient envahi l'Eſpagne que depuis peu d'années, entreprirent la Conquête de la France. Abderam, leur Chef, y amena en 731. la plus puiſſante Armée qui fût jamais ſortie de l'Eſpagne, prit Bourdeaux, & paſſa la Garonne & la Dordogne, malgré tout ce que put faire pour s'y oppoſer Eudes Duc d'Aquitaine, qui fut obligé de céder au nombre, & de reculer devant cette formidable Armée. Cet Eudes, à la faveur des Troubles précédens, s'étoit formé un Etat dans les Provinces Occidentales & Méridionales de la France, & s'étoit vû peu d'années auparavant aſſez puiſſant pour oſer aſpirer à l'indépendance. Auſſi, Charles aima-t-il mieux ſoutenir ſon Entrepriſe d'aſſujettir l'Allemagne, que d'accourir au ſecours d'un Prince qu'il n'étoit pas fâché de voir abaiſſé. Cependant, il ſe trouva lui-même dans un terrible embarras. Les Peuples opprimez ſongeoient plutot à ſe délivrer de ſon joug, qu'à ſe défendre contre les Sarraſins; & cette même année 731, toute la France à la fois ſe ſouleva contre lui, Aquitains, Bourguignons, Allemans, Sueves, Bavarois, Friſons: il n'y eut que la Neuſtrie, qui,

après avoir été elle-même forcée à l'Obéissance, y força les autres. Pendant ces Troubles, Abderam s'empara de presque tout le Païs jusqu'à la Loire, & s'avança en 732. vers Tours, attiré par les richesses du Tombeau de St. Martin. D'autre part, Eudes prit le parti de s'accommoder avec les Sarrasins, plûtôt que de plier sous le dur Empire de Martel; mais, sa conscience lui reprochant bien-tôt après le tort qu'il faisoit à sa Religion, & les Sarrasins l'ayant trompé, il les abandonna, & vint se camper près de Tours entre les Rivieres, où Charles de son côté se rendit avec une Armée composée presque toute d'Allemans, de Gots, & de Gepides.

La proximité d'un Ennemi si terrible ne l'empêcha pas de penser à se servir de la Conjoncture, pour imposer à Eudes un joug qu'il n'auroit pas été aisé de lui imposer dans un autre tems. Après être convenus d'un Traité qui fut tout à l'avantage de Charles, ces deux Princes joignirent leurs forces, & remportérent la plus signalée Victoire dont peut-être on conserve la mémoire. Ce fut un Samedi du mois d'Octobre 732. Abderam demeura sur le champ de Bataille avec un nombre infini de morts, que les Chroniques fabuleuses des Monasteres font monter à 375000. hommes. Les deux Armées victorieuses, enrichies des Dépouilles des vaincus, se séparerent pour retourner dans leurs differens Païs; & les Sarrasins se rétirérent dans la Sepimanie, sans être pour-

suivis,

suivis, & faisant à leur retour presque autant de Ravages, & aussi affreux, qu'ils en avoient faits dans leur Invasion.

En 733, Charles se trouvant au dessus de la fortune commença la Réforme de l'Etat, en imposant silence aux Ecclésiastiques, & en partageant leurs Richesses aux Soldats. Il ne laissa à l'Evêque d'Auxerre que cent Mensions, c'est-à-dire, cent Fermes : le surplus des revenus de cet Evêché fut partagé à six Princes ou Capitaines Bavarois. On peut juger par cet échantillon des prodigieuses Richesses du Clergé, & du tort que pouvoit avoir Charles de faire subsister son Armée sans fouler les Peuples, aux dépens d'un Corps qui avoit englouti presque tout l'Etat avec si peu de retenue. Le Clergé se roidit contre cette Innovation ; mais, très inutilement : il n'avoit pas affaire à un homme qui sût céder.

Dans le même tems Charles marcha en Bourgogne, s'y fit reconnoître Duc des François, en remplit les Dignitez de gens qui lui étoient attachez, disposa de la même maniére des Biens qu'il ôta aux anciens Proprietaires, & y changea le Gouvernement comme il lui plût : sans oublier l'Interêt de ses Finances ; car il en revint très riche de Dépouilles & de Présens.

La même année, il fit une Expedition en Frise ; & c'est la premiére occasion où l'Histoire dit que les François se soient servis de Vaisseaux. Malgré la rigueur du Climat, il y continua la Guerre pendant l'hiver, & n'acheva

n'acheva cette Conquête qu'en 734. Il défit ces Peuples, tua leur Roi Popon, brula leurs Temples, & tira d'eux tout l'Argent qu'il pût. „ C'eſt un grand malheur pour „ un Siécle „, dit Mr. de Boulainvilliers, „ qu'un Prince né avec ce Génie Conque„ rant, qui ne reſpecte, ni les Loix, ni le „ Culte d'aucun Païs, qui veut que tout „ obéiſſe, & les Corps, & les Eſprits; & „ de qui tous les Hommes ſont Ennemis, „ s'ils ne ſont les Eſclaves. „

En 735, Le Duc Eudes reclamant contre la violence qui lui avoit été faite à Tours, Charles paſſa la Loire, & pilla le Païs tout à ſon aiſe. Eudes mourut ſur ces entrefaites; & Hunaud ſon Fils, vaincu, & hors d'état de réſiſter à Charles, ſe ſoumit à lui, & & reconnût devoir l'Héritage de ſon Pére aux Bienfaits de ſon Ennemi.

En 737, mourut Thierry de Chelles. Tout ce qu'on ſait de ce Roi, c'eſt qu'il a régné, ſi l'on peut appeller Regne l'eſpéce de Priſon où Charles le tint pendant tout le tems qu'il fut ſur le Trône. Cette mort ne changea rien aux Affaires, & n'empêcha pas Charles de porter la Guerre en Septimanie, en Saxe, & dans la Provence, cette même année & les deux ſuivantes, & toujours avec ſuccès.

L'an 740 ſe paſſa ſans aucune Guerre. Le Pape envoya deux Ambaſſades à Charles, dans la vûe de l'engager dans le parti de l'Empereur Grec contre les Lombards. Charles répondit aux honnetetez du Pape; mais,

mais, il ne voulut prendre aucune part aux Affaires de l'Empereur, ſoit à cauſe de l'Alliance qu'il avoit avec les Lombards, ſoit que la maladie de Langueur dont il étoit atteint rallentît ſon ardeur guerriére. Cette maladie augmentant, & dégénerant en hidropiſie, le fit ſonger à ſe diſpoſer à la mort. Il partagea la France à ſes Enfans, du Conſentement de tous les Grands: il laiſſa l'Auſtraſie, la Sueve, & la Thuringe à Carloman, qui étoit l'ainé; & à Pepin la Neuſtrie, la Provence, la Bourgogne, & l'Aquitaine. Quelque tems après, il changea quelque choſe à ces Diſpoſitions en faveur de ſon troiſiéme Fils, Griphon, qu'il avoit eu de Sonnechilde, & lui fit un leger partage qui ne fut toutefois, ni au gré des deux Ainez, ni à celui de la Nation. Enfin, il mourut le 22. Octobre 741.

On ne peut diſconvenir que Charles Martel, avec toutes les grandes qualitez qui peuvent faire un Conquérant, n'ait été un des plus durs & des plus injuſtes de tous ceux qui ont établi leur Domination par la force. Ses Uſurpations ſur les Biens de l'Egliſe, quoique ſans doute moins criminelles que l'Oppreſſion de tous les Ordres de l'Etat, & que ſes Conquêtes injuſtes, ont pourtant certainement fait le plus de tort à ſa Mémoire. Les Gens d'Egliſe établirent ſi bien l'opinion de ſa Damnation, que ſes propres Enfans en furent perſuadez. D'autres ont été canoniſez, qui ne differoient de lui que par leur Déference pour l'Egliſe, & Remarque d. J.

& par la Protection qu'ils lui ont accordée.

p. 99. Carloman & Pepin commencérent leur Administration aux dépens de leur Famille : ils firent d'abord mourir Theodowald leur Cousin Germain, qui avoit été Maire de France, & que leur Pére avoit laissé vivre ; & ils dépouillerent Gryphon, leur Frére, du Partage que leur Pére lui avoit accordé, & le confinerent dans un Château proche des Ardennes. L'an 742, les deux Fréres, voulant appaiſer le mécontentement des Neuſtriens, leur donnérent un Roi de la Tige Royale ; & ce fut Childeric III, Prince en quelque ſorte hébeté, & par cela même plus convenable aux Deſſeins de Carloman & de Pepin. Ces deux Princes paſſérent cette année & quelques ſuivantes, à l'imitation de leur Pére, dans une Activité étonnante, & dans des Guerres continuelles, courant dans une même année, & à la tête de leurs Armées, de Bavière en Aquitaine, & d'Aquitaine en Saxe. En 747, Carloman remit ſes Etats à ſes Enfans & à ſon Frére, & fut prendre l'habit de Religieux au Mont Caſſin. Les Grands de ce tems-là donnoient aſſez ſouvent de ces ſortes de ſpectacles : trois ou quatre ans auparavant, Hunnand, Duc d'Aquitaine, avoit eu la barbarie de faire arracher les yeux à ſon Frére, & de le retenir enſuite priſonnier : peu après, touché d'un repentir bizarre, il ſe retira dans un Cloitre, & laiſſa ſes Etats à ſon Fils Gaifre. Exemple frapant, entre

Childeric III. 36. Roi.

Remarque d. J.

ne une infinité d'autres, qui prouve bien que la Superſtition n'eſt nullement incompatible avec les Crimes les plus execrables.

Pepin avoit délivré Griphon de la Priſon où Carloman l'avoit retenu juſqu'à ſa Retraite; mais, il ne tarda pas à s'en repentir. Sans aucun ſujet, ce mauvais Frére fit révolter les Saxons contre lui, & chaſſa Taſſilon leur Neveu de la Bavière dont il s'empara. Pepin, indigné de ſa noirceur, paſſa en Bavière, fit Griphon priſonnier; & voulant à toute force le gagner, il lui donna la Ville du Mans avec douze Comtez: Bienfait, qui le toucha ſi peu, que dès l'année ſuivante il abandonna cet Appanage pour ſe jetter entre les mains de Gaiffre, mortel Ennemi de Pepin & de ſa Maiſon. Ceci arriva en 748.

Les deux années ſuivantes la France n'eut point de Guerres, ſans doute parce que Pepin étoit aſſez occupé à mettre ſes Affaires dans une ſituation favorable au Deſſein qu'il avoit formé de joindre le Titre de Roi à la Puiſſance abſolue dont il étoit déja en poſſeſſion. Ce Titre donnoit ſi peu d'Autorité aux derniers Rois Mérovingiens, qu'il ne falloit pas une Jalouſie moins délicate que celle des régner pour la leur envier. Ces Princes n'avoient depuis long-tems d'autres Avantages qu'une légere ſubſiſtance que le Maire leur donnoit à ſa volonté, & le Droit de s'aſſeoir dans un Trône avec de longs Cheveux & une épaiſſe Barbe, pour y repré-

représenter le Rôle que le Maître leur prescrivoit d'autorité. Ils n'avoient en propre que le Revenu d'une petite Terre où ils faisoient leur demeure, servis par un petit nombre de domestiques. On les tiroit de cette Retraite, quand leur Présence étoit nécessaire aux Fonctions publiques. Alors on les mettoit dans un Chariot tiré par des Bœufs, & conduit par un Bouvier. C'est ainsi qu'ils arrivoient au Palais, & qu'ils retournoient ensuite en leur Maison.

Pepin ayant jugé, par l'Exemple de son Pere & de son Ayeul, que la Force ne suffiroit jamais pour dépouiller les Mérovingiens de leur Titre, voulut gagner les Ecclésiastiques, pour devenir Maître du Peuple par leur Crédit. Il assembla un Parlement Général en 750; mais un Parlement bien différent des Anciens. Ceux-ci étoient tout Militaires: le plus grand nombre de ceux qui composérent celui-là étoient du Corps du Clergé, & Boniface Archevêque de Mayence y présida. On avoit presque perdu l'idée de ces Assemblées en France: Charles Martel, dont le Droit & la Puissance n'étoient fondez que sur la Force, les avoit absolument abolies dans toute la Monarchie. Avant lui, l'Etat & l'Armée n'étoient qu'une même chose; mais, ayant trouvé le moyen de se servir de l'Armée pour assujettir l'Etat, il est évident que ces Assemblées ne pouvoient être que nuisibles à son Autorité, & que son Interêt étoit d'avoir une Armée qui fut toujours attachée à lui

lui en particulier. Ce fut dans cette vûe, qu'il affecta de ne la plus compoſer de François; mais, comme nous l'avons vû, d'Etrangers, & même des plus éloignez, de Gépides & de Gots. Ce fut auſſi dans cette vue, qu'il négligea les Magazins publics, qui ne donnoient aucun lieu à la faveur, & qu'il rendit tous les Tributs pécuniaires, pour ſe rendre plus directement maître, & de la paye & des récompenſes particuliéres. Pepin ſe vit obligé de prendre une autre route. Celle, que ſon Pére avoit ſuivie, pouvoit être bonne de ſon tems & pour ſes Deſſeins; mais, elle n'eut peut-être pas été convenable à ceux du Fils, qui avoit interêt de ne pas ſe rendre odieux comme ſon Pére l'avoit été. Ainſi, s'il ne rétablit pas les Loix qui pouvoient lui être contraires, il rétablit celles qui pouvoient ſubſiſter avec ſon Autorité. Il ne manqua pas, depuis qu'il fut Roi, d'aſſembler tous les ans le Parlement: non plus à la vérité pour lui laiſſer, comme autrefois, régler la Monarchie, élire les Maires & les Officiers, & faire le Procès aux Grands Seigneurs coupables; mais, il en tourna toutes les Déliberations du côté de la Police & du Réglement des Mœurs: de ſorte que ces Aſſemblées ſe convertirent en des eſpeces de Conciles, dont nous voions les Actes dans les Capitulaires.

Pour revenir au prémier Parlement que Pepin aſſembla, on peut penſer que ceux qui le compoſoient, & ſur-tout les Eccléſiaſtiques, flattez de l'idée de diſpoſer de la

Couronne, & gagné par les careſſes de ce Prince, entrérent de bonne grace dans ſes Vûes. Il fut réſolu de députer au Pape pour avoir ſon Avis touchant la Royauté des François, d'autres diſent pour être relevez du Serment fait au pauvre Childeric. Le Pape ne ſe rendit pas plus difficile que les Evêques de France. Outre l'Interêt commun avec eux de relever l'Autorité de l'Egliſe par un Exemple auſſi éclatant, il en avoit un particulier de ſe ménager, dans la Perſonne de Pepin, un Protecteur très utile contre les Lombards. Il ne faut donc pas s'étonner ſi la Réponſe du Pape fut conforme aux Deſirs de Pepin. Enfin, en 752, il ſe tint un nouveau Parlement à Soiſſons, où les Evêques ſe trouvérent en grand nombre, ayant à leur tête Boniface de Mayence, faiſant la Fonction de Légat du St. Siége. Là, Childeric fut, de ſon conſentement, dépouillé de la Roiauté, & confiné dans un Monaſtere où il mourut en 754, & Pepin élu & couronné en ſa place.

A R-

ARTICLE II.

Hiſtoire du Cardinal de Tournon, Miniſtre de France, ſous quatre de nos Rois, par le P. CHARLES FLEURY, *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, chez d'Houry, 1728, in 8. 421. pagg.

L'AUTEUR nous inſtruit dans ſa Préface des Motifs, qui l'ont engagé à écrire cette Hiſtoire. Il n'a pu réſiſter à la juſte Reconnoiſſance, que la Compagnie, dont il eſt Membre, doit à la Protection toujours conſtante, & aux Bienfaits ſignalés, du Cardinal de Tournon. Il a cédé d'ailleurs à l'inclination naturelle de loüer un Héros, qui a jetté tant d'éclat ſur leur commune Patrie. *Preface.*

Ce peu de mots donnent une juſte Idée de tout l'Ouvrage. On y voit effectivement celui, qui en eſt le *Héros*, *loüé* dans les termes les plus magnifiques, & d'un ſtile qui tient plus du Panégyrique, ou de l'Oraiſon Funebre, que de l'Hiſtoire. *Idée de cette Hiſtoire, Remarque d. J.*

Il eſt vrai, que cela même tiendra un peu les Lecteurs en garde contre le Zéle de notre Auteur; d'autant plus, qu'on n'avoit pas dans le monde, de celui dont il fait l'Eloge, une Idée auſſi relevée, que celle qu'il en donne. Nous ne citerons ici que le ſeul Jugement de Mezeray.

Jugement de Mezeray sur le Card. de Tournon.

Le Roi, dit-il, en parlant de François I. & au sujet du Connêtable de Montmorency, que ce Prince éloigna de sa Cour en 1542; *Le Roi se mit dans l'esprit, qu'il étoit dangereux d'avoir un trop habile homme dans l'administration de ses affaires; & il la commit au Cardinal de Tournon, & à l'Amiral d'Annebaut; desquels le Genie n'étoit pas fort élevé, mais l'affection moins interessée & toute pour lui.* Si ces dernieres paroles font honneur au cœur du Cardinal, les précédentes so t bien opposées au Tableau, que le P. Fleury nous trace de son Esprit.

Naissance de ce Cardinal.

Mais, faisons parler ce Pere lui-même. Voici un court Abrégé de la Vie de son Héros, conçu la plûpart du temps dans ses propres termes. On pourra juger par-là tout à la fois, & du mérite du Cardinal, & du stile de son Historien.

„ François de Tournon naquit l'an 1486. „ dans le Chateau de Tournon, Ville du „ Vivarés, sur les bords du Rhône. Il fut „ le cinquieme Fils de Jaques de Tour„ non, Comte de Roussillon, & de Jeanne „ de Polignac.... Mais, ne cédant à ses „ Fréres que par l'âge, il les surpassa tous „ par ses talens & ses dignités. „

Il entre dans l'Abbaye de S. Antoine.

„ A l'âge de douze ans il entra dans „ l'Abbaye de St. Antoine, & y prit l'ha„ bit.... Ses Parens, qui fondoient sur lui „ les plus hautes espérances, en furent „ accablés... Le Chateau fut rempli de deuil,

[a] Abrégé de l'Histoire de France, Tom. IV. p. m. 302, Edit. d'Amst. 1701.

„ deuil, & retentit de cris lamentables, „ comme ſi la mort eut frappé quelque „ coup terrible ; Parens, Serviteurs, A- „ mis, tous furent éplorés.

„ François .. conſacra la prémiére année *Etudes, qu'il fit.* „ de ſa retraite aux exercices de la pieté. „ Après cela „ il attaqua les Sciences, & les „ emporta par ſes talens & ſon applica- „ tion .... Son Eſprit fin & délié prenoit „ toutes les formes, & ſe proportionnoit „ à toutes les Sciences ; gracieux avec les „ Belles Lettres, ſubtil à découvrir les „ merveilles de la Nature, ſublime & éle- „ vé dans les Myſteres de la Religion.

„ Tournon, ayant été fait Prêtre devant *Il eſt fait Prêtre.* „ l'âge de 25 ans, fut chargé de gouverner „ la Commanderie Generale de St. An- „ toine en Forêts, c'eſt-à-dire, qu'il fut „ Superieur par ſon merite, avant qu'il „ pût l'être par les Loix de l'Ordre.

„ L'Abbaye de la Chaiſe-Dieu étant va- *& Abbé.* „ cante „ peu de temps après, „ les ſuf- „ frages ſe réünirent en ſa faveur .... On „ ne ſauroit exprimer la violence, qu'il fa- „ lut faire au nouvel Abbé pour l'arracher „ de ſa retraite .... Le zele „ pourtant „ „ de la Religion, & l'amour de la Patrie „ l'emporterent, enfin „ avec tant d'a- „ vantage ſur ſon Eſprit, que deſormais il „ ne mit plus ſa gloire à combattre, mais „ à ceder ; car il n'eſt pas vraiſemblable, „ que François fut parvenu à tant de Di- „ gnités, s'il les eut conſtamment refu- „ ſées. „ L'Auteur a raiſon. On peut voir

le Catalogue de ces Dignités, pag. 406. Il y en a toute une page.

& Archevêque d'Ambrun. 1517.

„ A peine Tournon eut-il pris poſſeſſion „ de ſon Abbaye, que ſes Vertus l'appel- „ lérent au Siége d'Ambrun. „ Le reſte du I. Livre eſt employé à décrire ce que fit le nouveau Prelat pour établir la Paix & le bon ordre dans ſon Diocèſe.

Dans le II. Livre, on le voit appellé à un Conſeil, que la Regente tint à Lyon, après la priſe de ſon Fils François I. „ Les Seigneurs aſſemblés, après avoir „ déploré les malheurs communs de la Pa- „ trie, & eſſuyé les larmes de François de „ Tournon, qui venoit de perdre ſon frére „ à la Journée de Pavie, „ réſolurent en- tre autres choſes d'envoyer une Ambaſſade à Charles V., de laquelle l'Archevêque d'Ambrun fut déclaré le Chef.

Il va en Ambaſſade en Eſpagne.

„ Les Conférences furent ouvertes le 20. „ Juillet, 1525. „ Le Preſident de Selve, un des Ambaſſadeurs, & le Chancelier Ga- tinara, un des Plenipotentiaires Eſpagnols, y eurent une vive Diſpute touchant les Droits de leurs Maitres ſur le Duché de Bourgogne. Après beaucoup d'Erudition étalée de part & d'autre, rien ne fut conclu; ce qui fit dire plaiſamment au Commandeur Errera, *que les deux Docteurs étoient trop ſavans pour pouvoir s'accorder.*

Il ſigne le Traité de Madrid.

On ſait le contenu du Traité de Madrid, qui procura la liberté au Roi. Comme le Conſeil, que ce Prince avoit à Madrid, „ n'étoit compoſé que de Seigneurs Fran- „ çois, qui n'avoient garde de ſe contre- dire

„ dire & de ſe former des difficultés odieu-
„ ſes, il fut bientôt décidé, que le Roi
„ pouvoit ſigner le Traité ſans être obligé
„ de l'obſerver. „

La facilité de Tournon dans cette occaſion paroîtra ſans doute peu compatible avec cet *amour de la droiture & de la probité*, qui, ſelon l'Auteur, *furent toujours ſes Vertus dominantes*. Auſſi adoucit-on ici, le plus qu'on peut, cette démarche, en diſant entr'autres choſes, que „ l'Empereur „ viola le prémier le Traité en tant de points, „ qu'il diſſipa entiérement les ſcrupules du „ Roi & de François de Tournon, qui, ſe „ piquant l'un & l'autre de probité & de „ droiture, avoient eu de la peine à ſigner „ un Traité, qu'ils n'avoient pas deſſein „ d'obſerver. „ Sans doute qu'ils ſavoient d'avance, que l'Empereur en agiroit de mauvaiſe foy. *Remarque d. J. P. 16.*

En 1530. le Maréchal de Montmorency, & François de Tournon furent renvoyés en Eſpagne, en qualité d'Ambaſſadeurs, avec ordre de conduire en France la nouvelle Reine, Sœur de l'Empereur. L'Archevêque fit la Ceremonie du Mariage. *Il retourne en Eſpagne.*

Les ſervices, qu'il venoit de rendre, furent richement récompenſés. „ Les hon-
„ neurs vinrent fondre ſur lui de toutes
„ parts. „ Il fut nommé preſqu'à la fois à l'Archevêché de Bourges, & à pluſieurs Abbayes, entr'autres à celle de St. Germain des Prez. Il fut revêtu du Collier de St. Michel, & fait Chancellier de l'Ordre. *Liv. III.* *Il eſt nommé a l'Archevêché de Bourges.*

„ Il ne manquoit à ce Prélat, que les hon-
„ neurs de l'Eglise Romaine, & ils ne lui
„ manquérent pas longtemps.... Le Pape
„ Clement VII. s'empressa d'honorer le
„ merite d'un si grand homme, & le fit
Et fait Cardinal. „ Cardinal Prêtre du Titre des Sts. Pierre
„ & Marcelin, le 19. Mars 1530.

En quittant Ambrun pour Bourges, Tournon fut prié par les Peuples de ce prémier Dioceſe de leur donner „ un Evêque de
„ sa main, &, s'il se pouvoit, de sa Mai-
„ son. Il leur proposa Antoine de Levi,
„ son Neveu. Le Prince & les Peuples
„ l'acceptérent avec joie; & quoique son
„ age, tendre encore, ne fut pas en état de
„ soutenir le poids de l'Episcopat, ils s'en
„ consolerent par l'espérance, que la Sa-
„ gesse de l'Oncle suppléeroit à la jeunesse
Remarque d. J. „ du Neveu. „ L'Oncle n'auroit-il pas mieux fait d'oublier un peu plus cette qualité, & de donner au Diocése d'Ambrun un Pasteur, qui pût pourvoir à ses besoins par lui même?

Il convoque un Synode à Bourges. Installé à Bourges, Tournon y convoqua un Synode général. „ Cette Assemblée
„ fut la parfaite image d'un Concile, par
„ l'ordre, la pieté, & la capacité, qui la
Remarque d. J. „ composoient. „ L'Auteur a fait prudemment d'ajouter ces derniéres paroles. On auroit pu sans cela rester dans l'équivoque sur la nature de la ressemblance, dont il vouloit parler.

„ L'Archevêque, après avoir pris les
„ avis des Sages & des Savans, dressa des
„ Ordonnances, qui furent imprimées sous

son

„ ſon nom, & dont le nombre a fourni un „ Volume aſſés conſiderable.... Ainſi, par „ les ſoins & la Sageſſe de ce nouvel Eſ„ dras, vit-on refleurir la Loi, & tout le „ grand Dioceſe de Bourges ſe ranimer. „ La pieté rentra dans le Santuaire, la Juſ„ tice dans les Tribunaux, & la Paix dans „ toutes les Familles.

„ Tournon jouïſſoit paiſiblement de tant „ d'avantages, lorſque le Roi le rappella à „ la Cour, pour lui confier une Negotiation „ délicate & importante. „ Il s'agiſſoit d'aller plaider à Rome la cauſe de Henri VIII. Roi d'Angleterre, qui ſollicitoit ſon divorce avec Catherine d'Arragon. Les deux Rois jetterent pour cela les yeux ſur les Cardinaux de Tournon & de Grammont. Mais, le Voyage de ces Prélats fut inutile. La Complaiſance aveugle du Pape pour l'Empereur, & la *vivacité* de Henri VIII, qui, „ ne pouvant ſe réſoudre à quitter ſon „ Helene, repudia ſa legitime Epouſe pour „ prendre ſa Maitreſſe, „ firent echouër un Projet d'accommodement, que du Verdier écrit que Tournon avoit déjà fait agréer au Pape.

Il eſt envoyé à Rome pour l'Affaire de Henri VIII. P. 121.

La Suite de cette grande affaire ne donna pas peu d'occupation à notre Cardinal. De Rome, il fut envoyé à Londres, pour porter Henri VIII. à la ſoumiſſion. Delà il retourna par la France à Rome, pour engager le Pape à attendre les Deputés, que Henry lui renvoyoit. On ſait l'inutilité de tous ces ſoins. On en vint de part & d'autre aux derniéres extrémités. L'Auteur déplore

Et pour négotier auprès du Pape & des Princes d'Italie. P. 126.

plore ici d'un ton tragique la perte de l'Angleterre pour l'Eglise Romaine.

François I. avoit chargé le Cardinal d'une autre Negotiation auprès du Pape & des Princes d'Italie : c'étoit de traverser l'Empereur dans divers desseins, qu'il se proposoit au préjudice de la France. Charles étoit venu tout exprès trouver le Pape à Boulogne pour traiter immediatement avec lui. Mais Tournon ruïna tous ses Projets, en employant „ cette eloquence vive & „ noble, qui faisoit tant d'impression sur les „ Esprits.... Un jour „ entr'autres „ ayant „ assemblé les Ministres de toutes les Puis„ sances, „ (l'Auteur ne dit pas où,) il leur adressa un Discours de demi page, qu'on trouve ici, & qui „ tourna si rapide„ ment l'Esprit des Peuples & sur tout des „ Venitiens, que l'Empereur fut surpris de
p. 126. „ les voir si subitement changés à son é„ gard. „ Il s'agissoit de renouveller la Ligue des Princes d'Italie contre les Invasions de la France.

Tournon fit encore échoüer l'Empereur dans un autre dessein, c'étoit de faire épouser Catherine de Medicis, Niece du Pape, à François Sforce, Duc de Milan. Pour parer le coup, le Cardinal procura le Mariage de cette Princesse avec Henry, Duc d'Orleans, le second Fils de France. Le Pape & le Roi se rendirent à Marseille, pour en célébrer la Cérémonie, en Novembre 1532.

Il procure le Mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans.

Les Livres IV. & V. nous font voir le Cardinal de Tournon au plus haut point de la

la Fortune. La guerre s'étant rallumée entre le Roi de France, & l'Empereur, François, obligé d'aller au ſecours de la Picardie, preſſée par le Comte de Naſſau, confia le ſoin de la Guerre de Piémont au Cardinal de Tournon; & pour donner plus de poids à l'autorité de ce nouveau Miniſtre, il le nomma ſon Lieutenant général dans le Lionnois, & quelques Provinces voiſines. Les meilleurs Hiſtoriens François, dit notre Auteur, n'ont pas fait mention de cette Commiſſion.

Il eſt fait Lieutenant General dans le Lionnois. p. 153. &c.

Tournon ne negligea rien pour répondre à la Confiance, dont ſon Maitre l'honoroit. Son plus grand embarras fut de trouver de l'argent pour payer les Troupes; car François I. „ plus attentif à ſignaler ſon „ courage qu'à régler ſes Finances, reſſem„ bloit mieux à un Gentilhomme dérangé, „ que les dettes accablent de toutes parts, „ qu'à un Roi magnifique & ſuperbe, qui „ voit toujours la gloire & l'opulence au„ tour de ſon Trone. „ La choſe alla ſi loin, que „ les Marchands de Lion, ſol„ licités à faire un nouvel effort, ne vou„ lurent traiter qu'avec le Cardinal, & l'o„ bligérent à s'engager en ſon nom. „ Du reſte Tournon „ avoit ſans ceſſe les yeux ou„ verts ſur la Frontiére; il entretenoit des „ eſpions chés les ennemis; leur Camp, „ ou leurs Places étoient toujours diviſées „ par des nouvelles Factions, qu'il y mé„ nageoit. „ Ainſi „ partagea-t-il la gloire „ des Guerriers, & des Héros. „ On trouve ici diverſes Lettres du Cardinal au Roi,

&

& du Roi au Cardinal, qui prouvent le zele du Sujet, & la reconnoiſſance du Maitre.

Il va à Nice. Le P. Fleury fait honneur à ſon Héros de la Tréve, qui ſuccéda à cette Guerre, *le 18. Juin 1538.* & qui fut publiée à Nice, où le Pape, l'Empereur, & le Roi s'étoient rendus pour traiter de la Paix. Le P. Daniel, quoique *Remarque d. J.* Jeſuite auſſi, & par conſequent intereſſé à la gloire du Cardinal, comme on l'a vu au commencement de cet Extrait, ne le nomme pas dans toute cette affaire. Il parle uniquement du Pape; & il va même juſqu'à dire, que ce Pontife (*) *prevoiant les grandes difficultés qu'il trouveroit à la Paix, avoit formé le Projet de la Trève* en queſtion, *avant que de partir de Rome.*

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer une autre diverſité qui ſe trouve entre cet Hiſtorien & le Nôtre. A en croire le P. Fleury, Tournon ſucceda à „ tout „ le credit du Connêtable de Montmo„ rency, „ après que ce dernier eut été diſgracié. „ Depuis ce temps-là, „ dit-il, „ il fut dans la plus haute faveur, & ſe vit „ le Depoſitaire de l'Autorité Royale, en „ ſorte que l'Hiſtoire du Roi ne fût plus „ différente de celle du Cardinal. „ Suivez neantmoins le P. Daniel; le Cardinal de Tournon n'eſt pas ſeulement nommé dans ſon recit, & il dit en termes exprès, que (†) *toute la faveur tourna du côté du Maréchal d'Annebaut.*

Quoi-

* Hiſt. de France, T. V. p. m. 363.
† *Ubi Sup. p.* 373.

Quoi-qu'il en soit de cette difference, le P. Fleury, conformément à ses Principes, attribue au Cardinal de Tournon les deux principaux Evenemens, qui ont rendu fameux le Regne de François I, je parle du Rétablissement des Lettres, & de la Persecution de l'Hérefie. Voici une idée de la maniere dont l'Auteur traite le second de ces Suiets. p. 197.

„ Luther, Moine Allemand, vomissoit „ ses blasphêmes contre la Religion de ses „ Peres. Ce faux Prophete décrioit du „ même ton toutes les Loix de l'Eglise, „ qui l'importunoient..... Le nouvel E- „ vangile étoit trop commode, pour ne pas „ faire de rapides Conquêtes: déjà il com- „ ptoit des Neophytes en nombre; le plus „ celebre de tous fut sans doute Jean Cal- „ vin, Ecclesiastique de Noyon. Comme „ il.. aimoit l'Indépendance, il s'ennuya „ de la qualité de Disciple..... Il se dé- „ clara donc le Chef d'une nouvelle Sec- „ te „, & il „ composa une Religion à sa „ mode, où, par un Assemblage monst- „ trueux, on voioit un Dieu sans miseri- „ corde, l'homme sans liberté, des Tem- „ ples sans Autel & sans Sacrifice, le Sa- „ lut obtenu sans effort, & la damnation „ sans crime.

Il empêche Melanchton de venir à la Cour.

Après ce préambule, dont tout Lecteur desintéressé admirera l'équité & la moderation, le P. Fleury raconte comment le Cardinal detourna le Roi de faire venir Melanchton à sa Cour, où Marguerite, Reine de Navarre, avoit persuadé François,

çois, ſon Frere, de l'appeller. Tournon fut faire lire à ce Prince un paſſage d'Irénée, où cet Evêque rapporte l'horreur qu'avoit S. Jean l'Evangeliſte, pour l'héretique Cerinthus. La maniére dont le Cardinal parla dans cette occaſion „ fit une
p. 210. „ impreſſion ſi victorieuſe ſur l'eſprit du „ Roi, que ſur le champ il revoqua l'ordre „ qu'il avoit déjà donné d'appeller Melanchton à ſa Cour, & qu'il commanda „ à ſes Officiers d'executer dans toute la „ rigueur les Ordonnances portées contre „ les Héretiques.

Il devient le fleau des Heretiques. „ L'Avantage, que le Cardinal Miniſtre „ eut dans cette occaſion ſur la Reine de „ Navarre..., ranima ſon zele contre l'hereſie, dont il ſe declara dés lors l'ennemi inflexible.... Il fit publier des Edits „ rigoureux contre les Novateurs. Il établit une Chambre Ardente à Paris, ordonna à tous les Tribunaux du Royaume de pourſuivre les nouvelles erreurs, „ comme autant de crimes d'Etat, & diſſipa ainſi par ſa fermeté les reſtes de l'Hereſie des Vaudois, qui s'étoit rallumée à „ Merindol en Provence, où ſes ordres furent executés avec plus de rigueur que
Remarque d. J. „ de prudence. „ Le P. Fleury auroit bien du, pour l'honneur du Cardinal, taire la part, qu'il eut à cette barbare exécution, deteſtée des Catholiques mêmes; & pour laquelle Guerin, Avocat general du Parlement de Provence, qui trouva moins d'appui à la Cour, que les autres Auteurs de cette ſanglante Tragedie, eut la tête coupée

pée ſous le Régne ſuivant, en 1552. Nô- p. 151.
tre Auteur, qui rapporte lui même ce dernier fait, un peu plus bas, comme l'une des preuves de la diſgrace du Cardinal, s'exprime ſur ce ſujet d'une maniere, qui nous a paru digne d'être remarquée. La Cour, „ dit-il, fit trancher la tête au Sieur Gue„ rin ... pour avoir exercé trop de ri„ gueur contre les Habitans de Merindole, „ quoi-que ce Magiſtrat n'eut agi, que par „ les Ordres du Cardinal de Tournon, „ qu'il avoit véritablement outrepaſſez, en „ exterminant tous les Vaudo comme „ autant d'Amalecites. „ N'eſt-ce pas là dire tout de ſuite deux choſes contraires? Comment Guerin n'avoit-il agi que par les Ordres du Cardinal, s'il les avoit outrepaſſez? Et d'ailleurs, s'il les avoit outrepaſſez, comment ſa juſte punition étoit-elle une marque, que la faveur du Cardinal étoit amoindrie? Mais, on a voulu aux dépens de la verité juſtifier ce Prélat d'une cruauté, qui ne peut que ternir ſa Memoire; & les autres circonſtances du fait, ne s'accordant pas avec ce deſſein, trahiſſent le zele officieux de notre Auteur.

Au reſte, comme „ tous les Hiſtoriens p. 221.
„ s'accordent à nous repréſenter le Cardi- *Juſtifi-*
„ nal, comme le fleau de l'Hereſie, „ & *cation ſur*
que „ quelques-uns même l'accuſent de *ce ſujet.*
„ trop de rigidité „, le P. Fleury ſe croit obligé de faire ſon Apologie. Il reconnoit d'abord, que „ la Religion n'entra jamais „ par le fer & la violence, & que la dou„ ceur & la charité furent toûjours les armes

Remarque d. J. „ mes de l'Evangile. „ On croiroit peut-être, que faire un aveu pareil, ce seroit passer condamnation. Mais non. On trouve ici la distinction ordinaire entre les prémiers deserteurs d'une Eglise, où l'on a été élevé, & ceux qui, par le malheur de leur Naissance, tiennent l'erreur comme à titre d'Heritage: Comme si les premiers, aussi bien que les autres, ne pouvoient pas se tromper de bonne foi. D'ailleurs, ajoute nôtre Auteur, Tournon „ également Re-„ ligieux & Politique, croyoit punir dou-„ blement les Novateurs, & de leur deser-„ tion de l'Eglise, & de leur rebellion con-Remarque d. J. „ tre le Prince. „ Il prevoioit apparemment cette Rebellion, & il vouloit la chatier avant sa Naissance; car les nouvelles opinions n'avoient jusques là excité aucun trouble dans le Royaume. On peut dire même, que si l'on n'eût persecuté les Heretiques à toute outrance, il n'est point du tout à croire, qu'ils eussent jamais songé à se revolter. Ainsi, ce qu'a fait ce Cardinal, c'est de punir d'avance des Innocens d'un Crime prétendu, que sans cette punition ils n'auroient jamais commis.

Ce n'est pas nous, au reste, qui attribuons à ce Prélat cet Esprit Prophetique, qui le faisoit lire dans l'avenir. L'Auteur lui-même a cru devoir employer ce moyen de p. 223. justification en sa faveur. „ Peut-être aussi, „ *dit-il*, que portant ses vastes lumiéres „ sur l'avenir, Tournon découvroit déjà les „ malheurs, & les calamités, qui menaçoient sa Patrie. „ Après cela, vient un

Por-

Portrait, où les plus vives couleurs ſont prodiguées, des *ravages funeſtes*, que *la Secte Proteſtante* a produits en France juſqu'à nos jours. Le morceau eſt digne d'être lû; & il pourra même être hardiment inſeré par quelque Prédicateur Catholique-Romain dans un Sermon de Controverſe, ſans qu'on ſe doute jamais de l'endroit d'où il aura été tiré. Cette Circonſtance a ſon merite. De Sermonaire à Sermonnaire les larcins ſont dangereux. Un Proteſtant allât-il piller ſur les Terres de l'Egliſe Romaine, dans les Sermons de Bourdaloüe, par exemple, comme cela eſt arrivé, il n'y a pas bien longtems *; il pourroit ſe trouver quelque malicieux, qui s'appercevroit du Vol, & qui ſeroit aſſés indiſcret pour le publier. Mais ici, rien de pareil ne ſeroit à craindre. On ne reconnoitroit jamais le Stile grave de l'Hiſtoire, dans la Declamation envenimée, que nous indiquons. *Remarque J.*

Nous commençons à nous laſſer de copier des Invectives, ou des Eloges. Suivant le P. Fleury „ la celebration du Concile „ de Trente fut procurée par le zele, & le „ credit du Cardinal de Tournon. La re„ naiſſance des Belles Lettres fut *encore* „ ſon Ouvrage; „ & il n'y a pas juſqu'à la Bataille de Ceriſoles, qui n'ait été „ obte„ nuë par Montluc à ſa ſollicitation: „ en ſorte que „ du fond de ſon Cabinet ce „ Prelat eut peut-être autant de part à cette „ celebre victoire, que ceux qui y porte„ rent le Caſque & le Bouclier. *Le Cardinal à part à divers grands evenemens.*

* *Voiez* Bourdaloue, *Tom. I, pag. 95 & 96; ou 99 d'Edit. d'Anvers; & ci-deſſus Tom. XIII, pag. 112-114.*

Liv. VI. *Il eſt diſgracié.*

C'eſt dommage qu'un zele ſi utile à la France, fut peu mis en œuvre ſous les Regnes ſuivants. La faveur de nôtre Cardinal finit avec la vie de François I. „ Il ne „ fut pas longtemps à s'appercevoir qu'on „ ne le voioit pas de bon œil à la Cour... „ Il ſe retira donc dans ſon Abbaye de „ Tournu, un peu chagrin de ce qu'on a„ voit ſi-tôt oublié ſes Services & ſes Bien„ faits. „ Il ne fut pas même long-tems dans cette retraite. Ses Ennemis, qui le jugeoient encore trop près de la Cour, lui firent donner ordre de partir pour Rome, où l'Election d'un nouveau Pape ne pouvoit pas être éloignée. Il y aſſiſta ſucceſſivement à divers Conclaves; & peu s'en falut, s'il en faut croire nôtre Auteur, qu'il ne fut élu dans celui, qui choiſit Pie IV., à la fin de 1559.

On l'envoye à Rome.

Il y eſt fait Miniſtre de France.

Pendant le prémier Séjour du Cardinal en Italie, (car, il y fit depuis pluſieurs autres voyages, il rendit divers Services à la France, qui obligerent le Roi à le nommer Miniſtre de cette Couronne à Rome. Quelque temps après, il fut auſſi nommé à l'Archevêché de Lion. Là il ſignala encore ſon zele contre l'Herefie, en faiſant bruler cinq Miniſtres, qui eurent le malheur de tomber entre ſes mains. „ Exemple memorable „ pour ces Paſteurs, lâches, & foibles, „ dont la bergerie eſt toûjours ouverte à „ l'ennemi... Les ſoins de l'Archevêque „ ne furent pas ſteriles; non ſeulement „ Lion conſerva ſa Foi au milieu de la „ Contagion, & dans le voiſinage de Babilone; mais de plus, par la piété des Fidel-

Il eſt nommé Archevêque de Lion.

„ Fidelles, *la Nobleſſe* & la ferveur de ſes „ Miniſtres, elle devint le Theatre de la „ Religion, & le Modele des autres E„ gliſes.

Après la mort de Henri II., arrivée en 1559., Tournon, qui ſe trouvoit alors à Rome, fut rappellé à la Cour. Dans ſon Voyage il fut „ le triſte témoin des ravages „ que l'Héréſie faiſoit dans ſa Patrie„. Mais ce qui l'affligea ſur-tout, c'eſt de voir, qu'elle eut pénétré juſqu'à Tournon, & même dans le College, qu'il y avoit fondé. „ Les „ Profeſſeurs, que l'interêt y avoit appellés „ de divers endroits de France & d'Alle„ magne, faiſoient couler, à la faveur des „ ſciences, le venin de l'Erreur„; & les Ecoliers l'avoient tellement imbu, que lorſque le Cardinal arriva, ils „ ne ceſſoient de „ lui crier Papiſte„. Ce changement inattendu engagea nôtre Prelat à „ confier ſon „ College à la Societé naiſſante des Jeſuites, „ dont on vantoit la capacité, & le zele con„ tre les nouvelles erreurs„. Ici l'Auteur n'oublie point l'Eloge de ſa Compagnie. Il rapporte auſſi la Lettre, que Vincent Laure, Medecin du Cardinal, & depuis Cardinal lui-même, écrivit à Jaques Laynez, Général des Jéſuites, „ pour lui demander des „ Ouvriers Evangeliques, capables de repa„ rer dans le College de Tournon les maux, „ que les Profeſſeurs Lutheriens avoient faits „ à la Réligion„. Nous apprenons de cette Lettre, que „ les Claſſes, que le Cardinal „ avoit fait ouvrir à Tournon, comptoient „ alors près de 1200. Ecoliers..... Laynez

Liv. VII. *Il eſt rappellé à la Cour.* p. 310.

Il donne le College de Tournon aux Jeſuites. p. 322.

p. 330.

„ & ſes Diſciples ne differerent pas de prendre poſſeſſion d'un Collége, ſi digne de „ leur empreſſement ..... Les Peres y entrérent ſous les auſpices de la Croix, le „ 3. de May, 1561.... Pontan fut le premier Recteur..... Ces nouveaux Hôtes „ furent les Anges Tutelaires, dont le Ciel „ ſe ſervit pour garantir le Pays des erreurs „ de Luther & de Calvin„; juſques-là, que, ſi les Memoires de l'Auteur ſont ſurs, Edmond Auger convertit lui ſeul quarante mille Hérétiques.

P. 333.

Liv. VIII. *Il preſide au Colloque de Poiſſy.*

Il ne paroît pas que le Cardinal depuis ſon retour à la Cour ait rien fait de fort conſidérable. La ſeule occaſion preſque où l'Hiſtoire parle encore de lui, c'eſt lors qu'on propoſa des Conferences entre les Catholiques & les Proteſtans. Tournon opina avec fermeté à n'en point avoir, quoi que la Regente fût d'un avis contraire. Le ſentiment néantmoins de cette Princeſſe l'emporta, & le Colloque fût ouvert à Poiſſy, le 9. Septembre 1561. Nôtre Cardinal y préſida. Le P. Fleury entre dans un aſſez grand détail au ſujet de cette Aſſemblée.

Remarque d. J.

Le pauvre Beze eſt terriblement maltraité dans ſon recit. Mais, après tout ce qu'on a vû ci-devant des diſpoſitions de nôtre Auteur envers les Proteſtans, on ne ſera pas ſurpris, qu'il ne ſe dement point dans cette occaſion. Au reſte, quoi qu'il s'étende ſur ce qui regarde ce Colloque, & qu'il faſſe au Cardinal de Tournon le principal honneur de ce qui s'y paſſa, on ne voit pas que ce Prélat y ait joué un ſi grand rolle; & le

Car

Cardinal de Lorraine y parut avec bien plus d'éclat que lui.

Depuis ce tems-là, Monſ. de Tournon „ ne fit plus que languir, & trainer les reſ„ tes d'une vie toujours agitée, mais tou„ jours glorieuſe„. Il mourut à St. Germain en Laye, le 21. Avril 1562. âgé de 73. ans. „ Tout vieux, qu'il étoit, il pa„ rut laiſſer un grand vuide dans l'Europe, „ puis que les Pontifes & les Princes em„ ployoient ſouvent ſon Miniſtere, & que „ la France le regardoit comme ſon Ange „ Tutelaire„. C'eſt ainſi que nôtre Auteur ſoutient juſqu'à la fin les hautes idées, qu'il avoit entrepris de donner de ce Cardinal. Une reconnoiſſance auſſi vive ne pourra ſans doute qu'encourager tous ceux qui protegent la Societé à continuer à la combler de leurs bienfaits.

ARTICLE III.

Aphrodiſiacus, ſive de Lue Venerea; in duos Tomos bipertitus, continens omnia quæcunque hactenus de hac re ſunt ab omnibus Medicis conſcripta; ubi de Ligno Indico, Jalſa Parilla, Radice Chynæ, Argento vivo; cæterisque rebus omnibus ad hujus Luis profligationem inventis diffuſiſſima tractatio habetur. Opus hac noſtra Ætate, quâ Morbi Gallici vis paſſim vagatur, apprimè

necessarium: ab excellentissimo ALOISIO LUISINO *Utevsi, Medico celeberrimo, novissimè collectum, Indice rerum omnium scitu dignarum adornatum. Editio longè emendatior, & ab innumeris mendis repugata.* Lugduni Batavorum, apud J. A. Langerak & J. & H. Verbeek, 1728. 2. Tom. in folio pp. 1366.

C'est-à-dire,

Recueil de Traittez touchant la Maladie Venerienne, &c.

LA Collection des Auteurs qui ont écrit sur la Maladie Vénérienne, imprimée à Venise en 1616. étoit devenue fort rare. Mr. le Professeur Boerhaave qui en connoit le mérite a pris soin de la faire réimprimer; & c'est cette nouvelle Edition que nous annonçons au Public. Le savant Editeur l'a enrichie d'une Préface, dans laquelle il expose son Sentiment sur la Nature, le Siege, & la Cure de la Maladie Vénérienne, & les Observations qu'une Pratique très étendue lui a donné occasion de faire pendant plus de trente six ans. Comme les autres Traittez de ce Recueil sont suffisamment connus, & qu'il nous seroit impossible d'entrer dans le détail de chacun d'eux en particulier, nous nous bornerons à rendre compte de la Préface de Mr. Boerhaave: elle a été reçue en Angleterre avec tant d'applaudissement, qu'on

qu'on en a fait en moins de trois mois deux Editions, outre une Traduction.

Mr. Boerhaave remarque en prémier lieu de quelle néceſſité il eſt à un Medecin de poſſeder les meilleurs Auteurs qui ont écrit ſur chaque maladie, & ſur-tout par rapport à la Maladie Vénérienne, puis qu'elle préſente quelquefois des Symptomes qui paroiſſent nouveaux aux plus vieux & aux plus expérimentez Praticiens. Ces Symptomes, qui paroiſſent de peu de conſéquence, ſont negligez & deviennent incurables faute d'avoir été bien connus d'abord; c'eſt-à-dire, faute d'avoir conſulté les Auteurs qui ont obſervé & décrit le Symptome, & les moyens de le guérir. Les ſoixante Traitez qui compoſent ce Recueil ſont de ce genre: ce ſont les meilleurs Ouvrages de ceux qui ont été écrits ſur la Maladie Vénérienne pendant plus d'un Siécle, en commençant dès le tems qu'elle a paru en Europe. Il eſt bien vraiſemblable, que dans le cours d'un ſi grand nombre d'années, il n'eſt gueres échappé de Symptomes de cette Maladie à tant de Medecins qui l'ont étudiée avec ſoin, & qui ont tenté toutes ſortes de méthodes pour ſa guériſon. Quelque avantage cependant que Mr. Boerhaave ait trouvé à conſulter ces Auteurs, & malgré le grand tréſor d'Obſervations qu'ils fourniſſent lors qu'ils ſont tous réunis, ſa pratique & ſes experiences particulieres lui ont fait connoître qu'ils n'ont pas épuiſé la matiére: il a fait pluſieurs Obſervations nouvelles, & aſſez importantes pour mériter d'être com-

Préface de Mr. Boerhaave.

muniquées au Public. Il saisit cette occasion de lui en faire part.

Ses Observations sur la Maladie Vénérienne.

Il observe d'abord qu'une très petite quantité de matiére, quelquefois insensible, est capable d'altérer toutes les fonctions du corps le plus sain, & de corrompre tous ses liquides, après que ces corpuscules se sont melez avec la Masse du Sang. C'est ce qui se prouve clairement par les effets que produisent dans le Corps humain la morsure de plusieurs animaux venimeux, celle des chiens enragez, le suc de quelques plantes venimeuses, le Mercure pris intérieurement ou appliqué à la peau, & encore plus la maniére dont les Maladies contagieuses se communiquent; soit par la respiration, lors que le Germe de la Maladie est d'abord reçû dans les Poulmons; soit par les pores de la peau: c'est ainsi que la Maladie Vénérienne est souvent communiquée par un simple attouchement, sur quoi il faut remarquer que les Ulceres que produit l'infection dans les parties couvertes de la peau sont bien plus dangereux & bien plus intraitables, que ceux des parties couvertes seulement de la cuticule, la raison en est qu'ils doivent leur origine à une cause plus pénétrante & plus maligne que ceux qui n'affectent que les parties qui ne sont deffendues que de la surpeau.

Chrystalin.

L'infection se manifeste d'abord par une Tache rouge, assez semblable à une morsure de puce: cette Tache est accompagnée d'une légere démangeaison, d'une chaleur incommode, mais presque sans douleur.

Cette

Cette Puſtule s'augmente, éleve l'Epiderme, & ſe remplit d'une humeur claire & tranſparente: la Puſtule s'ouvre & ſe guerit ſans autre accident, par la ſeule effuſion de cette lymphe, qui emporte avec elle les particules venimeuſes, qui n'avoient pas pénétré plus avant. Les Chirurgiens nomment cette Puſtule *Chriſtaline*.

Mais, lorſque cette tâche ſe change en un gros bouton rempli d'une matiére jaunatre; de la même conſiſtance que la crême nouvelle, qui s'attache aux doigts, & qui en ſechant durcit le linge qui en eſt taché, & prend une couleur mêlée de jaune & de verd: le mal eſt alors bien plus dangereux, & la Cure en eſt bien plus difficile: les Chirurgiens le nomment un *Chancre*; il eſt toujours ſitué dans la graiſſe, ou dans la membrane Celluleuſe qui renferme toute la graiſſe du corps. Cette membrane recouvre toutes les parties mobiles, c'eſt pourquoi elle ſe trouve entre les muſcles & la peau, & entre tous les petits muſcles qui par leur aſſemblage en compoſent un plus grand. *Chancres.*

Si la contagion penétre au travers de l'Epiderme & de la peau juſques à cette membrane, elle ſe mêle avec la graiſſe des cellules & l'infecte; la chaleur & le mouvement de la partie augmentent inceſſamment l'activité du poiſon; il corrompt & corrode la peau & l'Epiderme, & ſe répand dans les Cellules voiſines. La Puſtule augmente inſenſiblement, devient douloureuſe, & enfin s'ouvre en dehors, rend une matiére épaiſſ & jaunatre; cette matiére n'emporte *Ulceres.*

point avec elle le Virus, la partie infectée ne ſe ſépare point de la ſaine par ſuppuration; au contraire, l'infection ſe répandant toujours d'avantage dans la graiſſe, l'écoulement de cette matiére corrompue continue. Ces Ulceres ſe répandent avec facilité dans la membrane adipeuſe, & ne corrompt les teguments que lentement, ils laiſſent les muſcles ſains & entiers, mais fort rouges & dépouillez de toute leur graiſſe. Les levres de ces Ulceres, dans les endroits couverts de la peau, ne ſe gonflent jamais, ni ne ſe renverſent: elles ſont retirées, minces, pales, & comme polies. La matiére qui en ſort eſt bien differente de celle que rendent tous les autres Ulceres de quelque eſpéce qu'ils ſoient; ſa couleur eſt particuliere, mélée de blanc, de jaune, & de vert; elle eſt luiſante comme du ſuif fondu, elle n'a preſque pas de viſcoſité, elle change la membrane Adipeuſe en une boue rougeatre, & ne cauſe ni ardeur ni douleur conſiderables. Si un tel ulcére vient à guérir, la peau s'attache aux muſcles & perd ſa mobilité dans cet endroit, il y reſte un enfoncement, les muſcles demeurent roides & immobiles, toute la partie eſt d'une couleur livide & rouge, la peau de la cicatrice eſt aride, ſans perſpiration, tendue, & luiſante. Après cette Cure prétendue, il paroît ſucceſſivement de nouveaux ulceres de la même eſpéce dans les parties voiſines, & qui ſe terminent de la même maniére. Ils ne cédent pas aux plus efficaces des remédes ordinaires, & ſi l'on en brule la ſuperficie avec

avec un caustique, la matiére virulente rétenue en dedans par cette croute, s'étend aux environs, infecte les lieux voisins, & cause la plus fâcheuse Vérole. Au lieu donc d'appliquer des Caustiques, on doit *fomenter* ces Ulceres avec des remedes adoucissans, aqueux & saponeux, afin de les tenir long-tems ouverts & qu'ils jettent au dehors tout leur venin. Telle est la Nature, le Siege, & la Cure de cette Maladie, lors qu'elle est recente & que le Virus n'a pas encore pénétré assez avant pour que les remédes appliquez exterieurement ne puissent agir sur lui.

Il examine ensuite les Ulceres qui attaquent les parties qui ne sont point couvertes de la peau, telles que le Gland, les Levres, le Palais, &c. Il explique la Structure anatomique du Gland, & montre que ce n'est qu'une continuation du corps spongieux de l'Urethre, qui s'affaisant après l'emission de la semence, se ride, attire, & retient dans ses plis la matiere Virulente qui le touche. La surface du gland est composée de plusieurs rangs de Papilles nerveuses d'un sentiment exquis, couchées les unes sur les autres depuis la couronne du Gland jusques à l'ouverture de l'Urethre, & couvertes d'une membrane fine & très forte. Ces Papilles nerveuses sont séparées par une membrane Celluleuse, tout de même que les fibres des muscles, & lors que cette membrane est détruite par quelque cause que ce soit, les extrêmitez des nerfs qui ne sont plus retenues par leurs enveloppes, poussent en dehors,

Porreaux Vénériens. dehors; & c'eſt d'où ſe forment les Porreaux Vénériens, qui ſont extrémement douloureux: on doit éviter dans ce cas toute application de médicamens acres, & ſe ſervir des adouciſſans.

Gummi Tophi, &c. Si le venin gagne la moëlle des os, il la change bien-tôt en une matiére rance, putride, & contagieuſe; la lenteur de la Circulation dans ces parties fait que le venin y ſéjourne long-tems, & que les remedes n'y parviennent qu'avec peine; c'eſt pourquoi les os ſe carient, les lames dont ils ſont compoſez ſe ſéparent & s'élevent en nœuds qu'on nomme *Gummi*, *Tophi*, &c. Ces Élévations forcent le Perioſte à s'étendre, ce qui cauſe des douleurs aigues, ſur tout vers le ſoir juſques à minuit. L'infection gagne bien-tôt les parties qui environnent l'os carié, les cellules de la membrane celluleuſe s'enflent, deviennent fongueuſes, il s'y forme des Ulceres ſales, fiſtuleux & incurables. Lors que le mal a fait de ſi grands progrès, il ne céde à aucun des remedes connus & employez juſques à preſent. Mais, lorſque les Ulceres ne ſont cauſez que par la corruption de quelques lames de l'os, alors en ouvrant juſques à l'os, la partie infectée ſe ſepare de la ſaine, après quoi un nouveau Perioſte ſe forme en peu de tems, & la cure eſt achevée. On ſepare auſſi la partie infectée de la ſaine avec le Scalpel, le feu, ou les Corroſifs. Si l'os qui a perdu ſon Perioſte eſt ſi mince qu'il n'ait point de moëlle, s'il n'a qu'un petit nombre de vaiſſeaux peu conſiderables, ni

la

la nature, ni l'art, ne peuvent sauver ces os, puisque sous la lame infectée il n'y a point de vaisseaux capables d'élever & de séparer cette partie de l'os de celle qui est encore saine; en ce cas la corruption gagnera jusques aux futures par lesquelles cet os est attaché à ses voisins, & en conservera la separation entiére & la chutte. C'est ce qui arrive aux os du Palais, du Nez, de l'Orbite, &c..... Le mieux que l'on puisse faire lorsque quelqu'un de ces petits os est attaqué, est de tâcher qu'il tombe seul sans infecter les autres. Mr. Boerhaave, après avoir ainsi exposé son sentiment sur la Nature & les differens Symptomes de la Maladie Vénérienne, passe à la Methode dont il se sert en la traitant.

Cure de cette Maladie.

Si une partie couverte de la peau est nouvellement infectée, il faut la baigner pendant long-tems dans du vin chaud, du miel & du sel, & ensuite l'envelopper de linges trempez dans la même liqueur. Si l'infection a duré quelque tems avant qu'on ait appellé le Médecin, qu'on applique un Vesicatoire sur la partie, après qu'elle aura été bien lavée avec la liqueur décrite cidessus, & qu'on mette la même fomentation par dessus le Vesicatoire: lors qu'il aura fait son effet, on se servira d'Onguent adoucissant avec un peu de précipité rouge pour tenir la partie ouverte, & par dessus on continuera la même fomentation: la cure sera achevée en quatorze ou quinze jours, pourvû que le patient s'abstienne d'alimens gras ou chauds, & de liqueurs fortes. Si la

la partie infectée n'eſt couverte que de l'Epiderme, il ſuffit de la baigner dans la même liqueur, & d'y appliquer les mêmes remédes émolliants; car il ne s'agit ici que de relâcher les pores, & d'attirer le Virus en dehors: pour en venir à bout, il ne faut que tenir la partie continuellement humide & chaude. Les purgations Mercurielles réiterées ſont ici très néceſſaires. On employe avec ſuccès un beaume compoſé de Terebentine, d'un jaune d'œuf & de Mercure crud, qu'on applique ſur l'ulcere avec du charpi. Enfin l'uſage ſeul des fomentations émolliantes, relachantes, detergentes, & qui reſiſtent à la pourriture, emportera ſurement ce mal, ſoit dans les hommes, ſoit dans les femmes, pourvû qu'il ſoit recent & exterieur; ce qu'il eſt facile de connoître par le tems de l'infection & l'abſence des Symptomes qui marquent qu'elle à penetré plus avant. On doit ſeulement obſerver, que s'il paroît un ulcere au Palais, à la Luette, ou dans la gorge, on ne doit ſe fier à aucuns remedes qu'à une bonne ſalivation. Car outre la difficulté d'appliquer des remedes en ces endroits, les moindres maux qui y naiſſent ſont ſouvent ſi trompeurs, & ont des ſuites ſi terribles; il eſt ſi difficile de les déraciner de ces membranes muqueuſes, gluantes, graſſes, pliſſées, toujours expoſées plus ou moins à l'air, qu'il faut ſe reſoudre à ſe ſervir d'abord des remédes les plus efficaces, de peur de ſe repentir trop tard de les avoir negligez.

Gonhorrhée. Cette méthode de traiter les Ulceres Vénériens,

nériens, nous méne à la Cure de la Gonorrhée, qui n'eſt cauſée que par le Virus qui s'inſinue dans les plis & les rides du Gland lors qu'il ſe deſenfle après l'érection ; il penetre enſuite dans les cellules du corps ſpongieux de l'Urethre juſques au col de la Veſſie; la moindre infection ſe répandant bien vite juſques-là, elle produit bien-tôt un petit ulcere dans la membrane celluleuſe, très délicate en cette partie: cet Ulcere eſt ſemblable à ceux qui ont été déja décrits, & le pus qu'il jette ſe creuſe des trous où il s'amaſſe, & d'où il ſort enſuite peu à peu, ou quelquefois en abondance.

Si le Virus s'arrête dans la ſubſtance molle & ſpongieuſe du Gland, & qu'on voye ſuinter au travers de ſes pores dilatez une matiére moins épaiſſe, mais du reſte ſemblable à celle des autres Gonorrheés, le Gland court riſque de ſe corrompre entiérement & de tomber en pourriture; c'eſt là le prémier période d'une Gonorrhée Virulente. On guérit ce mal en lavant ſouvent la partie, & en eſſuyant continuellement & avec ſoin la moindre humidité qui s'amaſſe entre le Gland & le Prépuce. La liqueur dont on ſe ſert pour ces ablutions eſt compoſée de vin, de miel, & de ſel, ou d'eau, de vinaigre en petite quantité, & d'un peu d'Aloës. Après cela on envelope le Gland d'une bouillie émolliante, relachante, un peu deſſechante, anodine & qui réſiſte à la corruption; par ce moyen les pores étant relachez, le virus eſt pouſſé au dehors, & c'eſt à quoi on doit principalement pourvoir.

On

On obſervera le même regime, & encore plus éxact que dans la Cure des autres ulceres Vénériens, car la tenſion de la partie augmente le mal, déchire ce qui commençoit à ſe reprendre, met en mouvement & augmente la malignité du Virus, le mêle avec le ſang, & le repouſſe en dedans. L'érection eſt ſi contraire à la cure, qu'elle renouvelle ſouvent l'écoulement, & oblige à recommencer les remedes tout de nouveau : on doit donc éviter avec ſoin tout ce qui peut l'occaſionner. Les purgatifs hydragogues ſont ici néceſſaires & doivent être ſouvent réiterez, ils diſſolvent le ſang en eau, l'attirent en bas, & le font ſortir par les ſelles ; ils agiſſent puiſſamment ſur les Reins, les Uretheres, la Veſſie, & l'Urethre. Cette méthode à la vérité eſt plus incommode que celle dont quelques Médecins flattent leurs Patients ; mais elle eſt la plus ſure : c'eſt celle dont ſe ſervent les Africains & les Americains, chez qui cette maladie eſt ſi commune ; & c'eſt celle que recommandent les plus grands Maîtres de l'Art.

Le ſecond degré de la Gonorrhée eſt lors que le Virus pénétre des pores du Gland juſques dans les cellules qui ſont à la partie ſuperieure de l'Urethre ; qu'il forme là un ulcere dont le pus s'ouvre un paſſage dans le canal de l'Urethre, d'où il découle continuellement, mais ſur-tout, lors qu'on preſſe avec le doigt le deſſous de la Verge depuis ſa racine juſques à ſon extrémité. Si l'on fait cette preſſion le matin, avant que

le malade ait uriné, la matiére sort en telle abondance, qu'il est aisé de se convaincre qu'elle ne vient pas seulement du canal, mais du corps spongieux de l'Urethre. Tel est l'état ordinaire d'une Gonorrhée récente: l'écoulement dure long-tems & est abondant, sur-tout dans les personnes d'une constitution foible & délicate; mais cette Gonorrhée se change rarement en Vérole, elle la previent même, si on la laisse couler librement. Elle est sujette d'un autre côté à dégénerer en un écoulement incurable, lors que cet ulcere séjourne trop long-tems dans les labirynthes de la membrane celluleuse. La Cure de cette Gonorrhée est la même que celle de la précédente, si en outre on observe de baigner la Verge & le Scrotum pendant une demie heure trois ou quatre fois par jour, dans la liqueur déja recommandée. Les injections ne sont pas d'une grande utilité, si ce n'est au commencement, parce qu'elles ne peuvent gueres pénétrer jusques au siége du mal.

Le 3e. période de cette maladie est lorsque les glandes de Cowper sont infectées: la matiére purulente se décharge par leurs conduits dans l'Urethre, elle produit des sinus fistuleux dans les glandes, d'où il sort continuellement de nouveau pus; il est très difficile de guérir & de mondifier ces sinus, & si le pus y est retenu, il se fait des ulceres très malins aux côtez de l'Urethre, dans les endroits où les glandes de Cowper sont placées. Si le Virus a pénétré bien avant dans ces glandes, on a beaucoup de peine

à l'en tirer, il y acquiert une nouvelle malignité par son séjour, infecte les parties voisines, quelquefois même la graisse & la membrane celluleuse qui est sur le dos de la Verge. On doit en ce cas se servir de la méthode déja expliquée, seulement avec plus de soin & d'exactitude par rapport à l'application des remedes exterieurs. On doit ici se servir de fomentations continuelles, il faut même quelquefois en venir à la salivation; ce qui auroit été inutile dans les deux espéces précédentes, où les glandes attaquées étoient d'un tissu plus lâche, & les arteres si petites que l'operation du Mercure ne s'étend presque pas jusques à elles.

Le 4e. période de la Gonorrhée est lors que les Prostates sont infectées, & changées presque entiérement en un pus très virulent. Cela arrive après plusieurs Gonorrhées souvent réiterées, ou une seule qui aura duré fort long-tems; on connoît ce mal par l'enflure du Perinée, des difficultez fréquentes d'uriner, un écoulement abondant de matiére purulente & corrompue, une suppuration presqu'incurable, un ulcere malin dans le Perinée, d'autres qui s'ouvrent autour des prostates & gagnent les parties voisines; mais sur-tout par une suppression d'urine subite, sans cause apparente; accompagnée de violens & vains efforts pour faire de l'eau, & une impossibilité d'introduire la sonde, jusques à ce qu'après de grandes douleurs, après la sortie d'un peu de matiére purulente, l'urine suive avec facilité: ce symptome revient souvent. L'application des remedes

ex-

extérieurs & la salivation viennent quelquefois à bout de ce mal terrible & rebelle.

Le 5. & dernier période de la Gonorrhée est lors que le Virus Vénérien après avoir infecté les Prostates gagne les conduits excretoires des Vaisseaux spermatiques & les Vesicules séminaires même; alors la semence corrompue se mêle avec la sanie des ulceres, il se fait un écoulement prodigieux de matiéres infectes & corrosives qui rongent & ulcerent de telle maniére les sinuositez qui se trouvent aux environs, que ce mal ne céde, ni aux bains, ni aux fomentations, ni aux injections: les incisions, le regime le plus éxact, les tisannes, les sueurs, la salivation, ne sont presque d'aucune utilité en ce cas.

Vérole.

Après ces détails très curieux & très instructifs, Mr. Boerhaave passe au traitement de la Verole, lors qu'elle est repandue dans la graisse du corps, sans que le Virus soit fixé en un certain lieu; & voici à quoi on pourra le connoître. Si après qu'on a lieu de soupçonner l'infection, après plusieurs Gonorrhées, sur-tout après qu'on a eu des ulceres superficiels aux parties secretes, qui ont été négligez, ou cicatrisez avec des corrosifs, si après un ou plusieurs de ces accidens, il paroît sur la peau des taches comme celles de la petite Vérole, de petits ulcetes sur les levres, les gencives, la langue, le palais, la luette, les amygdales, la racine de la langue, dans le larynx, le pharynx, les narines; on ne doit pas douter que ce ne soit la Maladie Véné-

rienné, & qu'il ne faille se hâter d'en venir à la Cure. Mais lors qu'on sent des douleurs vers le milieu des os du crane, ou dans le milieu des grands os des extrémitez; que ces douleurs sont si violentes qu'il semble que les os sont prets à se fendre, qu'elles commencent au Soleil couchant, vont toujours en augmentant jusques vers le milieu de la nuit, demeurent ensuite & cessent vers la pointe du jour; on est sur que le mal a pénétré jusques dans les sucs huileux des os, ce qui se manifeste bien-tôt par les excroissances molles qui s'élevent sur le milieu des plus grands os; sur-tout si les chairs qui sont au dessus se changent en ulceres malins, c'est un signe que la moëlle même est infectée.

Il semble que le meilleur moyen de guérir cette maladie consiste à chasser absolument ce Virus qui infecte la graisse & les sucs huileux du corps, parce que la moindre particule qui en reste est capable de causer une rechûte, & de ramener cette terrible maladie avec ses symptomes les plus fâcheux. Mais il n'est pas facile de séparer ce Virus des sucs huileux & des Viscositez avec lesquelles il se mêle, & dans lesquelles il se cache; outre que la graisse & les sucs huileux du corps ne se tirent pas aisément des cellules où ils sont renfermez & en repos. On trouve cependant que le Vif-argent produit ces effets: comme il est environ treize fois plus pesant que notre sang, il agit sur lui avec tant de force, qu'il détruit sa consistence, & divise ses globules

rouges, ſereux, & lymphatiques en des parties encore plus ſubtiles, rompt la tenacité des ſucs huileux, & convertit tous les fluides du corps en une eau claire & fætide, qu'il chaſſe enſuite par les ſeles, les urines, la ſueur, & ordinairement par la ſalivation. C'eſt de cette maniére, c'eſt-à-dire, en fondant & en vuidant toutes les humeurs, que le Mercure guérit la Maladie Vénérienne, ſans qu'il ait contre elle aucune vertu ſpecifique; car ſi après la ſalivation il reſte quelque partie du Virus, il eſt ſi peu dompté par cette prétendue vertu du Mercure, qu'il produit la même maladie de nouveau auſſi fâcheuſe que jamais. On ne doit donc pas ſe flatter qu'un malade ſoit parfaitement guéri, juſques à ce qu'il ſoit devenu auſſi pâle qu'un cadavre, qu'il ne lui reſte que la peau & les os, & à moins que pendant la ſalivation il n'ait evité autant qu'il eſt poſſible tous les alimens gras; enfin la ſalivation doit être continuée aſſez long-tems pour que toute la maſſe des humeurs ſuſpectes d'infection ait été évacuée. On doit outre cela obſerver de tenir le Patient dans un degré ſuffiſant de chaleur, & lui interdire les alimens gras encore un ou deux mois après la cure, ſi l'on veut le garentir d'une rechutte.

Comme le Mercure n'agit que par ſa peſanteur dans les lieux où il eſt pouſſé par la circulation, il ne produit aucun bon effet lors que le Virus a atteint les parties ou l'action du cœur & des grandes Arteres ne s'étend pas, ou du moins ne s'étend que très

blement. C'eſt pourquoi ſi le Virus a gagné le *Diploë* du Crane, ou la moelle des os, en vain employe-t-on le Mercure pour le chaſſer, puisqu'il ne peut y être porté avec la force néceſſaire par la circulation. C'eſt par cette raiſon que la ſalivation, dans le tems qu'elle emporte la Verole, ne guérit point une Gonorrhée dont le ſiége eſt dans la ſubſtance celluleuſe de la Verge, ou la circulation eſt très languiſſante. La ſalivation ne peut non plus empêcher la chutte des petits os, dont on a parlé ci-deſſus; ces os n'étant couverts que de membranes fort minces, tiſſues de très petites arteres peu capables de pouſſer le Mercure juſques à l'os même.

Dans tous ces cas où le Mercure eſt inſuffiſant, les ſueurs, excitées par de fortes & d'abondantes décoctions de Guayac, auront un heureux ſuccès. Tandis que le corps ſue, les vapeurs de la décoction ſont pouſſées juſques hors des pores, ou les arteres ne ſauroient porter le Mercure. Ces vapeurs de Guayac corrigent les ſucs huileux, les diviſent, les mettent en mouvement, & les entrainent hors du corps. Ainſi on conçoit & on explique aiſément par quelle mechanique le Guayac, auſſi bien que le Mercure, guérit la Maladie Vénérienne, ſans avoir recours, ni pour l'un, ni pour l'autre, à aucune vertu ſpecifique. Ces deux remedes diſſolvent toute la graiſſe du corps, & le laiſſent également maigre & deſſeiché, en ſorte que les nouveaux liquides qui prennent la place des autres par

les

les alimens, ſont exempts de toute infection & procurent une ſanté parfaite ſans crainte de rechutte.

Pour faire reuſſir le traitement de la Verole par le Guayac, voici en peu de mots les précautions qu'il faut obſerver, & la maniére dont on doit conduire cette Cure. On doit tenir le patient dans une Chambre ſi chaude, qu'elle excite preſque la ſueur ſans autre ſecours; lui interdire rigoureuſement tous les alimens gras; il ne doit ſe nourrir que de Biſcuit & de raiſins ſecs, & ne boire qu'une légere décoction de Guayac; on lui fera prendre au moins quatre fois par jour huit onces d'une forte décoction du même bois. Après avoir continué ce regime pendant quelques jours, le Patient ſe trouve ſi rempli de cette liqueur pénétrante & balſamique, qu'il en eſt preſque hydropique. Il ne s'agit plus que de donner à cette liqueur aſſez de mouvement, pour qu'elle puiſſe pénétrer avec force juſques aux plus petits vaiſſeaux, & corriger, diſſoudre, & enfin entraîner hors du corps tous les ſucs huileux: pour cela, il eſt néceſſaire que tous les matins le Patient boive à jeun de la décoction autant qu'il pourra, qu'il ſue enſuite auſſi long-tems que ſes forces le lui permettront, dans une chaiſe faite exprès, ou dans ſon lit, par le moyen de la flame de l'eſprit de vin. Sur la fin de la ſueur, on lui fera prendre huit ou dix onces de bouillon de veau & de ris bien dégraiſſé, on l'eſſuyera bien avec des linges ſecs & chauds, & puis on le fera lever: on doit repeter ces

encore le soir, & continuer pendant quinze jours: ensuite on ne fait suer le Patient que les matins seulement pendant quinze autres jours. Tandis que le corps est en sueur il faut envelopper l'os infecté de linges bien chauds trempez dans une forte décoction de Guayac; & faire en sorte que la chaleur de la flame soit principalement déterminée vers cet endroit.

Souvent cette méthode a réussi dans des cas qui avoient résisté à la salivation; mais au contraire, si après les sueurs on employe le Mercure, soit par les frictions ou autrement, il ne produit aucun effet, & n'excite point de salivation; la raison en est vraisemblablement, parce que toutes les humeurs sont déja tellement dissoutes par le Guayac, qu'elles ne font aucun obstacle au passage du Mercure, & ainsi elles n'en reçoivent aucun changement; car il ne paroît pas que ce remède agisse dans le corps par aucune acreté, mais seulement par sa pesanteur.

Nous avons cru que les Lecteurs exacts ne seroient point fachés de savoir quels sont les Auteurs contenus dans ce Recuëil: c'est pourquoi nous en ajoutons ici le Catalogue, tel qu'il se trouve dans le Livre même.

INDEX

INDEX AUCTORUM

Quorum integri Libri, vel Epistolæ, vel Capita duntaxat, habentur

TOMO I.

A.

ALmenar (*Joannis*) *Hispani*, *de Morbo Gallico Liber*, *pag.* 359.
Amati, *Lusitani*, *de morb. Gall. & Scabie Gallica Epistolæ duæ*, 651.
- - - *ejusdem methodus propinandi Chinam*, 654.
Aquilani (*Sebastiani*) *de morbo Gall. liber*, 2.

B.

BAyri (*Petri*) *Taurinensis*, *de doloribus Gallicis caput unum*, 654.
Benedicti (*Joannis*) *Germani*, *de morbo Gall. liber*, 167.
Benivenii (*Antonii*) *Florentini*, *de morb. Gall. caput unum*, 399.
Brassavoli (*Antonii Musæ*) *Ferrariensis*, *de morb. Gall. liber*, 658.
- - - *ejusdem cum* Alexandri Fontanæ, *Mutinensis*, *de morb. Gall. & ligno sancto quæstionibus*, 706.
- - - *ejusdem Brassavoli de Radicis Chinæ usu liber*, 711.

C.

CArdani (*Hieronymi*) *de China Radice libellus*, 755.

Catanei (*Jacobi*) *de morb. Gall. liber*, 139

F.

FErnelii (*Joannis*) *Ambiani, de lue Venerea Dialogus*, 610.
- - - *ejusdem de lue venerea caput unum*, 614.
Ferrandi (*Consalvi*,) *de ligno Guajaco caput unum*, 355.
- - - *ejusdem de Ligno Sancto caput alterum*, 358.
Ferri (*Alphonsi*) *Neapolitani de Ligno Sancto liber*, 404.
- - *de morbis à capite ad pedes curandis per Lignum Sanctum liber*, 415.
- - *de morbo Gallico liber*, 334.
- - *de exhibendo vino ex ligno Sancto liber*, 446.
Fracastorii (*Hieronymi*) *de morbo Gall. poëmatum libri tres*, 183.
- - - *Prosaica Lucubratio de morbo Gall.* 199.
Fuchsii (*Leonardi*) *de morb. Gall. caput*, 598.

G.

GAlli (*Antonii*) *de ligno Sancto non permiscendo, liber*, 455.
Gilini (*Conradini*) *de morb. Gall. libellus*, 342.

H.

HOck (*Wendelini*) *de Brackenau, de morbo Gall. opus*, 210.
de Hutten (*Ulrichi*) *de morb. Gall. liber*, 275.

L.

LEoniceni (*Nicolai*) *de morb. Gall. liber*, 15
Loberæ (*Aloysii*) *de morb. Gall. liber*, 370.

M.

M.

MAcchelli (*Nicolai*) *de morb. Gall. liber*, 730.
Manardi (*Joannis*) *de morb. Gall. epiſtolæ*, 599.
- - *de ligno Indico epiſtolæ duæ*, 606.
Maſſæ (*Nicolai*) *de morb. Gall. liber*, 39.
Matthæoli (*Petri Andreæ*) *de morbo Gall. liber*, 246.
Maynardi (*Petri*) *de morbo Gall. liber*, 390.
Montani (*Johannis Baptiſtæ*) *de morbo Gall. liber*, 554.
- - *de eodem morbo Epiſtolæ*, 466.
Monteſauri [*Natalis*) *de morb. Gall. liber*, 114.

P.

PAſchalis (*Johannis*) *de morbo Gallico liber*, 219.
Phriſii (*Laurentii*) *de morbo Gallico liber*, 346.
Pollio (*Nicolai*) *de morbo Gallico liber*, 242.

S.

SCanaroli [*Leonardi*] *de morbo Gall. liber*, 123.
Schmai [*Leonardi*] *de morbo Gall. liber*, 383.

T.

TOrellæ [*Gaſparis*] *de Pudendagra liber*, 491.
- - *de dolore in Pudendagra Dialogus*, 502.
- - *de Ulceribus id Pudendagra liber*, 527.
- - *Conſilia quædam adverſus Pudendagram*, 546.

V.

V.

VEllæ [*Georgii*] *de morb. Gall. liber*, 206.
Veſalii [*Andreæ*] *de Radice Chinæ Epiſtola*, 586.
- - *ejuſdem Scriptum Italicum Latinum factum de modo propinandæ Chinæ*, 595.
Victorii [*Benedicti*] *de morb. Gall. liber*, 615.
- - - *de eodem Conſilium*, 650.
de Vigo [*Joannis*] *de morb. Gall. cap. duo*, 450.

INDEX AUCTORUM,

Qui TOMO II. comprehenduntur.

BAyri [*Petri*] *Taurinenſis, de Doloribus Muſculorum Caput*, 850.
Borgarutii [*Proſperi*] *de morbo Gallico Methodus*, 1118.
Botalli [*Leonardi*] *Aſtenſis, Luis Venereæ curandæ Ratio*, 859.
Brocardi [*Marini*] *Veneti, de morbo Gallico Tractatus*, 966.

C.

CHametei [*Antonii*] *Vergeſaci, de morbo Gall. liber.* 850.

F.

FAllopii [*Gabrielis*] *Mutinenſis, de morbo Gall. liber*, 762.
Ferrerii [*Augerii*] *Toloſatis de Pudendagra libri duo*, 906.
Fontanini [*Dionyſii*] *Cephalalgiæ, & Gall. morb. curatio*, 954.

Fra-

Fracantii [*Antonii*] *Vicentini, de morbo Gall. liber*, 831.
Frizimelicæ [*Franciſci*] *Patavini, de morbo Gall. Tractatus*, 680.
- - - *adverſus defluvium pilorum lubratiuncula*, 998.

H.

HAſchardi [*Petri*] *Inſulani, de morbo Gall. Tractatus*, 930.

L.

LAngii [*Joannis*] *Lembergii, de morbi Gallici tuberibus epiſtola*, 847.
Leonis [*Dominici*] *Lunenſis, de Zuctano, de morbo Gall. caput*, 903.

M.

MAggii [*Bartholomæi*] *Bononienſis, in morbo Gall. Conſilium* 1155.
Montagnanæ [*Bartholomæi*] *Junioris, in morbo Gall. Conſilium*, 958.

P.

PAſchalii [*Michaëlis Joannis*] *Valentini, de morbo Gall. Tractatus*, 1114.
Petronii [*Alexandri Trajani*] *de morbo Gall. Libr. VII.* 1167.

R.

RInii [*Benedicti*] *Veneti, de morbo Gall. Tractatus*, 971.
Rondeletii [*Guillelmi*] *de morbo Gall. liber*, 935.

S.

STrutti [*Joſephi*] *Bononienſis, de morbi Gall. pulſibus caput*, 955.

Sylvii [Joannis] *Insulensis, de morbo Gall. Tractatus*, 1107.

T.

TOmitani [*Bernardi*] *Patavini, de morbo Gall. libri duo*, 1015.

Trapolini [Petri] *Patavini, de morbo Gall. Tractatus*, 1002.

ARTICLE IV.

Recueil de divers Voyages curieux faits en Tartarie, en Perse, & ailleurs; enrichi de Cartes Geographiques & de Figures en Taille-douce. Leyde, aux dépends de Pierre van der Aa, 1729, in 4. 2 vol.

CE Recueil est effectivement curieux; & voici les Piéces qui le composent.

I. *Traité de la Navigation, & des Voyages de Decouverte & Conquête modernes, & principalement des François; Avec une Description des Iles Canaries, les Preuves du Tems de la Conquête d'icelle, & la Genealogie des Bethencourts & Braquemons: le tout tiré des meilleurs Auteurs, par* PIERRE BERGERON. 161. *colonnes.* C'est une espéce de Préface pour tout ce Recueil.

II. *Voyage du célébre* BENJAMIN *autour du Monde, commencé en* 1173, *contenant une éxacte & succincte Description de ce qu'il a vû de remarquable dans presque toutes*

tes les Parties de la Terre, & de ce qu'il en a appris de plusieurs de ses Contemporains; avec un Détail jusqu'ici inconnu de la Conduite, des Sinagogues, de la Demeure, & du Nombre des Juifs & de leurs Rabbins: écrit en Hebreu, traduit en Latin par BENOIT ARIAN MONTAN, *& nouvellement du Latin en François, avec des Notes. 67. colonnes.*

Cet Ouvrage, extrémement vanté pour la Bonne-Foi par les Juifs, mais assez décrié parmi les Chrétiens à cause des Fables dont ils l'accusent d'être rempli, avoit été imprimé quantité de fois en Hébreu; en Latin, de la Traduction & avec les Remarques d'Arias Montanus, & de Constantin l'Empereur; en Allemand; & en toutes sortes de Langues, s'il en faut croire le Traducteur dont on va parler: mais, il ne l'avoit point encore été en François; & l'on en doit savoir d'autant plus de gré de cette nouvelle Traduction à son Auteur. Il y a suivi la Version Latine d'Arias Montanus, sans négliger pourtant celle de Constantin l'Empereur; & il l'a accompagnée de quelque peu de Remarques.

III. *Voyages très curieux faits & écrits par les RR. PP.* JEAN DU PLAN CARPIN, *Cordelier, &* N. ASCELIN, *Jacobin, envoyez en Qualité de Legats Apostoliques & d'Ambassadeurs, de la part du Pape Innocent IV, vers les Tartares & autres Peuples Orientaux; l'an 1246, &c. 82 colones.*

IV. *Voyage remarquable de* GUILLAUME DE RUBRUQUIS *Cordelier, envoyé en*

en Ambassade par le Roi Louis IX, en différentes Parties de l'Orient, principalement en Tartarie & à la Chine, l'an 1253: traduit de l'Anglois. 161. *colonnes.*

V. *Traité des Tartares, de leur Origine, Païs, Peuples, Mœurs, Religion, Guerres, Conquêtes, Empire, & son Etendue: de la Suite de leurs Chams & Empereurs; Etats & Hordes diverses jusqu'aujourd'hui: le tout recueilli de divers Auteurs par* PIERRE BERGERON. 132. *colonnes.*

VI. *Abrégé de l'Histoire des Sarasins & Mahométans, où il est traité de leur Origine, Peuples, Mœurs, Religion, Guerres, Conquêtes, Califes, Rois, Soudans, Cherifs, Empires; & de leurs divers Empires & Etats établis par le Monde: par* PIERRE BERGERON. 66. *colonnes.*

Ces quatre dernières Piéces avoient autrefois été imprimées *à Paris, chez Josse*, en 1634, *in* 8; & c'est sur cette Edition qu'on les redonne ici, augmentées de Figures absolument inutiles, à la réserve pourtant des deux Cartes pour les deux Voyages. Ces Voyages avoient été trouvez dans les Recueils d'Hakluit & de Purchas par Bergeron, qui les avoit traduits *d'un Latin assez grossier*, comme il le dit lui-même; & non de l'Anglois, comme on le dit ici.

VII. *Quelques Observations du Moine* BACON *touchant les Parties Septentrionales du Monde; avec les Relations touchant les Tartares, tirées de l'Histoire de* R. WENDOVER & MATTH. PARIS; *& quelques Lettres sur le même sujet.* 38 *colonnes.*

VIII.

VIII. *Les Voyages très curieux & fort remarquables, achevées par toute l'Asie, Tartarie, Mangi, Japon, les Indes Orientales, Iles adjacentes, & l'Afrique; commencées l'an* 1252 *par* MARC PAUL *Venitien, Historien recommandable par sa Fidélité: le tout diviſé en III. Livres, conféré avec un MS. de la Bibliotheque de S. A. E. de Brandebourg, & enrichi de Notes & Additions tirées dudit MS., de l'Edition de Ramuzio, de celle de Purchas, & de celle de Vitriare.* 185 *colones.*

On avoit déjà depuis très-long-tems diverſes Traductions de cet Ouvrage; 1, en Latin, ou en Italien, car on ne ſait pas préciſément dans laquelle de ces deux Langues à été compoſé l'Original; 2, en Portugais; 3, en Allemand; 4, en Flamand. Enfin, en voici une en François. Elle eſt précédée d'une mauvaiſe Traduction de la Préface curieuſe qu'ANDRE' MULLER a miſe à la tête de ſon Edition Latine de cet Ouvrage, dans laquelle on trouve l'Hiſtoire de ſon Texte, de ſes Verſions, & de ſes Editions; & avec laquelle le Diſcours Préliminaire de l'Hiſtoire du Japon du Docteur Kempfer n'eſt pas toujours d'accord touchant Marc Paul Venitien. Cette Edition, la meilleure de toutes, a été faite *à Berlin, en* 1671, *in* 4, ſur un Manuſcrit de la Bibliotheque Electorale; & Muller y a ajouté ſes Remarques, & quantité de diverſes Leçons priſes de ce Manuſcrit. C'eſt ſur cette Edition, que cette Traduction a été faite; & il eſt fort apparent qu'on n'a point

Remarque d. J.

Remarque d. J.

été obligé de recourir ailleurs, tant pour la prétendue Collation avec le Manuscrit de Brandebourg, que pour les Notes & Additions tirées de Ramusio, de Purchas, & de Vitriare, ou plûtôt de Glasemaker, car c'est ainsi que se nommoit ce dernier Auteur.

IX. *Histoire Orientale ou des Tartares, de* HAITON *Parent du Roi d'Armenie: contenant I. une succinte & agréable Description de plusieurs Royaumes ou Pais Orientaux, selon l'Etat dans lequel ils se trouvoient environ l'An* 1300. *II, une Relation de beaucoup de choses remarquables qui sont arrivées aux Peuples de ces Nations: le tout décrit par la main de* NICOLAS SALCON, *& traduit suivant l'Edition Latine d'André Muller.* 96. *colones.*

Salcon, après avoir écrit cet Ouvrage en François sur le Récit d'Haiton, le traduisit en Latin; & Mr. Muller a mis cette Traduction à la fin de son Edition de Marc Paul Venitien.

X. *Recueil en Abrégé des Voyages & Observations du Sr.* JEAN DE MANDEVILLE, *Chevalier & Professeur en Médecine, faites dans l'Asie; l'Afrique, &c. commencées en l'An* 1332, *dans lesquels sont compris grand nombre de choses inconnues, par Mr.* BALE. 26 *colones.*

Remarque d. J. Ceci a tout l'air de n'être autre chose que l'Extrait des *Voyages de* JEAN DE MANDEVILLE, tel que l'aura donné BALÆUS dans son *Catalogus Scriptorum Majoris Britanniæ*; &, en ce cas, BALÆUS n'est pas

pas moins bien rendu ici par Mr. BALE, que ci-dessus GLASEMAKER par VITRIARE, & ARIAS MONTANUS par ARIAN MONTAN. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage entier de Mandeville a été imprimé plusieurs fois dès le quinziéme Siécle, en François, en Italien, & en Latin.

XI. *Voyage de Perse par* AMBROISE CONTARENI, *Ambassadeur de la Republique de Venise en ce Reyaume-là, en l'Année* 1473, *décrit par lui-même*, 62 *colones.*

Il partit le prémier jour du Carême 1473, & fut de retour le 24 Fevrier 1477.

Le Libraire, qui est en même tems l'E- Remarque
diteur, nous avertit, qu'il a *melioré cette* d. J.
Collection tellement comme s'ensuit. I. La vieille Orthographe est mise à la moderne. II. Les Cartes & Figures, qui manquoient aux vieilles Editions, sont ici ajoutées : comme aussi III les Indices des Chapitres & des Choses remarquables. IV. On a mis à côté des pages les Notes du Texte. Et pour le V. j'ai corrigé par tout un grand nombre de Fautes des vieilles Editions. Aux Indices près, on l'auroit très volontiers dispensé de tous ces Soins; &, *quand il plaira à Dieu de lui prolonger sa vie & forces* pour nous donner *encore d'autres Ouvrages*, il ne sera pas mauvais qu'il les laisse tels qu'il les aura trouvez dans ses Originaux.

ARTICLE V.

Examen Philosophique de la Poëfie en général, par Mr. Remond de S. Mard. A Paris, chez Briasson, 1729. in 12. p. 79. en tout.

Avertissement. LE petit Ouvrage, dont on vient de lire le Titre, étoit destiné à faire partie d'un autre plus considerable, qui peut-être n'auroit paru de long-tems: mais, comme la Poëfie a des Ennemis qui ne cessent d'en médire, Mr. *de S. Mard* a jugé à propos de leur opposer cet *Examen Philosophique de la Poëfie en général*, promettant dans la Préface de donner ses Idées avec modestie, & de ne point prendre le ton de Législateur. „ Chacun, *dit-il*, après m'avoir lu, restera „ le maître de penser comme il voudra; & „ je n'ai garde de vouloir ôter aux autres „ un privilége qui me fait tant de plaisir. „ Cependant, il est bon que j'avertisse, qu'il „ ne sera peut-être pas sage de me contre- „ dire: car je ne raisonnerai jamais, je ne „ mettrai en avant que des Faits; c'est-à- „ dire, je ne ferai que recueillir les impres- „ sions qu'ont toujours reçu les hommes, „ & celles qu'en conséquence de la Dispo- „ sition de leurs organes, ils sont nécessitez „ à recevoir encore. Voilà mes faits, je „ ne les imaginerai point, je les prendrai „ dans la nature, chacun les trouvera là, „ &

„ & il ne s'agira que de les bien chercher;
„ je ſai bien qu'il reſtera toujours à la va-
„ nité la reſſource de les nier: mais, qu'on
„ y prenne garde; c'eſt la plus mauvaiſe
„ reſſource du monde, & dont pour ſon
„ honneur il faut ſe ſervir avec bien du
„ ménagement: car blâmer & critiquer en
„ matiére d'Idées délicates, rejetter & me-
„ connoître des impreſſions dont on auroit
„ dû être affecté, eſt ſouvent une eſpéce
„ d'aveu que, par une exception malheureu-
„ ſe, on n'a pas été fait pour les ſentir; &
„ en vérité, ſi la vanité étoit ſage, elle s'é-
„ pargneroit de pareils aveux.

Eloge de la Poeſie.

Notre Auteur débute par faire l'Eloge de la Poëſie, il trouve que c'eſt le plus bel Art du Monde, parce que tout y brille d'images, & qu'on y attaque à la fois le cœur & l'imagination. Il n'y a point de Poëte à qui il ne ſoit permis d'appeller la Fiction au ſecours de la Nature, auſſi bien que d'animer & d'embellir tout ce qu'il trouve à ſon paſſage. Il ne tient qu'à lui de faire murmurer tendrement tous les ruiſſeaux & de peupler tous les Bois des plus belles Nymphes du Monde. De pareilles images vont infailliblement reveiller les paſſions avec leſquelles elles ont de l'affinité. „ Sou- *P. 13. & ſuiv.*
„ venez-vous, *dit là deſſus Mr. de S. Mard,*
„ de la Deſcription de la Grotte de Calyp-
„ ſo dans Telemaque, ou ſi vous l'aimez
„ mieux, de ce joli païſage que fait Hora-
„ ce.

Qua pinus ingens, albaque populus

Umbram Hoſpitalem conſociare amant
Ramis, & obliquo laborat
Limpha fugax trepidare rivo.

„ Croyez-vous que pendant que votre imagination ſe trouve ſoutenue, & fixée, „ par la peinture de ce Ruiſſeau, & de cet „ Ombrage; croyez-vous, dis-je, qu'il ne „ s'éleve pas dans votre cœur un petit mouvement de volupté & de pareſſe qui contribue à l'embelliſſement de l'image, & „ dont vous faites à l'image un honneur „ qui ne lui eſt pas dû, parce qu'une partie conſiderable, & même la fleur de votre plaiſir, apartient réellement aux paſſions qu'elle réveille.

Des Paſſions. „ Telles ſont, *continue-t-il*, les proprietez des images; & voilà comme en allant „ à l'imagination, elles vont auſſi au cœur. „ Ouï, elles y vont, tout y va dans la Poëſie; ſon but eſt d'aller remuer un cœur „ qui veut continuellement être agité, & „ de nous dérober ce ſpectacle humiliant „ & qui nous attriſte ſi fort, je veux dire la „ vûe de nous-mêmes: Spectacle qu'il n'y „ a que les paſſions qui puiſſent réuſſir à „ nous bien dérober. Auſſi n'y a-t-il point „ de genre de Poëſie, qui n'ait une paſſion „ en particulier, & quelquefois pluſieurs à „ peindre. Conſiderez le Poëme Epique: „ N'eſt-ce pas le portrait de la valeur peinte en beau, & miſe dans tout ſon éclat? „ Qu'eſt-ce encor que la Tragedie? N'eſt-ce pas le Theatre de toutes les paſſions? „ En eſt-il une qui n'y joue ſon rôle? La Come-

„ Comedie a peut-être des paſſions moins
„ impetueuſes à peindre, mais elle en a aſ-
„ ſez pour nous toucher: & ſans parler de
„ l'Eglogue qui a pour objet la pareſſe &
„ l'amour, quel emploi donne-t-on à l'E-
„ legie que celui d'exprimer un amour mé-
„ content? Ne dites pas que la Satire n'a
„ point toutes ces paſſions-là à peindre:
„ ſans doute elle ne les a pas; mais elle en
„ a une qui au gré du cœur humain vaut
„ preſque toutes les autres enſemble, je
„ veux dire la malignité.

En voilà plus qu'il n'en faut pour intereſſer le cœur & pour plaire. Cependant, comme ſi cela ne ſuffiſoit pas, on a embelli la Poëſie par l'agrément de la rime, & par le charme de l'harmonie.

Pour ce qui regarde l'harmonie, notre Auteur croit qu'il y en a de deux ſortes, dont l'une n'a aucun rapport naturel avec nos organes, & qui eſt uniquement l'Ouvrage de notre Fantaiſie: „ Ouvrage, *dit-il*, que la ſucceſſion du tems nous a fait trouver agréable; & il eſt conſtant que nous ne ſerions nullement flattez de l'harmonie mecanique de la Poëſie, ſi notre oreille, familiariſée avec elle, n'en étoit venuë à la trouver aimable, & n'étoit charmée de la retrouver encore. Nous avons tous, *ajoute-t-il fort joliment*, „ une maîtreſſe qui nous aſſujettit ſans bruit & ſans éclat, & dont nous ne connoiſſons pas bien toute l'autorité, parce qu'elle eſt douce & inſenſible. C'eſt l'habitude. Vous ne ſauriez croire combien elle peut ſur nous.

De l'Harmonie.

p. 26. & ſuiv.

„ Souveraine de nos goûts elle les émouſ-
„ ſe, ſouvent elle nous les ôte, quelque-
„ fois par compenſation, elle nous en don-
„ ne, & peu contente de dominer ſur no-
„ tre imagination qu'elle maîtriſe, elle agit
„ encore ſourdement & avec lenteur ſur nos
„ ſens dont elle fait tout ce qu'elle veut.

P. 31, & ſuiv. L'autre ſorte d'harmonie eſt invariable par ſa nature: on la ſent par inſtinct, & on l'attrappe de même. Elle a un rapport réel, non ſeulement avec les organes de notre ouïe, mais auſſi avec notre cœur. En un mot, cette Harmonie conſiſte dans la convenance éxacte de notre ſtile avec les idées que nous avons à exprimer & les ſentimens que nous avons à peindre. Les paſſions vives, nombreuſes, & quelquefois oppoſées, doivent parler avec promptitude & ſans ordre, chacune d'elles doit paroître, pour ainſi dire, couper la parole à l'autre; voilà pourquoi un ſtile animé, & ſans liaiſon leur convient avec la derniére juſteſſe. Ce même ſtile détruiroit entierement l'harmonie dont il s'agit, ſi on le prétoit à des paſſions tranquiles. Ces ſortes de paſſions ont le tems de s'exprimer, puis que rien ne les preſſe.

De la Rime. L'agrément de la rime eſt arbitraire au ſentiment de notre Auteur; & ſi elle nous fait plaiſir, c'eſt parce que nous avons le bonheur d'en avoir à tout ce que nous voulons. „ Nous ſommes ſinguliers, *dit-il*, „ & plus heureux qu'on ne croit: voulons-„ nous avoir du plaiſir, il ne s'agit que de „ convenir les uns avec les autres que nous „ en aurons; la convention une fois faite,

„ nous

„ nous en avons, & l'Opinion fait auſſi-tôt „ l'office de la Nature. Nous ſommes, „ par exemple, convenus que nous ſerions „ bien aiſes, toutes les fois que notre oreil„ le ſeroit frappée par deux vers, qui ſe ter„ mineroient de même: nous l'avons été „ comme nous l'avions réſolu; & nous ſom„ mes ſi bien accoutumez à ce retour uni„ forme de ſons, que nous ſommes réel„ lement fâchez quand on y manque.

La verſification Angloiſe eſt une preuve de la vérité de cette réflexion. Cette verſification eſt aſtreinte à la rime ou en eſt affranchie, au gré du Poëte: accoutumez au retour du même ſon, nous ſommes d'abord ſurpris & choquez de ne le point entendre; enſuite nous nous habituons inſenſiblement à cette eſpece de licence: & à la fin frappez des magnifiques beautez dont nous ſommes en grande partie rédevables à la ſuppreſſion de la rime, nous ſommes forcez d'approuver une liberté ſi ſage & ſi raiſonnable. Remarque d. J.

Le petit Ouvrage, que nous venons de parcourir, nous paroît ſi bien tourné, & donner des idées ſi juſtes des ſujets qui y ſont traitez, que nous ne ſaurions nous empêcher de ſouhaiter, que Mr. de S. Mard faſſe part au public de tout l'Ouvrage dont celui-ci n'eſt qu'une partie. Et c'eſt en vain qu'il prétend avoir *peu d'obligation à la Poëſie.* Quand cet aveu ſeroit auſſi ſincere qu'il eſt modeſte, nous ne le croyons pas diſpenſé de fournir la carriére qu'il a commncée. Nous oſons même lui conſeiller de ſe vanger noblement de la Poëſie, en travaillant à la perfectionner. *Avertiſſement. p. 4.*

ARTICLE VI.

MAGNI CRUSII, *Slesvicensis, V. D. M. Dissertatio Epistolica ad Eminentissimum atque Reverendissimum Dn. Christianum Wormium, Diœceseos Sialandicæ in Dania Episcopum, &c. de Scriptis quibusdam integris Fragmentisque hactenus ineditis, quæ in Itinere Gallico, Anglico, atque Germanico, reperire contigit, & nunc in lucem publicam edenda parat, Virosque eruditos insimul ad conferendas Symbolas humanissimè invitat.* Lipsiæ, apud Gleditschium, 1728, in 4, 72 pagg.

C'est-à-dire,

Dissertation touchant divers Ecrits à publier, &c.

But de cet Extrait. IL n'y a gueres de Livres qui soient plus du ressort d'un Journal que ces sortes de Dissertations, parce qu'il n'y en a gueres dont il soit plus important que les Savans soient avertis, tant afin qu'ils sachent quels sont les Ouvrages qu'on leur promet, qu'afin qu'ils puissent aider de leurs Lumieres ceux qui en entreprennent ou procurent les Editions. Nous ne ferons presque qu'indiquer celles que Mr. Crusius promet ici.

ECRITS

ECRITS GRECS.

I. *Codex Cottonianus Geneseos.* On regarde ce MS. comme si ancien, qu'on a débité qu'il avoit appartenu à Origene; &, selon les Editeurs de la Bible Polyglotte d'Angleterre, c'est le plus ancien de ceux de tout le Monde. Mr. Crusius se propose de le donner avec les diverses Leçons du MS. Alexandrin & de celui du Vatican, sous lesquelles il mettra celles du MS. de Coislin. Il y ajoutera la Dissertation de Mr. GRABBE *de variis Vitiis LXX Interpretum Versioni ante B. Origenis ævum illatis, & Remediis ab ipso in Hexaplari ejusdem Versionis Editione adhibitis*; imprimée à Oxford, en 1710, in 4, & qui étoit devenue d'une Rareté extrême: & V Dissertations de Mr. JEAN GRAMM, Professeur en Grec à Copenhague, *de Veteris Testamenti Versionis Græcæ in Novo Foedere Allegatione*, imprimées en cette Ville en diverses années, la derniere en 1727, in 4.

II. *Fragmenta* MACARII MAGNETIS *ex Libris V* Ἀποκριτικῶν *ad Theosthenem contra Gentiles Evangelia calumniantes.* Cet Auteur du III Siécle étoit si peu connu, qu'Aubertin n'a point fait difficulté de taxer Turrien de Mauvaisefoi, parce qu'il en avoit cité ce Passage: Οὐκ ἔστιν εὐχαριστία τυπος τοῦ σώματος καὶ τοῦ αἵματος, ὅπερ τινες ἐρῥᾳψώθησαν πεπηρωμένοι τὸν νοῦν, μᾶλλον δὲ σῶμα καὶ αἷμα: *Eucharistia non est Typus*

Typus Corporis & Sanguinis, quod quidam fabulati sunt mente capti, sed potiùs Corpùs & Sanguis. Il l'avoit néanmoins tiré d'un MS. de cet Auteur, qui se conserve encore aujourd'hui dans la Bibliotheque de St. Marc, à Veniſe. Pour rendre ce Cas tout ſemblable à celui de Pierre Martir, qui avoit cité la *Lettre de St. Chryſoſtome à Céſaire*; & dont le Témoignage fut toujours aſſez conteſté, juſqu'à ce que le célébre Mr. Bigot eut publié cette Lettre; il ne manqueroit plus que quelque nouveau Bigot, qui juſtifiât de même la Bonnefoi de Turrien, en publiant le Magnes de Veniſe: & il ſeroit de l'Honneur, & même de l'Intérêt, des Poſſeſſeurs de le publier eux-mêmes. Les Fragmens, que Mr. Cruſius ſe propoſe d'en publier, ſont pris du IV Livre, & ne ſont autre choſe que les Citations qu'en avoit copiées Nicéphore, Patriarche de Conſtantinople, dans ſes *Antirrhetici Libri adverſus Iconomachos*, qui ſe conſervent en MS. dans la Bibliotheque du Roi de France. Il y joindra quelques autres Fragmens Grecs & Latins du *Commentaire du même Macarius Magnes ſur la Geneſe*, tirez d'un MS. de la Bibliotheque du Cardinal Ottoboni, & communiqués par le P. Stephanoti; & l'*Hiſtoria XL Macariorum*, qui lui a été donnée par Mr. URBAIN GODEFROI SIBERUS, Profeſſeur en Hiſtoire Eccléſiaſtique à Leipſic.

Remarque d. J.

III. *Epitome Librorum Antirrheticorum Nicephori Conſtantinopolitani adverſus Iconomachos.* Les PP. Combefis, le Nourry, &

& Banduri, n'ayant point éxécuté le deſſein qu'ils avoient eu de publier ce Livre de Nicephore, Mr. Cruſius a réſolu d'en donner un Abrégé, ſur les MSS. des Bibliotheques du Roi, de Colbert, & de Coiſlin.

IV. *Continuatio Spicilegii à* JOANNE ERNESTO GRABBIO *inchoati.*

Mr. GRABBE avoit donné deux Volumes de cet Ouvrage, que la Mort l'empêcha de continuer. Ils ont été imprimez à Oxford, en 1698 & 1699, in 8. & contiennent divers Ecrits des Peres & des Hérétiques des II prémiers Siécles. Le Supplement qu'y prépare Mr. Cruſius s'étendra juſqu'à la fin du III. Siécle, & contiendra entre autres choſes des Pieces de *Julius Africanus*, de *Meliton de Sardes*, d'*Irenée*, de *Juſtin Martyr*, d'*Hypolite*, de *Denis d'Alexandrie*, de *Clement Romain*, de *Clement Alexandrin*, de *Methodius*, d'*Apollinarius*, d'*Acacius*, d'*Euſebe de Céſarée*, & d'autres.

V. *S.* IRENÆI *Opera, quot quot extant, omnia.*

Les Editions de ce Pere, données par Mr. GRABBE & le P. MASSUET, étant devenues fort rares & fort cheres, Mr. Cruſius a deſſein d'en donner une, où il redreſſera & remplira beaucoup de Paſſages par le moyen de Fragmens communiquez par Mr. Zacagni, Bibliothecaire du Vatican. Il y joindra les nouvelles Corrections & les nouvelles Notes que Mr. GRABBE avoit miſes à la marge de ſon Exemplaire: les Remarques de THOMAS AISLERUS, d'EDUARD BERNARD, de

FRAN-

FRANÇOIS JUNIUS, & de DANIEL HEINSIUS, qu'il a eu le bonheur de trouver écrites de leurs mains sur leurs Exemplaires, & qui n'ont point encore été imprimées: le Prologue des Oeuvres de cet Auteur, qui se trouve à la tête du MS. d'Arundell, dans la Bibliotheque de la Société Royale de Londres, & qui n'a point été mis dans les Editions de GRABBE & de MASSUET: JOAN. FRANCISCI BUDDEI *Dissertatio in quâ probat Irenæum & Clementem Romanum non favere Missæ Pontificiæ*, contre le P. Massuet, aussi bien que la Piéce suivante: *Irenæus Evangelicæ Veritatis Confessor ac Testis, à R. Massueti pravis Explicationibus vindicatus*, imprimé à Leipsic, en 1721, in 4: GEORGII HOOKERI, *Bath. & Wall. Episc. Conjecturæ de Valentinianorum Hæresi, quibus illius Origo ex Ægyptiaca Theologia deducitur*, imprimées en Angleterre, mais aussi rares qu'un MS. parce qu'on n'en a tiré que 20 Exemplaires: EJUSDEM *Emendationes & Observationes in Tertulliani Tractatum contra Valentinianos*, qui n'ont point encore été imprimées: JACOBI LIPTROTT *Commentatio ad J. E. Grabbe, quâ Irenæum de Ætate Christi differentem à communi Præjudicio Erroris vindicare conatur*: & enfin HENRICI DODWELLI *Dissertationes in Irenæum*. Il y auroit aussi ajouté les *Vindiciæ* GRABBII *contra Massuetum*; mais, on ne les a point trouvées parmi les Papiers de ce Savant.

VI.

VI. *Supplementum Annalium Bizantinorum* NICETÆ CHONIATÆ.

Ce Suplement eſt tiré d'un MS. apporté du Levant par le Chevalier Thomas Roe Ambaſſadeur d'Angleterre à la Porte, & qui differe fort des Editions de Geneve, en 1593, & de celle de FABROTT, de l'Imprimerie Royale, en 1641, in folio; particuliérement dans la II Partie du II Livre, où il eſt traité de la Priſe de Conſtantinople, & à la fin de laquelle il y a un Traité *de Statuis Urbis Conſtantinopolitanæ, quas Latini victores, premente Pecuniæ inopia, fundi, & in Monetam cudi curarunt*, qui mérite bien d'être rendu public, & qui ſera accompagné d'une Verſion Latine.

VII. *Fragmenta Patrum Græcorum, quæ exſtant in Catena Patrum in Lucam.*

Le P. BALTAZAR CORDIER n'aiant donné cette Chaine qu'en Latin, Mr. Cruſius ſe propoſe de la donner en Gree ſur un MS. de la Bibliotheque de l'Empereur.

VIII. ANASTASII *Sinaitæ Contemplationes in Hexaemeron, Græcè nunc primùm edendæ.*

On n'avoit encore vû que les XI premiers Livres de cet Ouvrage, & cela ſimplement en Latin, lors que le XII fut publié en Grec & en Latin par Mr. ALLIX, avec ſon *Expoſtulatio de S. Joannis Chryſoſtomi Epiſtolâ ad Cæſarium Monachum adverſus Apollinarii Hæreſim, à Pariſienſibus aliquot Theologis non ità pridem ſuppreſſâ*, imprimée à Londres, en 1682, in 4. Là, ce Savant remar-

que, que ce XII Livre ayant eu le même sort que cette fameuse Lettre, & par les mêmes Raisons, il le donnoit au Public, sur un MS. de la Bibliotheque de Mr. Colbert, qui venoit de celle du célébre Mr. Daillé. Il y avoit ajouté quelques Remarques de M. DACIER. Mr. Crusius se propose de donner une bonne Edition de tout cela, & du Grec des XI premiers Livres, à l'aide d'un MS. plus éxact que celui de Mr. Colbert.

IX. *Scholia Antiqua Græca in Proverbia Salomonis.*

Mr. Crusius, s'étant apperçu qu'il y avoit un Renversement d'Ordre entre les Chapitres des Proverbes de Salomon, dans toutes les Editions de la Bible des LXX; & cherchant à en découvrir la Raison; trouva dans un ancien Scholiaste Grec, inséré dans deux MS. d'une Chaine de Peres Grecs sur les Proverbes, le 25 Chapitre avec ce Titre: *Hæ sunt Institutiones Salomonis indubiæ, quas descripserunt Amici Ezechiæ Regis Judæ;* par où il paroît, que dans les anciens MS. Grecs les Proverbes étoient divisés en deux Classes, dont la I, jusqu'au XXIV Chapitre inclus, contenoit les Proverbes écrits par Salomon lui-même; & la seconde, depuis le XXV inclus, contenoit ceux qu'il avoit seulement prononcés, qui s'étoient conservez parmi les Juifs, & qui avoient enfin été recueillis & offerts au Roi Ezechias par ses Amis. Cette Singularité a porté Mr. Crusius à donner ce Scholiaste sur trois MS. de la Chaine des Peres Grecs

sur

ſur les Proverbes, qui ſont dans les Bibliothéques de l'Empereur, de Laud, & de Coiſlin.

X. GENNADII *Opus ineditum contra Judæos.*

Cet Ouvrage de GEORGE SCHOLARIUS, qui de Patriarche de Conſtantinople devint Moine & prit le Nom de GENNADIUS, eſt intitulé *Confutatio Erroris Judaici ex Scripturâ & Rebus geſtis, & ad Chriſtianam Vetitatem Cohortatio, per modum Dialogi.* Mr. Cruſius le donnera en Grec & en Latin, ſur deux MS. de la Bibliotheque du Roi de France.

XI. *Oracula Gentilium Philoſophorum de Theologiâ Chriſtianâ.*

Un MS. de la Bibliotheque d'Oxfort, intitulé *Oracula & Theologiæ Græcorum Philoſophorum*, a donné occaſion à ce Recueil d'Oracles & de Divinations des Philoſophes ſur les principaux Myſteres du Chriſtianiſme.

XII. GEORGII GEMISTII PLETONIS *Opuſcula quædam.*

Ces Opuſcules ſont, I, *Monodia ad Reginam Cleopam, ubi de Immortalitate Animæ, & de Aeternitate*; II, *Altera Monodia, ubi de Bono Patientiæ*; III, *Tractatus de Virtutibus.* Mr. Cruſius doit donner les deux prémiers avec ſa Verſion Latine, ſur des MS. de la Bibliotheque d'Oxfort & le troiſiéme ſur l'Edition de CANTERUS revue & corrigée.

XIII. *Anecdota Græca varii Argumenti.*

Ce ſont 14 Opuſcules d'*Hippolite de Thebes*,

bes, de *Photius*, d'*Ammonius*, de *Polychronius*, de *Dorothée de Tyr*, d'*Euloge*, d'*Epiphane*, de *Nicephore Calliſte*, de *Cabaſilas*, &c.

ECRITS LATINS.

I. ARNOBII *Afri Libri VII adverſus Gentes.*

Les MSS. de cet Auteur ſont ſi rares, que le P. Montfaucon n'en a trouvé aucun dans les plus riches Bibliotheques, & qu'il n'y en a qu'un de 800. ans dans celle du Roi de France, donné autrefois à François I par Leon X. C'eſt ſur ce MS., que Mr. Cruſius a deſſein de donner une nouvelle Edition d'Arnobe, revue ſur celles de FAUSTUS SABÆUS, & de FULVIUS URSINUS, & accompagnée des Remarques non encore imprimées de CLAUDE DE MEME, d'ANTOINE CHARPENTIER, de JEAN PASSERAT, de FRANÇOIS GUYET, de JAQUES DALECHAMP, de CLAUDE DUPUY, de FRANÇOIS VIGIER, de PIERRE DANIEL HUET, de PIERRE JUNIUS, d'HENRI ERNSTIUS, d'AUGUST. BUCHNER, & d'autres. Il mettra à la tête un *Syſtema Arnobianum*; NICOLAI LE NOURRY *Diſſertationes Arnobianæ ex ejus Tomo II. Apparatus ad Bibliothecam Patrum*; & JO. CASP. LORSCHERI *Libellus de Patrum Africanorum Meritis Singularibus*; avec ſes Notes. A la fin, il mettra les VI. Pieces qui ſe trouvent

vent jointes à l'Edition de SAUMAISE, faite à Leide, en 1661, in 4: & si quelqu'un a le PETRI SCRIVERII *Anti-Criticus Arnobianus adversus Meursium*, JOANNIS ISAACI PONTANI *Animadversiones in Arnobium*, & les Editions de cet Auteur notées de la main de SAUMAISE & de FRANCIUS, tels qu'on les trouve indiqués à la page 24 & 25 du Catalogue de ce dernier, Mr. Crusius le prie très instamment d'en donner avis à son Libraire à Leipsic.

II. *Adjunctio, Senatus-Consulto Parlamenti Parisiensis decreta ad Novam Conciliorum Collectionem à* P. JOANNE HARDUINO S. J. *confectam.*

Cet Ecrit avoit été imprimé à Paris, en 1722, in folio, avec le François à côté sous ce Titre, *Addition ordonnée par Arrêt du Parlement, pour être jointe à la nouvelle Collection des Conciles, faite par le P. Jean Hardouin Jésuite*; & l'on ne devoit distribuer aucun Exemplaire de ces Conciles, sans y joindre cette Piece. Mais, à peine fut-elle achevée d'imprimer, qu'on la supprima, & qu'on en brula presque toute l'Edition; en sorte qu'à peine est-elle aujourd'hui connue en France. Mr. Crusius, ayant eu le bonheur d'en découvrir un Exemplaire, obtint la permission d'en copier simplement le Latin; & aussi-tôt il fut déchiré en mille piéces. C'est sur cette Copie qu'il se propose de le faire rimprimer, avec ses Remarques; reconnoissant, que quand bien même il n'auroit tiré nul autre Fruit de ses Voyages, il

devroit se trouver heureux de pouvoir rendre un aussi bon service, tant à l'Eglise en particulier, qu'à la République des Lettres en général. L'Ordre de cet Ecrit est tel. Après les Actes & les Arrêts du Parlement, l'on trouve les Censures ou les Remarques Critiques de Mrs. Denis Leger, Philippes Anquetil, Louis Ellies du Pin, & Charles Witasse, Docteurs de Sorbonne; & de Mrs. Pierre le Merre, & Nicolas Bertin, Avocats au Parlement. Elles sont divisées en deux Sections sous ces deux Titres, *Falsa & Reprehendenda in Tomo I*; *Omissa in hoc Tomo I*; & ainsi pour les IX autres Volumes de cette Collection des Conciles.

III. *Epistolæ Doctorum Virorum ad Joannem Ernestum Grabbium, ex ipsis Autographis descriptæ.*

Ces Lettres sont de Mrs. *Zaccagni*, *Boivin*, *Montfaucon*, *le Quien*, *Picques*, *Dodwell*, *Liptrott*, *Jean Albert* & *Jean Fabricius*, *Cyprianus*, *Rechenberg*, *Olearius*, *Winckkerus*, *Beckius*, *Rentdorf*, *Helwich*, *Sellerus*, *Pontanus*, *Paulus*, & *Benzelius* Pere & Fils. Mr. Crusius prie ceux qui pourroient avoir des Lettres de Mr. Grabbe, de vouloir bien les lui communiquer. Il mettra à la tête de cette Collection la Vie de Mr. Grabbe, dont il se contente de donner ici l'Epitaphe.

IV. MILONIS *Monachi Libri de Laude Pudicitiæ & Sobrietatis, ad Carolum Calvum Imperatorem.*

C'est un Poëme en II Livres, que Mr. Crusius donnera sur un MS. d'Angleterre beau-

beaucoup meilleur que celui de la Bibliotheque de Leide, qui a trompé Mr. Oudin à plusieurs égards.

V. GEORGII AMERUZÆ *Magni Trapezuntis Logothetæ Dialogus de Fide in Christum, habitus cum Rege Turcarum.*

C'est la Traduction Latine d'un Ouvrage Grec, achévée le 18 Juillet 1518.

VI. JOSEPHI JUSTI SCALIGERI, NICOLAI FABRI, & PETRI PICHERELLI, *Observationes Exegetico-Criticæ in Novum Testamentum.*

Ce sont des Pieces dont Mr. Crusius a trouvé les MSS. en France. Il y joindra les *Opuscula* PICHERELLI, selon l'Edition de Leide, 1619. in 8, qui est devenue fort rare.

VII. *Historia Lutheranismi in Galliâ.*

Mr. Crusius se propose de traiter ce sujet à fond; Mr. Sekendorf n'en ayant dit que fort peu de chose; & les Ecrivains François s'étant particuliérement attachés à ce qui regardoit le Calvinisme. Pour cet effet, il a ramassé quantité d'Ecrits, dont il donne ici la Liste, afin qu'on puisse lui communiquer ceux qu'il n'a point encore: elle est si longue, que nous ne saurions nous résoudre à la mettre ici. Elle ne contient guéres que des Ouvrages particuliers; car, pour les généraux, tels que ceux de *Sleidan*, de *de Thou*, de *Maimbourg*, de *Bossuet*, de *Varillas*, de *Basnage*, & autres semblables, ils sont trop connus pour être oubliés dans un semblable Dessein.

Ce ſont-là toutes les Editions que nous promet Mr. Cruſius dans ſon Projet, à la fin duquel il a ajouté celui d'un Ouvrage conſidérable de Mr. SALMON, Bibliothécaire de Sorbonne. En voici le Titre: *Conſpectus Libri cui Titulus*, „ *Bibliotheca* „ *Alphabetica Inſtrumentorum Eccleſiaſtico-* „ *rum, quo Nomine intelliguntur Acta, Vi-* „ *tæ, Chronica, Narrationes, Geſta, Rela-* „ *tiones, Libri, Tractatus, Indices, Bullæ,* „ *Diplomata, Epiſtolæ, Martyrologia, Li-* „ *turgiæ, Calendaria, Chartæ, & cætera* „ *Monumenta quæ in Miſcellaneis ſimilibuſ-* „ *ve Collectionibus locum habent ac quodam-* „ *modo deliteſcunt. Nec deerunt Obſerva-* „ *tiones Hiſtoricæ & Criticæ, Gallico Ser-* „ *mone conſcriptæ.* „ Cet Ouvrage aura deux volumes in folio.

ARTICLE VII.

Hiſtoire de Conſtantin le Grand, premier Empereur Chrétien, par le R. P. D. BERNARD DE VARENNE, *ancien Superieur des Theatins.* A Paris, chez la Veuve d'Antoine-Urbain Couſtelier, & Jaques Guerin, 1728, in 4. p. 399. Sans compter 95 pages pour l'Epitre Dédicatoire, la Preface, & les Sommaires.

Epitre Dédicatoire. CETTE Hiſtoire de Conſtantin, eſt dédiée au Roi. „ Rien pourroit-il mieux „ me

„ me convenir, *dit le P. de Varenne*, que „ de conſacrer au Roi Très-Chrétien l'Hiſ„ toire de Conſtantin, le prémier Empe„ reur qui embraſſa l'humble Chriſtianiſ„ me? ... Hiſtoire, qui n'eſt pas l'objet d'u„ ne vaine Curioſité ; mais le modelle le „ plus achevé, & le plus digne d'être pro„ poſé à tous les Maîtres du monde.„ Cela eſt un peu fort ; mais, il n'y faut pas regarder de ſi près dans une Epitre Dédicatoire. En général, cette Epitre nous paroît fort bien tournée. L'Eloge du Roi eſt adroitement mêlé avec celui de Conſtantin ; & après avoir fait en peu de mots le Panegyrique de ces deux Monarques, il ſe ſert fort à propos du Calme dont l'Europe jouït à preſent, & dont elle eſt en grande partie redevable à la France, pour louer le Cardinal de Fleury, ſans le nommer. „ Quel„ le ſublime Intelligence, *dit-il*, quel An„ ge de paix, a fait paroître l'Olive où pa„ roiſſoit le champ de bataille, au milieu „ de tant de puiſſances armées, & des in„ terêts ſi oppoſez ? La Sageſſe a formé le „ projet ; le ſecret en a caché les reſſorts ; „ la probité les a fait mouvoir. On n'avoit „ armé que pour aſſurer la paix : la paix a „ ſuſpendu les armes qui l'avoient préparée. „ Ainſi ſera ſervi, par des Miniſtres habiles „ & deſintereſſez, le Roi qui craint le Sei„ gneur, & qui fait ſon bonheur de la Fé„ licité publique. „

Remarque d. J.

Notre Auteur employe ſa Préface, 1. à faire le Panegyrique de Conſtantin : la matiére eſt ample ; car ce Prince avoit ſans contredit

Contenu de la Préface.

tredit d'éminentes qualitez. 2. A faire ſon Apologie contre les Accuſations de l'Empereur Julien, de l'Hiſtorien Zozime, & de quelques autres: Accuſations, auxquelles le P. de Varenne avoue que ſon Heros a en partie donné lieu. 3. A rendre raiſon du choix qu'il a fait de cette Hiſtoire, & de la maniére dont il a crû devoir la traiter. Il n'ignoroit pas que deux Savans Modernes avoient compoſé en François la Vie de Conſtantin. Mais, le prémier parle plus de la Délivrance que du Libérateur de l'Egliſe: & le ſecond fait plûtôt un Recueil de Mémoires très utiles, qu'un Corps d'Hiſtoire. „ Mon Ou-
J. Morin. Tillemont.
„ vrage, *dit-il*, de beaucoup au deſſous du „ leur, compenſe l'inégalité de mérite par la „ différence du Deſſein que je me ſuis pro- „ poſé. D'ailleurs, j'étends ce qu'ils ont „ trop reſſerré, & je reſſerre ce qu'ils ont „ trop étendu. En racontant les faits, je „ touche, autant qu'il eſt permis, les mo- „ tifs & les reſſorts. Quelquefois, je déve- „ loppe les évenemens qu'ils n'ont que tra- „ cez. Enfin, ſi je marche dans la même „ route que ces Auteurs, je ne marche pas „ au moins ſur les mêmes pas.

„ On eſt ſurpris, *continue-t-il*, que j'aye „ choiſi pour mon Heros un Empereur dont „ on ſait les Emportemens. Cette Reflexion „ m'a penſé faire tomber la plume de la „ main: mais, l'Hiſtoire de Theodoſe m'a „ raſſuré. Falloit-il que l'éloquent Hiſto- „ rien, qui en a écrit ſi élegamment la Vie, „ la refuſât au Public, parce que ce Prince „ avoit eu de grands défauts? .. Je connois

des

„ des foibles dans Conſtantin ; mais ils ſont
„ couverts par d'excellentes qualitez. Qu'il
„ ſoit tombé dans quelques égaremens, au-
„ tre que la ſurpriſe & la fragilité les excu-
„ ſent en quelque ſorte dans un nouveau
„ Chrétien : il les a expiez comme s'ils a-
„ voient été inexcuſables. Grands du ſiécle,
„ ſi votre Chute eſt une dangereuſe épreu-
„ ve pour la Piété, votre Pénitence vous
„ réleve avec éclat ; &, puis qu'il nous faut
„ des Exemples illuſtres, elle devient pour
„ nous un excellent modele de Conver-
„ ſion. „

L'Hiſtoire de Conſtantin eſt diviſée en ſix Livres, dont le prémier remonte un peu plus haut que la naiſſance de cet Empereur, & dont le dernier finit à ſa mort. Notre deſſein n'eſt pas d'entrer dans le détail d'une Vie trop illuſtre pour n'être pas connue. Nous nous contenterons de remarquer la Partialité des Amis & des Ennemis de ce prémier Monarque Chrétien. Les uns en ont trop dit de bien, & les autres trop de mal. Qui ne voit par éxemple, que l'Envie & la Haine ont fourni à Julien l'Apoſtat les couleurs qu'il a employées à faire ſon Portrait ? Mais, il n'eſt gueres moins viſible, que les Peres de l'Egliſe ont ſouvent donné d'exceſſives Louanges à ce Prince, parce qu'il en étoit le Protecteur. Tâchons de porter de lui un Jugement impartial.

Diviſion de l'Ouvrage.

Remarque d. J.

Conſtantin étoit un grand homme, à prendre cette Epithete dans toute ſon Etendue. Quelle prudence ne falloit-il pas pour échapper aux écueils qu'il rencontra ſur la

Portrait de Conſtantin.

route de l'Empire! Quelle intrepidité pour affronter les perils les plus effrayans! Quelle valeur pour attaquer & pour vaincre des Ennemis également redoutables par leur bravoure & par leur nombre! Quel courage & quelle ſageſſe pour tenir pendant plus de trente ans les Renes d'un Empire qui étoit à l'encan! Et, pour finir cette énumeration, quelle habileté conſommée pour gouverner en paix tant de differens Peuples qui lui étoient ſoumis, & pour aſſurer leur bonheur par un grand nombre d'excellentes Loix qui nous reſtent encore. Tel eſt le Portrait de Conſtantin enviſagé par ſon plus beau côté. Comme on voit, il a eu des Qualitez brillantes, mais qui par cela même n'ont ſervi qu'à mettre ſes Défauts dans un plus grand jour. Chrétien peu ſcrupuleux, il ne reçût le Sacrement du Bâtême que peu de jours avant ſa mort, ſous le beau prétexte qu'il avoit toujours eu envie de ſe faire baptiſer dans le Jourdain. Pere dénaturé, il fit mourir ſon Fils Criſpus ſur la ſimple Accuſation d'une Marâtre intereſſée à ſa mort, puiſque né du prémier Mariage de Conſtantin la ſucceſſion à l'Empire lui étoit aſſurée préferablement aux Enfans du ſecond Lit. Epoux trop ſévere, il condamna Fauſta à être étouffée dans un bain. Enfin, politique cruel, il fit repandre le ſang du jeune Licinien, Prince aimable, qui n'avoit eu aucune part aux crimes de ſon Pere, & qui étoit l'unique conſolation qui reſtoit à la malheureuſe Conſtantie. Ce dernier trait ſeroit honteux dans un Monarque Payen,

yen, mais il eſt infame dans un Empereur qui avoit embraſſé le Chriſtianiſme.

ARTICLE VIII.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques, & Moraux, ſur les Evenemens les plus memorables du Vieux & du Nouveau Teſtament, par JAQUES SAURIN, *Miniſtre du St. Evangile à la Haye. Avec des Figures gravées ſur les Deſſeins de Mrs. Hoet, Houbraken, & Picart. Tome ſecond.* A la Haye, chez Pierre de Hondt, 1728, in folio, p. 579, ſans compter un Avertiſſement & l'Epitre Dédicatoire.

MR. Saurin nous apprend dans ſon Avertiſſement, qu'il y a plus de quatre ans que ce Volume eſt imprimé, & qu'il auroit paru dès-lors, ſi feu Mr. van-der Marck, qui en devoit être l'Editeur, avoit été ſervi auſſi promptement par les Graveurs qu'il l'étoit par les Imprimeurs. Il nous informe de plus, que n'ayant pu ſe renfermer dans les bornes qu'il s'étoit preſcrites, ſon Ouvrage aura quatre volumes, au lieu de trois qu'il avoit annoncez; & il finit cette eſpéce de Préface par un mot d'Apologie ſur ce qu'il laiſſe l'Eſprit de ſes Lecteurs en ſuſpens ſur pluſieurs Queſtions dont ils auroient ſouhaité la Déciſion. „ Eſt-ce

Avertiſſement.

„ à

„ à moi, *dit-il*, qu'on doit s'en prendre, „ ſi Dieu n'a pas accordé, ni à moi, ni „ même aux Auteurs qui me ſervent de „ guides, aſſez de lumieres pour éclaircir „ parfaitement les Queſtions que je laiſſe „ indéterminées? Des Lecteurs doivent-ils „ me ſavoir mauvais gré de ce que je les „ traite comme des perſonnes ſenſées, chez „ leſquelles un ton déciſif, ſi j'avois été „ capable de le prendre, n'auroit pas pû „ tenir lieu de raiſons ſolides.

Remarque d. J.

Un pareil Phyrrhoniſme, bien loin de nuire à la Religion, ne ſauroit au contraire que lui être avantageux. Qu'y a-t-il, en effet, de plus avantageux à la Religion, que la juſteſſe d'Eſprit de ceux qui l'examinent; & de plus capable de contribuer à cette juſteſſe, que de ſavoir ſuſpendre ſon jugement, quand on n'a pas d'aſſez fortes raiſons pour ſe déterminer? Et qu'on ne diſe pas, que l'Eſprit d'Incertitude, dont il s'agit, expoſe la Révélation aux attaques des Incrédules. Nous admettons la Difficulté dans toute ſa Force, ſi par Révélation on entend quelques mots Hebreux ſur la racine & la ſignification deſquels on ne peut faire que d'inutiles conjectures, quelques termes d'Arts & de Sciences devenus inintelligibles, & quelques alluſions à des coutumes très anciennes & preſque inconnues: mais, nous nions la Conſéquence, ſi par le mot de Révélation on prétend déſigner les preuves de la Divinité de la Religion, ſes Dogmes fondamentaux, & ſes principaux Devoirs. Toutes ces choſes ſont ſuſceptibles de Démonſtration,

tration ; & le genre de Doute, dont Mr. Saurin est avec tant de justice le partisan, ne leur porte pas la moindre atteinte. Il est vrai qu'il en coûte à notre paresse pour apprendre à douter, & que le plaisir de croire est une des plus délicates tentations auxquelles notre raison puisse être exposée ; mais, ce n'est pas la faute de notre Auteur, qui ne sera jamais condamné au Tribunal du bon Sens d'avoir préferé une Incertitude nécessaire à une Décision mal fondée.

Ce Tome contient 35 Discours, dont la plûpart sont très interessans. On en jugera par les Echantillons suivans. *Contenu de ce Volume.*

L'Ordre donné aux Israëlites, d'exterminer les Cananéens à la façon de l'Interdit, semble à la prémiere vûe n'avoir pu être dicté par ce Dieu dont la Charité forme l'Essence. Cette Difficulté a été pressée par les Incrédules : voici la Réponse que notre Auteur leur oppose. „ La Sentence, *dit* „ *il*, qui livra les Cananéens à l'Interdit, „ ne paroîtra trop rigoureuse qu'à ceux qui „ n'auront pas reflechi sur les Crimes de „ ces Peuples, sur la longueur de l'inter- „ valle pendant lequel la patience Divine „ les avoit invitez à la Répentance, & sur „ les sinistres suites qu'auroit eu un plus long „ support. *Apologie de l'Interdit auquel les Cananéens ont été livrez. p. 35, 36.*

„ 1. Les Crimes de ces Peuples étoient „ des plus atroces. Mais on doit éviter, *ajoute fort judicieusement Mr. Saurin*, „ quand „ on traite ce Sujet, de donner une Idée „ de la Corruption des Cananéens, qu'on *Corruption des Cananéens.*

ne

„ ne puiſſe juſtifier par l'Hiſtoire des tems
„ qui ont précédez leur ruine. Nous ne
„ devons pas reprocher à ceux dont parle
„ Joſué, les excès que commirent leurs
„ Deſcendans, excès dont nous n'avons
„ aucune raiſon ſolide de nous perſuader
„ qu'ils ayent été eux-mêmes coupables,
„ pour prouver que ces hommes, que le
„ Peuple d'Iſraël mit à l'Interdit, étoient
„ dignes d'un traitement ſi rigoureux: il
„ faut tirer l'idée de leurs déreglemens des
„ tems qui précéderent la punition que
„ Dieu en fit. Quoique nous ayons peu
„ de Monumens de ce periode, nous en
„ ſavons aſſez pour connoître que les maux,
„ que Dieu infligea au Peuple de Canaan,
„ étoient encore au deſſous de ceux qu'ils
„ avoient meritez. Moïſe, après avoir don-
„ né aux Iſraëlites des Loix contre l'Ido-
„ latrie la plus groſſiére & la plus abomi-
„ nable, contre l'Inceſte, contre la Sodo-
„ mie, contre le Sacrifice des Victimes hu-
„ maines, dit expreſſement, que les Na-
„ tions du Païs de Canaan étoient coupa-
„ bles de tous ces Crimes, que la Terre
„ étoit laſſe de porter des hommes ſi abo-
„ minables, & que c'étoit la Raiſon pour
„ laquelle ils avoient été chaſſez de leur
Levit. 18. „ Païs par les Iſraëlites. *Ne vous ſouillez*
24. „ *point par aucune de ces choſes comme ces*
„ *Nations que je vais chaſſer devant vous,*
„ *& dont je vais punir l'iniquité, en ſorte*
„ *que la Terre vomira ſes habitans.* Et dans
„ le Chap. XII. du Deuteronome ce Le-
„ giſlateur, après avoir interdit aux Iſraëli-

tes

„ tes cette Idolatrie inhumaine, qui portoit
„ les hommes à ſacrifier leurs Enfans au
„ Soleil, adreſſe cette exhortation aux Iſra-
„ lites: *Prenez garde que vous ne tombiez* v. 30, 31.
„ *dans le même piége que ces Peuples que*
„ *Dieu extermine devant vous: ne réchercher*
„ *chez point leurs Dieux; ne dites point je*
„ *prendrai ces Nations-là pour modelle.* 2. *Support de*
„ Ces Cultes abominables, & ces Crimes *Dieu à*
„ affreux, n'étoient pas nouveaux en Ca- *leur égard.*
„ naan. Il y avoit déja pluſieurs ſiécles que
„ les Cananéens ſe donnoient en ſpectacle
„ de Dépravation dans la Religion, & de
„ Corruption dans les mœurs; & c'eſt là
„ une ſeconde reflexion qui juſtifie la ri-
„ gueur, dont Dieu uſa envers eux. Dieu
„ les avoit ſupportez durant un long inter-
„ valle. C'eſt une choſe remarquable que
„ quand il promit à Abraham de lui donner
„ la Terre de Canaan, il lui dit que l'exé-
„ cution de cette Promeſſe ſeroit differée
„ encore pour quatre cens ans, & il en al-
„ legue cette Raiſon, c'eſt que l'*iniquité des* Gen. 15.
„ *Amorrhéens* (& par les Amorrhéens, il 16.
„ faut entendre tous les Peuples du Païs de
„ Canaan) *n'étoit pas encore parvenue à ſon*
„ *Comble:* c'eſt-à-dire, le tems de ma ven-
„ geance n'eſt pas encore arrivé: je ne
„ détruirai point encor les Amorrhéens. Je
„ leur donnerai quatre cens ans pour ſe re-
„ pentir, & je ne les chaſſerai de leur Païs,
„ que lors que ce long intervalle ſera paſ-
„ ſé. Mais le délai de la punition ne ſervit
„ qu'à leur fournir de nouvelles occaſions
„ de s'abandonner au Crime, & ſelon la

Ma-

Eccles. 8. 11. „ xime de Salomon: *parce que la Sentence* „ *contre les mauvaises œuvres ne s'éxecute* „ *pas incontinent, le cœur des* Amorrhéens „ *fut plein d'envie de mal faire.*

Dangers de ce support s'il avoit été plus long.

„ Il faut faire une troisiéme réflexion, „ c'eſt qu'un traitement moins rigoureux „ envers les ſept Nations auroit été funeſte „ aux Iſraëlites. Ils adopteſent ſouvent ce „ genre d'Idolatrie que Dieu avoit puni par „ leurs propres mains. Que n'auroient-ils „ point fait, ſi Dieu avoit témoigné plus „ de Condeſcendance & plus de Support „ envers ces Peuples Idolatres? Cette raiſon eſt clairement exprimée dans le Chap. XX. du Deuteronome: *Vous ne laiſſerez* v. 16, 17, 18. „ *vivre perſonne de ces Peuples, que l'Eternuel votre Dieu vous a donnez en heritage.* „ *De peur qu'ils ne vous apprennent les mêmes abominations, dont ils uſent à l'égard* „ *de leurs Dieux.*

Telle eſt l'Apologie de l'Arrêt rigoureux que Dieu prononça autrefois contre les Peuples du Païs de Canaan. L'éxécution de cet Arrêt fût accompagnée d'un grand nombre de Miracles dont nous n'éxaminerons qu'un ſeul, qui regarde le Soleil & la Lune arrêtez par le Commandement de Joſué: parce que cet endroit de nos Livres Sacrez démontre avec plus d'Evidence que tout autre, que le but de la Révélation n'a pas été de nous rendre Philoſophes, mais gens de bien; & que les Auteurs inſpirez, en parlant ſur des Sujets purement philoſophiques, n'ont pas eu cette préciſion que demande l'éxacte Vérité, mais ſe ſont accommodez

au

génie & à la capacité des perſonnes auxquelles ils parloient. Une Lettre de Mr. 's Graveſande à l'Auteur de cet Ouvrage ſur la matiére dont il s'agit mettra cette Vérité dans tout ſon jour. On y pourra voir auſſi quelques Probabilitez très fortes, & une Démonſtration proprement dite, en faveur du Mouvement journalier & annuel de la Terre autour du Soleil.

„ Il y a deux Queſtions à éxaminer, *dit* „ *ce Savant Profeſſeur*: la prémiére regarde „ le mouvement de la Terre ſur ſon Axe, „ & la ſeconde ſon mouvement autour du „ Soleil.

„ 1. Il eſt conſtant que le mouvement p. 89. & „ journalier d'Orient en Occident, que ſuiv. „ nous obſervons dans tous les Corps Ce„ leſtes, s'explique également, quelque ſen„ timent qu'on embraſſe: ſoit que la Terre „ tourne ſur ſon Axe, ſoit que tous les „ Corps Celeſtes tournent en un jour au„ tour de la Terre, nous devons voir les „ mêmes apparences. Les difficultez ſe „ tirent des Conſequences de ces Sentimens. „ Ceux, qui défendent le ſecond, diſent que „ ſi la Terre tournoit, les Corps qui n'y „ ſont pas attachez, ſeroient jettez de côté. „ On répond, que ces Corps étant mûs a„ vec la Terre ſont en repos à ſon égard, „ tout de même que les Corps reſtent en „ repos, ſur un bâteau, quelque vite qu'il „ aille: qu'à la verité, les Corps doivent „ tâcher de s'éloigner de la Terre, à cauſe „ de leur Mouvement en rond; mais, qu'ils „ en ſont empêchez par leur poids qui ſur-

„ passe de beaucoup la force qui les repouſ-
„ ſe, dont le ſeul effet eſt de diminuer un
„ peu ce poids. On ajoute à cette réponſe,
„ que puiſque les Corps ſur la Terre dé-
„ crivent des Cercles plus grands, ou plus
„ petits ſuivant les points de la ſurface de
„ la Terre auxquels ils répondent, la force,
„ qui diminue leur peſanteur, eſt différen-
„ te; & que par conſéquent un Corps de-
„ vient plus leger, s'il eſt tranſporté dans
„ un lieu, où il décrit un plus grand Cer-
„ cle. C'eſt ce que l'Experience prouve;
„ par où on confirme le Sentiment du Mou-
„ vement de la Terre ſur ſon Axe.

„ Ceux qui défendent ce dernier ſenti-
„ ment attaquent leurs Adverſaires avec
„ plus d'avantage. Ils diſent, qu'il n'eſt
„ pas concevable que des Corps à des diſ-
„ tances auſſi différentes de la Terre que
„ ſont celles des Corps Celeſtes, que des
„ Corps qu'aucun lien n'attache enſemble,
„ & qui ſont differemment agitez, puiſſent
„ tous tourner dans un même tems autour
„ de la Terre. On ajoute, que la viteſſe
„ des Corps les plus éloignez eſt bien
„ moins concevable. Le diametre du cer-
„ cle que décrivent en moins de vingt qua-
„ tre heures les Etoiles fixes, ſurpaſſe tout
„ ce que nous pouvons nous imaginer: dans
„ le moindre inſtant perceptible, elles doi-
„ vent parcourir des milliers de lieues. On
„ répond que ces Mouvemens ne ſont pas
„ impoſſibles, & que la viteſſe peut s'aug-
„ menter à l'infini: qu'à la verité, ce Senti-
„ ment a plus de difficultez que celui du

„ Mou-

„ Mouvement de la Terre; mais, que l'E-
„ criture Sainte ayant décidé, ces sortes
„ d'Objections n'ont plus de force. La
„ Question est donc réduite à l'examen des
„ Argumens tirez de l'Ecriture.

„ II. La seconde Question regarde le
„ Mouvement annuel du Soleil, ou de la
„ Terre: il s'agit de savoir lequel de ces
„ deux Corps tourne autour de l'autre. Sur
„ ce point on est d'accord, que quelque sen-
„ timent qu'on suive, il n'y a point de dif-
„ ference dans les apparences; les difficul-
„ tez se trouvent dans les Consequences
„ qu'on tire d'un examen exact des Mou-
„ vemens des Corps Celestes.

„ Les Défenseurs du Mouvement du So-
„ leil se servent des Argumens que nous
„ avons déja vus; ils disent que ce Mou-
„ vement n'est pas impossible, & que l'E-
„ criture Sainte a décidé la Question. Exa-
„ minons si la Constitution de l'Univers
„ n'exclut point le Mouvement du Soleil;
„ & nous examinerons ensuite s'il est vrai
„ que l'Ecriture Sainte ait décidé la Ques-
„ tion.

„ Il n'est pas nécessaire de considerer
„ l'Univers entier: il suffit d'examiner cet-
„ te partie de l'Univers, à laquelle le So-
„ leil & la Terre appartiennent proprement.
„ Je nommerai dans la suite cette partie de
„ l'Univers notre *Système planetaire*. Il est
„ composé d'un petit nombre de Corps,
„ qui sont fort éloignez les uns des autres,
„ si on compare leurs distances avec les
„ plus grandes que nous connoissons sur la

„ Terre, mais qui sont très voisins en com-
„ paraison de l'éloignement des autres Corps
„ Celestes qui sont trop éloignez pour que
„ nous puissions observer quelque chose de
„ particulier à leur égard: ils semblent en
„ quelque sorte appartenir à d'autres Mon-
„ des.

„ Je rapporterai, *continue Mr. 's Grave-*
„ *sande*, à deux Classes les Argumens, que
„ j'employerai pour prouver le Mouvement
„ de la Terre autour du Soleil. Les pre-
„ miers se tirent de l'unifermité qu'on ob-
„ serve par tout dans la Nature, quand on
„ en considère les phenomenes. Les se-
„ conds se tirent de l'examen des Loix par
„ lesquelles Dieu gouverne le Soleil & les
„ Planettes. Ce sont ces dernières preu-
„ ves, qui, à ce qui me paroît, mettent
„ les choses hors de doute.

„ Je commence par établir quelques Pro-
„ positions qui ne sont contestées par per-
„ sonne.

„ Cinq Planettes, Mercure, Venus,
„ Mars, Jupiter, & Saturne, tournent au-
„ tour du Soleil. Ces Planettes sont de
„ grands Corps, spheriques qui n'ont de lu-
„ miere que celle qu'elles reçoivent du So-
„ leil, & qui en tout ce que nous pouvons
„ observer ressemblent extrémement à no-
„ tre Terre. Le Soleil les surpasse toutes
„ en grandeur: il est près de mille fois plus
„ grand que Jupiter, dont la Terre feroit à
„ peine la dix millième partie.

„ Autour de Jupiter tournent quatre Pla-
„ nettes, toutes très petites si on les com-
„ pare

„ pare à Jupiter dont on les nomme les Sa-
„ tellites, ou les Lunes; étant à l'égard de
„ cette Planette, ce que la Lune eſt par
„ rapport à la Terre.

„ Cinq Satellites ſemblables roulent au-
„ tour de Saturne, qui les ſurpaſſe de beau-
„ coup; il faut de très grands Teleſcopes
„ pour les découvrir.

„ Enfin la Lune beaucoup plus petite que
„ la Terre en eſt le Satellite, & tourne autour
„ d'elle.

„ De dix-ſept Corps qui compoſent notre
„ Syſtême, il y en a un en repos, le Soleil
„ ou la Terre; les ſeize autres ſont en mou-
„ vement. Nous venons de voir à l'égard
„ de quinze, que les plus petits tournent
„ autour des plus gros: regle, qui a lieu à
„ l'égard du ſeiziéme, ſi la Terre tourne;
„ mais qui a une exception, ſi c'eſt le Soleil,
„ & une exception à l'égard du plus
„ grand de tous, qu'on fait tourner autour
„ d'un des plus petits. Cette exception
„ eſt d'autant moins probable, que des dix-
„ ſept Corps dont nous venons de parler,
„ il y en a un ſeul de lumineux, qui eſt en
„ même tems le plus grand de tous, & au-
„ quel par conſéquent il ſemble qu'il faille
„ plûtôt attribuer quelque choſe de particu-
„ lier, qu'à la Terre qui reſſemble ſi fort
„ aux autres Planettes.

„ Ceux, qui ſont accoutumez d'éxami-
„ ner la Nature de près, ſavent combien
„ ces ſortes d'exceptions aux regles généra-
„ les ſont rares: l'exception, que nous ve-
„ nons d'indiquer, n'eſt ni la ſeule, ni la

„ plus considerable que doivent admettre
„ ceux qui admettent le repos de la Terre.
„ Les cinq Planettes dont le Mouvement
„ autour du Soleil est hors de tout doute
„ sont soumises à cette Loi, que le Mou-
„ vement des plus éloignées est le plus lent;
„ les Satellites de Jupiter & de Saturne sui-
„ vent la même regle, leur mouvement est
„ d'autant plus lent qu'ils sont plus éloi-
„ gnez du Corps autour duquel ils tournent.
„ Si la Terre tourne autour du Soleil,
„ cette regle n'a point d'exception, sa vi-
„ tesse est moyenne entre celle de Venus &
„ de Mars, entre lesquels elle est placée;
„ plus éloignée du Soleil que Venus, la
„ Terre a un mouvement plus lent, qui est
„ plus rapide que celui de Mars, dont la
„ distance au Soleil est plus grande. Si au
„ contraire la Terre est en repos, le Soleil
„ beaucoup plus éloigné que la Lune a un
„ mouvement incomparablement plus ra-
„ pide.

„ Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est
„ que les Vitesses qui diminuent, comme
„ nous venons de le marquer, diminuent
„ suivant une Loi constante: si deux Corps
„ tournent autour d'un même Corps à des
„ Distances, dont l'une est quadruple de l'au-
„ tre, le plus éloigné n'aura que la moitié
„ de la Vitesse du plus proche. En général, si
„ deux nombres expriment le rapport qu'ont
„ entre elles les Vitesses de deux Corps, en
„ multipliant chacun de ces nombres par
„ lui-même, on trouve deux nombres, qui
„ ont entre eux le rapport qu'il y a entre les

„ dis-

„ distances de ces Corps à celui autour duquel
„ ils tournent. C'eſt ainſi que Venus, dont
„ le Mouvement eſt quatre fois plus
„ rapide que celui de Saturne, n'eſt éloi-
„ gnée du Soleil que de la ſeiziéme partie
„ de la diſtance de Saturne: ces nombres
„ ne ſont pas tout-à-fait éxacts; mais, le rap-
„ port, dont il s'agit, eſt éxactement obſer-
„ vé. Ce rapport a lieu avec une préciſion
„ étonnante à l'égard des cinq Planettes
„ qui tournent autour du Soleil, à l'egard
„ des quatre Satellites ou Lunes de Jupi-
„ ter, & à l'égard des cinq qui tournent
„ autour de Saturne.

„ Si la Terre tourne autour du Soleil,
„ ſa Viteſſe, comparée à celle des autres
„ Planettes, eſt éxactement celle qui lui
„ convient ſuivant cette regle: hazard bien
„ particulier, ſi elle eſt véritablement en
„ repos.

„ Comparons à préſent les deux Syſtê-
„ mes. Dans l'un, le plus grand de tous les
„ Corps, dont tous les autres reçoivent leur
„ lumiére, eſt en repos. Autour de celui-ci
„ tournent, à des Diſtances inégales, ſix
„ Corps, Mercure, Venus, la Terre,
„ Mars, Jupiter, & Saturne: autour de
„ quelques-uns d'entre ceux-ci tournent
„ d'autres, qu'ils entrainent avec eux au-
„ tour du Soleil. Par-tout, le Corps, au-
„ tour duquel d'autres tournent, les ſurpaſ-
„ ſe de beaucoup en grandeurs. Par-tout
„ où il y en a pluſieurs, qui tournent au-
„ tour d'un même centre, leurs Viteſſes
„ ont des rapports fixes, que les diſtances au-

„ centre déterminent. La Terre, ſemblable
„ aux autres Planettes, eſt ſujette aux mê-
„ mes Loix; & ſa Viteſſe, qui eſt éxacte-
„ ment celle qui lui convient par le rang
„ qu'elle occupe, ſemble mettre la verité de
„ ce Syſtême hors de tout doute.

„ Ce Syſtême ſi regulier eſt bien diffe-
„ rent de celui dans lequel la Terre eſt en
„ repos. Le Soleil le plus grand de tous les
„ Corps, qui éclaire tout le Syſtême, dans
„ ſon Mouvement entraine tout le Syſtême,
„ à l'exception de deux Corps des plus pe-
„ tits, la Lune & la Terre; les regles gé-
„ nérales, dont nous avons parlé, y ont
„ des exceptions; au lieu du Mouvement
„ de la Terre, qui ſuit les Loix qui ont
„ lieu à l'égard de tous les autres Corps,
„ on attribue au Soleil un Mouvement,
„ qu'on trouve tout-à-fait irrégulier, quand
„ on fait attention aux autres Mouvemens
„ qu'on obſerve dans notre Syſtême Pla-
„ netaire. Ces irrégularitez ne ſervent qu'à
„ deranger le Syſtême, n'ayant aucun uſa-
„ ge dans l'éxecution des Phenomenes,
„ dont on rend raiſon beaucoup plus na-
„ turellement, ſi on poſe que le Soleil eſt
„ en repos.

Mr. 's Graveſande ne donne pas ces preu-
ves pour entierement convaincantes: il ne
leur attribue qu'un grand degré de probabi-
lité, & ne s'en ſert, en quelque maniere,
que pour préparer l'Eſprit à la Démonſtra-
tion qu'il ajoute enſuite, & que voici.

„ Perſonne ne doute, du moins ne ſau-
„ roit douter raiſonnablement, que l'Uni-

„ vers

„ vers ne ſoit gouverné par des Loix, que
„ le Créateur à établies pour y conſerver
„ l'Ordre. On ne ſauroit découvrir celles
„ qui ont lieu dans notre Syſtême, que par
„ l'Examen des Mouvemens des Corps qui
„ le compoſent.

„ Si en éxaminant un Mouvement par-
„ ticulier, on vient à découvrir une Loi,
„ dont il dépend; ſi de plus on trouve occa-
„ ſion de faire des Examens ſemblables ſur
„ pluſieurs Mouvemens; & enfin ſi tous
„ ceux qu'on peut éxaminer ſont des ſuites
„ de la même Loi, on conclura que cette
„ Loi eſt générale. C'eſt de cette maniere
„ qu'on a conclu, qu'un Corps en Mou-
„ vement continue à ſe mouvoir ſans ſe dé-
„ tourner de la ligne droite, ſi quelque for-
„ ce étrangere ne l'y oblige. Par un raiſon-
„ nement ſemblable, on conclut, que les
„ Pierres ont de la peſanteur dans des lieux,
„ où aucun homme n'a jamais mis le pied
„ pour en faire l'épreuve. Il n'y a perſon-
„ ne, qui n'acquieſce à ces ſortes de preuves;
„ & leur force peut ſe déduire de la néceſ-
„ ſité, dans laquelle le Créateur nous a mis
„ d'y acquieſcer.

„ De l'Examen du Mouvement de la
„ Lune autour de la Terre on déduit, par
„ une Démonſtration de Mathematique,
„ que ce qui l'empêche de s'éloigner de la
„ Terre, en s'échapant de côté par un
„ Mouvement en ligne droite, ſuivant la
„ Loi générale, c'eſt une force qui la pouſ-
„ ſe dans tous les inſtans vers le centre de
„ la Terre.

„ Cette force, quelle qu'elle ſoit, qui pouſ-
„ ſe la Lune vers la Terre, eſt ſemblable à
„ celle, que nous nommons peſanteur à
„ l'égard des Corps voiſins de la Terre:
„ Nom, qu'on peut appliquer auſſi à la for-
„ ce, qui pouſſe la Lune; d'autant plus
„ qu'on fait voir, que cette force eſt la mê-
„ me que celle de la peſanteur, qui s'étend
„ juſques à la Lune, & même bien au de-là,
„ comme nous le dirons dans la ſuite.

„ Pour faire voir que la Force, qui pouſ-
„ ſe la Lune, eſt la même que la pe-
„ ſanteur, il faut remarquer, que ſur la ſur-
„ face de la Terre, la peſanteur eſt la mê-
„ me à l'égard de tous les Corps, dont
„ chaque petite partie eſt pouſſée avec la
„ même force: la plume la plus legere
„ tombe avec la même Viteſſe qu'un mor-
„ ceau d'or, ſi on ôte la réſiſtance de l'air;
„ & c'eſt par l'eſpace, que les Corps par-
„ courent dans un certain tems, qu'on peut
„ déterminer la force qui les pouſſe.

„ L'Examen du Mouvement de la Lune
„ fait voir que la Force, qui la pouſſe vers
„ la Terre, eſt inégale dans les diſtances
„ differentes de la Lune au centre de la
„ Terre. Quand la Lune s'approche, ſon
„ poids augmente ſuivant une regle fixe,
„ par laquelle on peut déterminer la force
„ avec laquelle la Lune tomberoit, ſi elle
„ étoit approchée juſques à la ſuperficie de
„ la Terre; & on trouve que cette force
„ ſeroit très éxactement la même, que cel-
„ le que nous obſervons dans tous les Corps
„ voiſins de la Terre, &c.

„ Les

„ Les Lunes de Jupiter devroient s'échap-
„ per de côté par la Loi du Mouvement,
„ qui fait parcourir aux Corps des Lignes
„ droites, ſi quelque force ne les retenoit.
„ Si on examine leurs Mouvemens, on
„ trouve que cette Force les pouſſe conti-
„ nuellement vers le centre de Jupiter: en
„ quoi cette force reſſemble à la peſanteur,
„ qui pouſſe les Corps vers la Terre; elle
„ lui reſſemble encor en ce qu'elle eſt iné-
„ gale dans les diſtances differentes à ce
„ centre; quand cette diſtance s'augmente,
„ elle décroit éxactement ſuivant la même
„ regle, qui a lieu à l'égard de la peſan-
„ teur.

„ Les Mouvemens des Satellites de Sa-
„ turne prouvent que la même Loi a lieu
„ pour cette Planette. &c.....

„ Une ſemblable force a lieu autour du
„ Soleil; & elle eſt diminuée ſuivant la
„ même regle, quand les Corps ſont plus
„ éloignez. &c.....

„ Je nommerai dans la ſuite peſanteur,
„ l'effort dont il s'agit par tout ici, avec
„ lequel les Corps pouſſez vers un autre
„ tachent de s'en approcher; parce que cet
„ effort eſt tout-à-fait ſemblable à celui
„ qu'on nomme ainſi, quand on parle des
„ Corps qui ſont pouſſez vers la Terre.

„ Faiſons maintenant attention aux mou-
„ vemens de Jupiter & de Saturne, & nous
„ verrons que les Satellites de ces Planetes
„ ne ſont pas pouſſez vers un point déter-
„ miné, mais vers ces Planettes mêmes en
„ quelque endroit qu'elles puiſſent ſe trou-

„ ver,

„ ver; de maniere que la Cauſe de ce Mou-
„ vement, quelle qu'elle ſoit, eſt inheren-
„ te à ces Planettes: d'où je tire cette con-
„ cluſion; que la même force, qui pouſſe
„ les Satellites vers Jupiter, pouſſe auſſi Ju-
„ piter vers ſes Satellites, ces ſortes de
„ Mouvemens étant réciproques dans la
„ Nature. L'Aiman, par éxemple, eſt pouſſé
„ vers le fer, tout de même que le fer eſt
„ pouſſé vers l'Aiman.

„ On pourroit objecter qu'un Corps, qui
„ eſt jetté vers un autre, en aproche ſans
„ que l'effort ſoit réciproque. Ce cas eſt
„ different de celui dont je viens de parler:
„ pour faire mouvoir le Corps qu'on jette
„ vers un autre, la préſence de ce dernier
„ n'eſt pas néceſſaire, & on peut l'ôter ſans
„ rien changer au Mouvement. Je dis que
„ l'effort eſt reciproque, quand la preſence
„ de ce Corps, vers lequel un autre eſt por-
„ té, eſt néceſſaire pour mettre celui-ci en
„ Mouvement, comme dans l'Exemple que
„ je viens de donner: pour faire mouvoir
„ un morceau de fer, qui n'eſt pas pouſſé
„ d'ailleurs, vers l'endroit où ſe trouve un
„ Aiman, la préſence de l'Aiman eſt né-
„ ceſſaire.

„ On conclud de ce même raiſonnement,
„ que la gravité eſt reciproque entre Satur-
„ ne & ſes Satellites, entre le Soleil & les
„ Planettes, entre la Lune & la Terre.
„ Elle l'eſt auſſi entre le Soleil & la Terre;
„ car, quelque hypotheſe qu'on ſuive, on
„ déduit des Obſervations du Mouvement,
„ ſoit apparent, ſoit véritable, du Soleil,

„ que

„ que ces deux Corps ſont pouſſez l'un
„ vers l'autre.

„ Il y a même des Obſervations qui prou-
„ vent directement la gravité des Satellites
„ de Jupiter vers Saturne, comme auſſi la
„ gravité de Saturne vers Jupiter.

„ En ramaſſant tout ce qu'on vient de
„ dire, on en conclud, que la Loi de la
„ gravité eſt générale dans notre Syſtême
„ Planetaire; c'eſt-à-dire, que tous les
„ Corps, qui le compoſent, ſont pouſſez
„ les uns vers les autres, de maniére, que
„ ſi les differens Mouvemens, dont ces
„ Corps ſont agitez, ne les empêchoient
„ de s'approcher, tous s'amaſſeroient pour
„ ne former qu'un ſeul Corps. C'eſt ce
„ qui eſt hors de tout doute, quand on
„ examine le détail des preuves, ſur leſ-
„ quelles eſt fondé tout ce que j'ai dit juſ-
„ ques à préſent de la gravité; mais le dé-
„ tail de ces preuves eſt long, & demande
„ quelque connoiſſance des parties difficiles
„ des Mathematiques.

„ Par le détail de ces preuves on voit,
„ que la gravité a lieu entre tous les Corps,
„ ſur leſquels on peut faire des Obſerva-
„ tions à cet égard, & elles ne ſont pas en
„ petit nombre à proportion de celui des
„ Corps qui compoſent tout le Syſtême;
„ de ſorte qu'on a les mêmes raiſons de
„ conclurre, que la Loi de la gravité eſt
„ générale dans le Syſtême, qu'on a de
„ conclure que tous les Corps dans le voi-
„ ſinage de la Terre ſont peſans.

„ On peut ajouter à tout ceci, pour con-
„ firmer

„ firmer cette Loi de la gravité, que si une
„ fois elle est posée, on rend raison de tous
„ les Mouvemens des Corps dans notre
„ Système; il n'y a pas la moindre irregu-
„ larité dans aucun de ces Mouvemens, qui
„ ne soit une suite de cette Loi, & dont
„ elle ne détermine la grandeur. Il y a plus,
„ la connoissance de cette Loi a fait faire
„ attention à de petites irrégularitez, qui
„ étoient échapées aux Observateurs les plus
„ exacts. Les explications des mouvemens
„ par cette Loi sont telles, qu'elles en sont
„ autant de preuves.

„ Une suite necessaire de cette même Loi
„ est, que dans notre Système Planetaire
„ aucun Corps, à proprement parler, n'est
„ en repos. Le Soleil même est conti-
„ nuellement agité par les forces qui le pous-
„ sent dans chaque instant vers tous les
„ Corps du Système. Mais, sans faire atten-
„ tion aux autres, examinons la Terre &
„ le Soleil.

„ C'est une Loi qui n'a point d'excep-
„ tion, que deux efforts reciproques sont
„ égaux: le fer attire l'Aiman exactement
„ avec la même force que l'Aiman attire
„ le fer.

„ Si nous appliquons cette Loi à la Ter-
„ re & au Soleil, il s'en suivra que par la
„ Loi de la pesanteur, ces deux Corps sont
„ poussez également l'un vers l'autre. Mais,
„ quand deux Corps inégaux ont deux quan-
„ titez de Mouvement égales, leurs vites-
„ ses different, & le plus petit va d'autant
„ plus vite que la Masse du plus grand ex-

„ cede

„ cede la sienne. D'où il suit que la Terre,
„ qu'on ne sauroit comparer au Soleil pour
„ la masse, descend vers le Soleil avec une
„ vitesse extraordinaire, tandis que le So-
„ leil s'en approche lentement. Ce qui em-
„ pêche ces Corps de se joindre ne peut être
„ qu'un Mouvement en rond, ou en ova-
„ le: car on démontre Mathematiquement,
„ que si deux Corps poussez continuelle-
„ ment l'un vers l'autre, s'approchent &
„ s'éloignent l'un de l'autre alternativement,
„ sans jamais passer certaines limites, soit
„ en s'approchant, soit en s'éloignant, il
„ faut necessairement qu'ils tournent en
„ tems égaux autour d'un point entre ces
„ deux Corps, & dont la distance au plus
„ petit surpasse la distance au plus grand,
„ comme la masse de celui-ci surpasse la
„ masse du plus petit.

„ C'est là éxactement le cas du Mouve-
„ ment du Soleil & de la Terre. Pour leur
„ faire suivre ce Mouvement, on démon-
„ tre qu'il suffit qu'ils ayent une fois été
„ poussez l'un & l'autre en ligne droite a-
„ vec de certaines vitesses. Si ces Corps
„ ne tournent pas en tems égaux autour du
„ point, dont nous avons déja parlé, il est
„ démontré qu'avec le tems ils s'éloigne-
„ ront à l'infini, ou se joindront par leur
„ gravité mutuelle.

„ Le Soleil, dans le Mouvement dont on
„ vient de parler, décrit une ovale si petite,
„ en comparaison de celle que décrit la
„ Terre, qu'on le regarde comme en re-
„ pos.

„ Tout

„ Tout ce que j'ai avancé jusques ici est
„ fondé sur les Observations Astronomi-
„ ques les plus exactes, & sur des Démons-
„ trations de Mathematique; de sorte que
„ ceux qui défendent le repos de la Terre
„ perdent leur grand & unique Argument
„ Philosophique, fondé sur la possibilité.

„ La Terre ne sauroit rester en repos, si
„ elle est gouvernée par les Loix générales,
„ auxquelles tous les Corps qui composent
„ le Système Planetaire sont soumis; il
„ faut que, quoique continuellement pous-
„ sée vers le Soleil, elle ne cede point.
„ Où est le Corps qui ne céde point à la
„ moindre impression, à moins qu'il ne
„ soit arrêté par quelque obstacle; & com-
„ ment peut-on concevoir rien de sembla-
Job. 26. v. „ ble de la Terre, *que Dieu a suspendue sur*
7. „ *le Néant*? Elle est spherique, rien ne la
„ touche de toutes parts que l'Air, & il faut
„ qu'elle resiste à un effort des plus grands
„ sans sortir du lieu qu'elle occupe, pen-
„ dant que le même effort agitera le Soleil,
„ qui la surpasse en grandeur de près d'un
„ million de fois. Il faudroit, pour arrêter
„ la Terre, un miracle continuel; car, quel-
„ le autre idée peut-on se former d'un mi-
„ racle, si ce n'est la suspension de quel-
„ que Loi générale à l'égard d'un Corps
„ particulier? Et ce Miracle seul ne suffi-
„ roit pas.

Tels sont les Argumens, par lesquels Mr. 's Gravesande démontre le Mouvement de la Terre. Nous en aurions donné l'abregé si la chose avoit été possible. Mais, quand il s'agit

s'agit d'un Discours où la Briéveté & la Clarté Geometriques regnent également, extraire & copier sont précisément la même chose.

Discours XV. Vœu de Jephté. p. 223. & suiv.

Le quinziéme Discours roule presque tout entier sur le vœu de Jephté; & nous choisissons ce sujet préferablement à plusieurs autres, parce qu'il a donné lieu à un grand nombre de Questions curieuses qui meritent d'être éclaircies.

Jug. XI. v. 30, 31.

Les termes qu'employe l'Auteur du Livre des Juges pour exprimer le vœu que fit Jephté, & la maniere dont il s'en acquitta, ont partagé les Savans, dont les uns ont cru que ce General a immolé en Holocauste sa Fille unique; & les autres, qu'il n'a fait que la sequestrer de la Societé des hommes, & la vouer au Celibat. Pour examiner ces deux sentimens avec succès, il est necessaire d'agiter ces quatre Questions.

Quatre Questions touchant ce vœu.

1. L'Autorité d'un Pere sur ses Enfans s'étend-elle jusqu'à immoler sa fille unique, ou jusques à la condamner au Celibat?

I. Question. Reponse.

Mr. Saurin répond que la Loi n'autorisoit Jephté ni à l'une, ni à l'autre, de ces deux especes de Sacrifices. Elle ne l'autorisoit pas à immoler sa Fille en Holocauste. Dieu avoit marqué avec précision toutes les Victimes qui devoient lui être offertes: or, comme il garde un profond silence sur les Victimes humaines, qui croira que Jephté ait pu en offrir sans crime? Sur-tout, qui croira qu'il ait pu sans crime immoler une Victime dont la Religion & la Nature lui demandoient également la conservation?

Ce n'eſt pas tout : non ſeulement il n'y a rien dans la Loi de Dieu qui autoriſât Jephté à immoler ſa Fille ; mais Dieu avoit auſſi declaré que ces ſortes d'offrandes lui étoient en execration : du moins il les avoit deſignées comme un des rites les plus abominables du Paganiſme. C'eſt ce qui paroit par l'idée qu'il donnoit aux Juifs des Sacrifices faits à Moloch, & l'horreur qu'il témoignoit pour ce Culte, venoit non ſeulement de ce qu'il étoit conſacré à une idole, mais auſſi de ce qu'il avoit un Caractere de cruauté, qui ne ſauroit manquer d'être odieux à cet Etre dont l'Eſſence eſt Charité.

V. d. Levit. XVIII. v. 21. & XX v. 1, 2. Jer. VII. v. 31. Deut. XII. v. 31. & XVIII. v. 10.

Ce qu'on vient de dire touchant la vie des Enfans, que leurs Peres n'avoient point de droit d'en diſpoſer, même pour les offrir en ſacrifice à Dieu, on peut le dire à l'égard de la Virginité.

P. 232. „ Si jamais, *comme le remarque fort judicieuſement Mr. Saurin*, „ il fut requis „ qu'une victime allât volontairement à „ l'Autel pour être agréable aux yeux du „ Seigneur, c'eſt lors qu'elle y vient pour „ ce genre de Sacrifice. Brûler d'une fervente toute Divine ; &, pour ſe donner tout „ entier au ſervice de Dieu, s'élever non „ ſeulement au deſſus des paſſions criminelles, mais au deſſus même des innocentes ; prevenir toutes ſortes de diſtractions ; fuir des engagemens, dans leſquels, „ ſelon l'expreſſion de St. Paul, on auroit „ été appellé aux ſoins des *affaires de ce Monde* ; entrer volontairement dans une „ Condition, où l'on n'aura d'autre ſoin „ que

„ que celui de se préparer à une autre vie ! „ s'offrir en sacrifice de cette maniere, c'est „ sans doute une conduite très digne de „ louange. Nous acquiesçons sans répu- „ gnance à tous les Eloges qu'on donne à „ la Virginité, si on les renferme dans ces „ bornes. Mais, pour s'interdire des plai- „ sirs légitimes, s'exposer à la Tentation „ d'en rechercher de criminels ; être tou- „ jours aux prises avec un temperament plus „ fertile en distractions que la Famille la „ plus turbulente & la plus nombreuse ; „ dans le tems qu'on voue à Dieu sa Vir- „ginité, s'abandonner à des regrets, repan- „ dre des torrens de larmes, & comme si „ l'on ne pouvoit pas en verser soi-même „ assez pour la perte d'un aussi grand bien „ que celui de la liberté d'avoir un Epoux, „ inviter ses Compagnes aux lamentations ; „ aller pendant deux mois entiers faire re- „ tentir les montagnes des cris de la dou- „ leur que cause un sacrifice *si cuisant*, & „ vouloir en quelque sorte émouvoir à pitié „ les rochers les plus insensibles & les plus „ durs, de la violence qu'on se fait à soi- „ même : offrir sa Virginité de cette ma- „ niére, ce seroit selon nous un dévoue- „ ment, qui ne sauroit plaire à ce Dieu, „ qui ne veut recevoir de nous aucune of- „ frande, à moins que ce ne soit le cœur „ même qui le présente. „ C'est ce que nous avions à dire sur la prémiere Question.

Voici la seconde. „ Jephté étoit-il si „ instruit des Loix Divines, & si scrupu- „ leux à les suivre, qu'il n'y ait fait aucune „ infrac-

2. Question.

„ infraction dans la conduite qu'il aura te-
„ nue à l'égard de ſa Fille? „ La connoiſ-
ſance de ſon Caractere & de ſes mœurs
pourra ſervir à nous donner quelques lu-
Reponſe. mieres ſur l'evenement dont il s'agit. „ Or,
„ *dit notre Auteur*, il me ſemble qu'à juger
„ de Jephté, par ce que nous en diſent les
„ Auteurs Sacrez, nous ne devons pas a-
„ voir de peine à reconnoître, que s'il ſui-
„ vit ſcrupuleuſement le Dictamen de ſa
„ Conſcience, dans le dévouement qu'il
„ fit de ſa Fille, en quoi il étoit digne de
„ louange, il avoit du moins une Conſcien-
„ ce errante, en quoi il étoit trés-digne de
„ blame. „

L'Hiſtoire Sainte ne nous fait pas un portrait fort avantageux de Jephté. Elle nous le dépeint comme vivant dans des lieux éloignez du Tabernacle, & dans un tems, où preſque tous ſes Compatriotes étoient coupables d'Apoſtaſie, comme s'étant aſſocié avec une troupe de gens ſuſpects, qui vivoient de brigandages & de rapines; & comme s'étant vangé avec une cruauté abominable de l'affront que lui avoient fait les Ephraïmites. Ainſi, le Caractere de Jephté
Jug. XII v. 1. &c. n'a rien d'aſſez vénérable pour que nous devions nous faire un ſcrupule de lui attribuer quelque demarche irréguliere, ſi le Témoignage de l'Hiſtoire ſemble y donner lieu.

3. *Queſtion.* La troiſieme Queſtion, que Mr. Saurin ſe propoſe d'éclaircir, conſiſte à ſavoir, „ Si
„ dans ce que nous fourniſſent les Monu-
„ mens de l'Antiquité touchant les Cultes

„ ſuperſ-

„ ſuperſtitieux que les Iſraëlites avoient a-
„ doptez du tems de Jephté, il n'y a pas
„ quelque choſe qui doive nous faire pan-
„ cher plûtôt vers le ſentiment de ceux qui
„ croyent qu'il a immolé ſa Fille, que vers
„ l'Opinion de ceux qui ſoutiennent, qu'il
„ n'a fait que la condamner au Célibat?

Pour répondre à cette Queſtion, notre Auteur remarque & prouve par un détail où il nous eſt impoſſible de le ſuivre, que parmi les Idolatres, dont les Juifs du tems de Jephté avoient imité les rites, il y en avoit qui immoloient leurs Enfans, & d'autres qui les vouoient au Célibat. Ainſi, la choſe demeure encor indeterminée; & pour juger de la nature du vœu de Jephté, il ne reſte plus qu'à peſer les expreſſions que le St. Eſprit employe en le racontant, & voir à quelle Hypotheſe ces expreſſions ſont le plus favorables. „ Voici la ſubſtance de ce vœu:
„ *Tout ce qui ſortira des portes de ma mai-*
„ *ſon au devant de moi, quand je retourne-*
„ *rai en paix du Païs des Enfans de Ham-*
„ *mon, ſera à l'Eternel, &* (ou bien) *on*
„ *je l'offrirai en holocauſte.* Ces deux diffe-
„ rentes Traductions préſentent à l'Eſprit
„ des Sens differens. Si on retient la pré-
„ miere, on doit ſuppoſer que Jephté de-
„ voit ſacrifier la prémiere perſonne ou la
„ prémiere bête qu'il rencontreroit ſur ſon
„ paſſage après ſa Victoire: ſi l'on retient
„ la ſeconde, Jephté promet qu'il offrira
„ en holocauſte la premiére choſe qu'il ren-
„ contrera, ſuppoſé qu'elle ſoit d'un genre
„ à être offerte de cette maniére, & qu'il la

Reponſe.

4. Queſtion.

Reponſe. Jug XI. v. 31.

„ consacrera à des usages sacrez, si elle „ n'est pas d'un genre à être sacrifiée, &c.

Ibid. V. 34. 31. L'Historien ajoute que quand *Jephté revint de Mitspa, sa Fille unique vint au devant de lui*; & qu'*aussi-tôt qu'il l'eut apperçue, il déchira ses vêtemens*, &c.... Une douleur si vive sembleroit insinuer que Jephté croyoit avoir prononcé un Arrêt de mort contre sa Fille, si ce General n'avoit vécu dans une œconomie, sous laquelle on regardoit une postérité nombreuse comme la plus précieuse faveur du Ciel.

La réponse de sa Fille semble triomphante pour l'hypothése du dévouement au Célibat; & c'est aussi pour ce sentiment que Mr. Saurin se déclare.

Remarque A. J. Elle souscrit au vœu de son Pere, quelque funeste qu'il lui soit, & demande seulement en grace qu'il lui soit permis de pleurer avec ses Compagnes sa Virginité pendant deux mois, c'est-à-dire la conservation de sa Virginité. Cette démande, qui étoit très juste, (puisqu'elle n'éxige que deux mois pour pleurer un malheur qu'elle devoit sentir dans presque tous les instans du reste de sa vie,) lui fut accordée; & rend très probable le sentiment de ceux qui pensent que la Fille de Jephté n'a point été immolée en holocauste, puis que ses regrets ne tombent pas sur sa mort, mais plûtôt sur la conservation d'une vie, dont la longueur même devoit lui paroître affreuse, condamnée qu'elle étoit à la passer dans le Célibat.

Mais, si la Condition de Fille étoit peu goutée en ces tems-là, celle de Veuve ne l'étoit

toit gueres davantage; & la démarche singuliére, que fit Ruth pour s'en tirer, peut servir de preuve à cet égard. Son Hiſtoire eſt connue: Nous n'en rapporterons qu'un ſeul trait, qui regarde les Conſeils que Nahomi donna à cette Veuve pour devenir la femme de Booz. „ Ces Conſeils, *remarque notre Auteur*, „ paroîtront ſinguliers à ceux qui en jugeront ſelon le „ genie de notre ſiécle, & qui n'auront point égard à la ſimplicité de la vie champêtre, & aux Coutumes des tems dans „ leſquels vivoit cette femme. Elle voulut que Ruth joignit, non un artifice criminel; mais les ſoins innocens de l'art, „ aux graces qu'elle avoit reçûes de la Nature: elle lui conſeilla de ſe parfumer, „ de ſe laver, de prendre ſes meilleurs habits, & d'aller dans le champ de Booz. „ Cela n'a encore rien qui revolte l'Eſprit. „ Les Avis, qui ſuivent, ſont d'un autre genre. Attendez, dit Nahomi à ſa Belle-fille, attendez pour vous faire connoître à Booz, qu'il ait achevé de ſouper, „ & qu'il ſoit couché: quand il ſera dans „ ſon lit, épiez le lieu où il doit paſſer la „ nuit: entrez-y: levez la couverture de „ Booz du côté de ſes piez: couchez-vous auprès de lui: laiſſez lui le ſoin de conduire le reſte, & ſoyez *docile*. Pourquoi „ Nahomi vouloit-elle que Ruth entrât dans „ le Lit de Booz, par le côté de ſes piez? „ Ce n'eſt pas là ce qu'il y a de plus difficile dans cette Hiſtoire. Nous ſavons „ par de bons garans, que c'eſt encor au-

Diſcours XXI. P. 335.

Ruth. III. v. 3, &c.

„ jourd'hui une coutume conſtante en O-
„ rient, que les hommes ſe couchent les
„ prémiers; que les femmes n'entrent dans
„ le Lit de leurs Epoux, durant les pré-
„ mieres années de leur Mariage, que par
„ le côté des piez, ſur-tout quand la Fem-
„ me eſt d'un rang inferieur à celui de ſon
„ Mari. Nahomi donnoit à ſa Belle-Fille
„ en même tems des conſeils de pudeur &
„ d'humilité, *dit Mr. Saurin.*„

Remarque d. J. Nous avouons ingénuement ne pas voir l'*humilité* qu'il peut y avoir dans ces leçons. Pour ce qui eſt de la *pudeur*, nous ne la trouvons, ni dans la *docilité* à laquelle Ruth s'engage, ni dans cette déference, que Mr. Saurin lui-même appelle *exceſſive*, qu'elle témoigna pour ſa Belle-mére.

Diſſertation ſur le Menſonge. P. 431. & ſuiv. Nous finirons cet Extrait par une excellente Diſſertation de notre Auteur ſur le Menſonge. Ce qui a donné lieu à cette Diſſertation, eſt d'un côté l'Hiſtoire de Rahab, & de l'autre l'Ordre que Dieu donna à Samuel de déguiſer le véritable ſujet de ſon Voyage à Bethléhem, & de dire, lors qu'il y venoit pour oindre David, *Je ſuis venu pour ſacrifier à l'Eternel.*

1 Sam. XVI, v. 2. Avant que d'entrer en matiére, Mr. Saurin fait une réflexion de la juſteſſe de laquelle il ſeroit à ſouhaiter que tous les Théologiens fuſſent bien perſuadez; à ſavoir, que quand un Cas de Conſcience eſt ſi difficile, qu'il partage les plus grands génies, il doit être un ſujet de Tolerance, & non de Deſunion. Le Cas, dont il eſt queſtion, lui paroît être de ce genre. Il s'agit de ſavoir,

s'il

s'il faut toujours parler conformément aux Loix de la Verité, ou bien, s'il y a des occasions où le Mensonge peut être permis? De Grands-Hommes se sont déclarez pour l'un & l'autre de ces Sentimens, & par cela même semblent avoir dispensé ceux qui pourroient les embrasser à l'avenir de la nécessité de faire leur Apologie à cet égard.

Il y a principalement deux Opinions sur la nature du Discours & sur celle du Mensonge. 1. Opinion sur le Mensonge.

Dans la premiére on regarde le Discours comme la suite d'une convention, par laquelle les hommes se sont engagez d'en faire l'Interprête de leurs pensées. Le Mensonge est la violation de ce Contract. 1. Opinion.

„ Les Hommes se doivent les uns aux „ autres, comme Hommes, comme Concitoyens, comme unis par les liens de la „ Religion naturelle, quelquefois par ceux „ de la Religion révélée, la Communication de certaines Veritez. Celui qui ment „ se soustrait à ce Devoir. 2. Opinion.

„ Il n'est pas necessaire de prendre parti „ entre ces deux Opinions: nous nous contenterons de rapporter les Argumens de „ ceux qui concluent de l'une & de l'autre, „ qu'il y a des Cas dans lesquels le Mensonge est innocent.

„ I. Le Discours est la suite d'un Pacte: „ le Mensonge en est la violation. Ne peut-„ on pas conclure de cette idée, disent ceux „ dont nous exposons le Systême, qu'il y „ a des Cas, où le Mensonge est innocent?

„ 1. Tout Pacte suppose certaines Con-

„ ditions reciproques. Lorſqu'une des par-
„ ties contractantes viole ces Conditions,
„ l'autre ſemble dégagée par cela même de
„ les obſerver.

„ 2. Tout Pacte ſuppoſe qu'un des Con-
„ tractans ne ſe ſervira pas de la fidelité de
„ celui avec qui il traite, pour lui être in-
„ fidele, & pour lui cauſer des maux in-
„ comparablement plus grands que ne pou-
„ voient être les biens qui l'avoient porté
„ à le contracter. Si je pouvois découvrir
„ qu'un homme, à qui j'ai promis de pre-
„ ter un couteau pour couper du pain, n'at-
„ tend que l'accompliſſement de ma pro-
„ meſſe pour la faire ſervir à m'aſſaſſiner,
„ je me croirois autoriſé à violer la parole
„ que je lui ai donnée, &c.... Ainſi, par
„ la Nature du Diſcours, conſideré com-
„ me Pacte, & par celle du Menſonge, il
„ paroit qu'il y a des occaſions où l'on peut
„ mentir ſans crime. „

On tire la même conſequence de la ſeconde maniére, dont on peut enviſager le Menſonge & la Parole. Les Hommes conſiderez comme unis par les liens de la Nature, de la Societé, & de la Religion, ſe doivent la Communication de certaines Veritez. Mais l'engagement de communiquer la Verité en général eſt reſtreint à certaines Veritez particuliéres; & je ne ſuis pas obligé d'inſtruire mon prochain de celles dont la connoiſſance ſeroit funeſte à moi-même, ou au Peuple dont je ſuis membre. Si je lui déguiſe de pareilles Veritez, il n'a

aucun

aucun droit de ſe plaindre que je l'induis en erreur à cet égard-là.

La Révélation nous fournit quelques Argumens, en faveur de la même Theſe. Par exemple, Rahab merit à ceux qui pourſuivoient les Eſpions: cependant, ſon Action eſt louée par le Saint Eſprit. De-là les Savans, dont nous expoſons le Sentiment, inferent qu'il y a des occaſions où le Menſonge n'eſt point criminel. On pourroit dire, à la verité, que le Deſſein qu'avoit Rahab de ſauver les Eſpions étoit louable, mais le Menſonge, qu'elle employa à l'éxécuter, digne de blâme; & que Dieu a pardonné le moyen en faveur du Deſſein. Mais, cette diſtinction ne ſauroit avoir lieu dans le Cas dont il s'agit; l'éxécution du Deſſein de Rahab ayant été inſéparable du moyen qu'elle employa pour l'éxécuter.

Voici un autre Argument puiſé dans la même ſource. Ce qui rend le Menſonge criminel eſt qu'on profere de certains ſons dans le deſſein de jetter ſon prochain dans l'erreur. Mais, ce Deſſein peut s'éxécuter par des actions auſſi bien que par des paroles. Cela étant, ſi l'on peut prouver que, ſelon la Révélation, il a quelquefois été permis de faire des Actions de ce genre, ne s'enſuivra-t-il pas qu'une parole proferée dans le même deſſein peut quelquefois être innocente? Vid. 2. Rois 6. v. 19. Jerem. 38. v. 26.

„ Mais, *continue Mr. Saurin*, comme „ on pourroit répondre à l'Argument pris „ de ces Exemples, que ceux qui nous les „ ont donnez étoient hommes, & par con-

„ ſequent

„ ſequent pecheurs, & que leur conduite
„ eſt blâmable, on preſſe cet Ordre de Dieu
1. Samuel XVI. v. 2. „ à Samuel: *Tu emmeneras une jeune Vache avec toi, & tu diras, je ſuis venu pour*
„ *offrir un Sacrifice à l'Eternel.* Il eſt clair,
„ dit-on, que la précaution, que Dieu inſpire à Samuel, avoit pour but d'induire
„ Saul dans l'erreur, & de lui perſuader que
„ le Sacrifice de cette Victime étoit le principal, même l'unique deſſein de ſon voyage. Cette Action avoit donc ce qu'on
„ prétend être toûjours criminel dans le
„ Menſonge, à ſavoir de jetter le prochain
„ dans l'erreur: mais, elle n'étoit pas criminelle en elle-même, puis qu'elle étoit
„ faite par l'Ordre de Dieu.

Tels ſont les Argumens de ceux qui ſoutiennent qu'il y a des occaſions où le Menſonge peut être permis. Voyons à preſent les Objections qu'on leur oppoſe, & les Réponſes qu'ils y font.

1. Objection. „ 1. Les Défenſes que Dieu fait aux
„ Hommes de mentir ſont générales. Il
„ ne diſtingue pas Menſonge innocent d'a-
„ vec Menſonge criminel. Il dit en géné-
Prov. XII. v 22. Pſ. V. v. 7. Eph. 4. v. 25. „ ral, qu'il *déteſte les fauſſes levres:* qu'il *fera périr tous les Menteurs:* que chacun
„ doit *parler avec verité à ſon prochain.*

Réponſe. La plûpart des Loix générales admettent de certaines reſtrictions. Y a-t-il une Loi plus générale que celle qui nous oblige à aimer nos Peres & Meres? Cependant, il y a des Cas où celui, qui ne *hait* pas *ſon Pere & ſa Mere, n'eſt pas digne* de porter le Nom de *Diſciple* de Jeſus-Chriſt.

Luc XIV. v. 26.

„ Les

„ Les heureux effets, que peut produire „ un crime, ne diſculpent pas ceux qui le „ commettent, & St. Paul décide qu'on „ ne doit *point faire du mal afin qu'il en ar-* „ *rive du bien.* 1. *Objection.* Rom. III. v. 8.

Avancer que le Menſonge ſoit un mal, même dans les cas où ceux du parti oppoſé croyent qu'il eſt innocent, eſt manifeſtement ſuppoſer ce qui eſt en Queſtion. *Réponſe.*

„ Il n'y a point de milieu; ou le Men- „ ſonge eſt mauvais en lui-même, en ſor- „ te qu'aucune circonſtance n'en peut chan- „ ger la Nature, ou il eſt indifferent en lui- „ même, & il n'eſt bon ou mauvais que „ ſelon les circonſtances dans leſquelles il „ eſt employé. Or, il eſt inſoutenable, que „ le Menſonge ſoit indifferent en lui-mê- „ même: donc, il eſt mauvais en lui-mê- „ me: donc, aucune circonſtance n'en peut „ changer la nature. „ 3. *Objection.*

Cette Diviſion eſt incomplette ou du moins captieuſe & ſujette à erreur. Une Action morale peut être indifferente en elle-même, ou criminelle en elle-même, ou bien criminelle *pour l'ordinaire*, *ut plurimum.* De ce dernier genre, par exemple, eſt l'Action d'égorger un Fils unique: Action *ordinairement* mauvaiſe, mais dont de certaines circonſtances peuvent changer la Nature. *Réponſe.*

„ Etabliſſez qu'il y a des circonſtances „ dans leſquelles il eſt permis de mentir, „ la Societé ſera dans un continuel déſor- „ dre, la confiance ſera enriérement ban- „ nie de la Terre. 4. *Objection.*

Pour

Réponse. Pour ce qui regarde cette sorte de confiance par laquelle un scelerat s'assure, que quoi qu'il trompe un Homme de probité par ses Mensonges, l'homme de probité sera pourtant toujours tenu de lui parler conformément aux Loix de la Verité, il n'y a pas le moindre inconvenient qu'elle soit bannie de la Terre. Et pour ce qui regarde les désordres auxquels la Societé seroit exposée, si dans de certaines occasions il étoit permis de mentir, on peut avec justice retorquer l'Argument en étalant les inconveniens d'une sincerité, qui ne connoîtroit aucune exception.

5. Objection. „ Il n'y a pas moins d'occasions, dans „ lesquelles le Mensonge peut être utile, „ que de celles où il peut être dommageable. S'il est permis & nécessaire même „ de mentir toutes les fois qu'on peut le „ faire utilement, il pourra arriver qu'un „ homme de bien dira autant de Mensonges que de Veritez.

Réponse. Ceux qui croyent, que le Mensonge est quelquefois permis, ne l'autorisent pas dans tous les Cas où il peut-être utile. Ils ne permettent de violer les Loix générales touchant la Verité, que dans des occasions pressantes & qui ne s'offrent que très rarement.

6. Objection. „ Ceux qui permettent le Mensonge doivent en marquer les bornes. S'ils ne peuvent les prescrire, ils exposent les Hommes à la Tentation de les passer. „

Réponse. Mr. Saurin repond à cette Objection en alleguant quelques Devoirs, (tels que sont ceux

ceux de faire l'aumone & de passer une partie de votre vie dans la retraite & dans le silence:) devoirs, dont les bornes sont très difficiles à marquer, & qui ne laissent pas de nous être prescrits, quoi qu'il ne soit guéres possible d'en déterminer l'étendue avec précision.

Il auroit pû, à notre avis, choisir un exemple qui eût un rapport plus direct avec le sujet dont il s'agit, je veux dire la permission que la Religion nous accorde de jouïr des plaisirs innocens de la vie; permission, que personne ne s'est avisé de revoquer en doute, sous prétexte qu'elle ne sauroit avoir lieu à moins qu'on n'en marque exactement les limites. Remarque d. J.

„ S'il y a quelque occasion où le Men- „ songe soit permis, ce sera particuliére- „ ment dans celles où il peut contribuer à „ l'établissement de la Verité. Les fraudes „ pieuses sont donc autorisées, & l'on peut „ feindre des Miracles, des Visions, &c... „ pour contribuer à la propagation de la „ Foi.„ 7. Objection.

Les fraudes pieuses ne sont que nuire à la Verité: d'un côté, elles rendent tôt ou tard suspecte la Religion qui les employe; & de l'autre, elles ne sauroient produire une véritable Foi, puisqu'une pareille Foi consiste à croire de certaines Veritez par de solides Raisons, & non par des Argumens Sophistiques. Réponse.

„ S'il y a des circonstances dans lesquel- „ les le Mensonge n'est point un crime, il „ est soutenable que Dieu peut mentir. Mais „ il 8. Objection.

„ il eſt contradictoire que Dieu mente: „ donc, il n'y a aucune occaſion dans laquelle le Menſonge ne ſoit un crime.

Réponſe. „ S'il étoit poſſible que Dieu ſe trouvât „ dans les circonſtances, où l'on ſuppoſe „ l'homme, auquel on permet de mentir: „ s'il étoit poſſible que Dieu ſe trouvât dans „ des Circonſtances, où il ne pût défendre „ ſa Félicité contre les attentats des Scelerats, qui ſe ſerviroient de ſa ſincerité „ pour lui nuire; il ſeroit poſſible auſſi que „ Dieu uſât de Menſonge. Mais, comme „ il implique contradicton que Dieu ſe trouve dans ces Circonſtances, il implique „ contradiction auſſi qu'il ſoit réduit à ne „ pas ſuivre conſtamment les Loix de la „ Verité. Ce n'eſt pas ſa Sainteté qui rend „ ces ſortes de Menſonges contradictoires „ par rapport à lui: c'eſt ſa Toute-puiſſance, c'eſt ſa Souveraine Félicité.

„ Nous avons établi comme un Axiome „ de Morale, *dit M. Saurin en finiſſant ſa* „ *Diſſertation*, que quand un Cas de Conſcience eſt ſi difficile qu'il partage les plus „ grands Genies, il doit être un ſujet de „ Tolerance, & non de Déſunion. Le Cas „ de Conſcience, que nous venons d'éxaminer, nous paroît être de ce genre: c'eſt „ tout ce que nous voulions prouver.

Jugemens ſur tout l'Ouvrage. En voilà aſſez pour mettre nos Lecteurs en état de juger du mérite de ce Volume; ou, ce qui revient au même, pour leur faire ſouhaiter que le Volume ſuivant n'éprouve pas les mêmes Retardemens que celui dont nous venons de donner l'Extrait.

A R-

ARTICLE IX.

Philoſophia Rationalis, ſive Logica, &c. Autore CHRISTIANO WOLFIO.

C'eſt-à-dire,

Philoſophie du Raiſonnement, ou Logique, par M. WOLFF.

SECOND EXTRAIT. *

LA Seconde Partie de cette Logique, qui en enſeigne la Pratique & l'Uſage, renferme ſix Sections. Dans la Premiére, l'Auteur nous montre comment la Logique ſert à diſcerner le vrai du faux, & le certain de l'incertain. Dans la Seconde, il nous apprend comment elle nous fait trouver la Verité. Dans la Troiſiéme, il enſeigne ſon Uſage, ſoit pour écrire nous-même, ſoit pour juger des Ouvrages des autres, ſoit pour les lire. Dans la Quatriéme Section, l'on voit comment par la Logique on apprend à communiquer la Verité aux autres. Dans la Cinquiéme, comment on peut connoître les Diſpoſitions, qui nous ſont néceſſaires pour parvenir à la connoiſſance des choſes. La Sixiéme Section, enfin, traite de l'Uſage de la Logique dans

Diviſion de cette IIe. Partie.

* *Le Prémier ſe trouve dans le Tome XIII, I Partie, pag.* 169. *& ſuivantes.*

la pratique de la vie, & de la maniére de bien étudier cette Science.

Ch. I. p. 387. *Définition de la Verité.*

I. Mr. Wolff donne deux définitions de la Verité. La premiére, qu'il appelle définition de nom, eſt la définition ordinaire. La Verité eſt la convenance de notre jugement avec les objets. La ſeconde eſt la définition de la choſe même. La Verité, ſelon notre Auteur, eſt la *déterminabilité* de l'attribut par l'idée du Sujet. Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Wolff eût répandu un peu plus de jour ſur cette définition, qui paroîtra ſans doute obſcure. Voici à quoi il nous paroît qu'elle revient. Pour qu'une Propoſition ſoit vraie, il faut que le ſujet ſoit de telle nature, que l'attribut en réſulte indiſpenſablement; c'eſt-à-dire, que poſé ce ſujet, l'attribut ſoit poſé par cela même. On pourroit dire auſſi, comme l'Auteur le fait un peu plus bas, p. 404. § 534., qu'il faut que l'idée du ſujet renferme la raiſon, pour laquelle tel attribut lui eſt donné.

Remarque d. J.

Quand on reconnoit la Verité d'une propoſition.

Il ſuit de-là, qu'on ne reconnoit proprement la Verité d'une Propoſition, que lors qu'on voit comment l'idée de l'attribut réſulte de ce qui eſt contenu dans l'idée du Sujet. Souvent on remarque que tel attribut convient à tel ſujet; la blancheur, par éxemple, à la Nege: mais on ne ſent pas, en vertu dequoi l'un réſulte de l'autre; ce qu'il y a, par éxemple, dans la Nege, qui nous la fait trouver blanche, & non pas noire. Dans ce cas-là, la propoſition eſt bien vraie, & on voit qu'elle l'eſt. Mais

on

on n'en reconnoit pas proprement, & l'on n'en ſent pas, la Verité.

Le Criterium de la Verité, c'eſt-à-dire, ce qui ſuffit pour la faire reconnoître dans tous les cas, c'eſt cette même déterminabilité de l'attribut par le ſujet, dont nous venons de parler. Par-tout où on la trouve, on eſt ſûr que la Verité s'y trouve auſſi, puis que cette déterminabilité en conſtitue l'eſſence. p. 398. *Criterium de la Verité.*

En general, l'obſervation éxacte des regles, que la Logique enſeigne, ſuffit pour le diſcernement du vrai d'avec le faux. p. 410.

De ce qui regarde le *Criterium* de la Verité, le paſſage eſt naturel à la matiére de la Démonſtration. Auſſi occupe-t-elle ici le 2. Chapitre. Chap. II. p. 412.

Il y a des Démonſtrations de deux ſortes. Il y en a de directes, & d'indirectes.

Dans la Démonſtration directe, on recueille de l'idée du ſujet, que l'attribut, dont il s'agit, lui convient. *Démonſtration directe.*

Dans la Démonſtration indirecte, on poſe comme vrai le contraire de ce qu'on veut prouver, & on en déduit quelque propoſition contraire, ou à une autre propoſition reconnue pour vraye, ou à l'idée du ſujet. Cette ſeconde maniére de raiſonner s'appelle auſſi, réduire à l'abſurde, ou à l'impoſſible. *Démonſtration indirecte.*

Mr. Wolff enſeigne en détail comment il faut s'y prendre, pour former des Démonſtrations de l'un & de l'autre genre. Il va même juſqu'à inſtituer une Analyſe Logique des éxemples, qu'il apporte; c'eſt-à-

dire, qu'il met devant les yeux la chaine des Sillogiſmes dont la demonſtration de
P. 427. chaque exemple eſt compoſée; & il ſe ſert de cette occaſion, pour établir la néceſſité de l'argumentation par Syllogiſmes dans la Démonſtration, contre le ſentiment de ceux qui regardent toutes les regles des Syllogiſ-
Chap. III. mes, comme autant de pénibles Inutilitez.
P. 430. Le Chap. 3. traite du Certain, de l'Incertain, & du Probable.

Propoſition Certaine. Nous appellons *certaine* une Propoſition, dont nous reconnoiſſons la Vérité ou la Fauſſeté. De-là il ſuit, que la même Propoſition peut être certaine pour l'un, & incertaine pour l'autre.

Certitude à poſteriori & à priori. Une propoſition eſt certaine *à poſteriori*, quand on ne fait qu'*obſerver*, que l'attribut convient au ſujet: Mais ſi on peut le *démontrer*, ſoit directement, ſoit indirectement, alors la Propoſition nous eſt certaine *à priori*.

Prealables de la Verité. Les *Préalables de la Verité**, c'eſt tout ce qui eſt requis dans un ſujet, pour que l'attribut lui puiſſe être appliqué.

Dès qu'on ſait que tous les Préalables de la Verité ſont réunis quelque part, on ſait que la Verité elle-même s'y trouve.

Chacun des Préalables de la Verité eſt une raiſon *partiale*, pourquoi l'attribut convient au ſujet; & ces Préalables, pris tous enſemble, en forment la raiſon *ſuffiſante*.

Propoſition Probable. Une propoſition eſt dite *probable*, quand
P. 437. l'attribut n'y eſt lié au ſujet, que pour une rai-

* Requiſita ad Veritatem.

raiſon inſuffiſante, c'eſt-à-dire, que parce que quelques-uns des Prealables de la Verité s'y rencontrent. On voit par là, pourquoi & comment une propoſition peut être plus & moins probable, qu'une autre.

Application probable d'une propoſition certaine.

On peut faire une Application probable d'une Propoſition certaine, lors qu'on ne ſait que probablement, que le ſujet, auquel on fait cette application, eſt le même que celui ſur lequel la propoſition roule. C'eſt ce qui arrive tous les jours, lors qu'on transfere les Sciences à l'uſage de la Vie.

Si la préſence de certains Préalables nous fait préſumer à tort, que les autres ſont auſſi raſſemblez dans le même ſujet, la propoſition ſera probable & fauſſe.

Par la Raiſon des contraires, une propoſition pourra être improbable & vraie.

L'Auteur fait eſperer diverſes autres Réflexions ſur la matiére de la Probabilité dans ſon *Art de l'Invention*, qu'il doit donner après pluſieurs autres Parties de la Philoſophie, dont les principes lui ſont néceſſaires pour cet effet.

Chap. IV. P. 444.

Le Chap. 4. traite de la Science, de l'Opinion, de la Foi, & de l'Erreur.

Definition de la Science.

Savoir une choſe, c'eſt pouvoir la démontrer. Ainſi la *Science*, c'eſt l'habitude de pouvoir démontrer ce qu'on affirme, ou ce qu'on nie.

Definition de l'Opinion.

On appelle *Opinion* une propoſition, qui n'eſt pas ſuffiſamment prouvée; ſoit qu'elle ſoit ſimplement probable, ſoit même qu'elle ſoit tout-à-fait *précaire*, c'eſt-a-dire, admiſe ſans la moindre preuve. Il paroît par

là que les *Hypotheſes Philoſophiques* doiveht être miſes au nombre des Opinions.

Quand une Hypotheſe Philoſophique eſt vraie. Les Préalables de la Verité d'une Hypotheſe Philoſophique, ce ſont tous les Phénomenes, dont il faut rendre raiſon par cet-Hypotheſe-là, & qui ne ſont pas determinez les uns par les autres. Il eſt clair par-là, qu'un ſeul Phénomene, contraire à une Hypotheſe Philoſophique, la rend démonſtrativement fauſſe.

p. 450. Ce que c'eſt que la Foi. On appelle *Foi* l'acquieſcement qu'on donne à une propoſition, à cauſe de l'autorité de celui qui l'avance.

Il ſuit de la nature même des Démonſtrations, que les choſes de fait* ne peuvent être démontrées. Il reſte donc, pour les admetre, ou qu'on en recueille probablement la Verité de certaines circonſtances ſingulieres, qui nous ſont connues, ou qu'on les croie.

Conditions requiſes pour croire. Pour croire quelqu'un, il faut être ſur 1. qu'il ſait la Verité de ce qu'il rapporte, 2. qu'il ~~veut la~~ dire telle qu'il la ſait.

Un homme ne ſait bien la Verité d'un fait, & n'eſt en état de le rapporter à d'autres, que lors qu'il y a été préſent, qu'il s'eſt rendu attentif à toutes les circonſtances, & que les ayant diſtinctement gravées dans ſa mémoire, il ſait encore les énoncer par des termes propres.

Si

* L'Auteur n'explique point ce qu'il entend par *choſes de fait*. Il paroît, que c'eſt tout évenement, dont nous n'avons pas nous mêmes été témoins.

Si les termes ſont vagues, ceux, à qui le fait eſt rapporté, ne le conçoivent pas toujours tel qu'il eſt. *1. Cas, où l'on comprend mal un Fait.*

La même choſe a lieu, lors que celui qui narre le fait y mêle le jugement qu'il en porte. *2. Cas.*

Errer, c'eſt donner ſon acquieſcement à une propoſition fauſſe. *Ce que c'eſt qu'errer.*

L'Auteur employe le reſte de ce Chapitre à parcourir les différentes maniéres, dont on peut tomber dans l'erreur, ſoit du côté de la matiére des Argumens, ſoit ſur-tout du côté de leur forme. On trouve ici en particulier diverſes Remarques ſur les erreurs qu'on commet dans la converſion des propoſitions.

La II. Section traite de l'Uſage de la Logique dans la découverte de la Verité. p. 480.

Pour découvrir la verité; on ſe ſert, ou du ſimple ſecours des ſens, ou de celui du raiſonnement, en déduiſant ce que l'on ne connoît pas encore de ce que l'on connoiſſoit déja. Dans le prémier cas, on eſt dit découvrir la verité *à poſteriori*; dans le ſecond, *à priori*. *Deux Voies de découvrir la Verité.*

On appelle *experience*, la connoiſſance que nous nous formons des choſes, par la ſeule attention que nous donnons à nos perceptions. *Definition de l'Experience.*

Comme ces perceptions ne roulent jamais que ſur des choſes ſinguliéres, l'expérience n'a auſſi que les choſes ſinguliéres pour objet.

Cela n'empêche pas, que, par le moyen de l'experience, on ne puiſſe s'élever juſqu'à *L'Expérience peut*

conduire aux idées Universelles.

se former des notions universelles, qui soient distinctes, & même adéquates; & jusqu'à faire des définitions, & des propositions universelles, soit absolues, soit conditionelles. C'est ainsi, par exemple, que si je suis témoin de la maniére dont une chose se forme, je suis en état de donner après cela une définition * *réelle* de cette chose-là; définition, qui sera applicable à tous les cas, où cette même chose, ou une autre parfaitement semblable, aura lieu. L'Auteur entre ici dans un assez grand détail sur la maniére de s'élever du singulier, ou du particulier, à l'universel, sans tomber pourtant dans le défaut si commun de raisonner par des inductions imparfaites.

p. 490.

Ce que nous venons de dire regarde la découverte de la verité *à posteriori*. Mr. Wolff donne aussi un Chapitre à expliquer la maniére dont on peut former des Définitions & des Jugemens *à priori*. C'est lors qu'on déduit l'idée du genre, soit suprême, soit inférieur, des idées des genres inférieurs, ou des espéces; ou que, tout au contraire, des idées des espéces, ou des genres inférieurs, on dérive l'idée du genre. C'est aussi, quand de l'idée d'une espéce, ou d'un genre inférieur, on recueille celle d'un autre genre inferieur, ou d'un autre espéce.

p. 511.

Trois sources de nos idées Universelles.

Tout cela se fait par trois voyes, qui sont comme autant de sources de nos idées universelles; 1. la reflexion sur nos perceptions; 2. l'abstraction de ce qu'il y a de commun dans

p. 515.

* Voyez le Journal précedent. p. 184. 185.

dans plusieurs idées différentes. 3. Enfin la détermination arbitraire.

Les deux prémiéres maniéres sont connues. C'est ce qui paroit par les noms, qu'on a donnez aux choses. Pour leur en imposer, il a falu *réfléchir* sur ce qu'on apperçevoit, & *faire abstraction*, dans plusieurs objets, de ce qu'ils avoient de different, pour ne les considérer que de leur côté commun.

Ce que c'est que la Détermination arbitraire.

Mais la troisiéme voye, qui est celle de la *détermination arbitraire*, est moins usitée, quoi que la pratique des Geometres l'ait confirmée depuis long-tems. On s'en sert de deux maniéres; en déterminant ce qui, dans une idée donnée, étoit demeuré indéterminé: comme si on me donnoit l'idée générale d'*Animal*, & que j'y ajoutasse l'idée de *raisonnable*, il est clair, que je déterminerois alors ma premiére idée, puis qu'elle étoit également applicable & aux animaux raisonnables, & à ceux qui ne le sont point; mais je me formerois en même-tems une nouvelle idée universelle, assavoir celle de tous ces animaux qui jouïssent de la Raison. 2. L'autre maniére de déterminer les idées, c'est quand on en change la détermination. Par exemple, si ayant l'idée d'un *animal raisonnable*, je substituois à la Faculté de raisonner la privation de la Raison, je déterminerois alors l'idée générale d'animal d'une autre maniére qu'elle ne l'étoit; & je me formerois une idée universelle nouvelle, assavoir celle des animaux destituez de raison.

Ecueil de cette methode. Il faut bien ſe garder cependant, dans cette troiſiéme methode, de ne pas faire des déterminations impoſſibles ; c'eſt-à-dire, de ne pas ajouter aux idées générales, qu'on veut ſpécifier, d'autres idées qui les combattent. C'eſt là la ſource de toutes les notions trompeuſes.

Moyens de s'en préſerver. Il y a diverſes maniéres de s'aſſurer qu'on n'eſt pas tombé dans ce défaut. 1. Quand on découvre des objets, en qui les idées, qu'on a combinées arbitrairement, ſe trouvent réellement réunies. 2. Quand on peut démontrer, ſoit directement, ſoit indirectement, que la réunion de ces idées-là n'implique pas contradiction. 3. Enfin, quand on peut faire voir, comment les objets, dont on s'eſt fait des idées, pourroient ſe former. Nous paſſons diverſes Reflexions que l'Auteur fait dans le reſte de ce Chapitre, ſur la maniére dont il faut s'y prendre pour déduire diverſes concluſions d'un principe connu, pour découvrir les cauſes cachées des effets & l'influence particuliére de chacune, enfin pour former des définitions de nom & de choſe.

P. 537. La Section III. roule ſur un ſujet, peu traité juſqu'à préſent dans les Logiques. Il s'agit de l'uſage de cette Science, lors qu'on veut écrire des Livres, ou en juger, ou les lire.

Les Livres ne roulent que ſur deux Sujets. Il ne peut y avoir que deux Sujets, ſurquoi les Livres roulent. Ce ſont, ou des choſes de fait, ou des Veritez univerſelles. Notre Auteur range les Propoſitions particuliéres ſous les univerſelles.

Les

Les Livres, qui rapportent des choſes de fait, ſont appellez *Hiſtoriques*; & l'on en peut faire autant de Claſſes différentes, qu'il y a d'ordres différens de Faits à décrire. *Livres Hiſtoriques.*

Les Livres, qui traitent de Dogmes, ou de Veritez univerſelles, ſont dits Livres *Dogmatiques*. Mais, comme on peut, ou ſe contenter de rapporter ſimplement les Veritez, en indiquant tout au plus les preuves, qui les fondent; ou les établir & les démontrer en forme; Mr. Wolff appelle les Livres, compoſez dans la premiére vue, Livres *Dogmatiques Hiſtoriques*; & les autres, Livres *Dogmatiques Scientifiques*. *Livres Dogmatiques.*

Ces définitions & diſtinctions poſées, l'Auteur donne des regles, par rapport à toutes ces ſortes de Livres. Le détail, où il entre à cet égard, eſt très grand; puis que cette ſeule Section occupe près de 200. pages. Nous ne pouvons le ſuivre en tout cela. Contentons-nous de rapporter quelques traits, & de donner un exemple des regles qu'il établit.

Un uſage très commode des expériences, c'eſt de communiquer aux autres préciſément la même idée confuſe, que certains objets excitent en nous, & que nous n'aurions jamais pû parvenir à énoncer éxactement par des termes. Il ne faut pour cela, que décrire l'expérience, qui fait naître en nous l'idée en queſtion, & y renvoyer ceux qui liſent nos Ouvrages. Cette methode eſt bien plus ſûre, que celle qui compare l'objet, qu'on décrit, avec des choſes qui en approchent. En ſuivant cette derniére voye, *Nouvel uſage des experiences.*

voye, l'Auditeur ou le Lecteur courent toujours risque de porter la comparaison au de-là du point précis qui en fait la justesse; pour ne point dire que les rapports même, qu'on leur offre, sont quelquefois bien vagues, & bien imparfaits.

Remarque d. J.

p. 573. *Il est bon de numeroter les Propositions.*

Quand on écrit des Livres Dogmatiques Scientifiques, rien n'est plus utile que de cotter, ou numeroter, éxactement chaque définition ou proposition nouvelle, qu'on avance, & de faire des renvois aux *numéros* où se trouve la preuve des propositions qu'on allégue. Par-là, le Lecteur est toujours sûr de son fait, sa mémoire est considérablement soulagée; & il a le plaisir de voir, non-seulement la dépendance, & la liaison mutuelle des veritez entr'elles, mais souvent encore celle que les Sciences elles-mêmes ont les unes avec les autres.

p. 586. *Ouvrage complet absolument, & complet en son genre.*

Un Ouvrage, qui contient tout ce qui est connu sur la matiére, qu'on y traite, dans le tems qu'on le fait, s'appelle un *Ouvrage complet.* Que s'il est composé dans une vue particuliére, & qu'il contienne éxactement ce qui est néceſſaire pour remplir cette vûe-là, ce sera un Ouvrage *complet en son genre.*

Il suit de là, qu'il est plus difficile de porter son jugement sur un Livre complet en son genre; que sur un Livre complet, absolument parlant; car, pour celui-ci, il suffit d'avoir une connoissance éxacte de l'Histoire Litéraire; au lieu que pour l'autre, outre cette connoissance, il faut de plus pouvoir montrer, que l'Auteur a préciſément

ment choisi, entre tout ce qui étoit connu sur la matiére qu'il vouloit traiter, ce qui étoit néceſſaire pour ſatisfaire à ſon but.

On appelle communément un Livre clair, celui qu'on entend; & obſcur, celui qu'on a peine à entendre. On a tort. Ces Définitions, expriment plûtôt l'effet de la clarté & de l'obſcurité, que la nature de ces qualitez, conſiderée; en elles-mêmes. Ce qui eſt d'ailleurs clair pour l'un eſt très ſouvent obſcur pour l'autre. Mais, voici les véritables définitions, ou les définitions *réelles*, telles que Mr. Wolff s'attache toujours à les donner. Un Livre clair eſt celui, dont l'Auteur n'employe que des termes éxactement définis, ou auxquels du moins on attache dans l'uſage un ſens fixe, quoi que peut-être confus; & dans lequel d'ailleurs la ſignification une fois donnée aux termes, eſt conſtamment gardée*. Le Livre obſcur eſt celui, où le contraire de ces conditions a lieu. Nous appellons ces définitions *réelles*, dans le ſens de Mr. Wolff, parce qu'elles contiennent la cauſe ou la raiſon du défini. Remarque d. J.

Notre Auteur appelle *Ordre de l'Ecole*, celui qui raſſemble dans un même endroit tout ce qui a rapport à une ſeule & même matiére, ſans faire attention, ſi la connoiſſance de quelques-unes des Propoſitions eſt ou n'eſt pas néceſſaire à la connoiſſance des autres. P. 193. *Ordre de l'Ecole.*

* Ne ſemble-t-il pas que la Methode, qui contribue ſi fort à la clarté d'un Livre, auroit dû entrer auſſi dans cette Définition? Remarque d. J.

Ordre naturel. autres. Il nomme *Ordre naturel* celui, qui fait marcher devant tout ce qui doit ſervir à l'éclairciſſement ou à la démonſtration de ce qui doit ſuivre. Enfin *Ordre mixte*, celui, par lequel, ſans s'éloigner jamais de l'ordre naturel, on ſuit l'ordre de l'Ecole autant qu'il eſt poſſible.

Ordre mixte.

Comme on ſe ſouvient mieux des choſes, qu'on a appriſes dans le même tems, ou les unes avec les autres, l'Ordre de l'Ecole ſoulage la Mémoire.

Comme le grand but de notre Entendement doit être de parvenir à une connoiſſance certaine de la Verité, & que l'Ordre naturel eſt le ſeul qui y conduiſe, cet Ordre eſt utile à l'Entendement.

L'Ordre mixte eſt préferable. Si donc l'on ſuit dans ſes Ouvrages un Ordre mixte, on travaille, autant qu'il eſt poſſible, à l'avantage réuni, & de l'Entendement, & de la Memoire. C'eſt ce que notre Auteur ſe flatte d'avoir fait dans cette Logique.

p. 632. *Quand on peut ſe ſervir de Propoſitions qui ne ſoient pas encore démontrées.* Pour pouvoir garder l'Ordre mixte, il eſt très utile de ſe ſervir quelquefois de Propoſitions, dont on ne doit donner la démonſtration que dans la ſuite; mais il faut avoir ſoin, que ces Propoſitions puiſſent ſe démontrer indépendamment de celles, à l'établiſſement deſquelles on les fait ſervir. Sans cela, on tombe dans ce qu'on appelle *Cercle* en matiére de raiſonnement; c'eſt-à-dire, qu'on ne démontre ni l'une ni l'autre des deux Propoſitions, ſur quoi le Cercle roule.

Regles ſur Nous avons promis un exemple des regles,

gles, que l'Auteur donne dans cette Section. Le voici. Il eſt pris du Chap. 6, qui traite de la lecture des Livres, tant Hiſtoriques, que Dogmatiques. *La lecture des Livres.* p. 641.

Quiconque lit, doit tâcher de comprendre ce qu'il lit, & d'en retenir ce qui lui pourra être d'uſage. *But d'un Homme qui lit.*

Pour comprendre un Livre, il faut joindre aux termes, que l'Auteur y a employez, les mêmes idées, que cet Auteur y a jointes. *Ce qu'on doit faire pour comprendre ce qu'on lit.*

Si l'Auteur explique lui-même ſes termes, il faut ſe rendre ſes définitions familiéres, & s'en ſervir pour interpréter ce qu'il dit.

Que s'il ſuppoſe un terme, ou defini ailleurs, ou connu par l'uſage, il faut interpréter ce terme ſuivant cet uſage, ou ſuivant cette définition.

Mais ſi de-là naît un ſens, qui rende la Propoſition fauſſe, ou manifeſtement abſurde, que faut-il faire? Si l'Auteur n'eſt pas un Compilateur deſtitué de tout jugement, il faudra croire, qu'il s'eſt éloigné de l'uſage établi; & par conſequent, ſi en changeant quelque choſe à la ſignification ordinaire des termes, on trouve une propoſition vraie, ou dont l'abſurdité du moins ne ſaute pas aux yeux, il faudra expliquer dans ce ſens-là les termes que l'Auteur n'avoit point définis. *Ce qu'on doit faire, quand on trouve un ſens faux.*

Uſez de la même équité, quand l'Auteur paroîtra ſe contredire, ſoit qu'il n'ait pas défini les termes qu'il employe, ſoit même qu'il les ait définis; car, il peut arriver *On qui paroit contredire l'Auteur.*

ver qu'on oublie des définitions, qu'on avoit soi-même données.

Ou ce qui est douteux. Que si vous ne trouvez nulle part la définition de certains termes, ou que celle que l'Auteur en a donnée ne suffise pas pour vous y faire attacher des notions justes, donnez en ce cas-là à ses expressions le sens, que les exemples, qui y sont joints, produisent, ou que la preuve, ajoutée à la proposition, insinue.

Mais l'idée, que j'attache aux termes d'un Auteur, produit un sens erroné, & je ne puis prouver d'ailleurs, que l'intention de l'Auteur soit, que je joigne cette idée à ses termes. Suspendez alors votre jugement, & avouez plûtôt que le sens de l'Auteur ne vous est pas suffisamment connu, que de lui attribuer une erreur; sur-tout s'il a donné d'ailleurs des preuves de jugement & de pénétration.

Choix libre de plusieurs Définitions. On peut donner plusieurs définitions d'un seul & même terme. Ainsi, ce n'est pas être injuste, que d'expliquer la Proposition d'un Auteur par une définition differente de la sienne. Il faut seulement que l'une & l'autre soient également vraies.

En quel cas il faut se tenir à la definition de l'Auteur. Il y a un cas où cette regle n'a point lieu. Je suppose qu'un Auteur ait fondé la démonstation, qu'il donne d'une verité, sur une définition conçue en certains termes. Il faut alors nécessairement, pour juger de la validité de sa preuve, expliquer ce qu'il dit suivant la définition, qu'il a lui-même donnée. Car il se pourroit fort bien, que l'idée, que cette definition présente, & dont

il

il ſe ſeroit ſervi comme d'un principe, ne ſeroit pas la même, que celle qu'un autre définition offriroit ; quoi que pourtant & l'une & l'autre définition conviendroient au même ſujet, mais enviſagé ſous différentes faces. Et en ce cas-là la démonſtration, qui, ſelon la définition de l'Auteur, ſeroit éxacte & concluante, perdroit toute ſa force, étant expliquée ſelon la définition, qu'on y ſubſtitueroit mal-à-propos.

Moyen d'entendre ce qui eſt de pratique.

Si un Auteur joint aux termes, par où il exprime des choſes de pratique, les idées, que la pratique même de ces choſes-là lui a fournies, le plus ſûr moyen d'entendre ſes expreſſions c'eſt d'exciter par la pratique ces mêmes idées en ſoi. Mr. Wolff remarque à ce ſujet, que le fameux Confucius étoit perſuadé, que, ſans la pratique de la Vertu, il étoit impoſſible de s'acquérir les véritables notions des choſes Morales ; & il ajoute, que l'expérience l'en a ſi bien convaincu lui-même, qu'il regarde la propoſition, qu'on vient de lire, comme étant d'un prix ineſtimable.

Nous croyons devoir avertir, que l'Auteur finit cette Section par un Chapitre, qui traite de l'Interprétation de l'Ecriture Sainte, & dans lequel il applique à ce Livre ſacré les regles qu'il vient d'établir touchant tous les Livres en général. p. 652.

IV. La Section quatriéme explique l'uſage de la Logique, lors qu'il s'agit de communiquer la Vérité aux autres. p. 706.

De la Conviction.

L'auteur, dans le Chap. I. parle de la ma-

maniére, dont il faut s'y prendre pour convaincre quelqu'un.

Deux voyes de convaincre. On peut convaincre les autres Hommes par autant de voyes, qu'il y en a pour ſe convaincre ſoi-même, c'eſt-à-dire, *à poſteriori*, par l'experience; & *à priori*, par le raiſonnement.

Utilité de la I. ou de l'Experience. La premiére de ces deux voyes à l'avantage de faire, tout à la fois, & pleinement comprendre les propoſitions, ſur leſquelles l'experience roule, & d'en faire *reconnoître* * la verité.

Inconveniens de cette voye. Remarque d. J. Il eſt vrai, qu'il n'eſt pas toujours facile d'éviter l'erreur dans les expériences, ou les obſervations particuliéres qu'on fait; & qu'on n'eſt pas même toujours à portée ou en état d'en faire.

2. voye, le Raiſonnement. Pour convaincre quelqu'un *à priori*, il faut continuer la chaine de la démonſtration qu'on forme, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à des principes, que celui, avec qui l'on raiſonne, ne puiſſe nier. C'eſt ce qui demande ſouvent beaucoup de tems; car, bien des perſonnes ne peuvent d'abord s'accoutumer à des idées, & à une marche de raiſonnement, qui leur étoient entiérement nouvelles. L'étude de la Geometrie ſert beaucoup

* L'Auteur ne s'éloigne-t-il pas ici du ſens, qu'il avoit lui-même attaché à ce mot de reconnoitre? Voyez cet Extrait, p. 146. & l'Ouvrage même de Mr. Wolff, § 517. p. 394. Au lieu du terme de *reconnoitre*, on peut ſubſtituer celui de *ſentir*.

coup au dernier de ces égards. Auſſi vouloit-on anciennement, qu'elle précédât l'étude de la Philoſophie.

On acquieſce à une Propoſition, ou par des raiſons *intrinſeques*, c'eſt-à-dire, tirées de la notion même du ſujet; ou par des raiſons *extrinſeques*, c'eſt-à-dire, priſes d'ailleurs. P. 725. *Raiſons intrinſeques, & extrinſeques.*

Les raiſons intrinſéques ſont les mêmes, que celles qui font qu'on lie tel attribut à tel ſujet.

Ainſi, quand on n'a du ſujet que des idées confuſes, c'eſt-a-dire, quand on ne le connoit pas aſſez, pour ſavoir, en vertu dequoi tel attribut lui eſt joint, ou ne peut acquieſcer à la Propoſition, que pour des raiſons extrinſeques.

Le *Prejugé* eſt un jugement erroné, qu'on porte par précipitation, c'eſt-à-dire, en acquieſçant à une Propoſition, avant qu'elle ſoit ſuffiſamment expliquée ou prouvée. *Ce que c'eſt que le Prejugé.*

A propos du préjugé d'Autorité, qui eſt celui qui nous fait tenir une Propoſition pour vraye, uniquement parce qu'elle eſt avancée par tel; l'Auteur obſerve judicieuſement, que, ſur cet Article, & ſur bien d'autres, ce qui eſt vitieux dans la Logique démonſtrative doit être recommandé dans celle des Probables. Par exemple, quand les connoiſſances directes nous manquent, c'eſt en uſer ſagement, que de s'en rapporter à ceux qui naturellement doivent être le mieux inſtruits; d'où eſt venue la Maxime, qu'*il faut en croire les Ouvriers dans leur* P. 731. *Difference de la Logique demonſtrative, & de celle des Probables.*

Art. Cette Maxime pourtant eſt fauſſe dans la Logique démonſtrative; car, l'Ouvrier le plus expert n'eſt pas infaillible; mais, elle eſt très bien fondée dans la Logique des probables.

De la ſimple conviction Mr. Wolff paſſe à la réfutation.

De la réfutation. Dés qu'une propoſition eſt *démontrée*, on eſt ſûr, que ceux, qui l'attaquent, ne la réfutent pas, lors même qu'on n'a pas vû leurs preuves. On ne peut douter de cette verité, à moins que de prétendre, que les deux contradictoires peuvent être vrayes. Bien des gens cependant, & Mr. Bayle étoit du nombre, ſemblent vouloir, qu'on ne puiſſe s'aſſurer de poſſeder la verité ſur aucun point de controverſe, à moins que d'avoir lû & medité tout ce qui s'eſt écrit pour & contre dans les différens partis. C'eſt rendre l'Examen impoſſible, & ouvrir la porte au Pyrrhoniſme.

Remarque d. J.

Bonnes manieres de réfuter. 1. Une excellente maniére de réfuter ſon Adverſaire, c'eſt de montrer, comment il eſt tombé dans l'erreur, ſoit en admettant des principes faux, ſoit en raiſonnant d'une maniére peu juſte. Par là, l'Eſprit eſt tout à la fois éclairé & convaincu.

2. C'eſt auſſi réfuter une erreur, que de *démontrer* la Propoſition oppoſée. L'Auteur ſouhaiteroit beaucoup, que les Savans s'attachaſſent, plus qu'ils ne font, à cette maniére d'éclaircir la verité.

On refute indirectement ceux du ſentiment deſquels on peut tirer par de bonnes conſéquences une propoſition, qu'eux même

me ils reconnoiſſent pour fauſſe. Que ſi l'on en déduit pluſieurs, qui ſoient indépendantes l'une de l'autre, chacune fournit une nouvelle réfutation.

L'Auteur, à cette occaſion, décrit vivement le caractere & les pratiques de ceux qui imputent de fauſſes conſéquences à leurs Adverſaires, & qui tâchent, par ce moyen, de faire paſſer leurs ſentimens pour ridicules, ou pour dangereux. Tout ce qu'il dit ſur ce ſujet, ſoit dans ce Chapitre, ſoit dans le ſuivant, part viſiblement d'un Homme, que ſon experience a rendu plus ſavant ſur la matiére, qu'il ne l'auroit lui-même ſouhaité. P. 747.

Le Chap. 3. traite de la maniére de ſe défendre ſoi même, c'eſt-à-dire, ſelon la definition de Mr. Wolff, de démontrer, qu'on n'a pas été réfuté par ſon Antagoniſte. P. 757. *De la défenſe.*

Il n'eſt pas beſoin de défenſe, dès que la Propoſition, qu'on ſoutient, eſt démontrée, ou confirmée par l'experience, & par conſéquent certaine au jugement des habiles gens.

Si quelqu'un tord les expreſſions de ſon Adverſaire, & en déduit un ſentiment, que l'autre n'a point ſoutenu, celui-ci ſe défend ſuffiſamment, s'il met dans tout ſon jour le vrai ſens de ſes termes.

Suit un Chapitre ſur la maniére de diſputer; ſujet qu'on n'enviſage gueres ici, que par rapport aux Diſputes Academiques. Mais, comme l'Auteur recommande extrémement l'Argumentation par Syllogiſmes en forme, il n'eſt pas étonnant, qu'il s'étende P. 771. *De la Diſpute.*

à en prescrire les regles, telles qu'on les
p. 788. observe dans les Universitez. Enfin, on voit ici un Chapitre sur la maniére d'enseigner.

p. 798. V. La cinquiéme Section roule sur l'usage de la Logique, lors qu'il s'agit d'examiner les dispositions, qui nous sont nécessaires pour parvenir à la connoissance des choses. L'Auteur ne fait guéres ici, qu'appliquer les regles, qu'il avoit déja données dans les Sections précédentes. C'est ce qui fait, que nous ne nous arrêtons point à ce sujet.

p. 846. VI. Nous en faisons autant par rapport à la derniére Section, qui traite de l'usage de la Logique dans la pratique de la vie, & de la maniére de bien étudier cette Science. Le prémier de ces deux Titres est intéressant; mais l'Auteur se borne aux idées les plus générales, tant afin de ne pas donner trop d'étendue à son Ouvrage, que parce qu'il n'auroit pû descendre dans le détail, sans supposer bien des choses, qui ne sont pas du ressort d'une Logique. Ce qu'il dit d'essentiel revient à ceci; c'est que le seul moyen de tirer usage des connoissances, qu'on s'est acquises, c'est de faire aux Sujets qui se présentent une application juste des Définitions & des Propositions, dont on a fait amas. Mr. Wolff donne là-dessus diverses regles dans son prémier Chapitre.

Moyen de tirer usage de ses connoissances.

p. 857. Dans le second, qui enseigne la maniére de bien apprendre la Logique, on trouve une Regle générale, applicable à toutes les autres Sciences; c'est qu'avant que de les étudier à fonds, on feroit bien de se former

Moyen pour apprendre les Sciences.

une

une connoiſſance Hiſtorique des principaux Termes, & des Propoſitions les plus conſidérables, qu'on y employe. On préviendroit par-là l'obſcurité, & on s'épargneroit l'ennui de récourir ſans ceſſe aux Définitions précédentes. Mr. Wolff a compoſé lui-même pour ſa Logique un Catalogue dreſſé dans cette vue.

ARTICLE X.

La Converſion de l'Angleterre au Chriſtianiſme, comparée à ſa prétendue Réformation. Ouvrage traduit de l'Anglois, par le R. P. NICERON. A Paris, chez Briaſſon, 1729, in 8, p. 444. ſans compter une Préface de 88. pages.

L'OUVRAGE, dont on vient de voir le Titre, eſt compoſé en forme d'Entretiens entre un Diſciple & ſon Maître. „ Je me „ vois expoſé, *dit le Diſciple en commençant la Converſation*, je me vois expoſé à „ pluſieurs diſgraces, & prêt à perdre tout „ ce que je pouvois eſperer dans ce Monde, pour mon attachement à la Religion „ dans laquelle j'ai été élevé. Il eſt donc „ pour moi de la derniére conſéquence de „ ne me pas contenter de la connoiſſance „ ſuperficielle que j'en ai, afin qu'on ne

But de cet Ouvrage.

„ puiſſe pas me reprocher que je ſouffre, „ comme un inſenſé, pour une choſe que
Remarque d. J. „ je ne connois point. „ Qui ne croiroit, en liſant ces paroles, qu'elles ſont de quelque Proteſtant de France, de Pologne, où du Palatinat? On ſe tromperoit pourtant: car, c'eſt un Anglois Catholique-Romain, qui les prononce. On ne devroit guéres attendre un pareil langage de la part d'une Religion, qui, toujours intolerante, eſt néanmoins tolerée preſque par tout; & n'aura rien à craindre dans la Grande-Bretagne, tant qu'elle ne trempera pas dans quelque Conſpiration des Poudres, ou dans quelque Maſſacre d'Irlande. On peut juger, par ce début, de la ſincerité qui regne dans tout le reſte de la Converſation. L'Auteur de ce Livre fait, dans
Préface. une longue Préface, tous ſes efforts pour convaincre Mr. Burnet d'infidelité dans ſon Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre, & pour noircir tous ceux qui ont contribué à cette Réformation. Comme Eliſabeth a eu ſans contredit le plus de part à ce prétendu
P. 86. crime, les noms de Princeſſe *perfide*, *cruelle*, & gouvernée par des Miniſtres *ſans Religion & ſans Conſcience*, ne lui ſont pas épargnez. Le ſupplice de Marie n'eſt point oublié; &, ſi l'on ne dit rien de la Fidelité conjugale de cette Reine, au moins la Fermeté, qu'elle témoigna à la mort, eſt-elle extrémement éxaltée.

Diviſion de l'Ouvrage. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en quatre Entretiens, dont le prémier roule ſur les principes fondamentaux de la Religion Catholique. Il n'y a rien de nouveau dans cette partie,

partie, que la hardieſſe avec laquelle on employe des Argumens foibles & uſez. C'eſt ainſi qu'un Général follement intrépide ramene au Combat des Soldats uſez, qui même dans leur plus verte jeuneſſe ont plus d'une fois lâché le pié devant les Ennemis. 1. Entretien.

Le ſecond Entretien contient une Hiſtoire abrégée de la Converſion des Bretons & des Saxons, accompagnée de quelques Remarques où l'on prétend faire voir que la Religion, qui leur a été préchée, eſt la même que les Catholiques Romains profeſſent aujourd'hui. Il ſeroit ennuyeux de ſuivre notre Auteur dans tous les détours qu'il prend pour prouver ce dernier Article. Car, par éxemple, n'eſt-ce pas prendre un détour que de dire: „ *Aerius* & *Vigilantius* furent „ condamnez comme Hérétiques deux cens „ ans avant S. Gregoire; l'un, pour avoir „ combattu la Doctrine du Purgatoire; & „ l'autre, pour avoir traité les Priéres adreſſées aux Saints décedez de vaines & d'inutiles, & pour avoir enſeigné qu'on ne „ leur devoit aucun honneur, & que c'étoit „ une pure Idolatrie que de vénerer leurs „ Reliques: donc le Purgatoire, l'Invocation des Saints, & la Véneration des Reliques, étoient des Articles de Foi du „ tems de S. Gregoire? „ Un Proteſtant ſenſé peut ſuivre une route plus ſûre & plus abregée, en ſuppoſant les Argumens de notre Auteur convaincans; ſuppoſition, qui l'obligeroit à plaindre les Saxons & les Bretons d'alors, & à dire: Ces bonnes gens ont renoncé à un Culte idolâtre pour en embraſ- 2. Entretien. Remarque d. J. p. 163.

ſer un autre. Cela eſt bien facheux!

Une Hiſtoire abregée de la Réformation faite en Angleterre, ſous les Regnes de Henri VIII, d'Edouard VI, & d'Eliſabeth, forme la matiere du troiſiéme Entretien. Ceux, qui auront lû la Préface, pourront ſe diſpenſer de lire ce Dialogue. Ils n'y trouveront rien de nouveau, que quelques mauvaiſes Plaiſanteries de Thomas Morus, & une Accuſation cent fois répetée contre Eliſabeth d'avoir diſſimulé ſa Religion pendant tout le Regne de Marie.

3. Entretien.

p. 289.

p. 325.

Dans le dernier Entretien, les Apotres de l'Angleterre ſont comparez avec ſes Reformateurs. Ce Titre promet beaucoup de partialité, & tient exactement ce qu'il promet.

4. Entretien.

Jugement ſur tout l'Ouvrage.

Vû la Conſidération particuliére que mérite d'ailleurs le P. Niceron, nous ſouhaiterions que ſon Choix fut tombé ſur quelque Ouvrage moins partial, & plus digne de ſes Soins.

ARTICLE XI.

Projet pour perfectionner l'Education; avec un Diſcours ſur la Grandeur & la Sainteté des Hommes, par Mr. l'Abbé de SAINT PIERRE. A Paris, chez Briaſſon, 1728, in 8, p. 337. en tout.

Contenu de la Préface.

MR. l'Abbé de S. Pierre employe le commencement de ſa Préface à faire ſentir les Avantages qu'une bonne Education procure aux jeunes gens qui la reçoivent, &

à tous ceux avec qui ces jeunes gens ont à vivre. Pour cet effet, il ne se sert que d'une seule consideration, mais qui est suffisante; c'est qu'une pareille Education contribue puissamment au bonheur des uns & des autres. Ensuite, il trace le plan qu'il s'est proposé de suivre dans cet Ouvrage. Il le divise en trois Parties, dont la premiére traite du but général de l'Education: dans la seconde, il fait plusieurs Observations sur les moyens les plus commodes & les plus efficaces de parvenir à ce but: enfin, il destine la derniére à donner par les Réponses aux Objections les Eclaircissemens nécessaires au sujet.

Division de l'Ouvrage.

Après la Préface vient un Avertissement, qui roule uniquement sur le mot de *bienfaisance*, dont notre Auteur se sert souvent, & qui, quoi qu'il ne soit pas François, mérite pourtant de l'être, parce que nous n'avons pas dans cette Langue d'autre mot qui exprime précisément l'action de faire du bien. Venons à présent à l'Ouvrage même.

Avertissement.

La premiére Partie, comme il a été dit, traite du but général de l'Education. Ce but est d'augmenter le bonheur de l'Ecolier, de ses Parens, & de ses Concitoyens. Pour cet effet, notre Auteur propose cinq moyens dont le prémier est général, & comprend en quelque sorte les quatre autres.

I. Partie. But de l'Education.

5. Moyens pour une bonne Education.

Ce prémier Moyen consiste à former en celui qu'on éleve une habitude à la prudence Chrétienne. „ Presque tout est habitude „ en nous, *dit Mr. l'Abbé de St. Pierre*; „ nos préjugez sont forts, nos opinions, nos „ ma-

1. Moyen.

p. 11. & suiv.

„ maximes nous paroiſſent certaines, à pro-
„ portion qu'elles ont été ſoutenues, & de-
„ puis long-tems repétées, &c.

„ Pourquoi nous, qui avons étudié la Lan-
„ gue Latine, ſommes nous preſque ſeurs
„ qu'en parlant, ou en écrivant, nous ne
„ pécherons preſque jamais contre une des
„ regles de Grammaire Latine, *le Verbe ac-*
„ *tif doit gouverner l'accuſatif*? C'eſt que,
„ durant huit ou neuf ans d'Education dans
„ le College, nous avons vû cette regle
„ obſervée dans nos Ecrits, dans les Ecrits
„ des autres, en liſant nous-mêmes, en par-
„ lant, en écoutant parler les autres, & ce-
„ la tous les jours dix fois, vingt fois, par
„ jour, &c. Quelle concluſion tirer de là?
„ C'eſt que, ſi l'on éxerçoit les Enfans tous
„ les jours dix fois, vingt fois par jour, à
„ pratiquer la grande Regle de Morale, *Ne*
„ *faites jamais contre un autre, de peur de*
„ *déplaire à Dieu, ce que vous ne voudriez*
„ *pas qu'il fit contre vous, ſuppoſé que vous*
„ *fuſſiez à ſa place, & qu'il fut à la vôtre*:
„ je dis, qu'avec le ſecours de cet Exercice
„ fréquent dans chaque journée durant huit
„ ou neuf ans, en differentes rencontres,
„ nous obſerverions le reſte de notre vie dix
„ fois, vingt fois plus par jour, cette Re-
„ gle de Morale, que nous ne l'obſervons.„

La premiére Vertu générale, avons-nous dit, à l'habitude de laquelle on doit ſe former dans ce College, eſt la *Prudence Chrétienne.*

Cette Vertu conſiſte à éxaminer quels biens & quels maux, tant pour cette vie que pour

pour celle qui eſt à venir, peuvent produire nos paroles, nos actions, nos négligences, nos talens, &c....

Les quatre autres moyens ſont, 1. l'habitude à la Juſtice Chétienne, 2. à la Bienfaiſance, 3. au diſcernement de la Verité, & enfin, l'habitude à retenir des Faits des Maximes, & des Démonſtrations, dont la connoiſſance eſt importante au bonheur. Notre Auteur fait pluſieurs Remarques excellentes ſur chacun de ces Moyens. *Moyens* 2. 3. 4. 5.

La ſeconde Partie contient quelques Obſervations moins générales & de pratique. Nous en indiquerons quelques-unes. 2. *Partie.*

Mr. l'Abbé de St. Pierre voudroit, par exemple, qu'il y eut ſous la direction du prémier Miniſtre un Conſeil compoſé de dix ou douze Membres, qui ne fuſſent occupez qu'à former & à rectifier les Statuts propres à perfectionner l'Education. p. 89.

Une autre Obſervation importante, c'eſt que, pour bien élever des Enfans, il faut entrer dans beaucoup de minuties. Les Eſprits ſuperficiels ne ſentent pas la néceſſité de certains détails, parce qu'ils ignorent, „ que tous les Arts, que toutes les Sciences, „ ſont compoſées de petites parties: il y a „ beaucoup de minuties, de petites minu„ ties; & cependant, ſans ces minuties, ſans „ ces petites minuties, point d'Arts, point „ de Sciences. p. 111.

Il faudroit auſſi qu'on accoutumât les Ecoliers à juger ceux qui ſeroient tombez dans quelque faute conſidérable. Pour rendre l'appareil du jugement ſérieux, le Regent pour- p. 159.

pourroit faire un Discours sur la faute qu'il s'agit de punir, & choisir sept Juges parmi les pairs ou pareils du coupable. Cela leur donneroit une nouvelle Attention & seroit propre à augmenter en eux l'habitude à la prudence & à la justice.

3. Partie.

Les Objections que Mr. l'Abbé de St. Pierre se fait à lui-même, ou qu'on lui a faites, nous paroissent solidement refutées par les reponses qu'il leur oppose.

De la Grandeur & de la Sainteté des Hommes.

Disons à present un mot de son Discours sur la Grandeur & sur la Sainteté des Hommes. Il se propose d'éclaircir deux Veritez, dont la premiére est la difference qu'il y a entre un *homme illustre* & un *grand homme*; & la seconde, celle qu'il y a entre *grand Homme* & *grand Saint*.

p. 269 & suiv.

„ Il ne faut pas confondre, *dit-il*, comme fait le Peuple, l'homme puissant avec „ le grand homme: la puissance vient sou„ vent, ou par la naissance, ou par diffe„ rentes conjonctures de la Fortune; mais „ l'homme ne devient grand que par les „ seules qualitez interieures de l'Esprit & „ du cœur, & les grands bienfaits qu'il pro„ cure à la Societé.

Définition du Grand-Homme.

Les grands hommes sont plus ou moins tels, à proportion, 1. de la grandeur de leurs talens pour surmonter de grandes difficultez. 2. de la grandeur de leur zéle pour le bien public. 3. de la grandeur des avantages qu'ils ont procurez, ou aux hommes en général, ou à leurs Concitoyens en particulier. Suivant cette Définition, dont la justesse ne sauroit être contestée, Epaminon-

das

das étoit plus grand Homme qu'Alexandre, quoi que celui-ci ait fait plus de bruit par ſes Conquêtes; mais, les difficultez qu'il a ſurmontées étoient moins grandes, que celles qu'à ſurmontées Epaminondas: d'ailleurs, les vues qui animoient le Heros Macedonien étoient bien moins nobles, que celles dont étoit animé le Capitaine Thebain. Notre Auteur porte cette idée ſi loin, qu'il trouve Ceſar inférieur à un Marchand, qui du tems de cet Empereur ſe ſeroit enrichi par un Négoce fort étendu.

„ Pour juger, *dit-il*, du prix réel de ce „ grand Conquérant, & de ce grand Co- „ merſant; il n'y a qu'à ſonger, qu'aucun „ bon Citoyen n'auroit ſouhaité la mort du „ grand Comerſant, au lieu que tous les „ gens de bien euſſent fort ſouhaité, que „ Ceſar, ce grand Capitaine, n'eut jamais été. „ Or, pourroit-on prendre pour grand Hom- „ me celui que, ni les Hommes en géné- „ ral, ni ſa Patrie, ni les gens de bien en „ particulier, ne ſauroient regretter? &c.... „ Charles Quint, par le grand nombre de p. 298. „ Guerres qu'il entreprit, & par les ſuc- „ cès qu'il eut dans ſes Entrepriſes, re- „ gna avec éclat; il ſurmonta même du- „ rant ſa vie de grandes difficultez, tant „ par ſon Eſprit que par ſon Courage: „ c'eſt ce qui le fait fort diſtinguer entre les „ Rois & entre les Empereurs, ſoit ceux „ qui l'ont précedé, ſoit ceux qui l'ont ſuivi. „ Mais, faute d'avoir eu toujours pour „ but dans ſes entrepriſes d'être voiſin juſte „ & bienfaiſant; faute d'avoir été éxact ob-

„ ſer-

„ ſervateur de ſes promeſſes ; faute d'avoir
„ eu toujours pour but, à l'exemple de
„ Louïs XII, d'augmenter le revenu de ſes
„ Sujets, comme un Pere eſt occupé à
„ augementer le revenu de ſes Enfans ; &
„ pour avoir borné ſes bienfaits à ſes Cour-
„ tiſans avides aux dépens de ſes Peuples,
„ comme en uſent les Rois du commun, il
„ eſt parvenu à la verité, par les grandes
„ difficultez qu'il a ſurmontées, au Titre de
„ Roi illuſtre, de grand Roi entre les Rois
„ ſes pareils, d'Empereur illuſtre, de grand
„ Empereur entre les Empereurs ; on peut
„ avec juſtice l'appeller Charles le Grand :
„ mais, de là au *Grand Homme*, c'eſt-à-dire,
„ au grand Bienfaiteur, ou des Hommes en
„ général, ou de ſes Sujets en particulier,
„ il y a encore un eſpace prodigieux, &c...

p. 301. „ L'Hiſtoire nous a conſervé la mémoi-
„ re de Generaux, de Miniſtres, qui ſe ſont
„ fort diſtinguez entre leurs pareils ; ils ont
Et de l'homme illuſtre. „ rendu de grands ſervices à leur Nation
„ en ſurmontant de grandes difficultez ;
„ mais, ils vendoient leurs ſervices le plus
„ cher qu'ils pouvoient à leurs Princes &
„ à leur Patrie ; ils vouloient de grands re-
„ venus, ils vouloient de grandes Dignitez,
„ ils cherchoient moins l'honneur que les
„ honneurs : ce ſont des *Hommes illuſtres*,
„ j'en conviens ; mais, peut-on jamais re-
„ garder comme de grands hommes, ceux
„ qui n'ont jamais eu rien que de petit, de
„ bas, & de vulgaire, dans leurs motifs ?

Difference entre le Grand Le grand Homme eſt different du grand Saint en ce que celui-ci fait du bien pour plaire

à Dieu, & pour imiter cet Etre infiniment bon, qui aime les Hommes, & qui promet une félicité ſans bornes à ceux qui imiteront ſa *bienfaiſance* à leur égard. Au lieu que le grand Homme ne ſonge pas à concourir au but de l'Etre ſouverainement ſage, & bienfaiſant: il ſe borne ſottement à la gloire & au plaiſir de la vie préſente. *Homme, & le Grand Saint:* p. 305

Ce Diſcours de Mr. l'Abbé de Saint Pierre, & ſon Projet pour perfectionner l'Education, nous paroiſſent d'excellentes Piéces; non ſeulement pour le genie qui y regne, mais auſſi pour l'air de probité qui y eſt repandu. L'idée, que ces deux petits Ouvrages nous ont donnée de leur Auteur, eſt celle d'un habile Homme & d'un Homme-de-bien. *Jugement ſur tout l'Ouvrage.*

ARTICLE XII.

Nouveau Traité d'Architecture contenant les cinq Ordres ſuivant les quatre Auteurs les plus approuvez, Vignole, Palladio, Philibert de Lorme, Scamozzi, ſur les Principes deſquels ſont compoſez differens Sujets, ſur chacun de leurs Ordres. Enrichi de cent vingt-cinq Planches. Par le Sieur P. NATIVELLE, *Architecte.* A Paris, chez Gregoire du Puis, Libraire, Rue St. Jacques, à la Couronne d'Or, 1729. 2 voll. Forme d'Atlas.

Introduction d. J. LE but de l'Architecture étant d'orner un Bâtiment, en le rendant en même tems le plus propre qu'il eſt poſſible à l'uſage auquel il eſt deſtiné, il n'eſt pas ſurprenant que les plus grands Maîtres en cet Art ſe ſoient attachez d'une maniére particuliére à donner de la beauté aux parties inſéparables des grands Bâtimens. Ces parties ſont les Colonnes & les Entablemens, parties eſſentielles, & dont dépend la ſolidité de tout l'Ouvrage: leurs proportions & leurs ornemens ſont le ſujet de pluſieurs Livres entiers; &, dans les Traitez les plus complets d'Architecture, cette matiére eſt traitée avec tant d'étendue, qu'on s'aperçoit aiſément qu'elle eſt regardée comme faiſant la partie la plus conſiderable de cet Art.

Difference des Bâtimens. Ordre d'Architecture. Les Bâtimens ſont ſuſceptibles, & même ont beſoin, d'ornemens differens, ſuivant leurs plus ou moins de ſolidité: aux uns il faut des ornemens plus maſſifs, à d'autres il en faut de plus délicats. C'eſt là ce qui a donné lieu à ce qu'on appelle differens Ordres dans l'Architecture.

Ordres Grecs. Les Grecs en avoient trois, le Dorique, l'Ionique, & le Corinthien. Le prémier étoit employé, quand on n'avoit en vue que la ſolidité; le dernier étoit le plus délicat; & l'Ionique tenoit le milieu entre les deux autres.

Ordres Latins. A ces trois Ordres, les Latins en ont ajoutez deux, le Toſcan, & le Compoſite; le premier, plus groſſier que le Dorique; & le dernier tel, qu'on n'eſt pas d'accord ſur ce point

point, s'il doit être regardé comme plus ou moins délicat que le Corinthien.

Il nous reſte des morceaux aſſez conſiderables des Bâtimens des Anciens, pour y découvrir les Regles qu'ils ont ſuivies dans les differents Ordres; ſi on en excepte le Toſcan, dont on trouve moins de reſtes que des autres.

C'eſt dans ces Sources, que les Auteurs Modernes ont puiſé les Regles qu'on trouve dans leurs Livres; les cinq Ordres des Anciens étant encore les ſeuls qui ſoient admis dans la bonne Architecture. Les vains efforts qu'on a faits en France, dans le dernier Siécle, pour trouver un ſixiéme Ordre qui ſurpaſſât les autres en beauté & en délicateſſe, ſans que les Recompenſes promiſes aient fait aucun effet pour le faire trouver, font deſeſperer qu'on puiſſe jamais parvenir à une telle découverte. *Ordre François.*

Les differens Monumens qu'on trouve de chaque Ordre ne s'accordent pas enſemble, & tout ce qui nous reſte des Anciens n'eſt pas également parfait: il s'agit de choiſir; &, quoi qu'on s'accorde aſſez pour rejetter certains morceaux, il n'eſt pas ſi aiſé de déterminer à l'égard des autres, quels ſont ceux qui doivent être regardez comme les plus parfaits. C'eſt là ce qui a donné occaſion aux differentes proportions qu'on trouve chez les differens Auteurs. Ils ne ſe ſont pas accordez ſur le choix des pieces qu'ils ont meſurées pour nous en donner les dimenſions; & c'eſt de là que vient le dif- *Monumens des Anciens*

ferent cas qu'on fait des Auteurs, ſuivant qu'on croit qu'ils ont mieux choiſi.

Contenu de l'Ouvrage. Le Livre, dont nous allons rendre compte, contient les cinq Ordres, ſuivant les quatre Auteurs nommez dans le Titre, & ces cinq Ordres reduits à une même meſure; & les Figures, qu'on nous donne de ces Ordres, ne laiſſent rien à deſirer, par leur grandeur, par leur netteté, & par la maniére dont les parties ſont diſpoſées.

Vignole. On commence par Vignole, dont l'Architecture contient 69. Planches, qui rempliſſent le premier volume, chacune avec une page d'Explication, qui n'eſt pourtant pas entiérement tirée de Vignole; le Sr. Nativelle aiant ajouté à ce qu'il tire de cet Auteur pluſieurs Remarques curieuſes & inſtructives, empruntées ſur-tout de Daviller qu'on trouve ici cité très ſouvent.

Portes de l'Auteur. Entre les 69. Planches dont nous avons parlé, il y en a pluſieurs qui contiennent des Deſſeins de Portes de l'invention de l'Auteur, dans leſquelles il ſuit Vignole pour les Ordres d'Architecture: quelques-unes auſſi tiennent un milieu entre Vignole & Palladio. Pluſieurs de ces Portes nous ont paru de bon goût.

Colonne torſe. Remarque d. J. Le Sr. Nativelle s'écarte de Vignole pour ce qui regarde les Colonnes torſes; mais, ces ſortes de Colonnes nous paroiſſent trop contre nature, pour nous y arrêter.

Autres Deſſeins de l'Auteur. Le volume finit par les Deſſeins d'une Egliſe, & d'une Maiſon, dans leſquels l'Auteur a ſuivi les Ordres de Vignole pour les Décorations.

Dans

Dans le second Volume on trouve les Ordres suivant Palladio en 30 Planches, en y comprenant les Portes de l'invention de l'Auteur, qu'il a insérées dans ce Volume, & pour lesquelles il a suivi Palladio, comme il avoit fait Vignole dans le Volume précédent. *Palladio.*

Le Texte de Palladio est de la Traduction de Mr. Chambrai, & le Sr. Nativelle y a ajouté ses Remarques; à l'égard desquelles nous nous contenterons d'observer, qu'en parlant des Entre-Colonnes pour l'Ordre Dorique, il montre comment, par une petite augmentation de la Frise & de la Corniche de l'Entablement, on peut accoupler les Colonnes de cet Ordre, & éviter les inconveniens dans lesquels on tombe d'ordinaire dans ces occasions.

Les six Planches suivantes contiennent les Desseins de trois Maisons jointes ensemble, dont les Ornemens sont suivant Palladio.

Quoique Vignole précéde Palladio, ce n'est pas que notre Auteur donne la préférence au prémier: il fait un grand cas de tous les deux, & les met en parallele en quatre Planches. Il remarque aussi à quels égards chacun merite la préférence. *Parallele de Palladio & de Vignole.*

Scamozzi, & Philibert de Lorme, sont mis ici dans un rang inferieur: les cinq Ordres, suivant l'un & l'autre, ne contiennent qu'onze Planches, dans la plupart desquelles ils sont mis en parallele. *Scamozzi & de Lorme.*

L'Ouvrage finit par le Dessein d'une Maison distribuée dans un terrain très irrégulier,

& dont les Façades ſont ſuivant les Regles de de Lorme & de Scamozzi.

Il eſt aiſé de s'apperçevoir, qu'il n'eſt pas poſſible de donner un Extrait plus détaillé de ce Livre: les Planches n'en ſont pas ſuſceptibles; & leur Explication eſt inintelligible, ſi on ne les a pas elles-mêmes ſous les yeux.

ARTICLE XIII.

Beſchryving der Stadt Delft, behelzende een zeer naaukeurige & uitvoerige verhandeling van deſzelfs eerſte oorſprong, benaming, bevolking, aanwas, gelegenheid, prachtige en kunſtige gedenkſtukken en zeltzaamheden. Nevens dezelver vorregten, handveſten, privilegien, en regeeringsvorm. Alles 't zamengeſtelt en getrokken uit oude handtſchriften, memorien, en brieven, en met zeer veele echte bewysſtukken (te vooren nooit gedrukt) beveſtigt: door verſcheide Lieſhebbers en Kenners der Nederlandſche Oudheden. Te Delft, by R. Boitet, 1729, in folio, 804. pagg.

C'eſt-à-dire,

Deſcription de la Ville de Delft. &c.

Cet

CET Ouvrage eſt diviſé en quinze Chapitres. *Diviſion de cet Ouvrage.* Pag. 5.

Le prémier traitte de la fondation de cette Ville, de ſes Armes, & de ſon Nom.

Delft n'étoit d'abord qu'un Village, dont il eſt parlé dans un Acte de l'an 993. Ce n'eſt une Ville, que depuis 1071, ou 1072, que Godefroi le Boſſu, Duc de Lorraine, la fortifia, & y fit bâtir un Château.

Le II. Chap. traite de l'Agrandiſſement de Delft, de ſes Acquiſitions, de ſes Coutumes, & de ſes Privileges.

Cette Ville, avant un incendie qui en conſuma les trois quarts en 1536, étoit une des plus grandes Villes de la Province, comme il paroit par le nombre des Cheminées que l'on comptoit dans les Villes de Hollande en 1515, & que nos Lecteurs ne ſeront ſans doute pas fâchez de trouver ici. p. 22.

Dordrecht	1500
Haerlem	2714
Delft avec Delfshaven *	2733
Leyden	3017
Amſterdam	2531
Goude ou Tergow	1694
Rotterdam	1137
Schiedam	470
Gorcum	700
Schoonhoven	460

* C'eſt un Village dépendant de cette Ville, & qui lui ſert de Port. Il en eſt à 2. lieues, ſitué ſur le bord de la Meuſe.

Woerden	267
Oudewater	335
Heuſden	247
Naerden	500
Geertruydenberg	280
Weſep	205
Muyden	100
La Haye	1118

p. 60 Dans le III. Chap. on trouve une Deſcription très détaillée de la Maiſon de Ville, & des Liſtes fort étendues, & auſſi éxactes qu'on a pu les faire, des Magiſtrats de Delft, depuis l'année 1300. juſqu'à préſent.

Remarque d. J. Nous n'avons garde de blâmer la longueur extraordinaire de ces Liſtes; elles ſont néceſſaires à un Ouvrage de cette Nature, & feront ſans doute plaiſir à pluſieurs de nos bonnes Familles Patriciennes, qui y trouveront leurs noms fréquemment répetez depuis 400. ans. Il eut été cependant à ſouhaiter, que les Auteurs de ce Livre ne ſe fuſſent pas contentez d'apprendre à leurs Lecteurs, que la Ville eſt gouvernée par un Schout *, quatre Bourguemaitres, & ſept Echevins; que le Conſeil eſt compoſé de quarante Perſonnes qui y ſont à vie; & que c'eſt ce Conſeil, qui élit les Magiſtrats, & qui remplit la place de ceux de leur Corps qui viennent à mourir. Il s'en faut bien que cela ſoit ſuffiſant pour mettre le Lecteur bien au fait du Gouvernement & de la Police particuliére de la Ville de Delft.

p. 133. Le IV. Chap. contient une Deſcription très

* Ou Baillif.

très longue & assez éxacte de l'Eglise St. Barthelemi, depuis St. Hypolite, Paroisse de la Ville, connue à présent sous le nom de la Vieille Eglise. On n'y a oublié, ni les Autels, ni les Vicairies, ni les Confrairies, ni les images & les ornemens dont elle étoit décorée du tems que les Catholiques-Romains en étoient les Maitres, ni même les Miracles qu'ils ont prétendu y avoir été opérez. Il est vrai qu'ils ne sont pas rapportez ici avec beaucoup de foi : ils n'y sont pas non plus réfutez ; sans doute, parce que nos Auteurs ont crû, qu'il seroit aussi inutile de l'entreprendre à présent, qu'il eut été dangereux de le faire il y a 300. ans. Cette Eglise renferme plusieurs Tombeaux, qui occupent dans ce Chapitre la place qu'ils devoient occuper, & dont les plus considérables à tous égards sont ceux des Amiraux Pierre Heyn & Martin Tromp. Remarque d. J.

L'Eglise de Ste Ursule autrefois aussi Paroissiale, à présent l'Eglise Neuve, est décrite dans le V. Chap. dans le même goût que la Vieille Eglise l'est dans le Chap. précédent. C'est dans l'Eglise Neuve, qu'est le Tombeau de Guillaume I. Prince d'Orange, Monument le plus magnifique dans son genre qu'il y ait dans nos Provinces, & cependant bien au dessous de ce que méritoit celui pour qui il fut élévé. Le seul Monument digne d'un si grand Homme, c'est la République qu'il a fondée. p. 218. Remarque d. J.

Le Chap. VI. traite des Couvens qui étoient autrefois dans Delft, & on trouve dans le Chap. VII. l'Histoire de leur abolition p. 311. p. 399.

tion, & de la Réformation de la Ville, & en quelque maniére de toute la Province. Nos Auteurs remarquent, que les VII. Provinces-Unies comprenoient, avant la Réformation, plus de 500. Couvens, tant d'hommes que de femmes, qui, avec les Eccléſiaſtiques Séculiers, compoſoient un Corps de plus de 400000. Perſonnes: charge exceſſive pour le Païs, ſi l'on fait attention à ſon peu d'étendue, & à ſa pauvreté dans ce tems-là; mais, charge abſolument inſupportable, eu égard à tout ce qui n'eſt que trop bien prouvé dans ce Chap. touchant la Corruption, l'Orgueil, les Richeſſes, & les Priviléges extravagans de ce Corps.

p. 443. Le Chap. VIII. traite de toutes les Fondations charitables que l'on trouve dans cette Ville, Maiſon des Orphelins, Maiſon de Correction, l'Hôpital des Peſtiférez & celui des Fous, la Maiſon de Charité pour tous les Pauvres, diverſes Fondations particuliéres pour de Vieux Hommes, de Vieilles Femmes, des Filles, &c. Un College pour de pauvres Etudians en Théologie. Ces ſortes d'Etabliſſemens ſont ſi utiles, & leur nombre & leur Police font tant d'honneur à la Hollande, que nous ne pouvons nous empêcher de nous plaindre des Auteurs de cet Ouvrage, qui auroient pu traiter cette matiére d'une maniére plus diſtincte & plus détaillée. On peut juger de l'importance de ces Fondations par cette ſeule Remarque: c'eſt que la Maiſon des Orphelins entretient 300. pauvres Enfans, qui y ſont ſouvent

Remarque d. J.

mieux

mieux élevez & mieux traitez, qu'ils ne l'auroient été par leurs Parens.

On trouve dans le Chap. IX. la Deſcription de l'Hôtel que Guillaume I. occupoit lors qu'il fut aſſaſſiné; celle de la * Maiſon deſtinée à éxercer les Bourgeois aux Armes; & celles de la Chambre d'Anatomie, & des Ecoles Latines, avec les Réglemens qui ont rapport à chacun de ces Etabliſſemens. p. 501.

Le Chap. X. traite de tout ce qui concerne la Boucherie, la Halle aux Draps, celle des Etoffes de Soye, & le *Lombard*. Ce dernier eſt une eſpéce de Mont de Piété, fondé par Autorité du Magiſtrat, & où l'on prête ſur gages à des conditions réglées par ſes Ordonnances. p. 540.

Le Chap. XI. traite des deux Chambres des Compagnies des Indes Orientales & Occidentales établies à Delft, de l'Arcenal de la Province établi dans cette Ville, & du Magazin à poudre, tranſporté à quelque diſtance de la Ville, depuis que celui qui étoit renfermé dans les murs eut ſauté le 12. Octobre 1654. avec tout le fracas & le dommage que peuvent faire 90000. de poudre dans une Ville aſſez ſerrée & aſſez habitée. Ce Chap. finit par un Article touchant la † Chambre des Rhetoriciens; eſpéce de Confrairie, que l'on trouve dans preſque toutes les Villes & Villages de la Hollande, & deſtinée à la Poëſie & à la récitation des Piéces de Théatre de leur com- p. 556. Remarque d. J.

* Doel.

† Het Gilde van de Rederykers.

compoſition : Emplois, dont on peut facilement conjecturer, que de petits bourgeois & de francs païſans s'aquittent aſſez ridiculement. On peut dire cependant, qu'à cet égard notre petit Peuple eſt fort au deſſus de celui de la plupart des autres Païs, où la miſére & l'ignorance le mettent fort à couvert de ce ridicule.

p. 565. On trouve dans le XII. Chap. la Deſcription des Places, Marchez, Rues, Ponts, Portes, & Tours de cette Ville; & dans le p. 604. XIII. ce que nos Auteurs ont jugé à propos de dire du Nombre & des Mœurs de ſes Habitans : du Commerce & des Manufactures ; dont les principales ſont la Drapperie, à preſent fort diminuée ; les Braſſeries, réduites de plus de 110. qu'elles étoient autrefois à 15 ; la Fayance, dont il y a 29. Manufactures ; l'Imprimerie qui y a été établie peu après ſon Invention, puiſqu'on trouve une Bible Hollandoiſe imprimée à Delft en 1477. Quelques Réfléxions ſur les Revenus de cette Ville termihent ce Chap. Voici ce que l'on y dit de plus déterminé à à cet égard : c'eſt que, depuis l'année 1606. juſqu'en 1623, Delft & le Delfland ont porté à la Caiſſe Commune de la Province près Remarque de 19000000. de fl. Il eſt facheux que ce Chap. d. J. qui auroit dû être le plus curieux & le plus intereſſant de tout l'Ouvrage, ait été ſi légérement traité, qu'à peine y peut-on rien apprendre. Le Lecteur eut ſans doute été beaucoup plus ſatisfait de trouver ici les Liſtes mortuaires, le nombre des Maiſons & des Habitans, le produit annuel de chaque bran-

branche des Revenus de la Ville, la maniére de faire la Fayance &c., que de voir dans quelques-uns des Chap. précédens ces longs & ennuyeux détails de Couvens, de Confrairies, de Chapelles, &c. Peut-être les Auteurs ont-ils obmis une partie de ce que nous regrettons de ne pas trouver ici, plûtôt parce qu'ils n'ont pas pû en être éclaircis, que par oubli: en ce cas, ils ont une excuſe très valable, mais qui par malheur ne rend pas l'Ouvrage plus parfait.

Le Chap. XIV. traite des Hommes illuſtres de toute eſpece ſortis de cette Ville, excepté des Peintres auxquels tout le Chap. ſuivant eſt deſtiné. Nous allons nommer & les uns & les autres dans l'Ordre qu'ils ſont rangez dans ce Livre, & nous aurons ſoin de joindre les principales particularitez qui ſont ici rapportées. *Claes van Bleyſwyck*, Chanoine à Leyden en 1366. *Dirk van Delft*, Théol. D. & Prédicateur d'Albert de Baviere, Comte de Hollande, en 1399. *Hugo Boletus*, Prieur de l'Abbaye d'Egmont: il vivoit environ l'an 1465. *Ægidius Delphus*, ami d'Eraſme, Théologien & Poëte: on a de lui quelques Ouvrages. *Johannes Delphius*, dont on a auſſi quelques Ouvrages. *François Sonck*, mort Archiofficial d'Utrecht en 1540. *Jodocus Sasboldus* ou *Saſbout* J. U. D. premier Chancelier de la Cour de Gueldres, mort à Arnheim en 1543. *Arnout Sasbout*, ſon Fils, fut auſſi Chancelier de la même Cour, depuis Préſident du Conſeil Privé à Bruxelles, mort à la Haye en 1583. *Arnout van der Goes*, mort en 1550. Avocat Fiſcal p. 661.

Fiſcal du Conſeil S. de Malines. *Adam Saſbout*, Franciſcain, mort à Louvain en 1553. On a de lui quelques Ouvrages. *François van den Bergh*, mort Conſeiller au Conſeil Souverain de Malines en 1559. *Walricus Lithodomus*, Grammairien, dont il y a eu quelques Ouvrages imprimez. *Johannes Godſcalcus Iſerman*, qui a écrit un *Itinerarium Terræ Sanctæ*. *Pierre Slupick*, Franciſcain & grand Prédicateur, dont il y a quelques Ouvrages imprimez. *Adrien van der Goes*, Frére d'*Arnout* nommé ci-devant, ſuccéda à ſon Pere en 1543. dans la Charge de Conſeiller Penſionnaire de Hollande, & mourut en 1560. Son fils & ſes petits-fils ont été auſſi diſtinguez par leur mérite & leurs emplois. *Hugo Blotius*, dont on a quelques Harangues imprimées : il fut Bibliothecaire des Empereurs Maximilien II. & Rodolphe II. *Jean van Bleyswyck*, Prêtre pieux & ſavant, mort en 1565. *Herman Schinckel*, Libraire, décapité en 1568. pour avoir imprimé des Livres Réformez. *Cornelius Muſius*, ou *Muys*, Prêtre, Théologien ſavant, & Poëte de grande réputation en ſon tems, cruellement mis à mort par Ordre du barbare Comte de Lumey, à Leyden en 1566. Il fut également regretté des Catholiques & des Réformez. On a de lui pluſieurs Ouvrages imprimez, dont la plûpart ſont des Poëmes pieux. *Bartholomæus Bodegemius Delphus*, Juriſconſulte. *Chriſtian van Wapenvelt*, à fleuri vers 1570 : il a été employé en Aſie à pluſieurs Conſulats, & à une Ambaſſade au Grand Seigneur & au Roi de Perſe.

Chriſ-

Chriſtian van Adrichom, Prêtre, dont on a pluſieurs Ouvrages, mort en 1585. à Cologne. *Pontus Heuterus*, Prêtre, connu par pluſieurs Ouvrages, mort à St. Tron, en 1602. *Lucas van Opmeer*, I. U. D. & Poëte, vivoit en même-tems que le précédent. *F. Roland*, Moine Franciſcain, mort en 1602. *Arnoldus Cornelisz Storm van 's Graveſande*, un des prémiers Miniſtres Réformés de Delft, y mourut en 1605: on a de lui quelques Livres de piété. *Cornelis Metelief de Jonge*, Amiral de la Compagnie des Indes: c'eſt lui qui mit le prémier Siége devant Malacca, & qui ruina la grande Armée Portugaiſe devant cette Ville; il eſt mort Magiſtrat à Rotterdam. *Guillaume Criep*, Juriſconſulte & Poëte, mort Chancelier de la Cour de Gueldres en 1610. *Cornelius Grotius*, mort Profeſſeur en Droit à Leyden en 1610. *Leonard de Woocht*, Penſionnaire de Delft, depuis Ambaſſadeur des Etats vers la Reine Eliſabet en 1588. enfin Conſeiller au Haut Conſeil à la Haye, où il mourut en 1613. *Saſboldus Woſmerus* ou *Voſmeer*, Archévêque de Philippes & d'Utrecht, mort à Cologne en 1614. *Michel Voſmeer*, Juriſconſulte, Frére du précedent, mort en 1616: il a compoſé quelques Ouvrages qui ont été imprimez, & & quelques Remarques ſur la Ville de Delft, qui n'ont jamais paru. *Tielman Wosmeer*, auſſi Frére de l'Archévêque, étoit Examinateur des Livres à Cologne en 1618. *Jacob van den Eynde*, Capitaine d'Infanterie, Auteur d'une Hiſtoire de Zelande & de quelques

ques autres Ouvrages, mort en 1614. *Pierre van der Meer*, mort Penſionnaire de Delft en 1616. Il avoit refuſé la Dignité de Préſident de la Cour de Juſtice de la Province: c'eſt à quoi font alluſion ces Vers que Grotius fit pour être mis ſous ſon Portrait.

Sic Petrus ſic ora Senex Meranus habebat,
Conſilium Delphis, eloquiumque ſuis.
Primæ jura togæ ſupplex cum detulit illi,
Erubuit celſâ mente repulſus honos.
Patria, da Veniam. Non reddere jura negavit
Civibus: ipſa Domus Curia ſemper erat.

Jacob Janſzoon Graswinkel ſurnommé *Boot*, homme d'une vertu & d'une piété diſtinguée, dont la Vie a été imprimée: il mourut en 1624. *Frederic van der Mye*, Médecin & Poëte: on a de lui quelques Traités de Médecine. *Jacob van den Eynde*, Pere de celui du même nom dont il a été parlé ci-deſſus, mourut fort âgé en 1629: il avoit écrit *Enigmatum Lib. I.* qui n'a jamais été imprimé. *Jacobus Rolandus*, Miniſtre, mort en 1632. il avoit été prémier Aſſeſſeur au Synode de Dordrecht. *Martinus Hortenſius*, ou *van den Hove*, nom de famille de ſa Mére, celui de ſon Pere étoit *Swaanswyck*, mort en 1639. à Leyden, où il avoit été depuis peu appellé Profeſſeur en Mathematiques: on a de lui quelques Ouvrages. *Hugo Grotius* ou *de Groot*: ſon Hiſtoire eſt aſſez connue: & nos Auteurs n'en diſent rien de fort particulier; ainſi nous nous croyons diſpenſez de nous y arrêter. Il en eſt de même de *Frederic*

deric Henri Prince d'Orange, né à Delft le 29. Fevrier de l'année Biſſextile 1584. On peut dire de ces deux derniers, que peu de Villes peuvent ſe glorifier d'avoir vû naître d'auſſi grands Hommes. *Simon van Gruenewegen van der Made*, I. U. D. connu par deux Ouvrages imprimez pluſieurs fois : l'un Hollandois, *Introduction au Droit Hollandois de Grotius*; & l'autre Latin, *Tractatus de Legibus abrogatis & inuſitatis in Hollandia viciniſque Regionibus.* Il mourut le 5. Juillet 1652. âgé de 39. ans 4 mois & 9. jours. Il étoit Secretaire de la Ville de Delft.

Nicolas Kinſchot né en 1584. Il compoſa & récita à 16. ans, *Oratio Panegyrica de rebus à Mauritio fortiter geſtis*, imprimé à la Haye, 1600. 4. Il fut fait en 1614. Conſeiller & Avocat Fiſcal de la Cour de Hollande, & en 1638. Penſionnaire de Delft; il y mourut en 1660.

Guillaume de Groot, Frére cadet du grand Grotius : il a compoſé en Hollandois une *Introduction à la Pratique de la Cour de Hollande.* Il étoit né le 10. Fevrier 1597. & mourut le 12. Mars 1662. *Dirck* ou *Théodore Graswinkel*, Avocat Fiſcal de la Cour de Hollande, mort à Malines le 12. Octob. 1666, âgé de 66. ans. Voici une Liſte de ſes Ouvrages. Nous la mettons d'autant plus volontiers ici, qu'il n'y a que trois de ces Ouvrages notez dans celle de Valere André. 1. *De Jure Majeſtatis.* 2. *De Jure Præcedentiæ inter Rempublicam Venetam & Sabaudiæ Ducem.* 3. *De Mare libero contra Seldeni Mare clauſum.* 4. *Commentaria ad Bellum Catilinarium*

Remarque d. J.

rium Salustii. 5. Commentaria ad Authorem quendam Hispanum super vita & nece Cassii & Bruti. 6. Strictura contra N. N. Feldenses. 7. Psalmi Davidis carmine Heroica versi. 8. Thomas à Kempis de Imitatione Christi, carmine Hexametro. 9 Wel-levens-kunst. 10. Commentarien over de Placcaten van de Lyf-tochten, sive Tractatus de Annonis. 11. 's Lands stand raeckende Recht, ofte van de oppermacht der Staten van Hollandt.

Christophorus Delphicus, Comte de Dona, Maréchal General des Armées du Roi de Suede & son Ambassadeur Extraordinaire vers LL. HH. PP. étoit natif de Delft. Il y fut reçu le 15. Mars 1667. comme un Bourgeois illustre qui faisoit honneur à sa Ville. On sonna les Cloches & on tira le Canon à son entrée, & il fut regalé magnifiquement par le Magistrat.

Anthoine van Leeuwenhoek, né à Delft le 24. Octobre 1632. Après avoir passé quelques années à Amsterdam, chez un Marchaud, où sa Mere qui le destinoit au commerce l'avoit placé dès l'âge de 16. ans, il revint demeurer à Delft où il se maria, & se livra à son inclination qui le portoit à l'étude des Sciences Physiques. Il y fit des progrès sans le secours d'aucun Maître; mais, quoi qu'en disent nos Auteurs, il n'auroit peut-être jamais aquis une grande réputation, sans son adresse à faire des Microscopes, & sa dexterité à s'en servir, soutenue de beaucoup de patience & d'assiduité. Les découvertes, qu'il fit par ce moyen, lui procurérent l'honneur d'être admis à la Socié-

Remarque J

té

té Royale de Londres, dont il fut élu Membre le 26. Fevrier 1679. Il a vécu près de 91. ans, étant mort le 26. Août 1723. Et pendant le cours d'une si longue vie, on peut dire que son ardeur pour le travail ne s'est point ralentie, comme il paroit d'ailleurs par le nombre de ses Ouvrages. On n'en trouve point ici de Liste: & en effet elle devroit être un peu trop longue; la plupart étant des Lettres dont chacune a un Titre assez étendu. Toutes ces Oeuvres ont été imprimées in 4. en Hollandois & en Latin. Cette Traduction Latine auroit grand besoin d'être retouchée dans la prémiére Edition qu'on en pourra faire. Mr. van Leeuwenhoek a été marié deux fois, & n'a laissé qu'une fille du prémier Lit. Remarque J.

Nous avons déja dit que le Chap. XV. traite de la Vie des Peintres. Voici ceux dont il y est parlé. *David Joriszoon*, Fils d'un Comédien, & connu des François sous le nom de *David George*. Il peignoit sur le verre; l'on voit encore, entre les mains des Curieux, divers morceaux de sa façon. Sa maniére approche de celle de Lucas de Leyde. Il est infiniment plus connu du côté de ses Sentimens sur la Religion. C'est lui, qui, aprés avoir inutilement tenté de réünir les Anabatistes, forma une nouvelle Secte, & se retira à Bâle en 1544. De peur d'y être reconnu, il changea de nom, & prit celui de *Jean van Brock*. Il y mourut en 1556, & y fut enterré fort honorablement; mais, ayant été reconnu, on le déterra, & on brula son Cadavre avec ses Livres en 1559. p. 771.

Auguſtin Verburcht, mort à Delft en 1552. âgé de 27. ans. *Guillaume van Tetrode*, Sculpteur renommé: le Magnifique Autel de la Vieille Egliſe de Delft étoit un de ſes Ouvrages. *Antoine de Montfoort*, dit *Blocklandt*, né en 1532, mort à Utrecht en 1583. *Lange Jan*, Eleve de Corneille de Haarlem. *Chriſtiaan van Bieſelingen*, habile pour le Portrait, & qui ſe diſtingua par celui de Guillaume, Prince d'Orange, qu'il fit après ſa mort. *Aper van der Houve*, Eleve de Frans Floriszoon d'Anvers, mort en 1570; & *Abraham van der Houve* ſon Fils, mort en 1621. *Jacob Delff*, Fils de Guillaume, bon Peintre de Portraits, mort en 1601; & ſes Fils, *Cornelis Delff*, mort en 1643; *Rochus Delff*; & *Guillaume Delff*, Peintre & Graveur, né en 1580, & mort en 1638. *Pierre van Ryck*, Peintre d'Animaux & de Cuiſines, qui a fort imité le Baſſan. Il vivoit à Harlem en 1604. *Palamedes*, *Fils de Palamedes Steyers*, Peintre de Batailles. *Michel van Mirevelt*, Peintre très célébre, mort en 1641; & ſes deux Fils *Pierre* & *Jean Mirevelt*. Les autres ſont, *Guillaume van der Vliet*, *Jean van Nes*, *Corneille van Kittenſtein*, *Charles Fabricius*, *David Beck*, *Pierre van Bronkorſt*, *Adrien van der Venne*, *Hubert Grimani*, *Evert* & *Guillaume van Aelſt*, *Jacob Delff*, Gendre de Mirevelt, *Chreſtien Kouwenberg*, *Hans Jordans* & le fameux *Lucas Jordans* ſon Fils, *Corneille de Man*, *Pierre van Aſch*, *Adrian van Linſchoten*, *Gisbert Ver-*

Verbrugge, *Jean Verkolje*, *Pierre van Ruyven*, *Thomas van der Vilt*, *Iean van der Spriet*, & *Albert van der Burch*. Les Auteurs ont eu ſoin de noter ici les principaux de leurs Ouvrages, & les Particularitez les plus intéreſſantes qui les concernent; mais, nous nous étendrions trop, ſi nous entrions dans tout ce Détail.

Les Auteurs de cette Deſcription de Delft promettent d'en donner de ſemblables de toutes les Villes & Cantons de la Province, ſi celle-ci eſt bien reçue du Public. Nous ne doutons pas que le ſuccés ne les engage à l'accompliſſement de leur promeſſe: ces ſortes de Livres échouent rarement; &, quoique celui-ci ne ſoit nullement ſans défauts, comme nous l'avons aſſez inſinué, il doit moins échouer que bien d'autres de ſon eſpece: il y a pour cela aſſez de choſes curieuſes, particuliérement de Recherches ſur les Antiquitez de cette Ville. Il eſt vrai, qu'il eſt un peu trop gros: mais, comme ce défaut vient en grande partie des longs Exordes qui ſont à la tête de chaque Chapitre; & que ces Exordes par leur généralité ne conviennent pas plus à Delft qu'à Harlem ou à Rotterdam, il faut eſperer que nos Auteurs, dans les Deſcriptions des autres Villes, feront grace aux Lecteurs de la répétition de ces Exordes, & à eux-mêmes du ſoin de les varier. Pour les Planches qu'on y trouve en aſſez grand nombre, elles ne ſont ni nouvelles, ni des mieux gravées; & nous avons été ſurpris de n'y pas

Remarque d.

trouver un meilleur Plan de cette Ville que ceux qui y sont ; & le Plan & les Vues nécessaires à donner une idée exacte du Tombeau du Prince d'Orange.

ARTICLE XIV.

Lettre d'un Théologien à un autre Théologien sur le Mystere de la Trinité. 1719, in 8, pagg. 47. sans nom de Ville, ni d'Imprimeur.

Ce que c'est que cette Lettre.

L'Auteur Anonyme de cette Lettre nous avertit, qu'elle n'est que le précis d'un Traité plus étendu sur la même matiere. Dans ce Traité il n'y aura rien d'ajoûté à la doctrine exposée dans cet Essai. Mais les raisons, sur lesquelles les sentimens de l'Auteur sont fondez, y seront déduites avec plus de clarté & d'étendue. Il attend les Objections, que les autres Théologiens pourront lui faire ; afin que, si la Réponse à quelqu'une d'elles peut servir à éclaircir davantage ce sujet, il puisse joindre cette Réponse à son Traité. „ Du reste, chaque „ Théologien, dit-il, peut se regarder „ comme étant celui à qui cette Lettre s'adresse, & à qui l'Auteur demande ses „ Avis, dans un Esprit de douceur & de charité. „

Remarque d. J.

Il est à souhaiter, que notre Auteur trouve ses Dispositions dans tous ceux qui liront son Ouvrage ; car, on ne peut disconvenir,

venir, que la Matiére ne soit de l'ordre de celles, qui émeuvent les Esprits, & qui ont donné lieu souvent à des Disputes fâcheuses.

Dessein de cet Extrait.

Voici un exposé des Sentimens, que cette Lettre contient. Nous n'en donnerons pas un Extrait dans les formes; parce que ce petit Ecrit n'est lui-même, comme on l'a déja vû, que l'Abregé d'un plus grand Ouvrage, & qu'il n'étoit guére possible que l'Auteur exprimât ses idées en moins de mots qu'il ne l'a fait.

p. 5. Défaut des différens Systêmes sur la Trinité.

Selon lui, tous les Systêmes sur la Trinité, qui ont paru jusqu'à présent, se sont écartez de l'Ecriture en quelques points. La raison en est, qu'on n'a pû comment concilier ensemble quatre ordres de passages de l'Ecriture. Ces passages regardent 1. l'Unité de Dieu; 2. la Divinité du Pere, du Fils, & du St. Esprit; 3. la distinction de ces trois personnes; 4. enfin, la subordination de l'une à l'autre. Comme on n'a pas crû qu'il y eût moyen d'expliquer tous ces Textes selon leur sens propre & naturel, sans mettre une partie de l'Ecriture en contradiction avec l'autre; chaque Parti, sous le spécieux prétexte d'expliquer l'Ecriture, a donné un sens forcé aux passages, dont le sens naturel ne s'accordoit pas avec le Systême, qu'il avoit embrassé.

Défauts du Systême Orthodoxe.

Notre Auteur applique cette Accusation générale, uniquement à ceux qu'on nomme Orthodoxes, c'est-à-dire, à ceux dont le Systême sur la Trinité est aujourd'hui le plus généralement reçu dans le Christianisme.

me. Il prétend, qu'ils ſe ſont éloignez du ſens clair & manifeſte des paroles de l'Ecriture en deux Points; 1 par rapport à la diſtinction, que l'Ecriture poſe entre les Perſonnes Divines; 2. par rapport à la ſubordination, qu'elle met entr'elles. „ Les Orthodoxes, *dit-il*, nient abſolument la „ derniére de ces choſes, ſans en avoir „ d'autre fondement, ſi ce n'eſt que leur „ Syſtême le demande. Quant à la prémiére, bien qu'ils faſſent profeſſion de la „ reconnoître, ils l'anéantiſſent en effet, „ auſſi bien que la ſeconde, en ne faiſant „ conſiſter cette diſtinction, qu'en une diſtinction de *Proprietez* ou de *Modes*: au „ lieu que l'Ecriture nous propoſe les trois „ Perſonnes comme trois Etres intelligens, „ diſtincts, & ſubordonnez l'un à l'autre; „ quoi qu'elle nous les repréſente auſſi, „ comme étant un & égaux à certain égard. „

p. 6.

p. 14. Après avoir tâché de donner quelques preuves de la réalité de ces deux défauts, que notre Auteur croît trouver dans le Syſtême Orthodoxe, il paſſe à expoſer le ſien, qu'il eſtime exempt de toute difficulté. „ Il „ n'a, dit-il, rien de contradictoire, ni de „ fait, ni en apparence.... Il ne renferme „ rien d'inintelligible. Il ne donne à aucun „ paſſage de l'Ecriture un ſens forcé. „ Voici les Principes, ſurquoi ce Syſtême roule.

Avantage du Syſtême de l'Auteur. p. 18.

En quoi ce Syſtême conſiſte. p. 40. 1. Outre la Divinité, qui eſt un Etre infiniment parfait, unique en nombre, indépendant, indiviſible; il y a deux Etres intelligens finis, auxquels Dieu a donné l'exiſ-

tence

tence dans un tems, qui a précédé la Création. On ne détermine pas ici, ſi ce tems a eu un commencement, ou non.

2. Dieu s'eſt uni à chacun de ces deux Etres intelligens finis, d'une maniére très étroite, & que l'Auteur dit, qu'il peut appeller *perſonnelle*, en prenant ce terme dans le même ſens, que les Orthodoxes le prennent, quand ils l'appliquent à l'union de la Nature Divine avec la Nature humaine de Jeſus-Chriſt.

3. L'Etre infiniment parfait, qui eſt Dieu, & ces deux Etres finis, auxquels Dieu s'eſt uni, conſtituent trois Perſonnes; c'eſt-à-dire, ſelon l'uſage de ce mot de *Perſonne* dans le langage ordinaire, trois Etres intelligens diſtincts l'un de l'autre.

4. La prémiére Perſonne, qui eſt le Pere, c'eſt Dieu conſidéré tel qu'il eſt en lui-même, ſans le joindre à aucun Etre different de lui. La ſeconde Perſonne, qui eſt le Fils, eſt une de ces deux Intelligences finies dont on vient de parler, unie très étroitement avec la Divinité. La troiſiéme Perſonne, qui eſt le St. Eſprit, eſt la ſeconde de ces deux Intelligences finies, à laquelle la Divinité eſt unie très étroitement, de même qu'à la prémiére.

5. Ainſi, les trois Perſonnes ſont diſtinctes réellement entr'elles, comme un Etre intelligent eſt diſtingué d'un autre Etre intelligent; & elles ne laiſſent pas d'être un, ſous un certain égard, entant que chacune des trois eſt Dieu, & le même Dieu que les deux autres.

p. 42. 6. L'Auteur penche à croire, que la Nature Intelligente, ou Angelique, que le Fils avoit avant son Incarnation, est devenue l'Ame du Corps qu'il a pris en venant au Monde.

p. 43. 7. Lors que les trois Personnes sont comparées, ou mises en relation l'une avec l'autre, ce n'est pas du côté de la Divinité, qui leur est commune, & qui étant unique ne peut être mise en relation avec elle-même; c'est du côté des deux Intelligences finies, qui sont dans le Fils, & dans le St. Esprit, & qui peuvent être comparées, ou entr'elles, ou avec la Divinité pure, qui constitue la personne du Pere.

p. 44. Il suit de là, que comme les titres de *Fils* & de *St. Esprit*, & les termes de *Generation* & de *Procession*, expriment des relations qui sont entre la seconde & la troisiéme personne de la Trinité, & la premiere; ce n'est pas en qualité de Dieu, que le Fils est nommé *Fils*, ni qu'il a été *engendré*, mais en qualité d'Etre intelligent fini: & de même, le S. Esprit n'est pas appellé *Esprit* de Dieu, & n'est pas *procedé* du Pere en qualité de Dieu, mais en qualité d'Etre intelligent fini. Au reste, l'Auteur fait profession d'ignorer la difference qu'il y a entre la *Generation* & la *Procession*; aussi bien que ce qui peut être designé par les Titres de *Sagesse de Dieu* & de *Parole de Dieu*, donnez au Fils. Seulement il croit, qu'ils doivent se rapporter à l'intelligence finie, qui est dans cette seconde Personne.

p. 45. 9. Le Fils & le St. Esprit considerez étant

tant que Dieu, ſont égaux au Pere, puis qu'ils ſont le même Dieu que le Pere. Mais, conſiderez enfuite que deux Intelligences finies, ils ſont, à cet égard, inferieurs au Pere, & dépendans du Pere. Ils ſont auſſi, ſous le même égard, inégaux entr'eux, le Fils ayant quelque degré de prééminence ſur le St. Eſprit.

10. Le Fils & le St. Eſprit ſont l'objet de nos hommages religieux, auſſi bien que le Pere; mais, ces hommages s'adreſſent uniquement à ce qu'il y a en eux d'infini & de divin; de la même maniere, que les hommages, que nous rendons à Jeſus-Chriſt Dieu & Homme, ne ſe rapportent pas à ſa Nature Humaine, mais à ſa Nature Divine. Ainſi, ſoit que nous honorions le Pere, ſoit que nous honorions le Fils, ou le St. Eſprit, nous n'avons qu'un ſeul & même Dieu pour objet de notre culte & de notre adoration. p. 46.

Tels ſont les Principes de notre Auteur. Il eſt aiſé de voir, que la vérité en dépend de celle de la ſuppoſition de ces deux Natures Intelligentes qu'il croit que la Divinité s'eſt unies. Il prétend que l'Exiſtence de l'une & de l'autre de ces Natures peut ſe *démontrer* par l'Ecriture Sainte. Il eſt vrai qu'il convient, que ce qu'il dit touchant la Nature Intelligente, qui unie à la Divinité conſtitue la perſonne du St. Eſprit, n'eſt pas formellement contenue dans les Livres Sacrez. „ Mais cette ſuppoſition, *dit-il*, „ reſulte de l'Union de tous les Paſſages, „ qui parlent du Myſtere de la Trinité, puis „ qu'elle fournit un moyen d'expliquer tous *Fondement de ce Syſtéme.* p. 18 p. 19. 1. *par rapport au S. Eſprit.*

„ ces

„ paſſages d'une maniére naturelle. „ C'eſt ainſi qu'on „ eſt aſſuré qu'on a trouvé le „ vrai ſens d'une Enigme, quand on peut „ faire une ſuppoſition, qui s'ajuſte parfai- „ tement avec toutes les expreſſions qui „ compoſent l'enigme, & qui fait évanouïr „ toutes les contradictions, que l'énigme „ ſemble renfermer.

2. *par rapport au Fils.* p. 20. Pour ce qui eſt de l'union de deux Natures en la Perſonne du Fils, l'Auteur la fonde ſur tous ces Paſſages de l'Ancien Teſtament, où le Fils de Dieu eſt appellé *Ange*, ou *Envoyé de Dieu.* Il indique ſur-tout Exode XXIII. 20, 21. Là, l'Eternel dit de cet Ange, que *ſon nom eſt en lui.* „ On voit „ ici, *dit l'Auteur*, deux Natures diſtinc- „ tes. On y voit la Nature Divine; car, p. 21. „ le nom de Dieu, c'eſt Dieu même. On „ y voit une Nature finie & dépendante; „ c'eſt ce que marque aſſez le nom d'Ange, „ & la qualité d'Envoyé de Dieu. Enfin, „ ces paroles, *mon Nom eſt en lui*, mar- „ quent l'union tout enſemble & la diſtinc- „ tion de ces deux Natures. „ Nous omettons quelques autres Argumens, auſſi bien que quelques Objections que ſe fait l'Auteur.

ARTICLE XV.

CATALOGUE DE LIVRES NOUVEAUX.

BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

I.

CHRIST. EBERH. WEISMANNI *Orationes Academicæ.* Tubingæ, Carolus Theophilus Ebertus, 1729, in 8, 512 pagg. ſine Præfat.

C'eſt-à-dire,

Diſcours ou Harangues Académiques, &c.

CE Recueil eſt compoſé de V. *Harangues Académiques* précédées de II. *Diſſertations Theologiques & Critiques.* Nous nous contenterons d'indiquer les Sujets des unes & des autres. Les Diſſertations ſont intitulées: *I. De Erroribus quibuſdam & Abuſibus, vero Theologiæ Naturalis Pretio Uſuique legitimo contrariis. II. De Liturgiâ, ut prætenditur, cælitùs inſpiratâ.* Les Harangues Académiques ſont intitulées. *I. De Cauſis, cur tot eximia Dei Dona, noſtrâ maximè Ætate, ut plurimùm ſine fructu pereant? II. De Virtutibus, Vitiis, & Fatis Miſſionum Eccleſiæ Romanæ. III. De Religionum*

gionum Indifferentismo. IV. De Gloriâ Christo infanti, à Spiritu Dei verè, atque ab Hominibus falsò, attributâ. V. De Humiliatione Christo maximè infanti, à Spiritu Dei verè, falsò autem & lubricâ fide ab Hominibus, adscriptâ. Toutes ces Piéces sont accompagnées de Notes assez étendues. Les deux plus curieuses sont celles qui traitent *des Missions de l'Eglise Romaine & de l'Indifference des Religions.*

II.

Anecdotes Persanes, dédiées au Roi, par Madame DE GOMEZ. Amsterdam, aux Dépens de la Compagnie, 1729, in 12. 2 voll. Tom. I. 328 pagg. Tom. II. 352 pagg. sans l'Epitre Dédicatoire & la Préface.

SI l'on en veut croire Me. de Gomez, *ses Anecdotes Persanes ne doivent rien à son Imagination: elle n'a que la Gloire de l'Arrangement: l'Amour & l'Ambition ont été véritablement les Motifs des Faits qu'elle rapporte: tout en est Historique:* & elle en a pour Garants, non seulement *les Commendeurs d'Argout & de la Porte*, dont *les MSS. sont dans la Bibliotheque du Vatican*; mais même *plusieurs Auteurs Arabes & Portugais, Mr. de Vigenere, les Annales Turques*, & les *Mémoires de Mr. de la Forets*: &, d'ailleurs, *le peu de Goût qu'elle a pour les Contes & les Fictions l'oblige à prévenir le Public sur la Vérité de l'Ouvrage qu'elle expose à ses Regards.*

Préface.

On

On auroit peine à dire quelque choſe de plus fort en faveur des Hiſtoires les plus authentiques ; mais, malheureuſement, ce Public a tant de fois été attrapé par de ſemblables Proteſtations, qu'il y a tout lieu de croire, qu'il ne fera pas grande Attention à celle-ci ; & que toute la Complaiſance, qu'il pourra avoir pour Made. de Gomez, ſe réduira ſelon toutes les Apparences à recevoir ce nouvel Ouvrage de ſa façon, de la même maniére dont il a reçu ſes *Journ. Amuſantes.* Elle s'y attend probablement elle-même : puis qu'elle ne fait point difficulté d'avancer, *qu'on doit donner à l'Hiſtoire les Graces du Roman, pour la rendre plus agréable & moins ſéche* ; & qu'elle doit bien s'imaginer, qu'on la regarde comme trop habile pour n'avoir point uſé d'un ſi beau Privilége dans toute ſon étendue. Ses Ecrits en ſeront peut-être un peu plus agréables ; mais, ils n'en paſſeront certainement pas pour plus vrais : &, comme le diſoit autrefois M. Bayle d'une autre Dame de même Caractere, *C'eſt dommage, qu'on ne puiſſe pas perſuader au Public, qu'elle mérite beaucoup de Créance. On s'eſt laiſſé prévenir que ſes Ouvrages ne ſont qu'un Mélange de Fictions & de Véritez, moitié Roman, moitié Hiſtoire : & l'on n'a point d'autre Voie de diſcerner ce qui eſt Fiction d'avec les Faits véritables, que de ſavoir par d'autres Livres, ſi ce qu'elle narre eſt vrai. C'eſt un Inconvénient qui s'augmente tous les jours, par la Liberté qu'on prend de publier les* Amours Secretes, *l'Hiſtoire Secrete*, &c., *de tels & tels Seigneurs fameux dans l'Hiſtoire.* Préface.

toire. Les Libraires, & les Auteurs, font tout ce qu'ils peuvent, pour faire accroire que ces Hiſtoires Secretes *ont été puiſées dans des Manuſcrits Anecdotes. Ils ſavent bien, que les Intrigues d'Amour, & telles autres Avantures, plaiſent davantage quand on croit qu'elles ſont réelles, que quand on ſe perſuade que ce ne ſont que des Inventions. De là vient, que l'on s'éloigne autant qu'on peut de l'Air Romaneſque dans les nouveaux Romans; mais, par-là, on répand mille Ténébres ſur l'Hiſtoire véritable : & je crois qu'enfin on contraindra les Puiſſances à donner Ordre que ces nouveaux Romaniſtes aient à opter; qu'ils faſſent, ou des Hiſtoires toutes pures, ou des Romans tout purs; ou qu'au moins ils ſe ſervent de Crochets pour ſéparer l'une de l'autre, la Vérité & la Fauſſeté*.* Malgré cette judicieuſe Critique, & cent autres ſemblables, ce Deſordre continue plus que jamais : on n'a eu égard à aucun de ces Moiens; & tous les jours, en dépit du Bon-Sens & des Remontrances,

Princes fameux par leurs Exploits,
Sont par Segrais *& ſes Eleves,*
Réduits, d'Amour à démi-fons,
A venir languir aux genoux
De quelque Princeſſe de Cleves †.

III.

* Dict. de Bayle, *Nitard C*, 2091.
† Oeuvres de l'Abbé de Villiers, *pag.* 407.

III.

GODEFRIDI GUILLELMI LEIBNITII *Principia Philosophiæ, More Geometrico demonstrata : cum Excerptis ex Epistolis Philosophi, & Scholiis quibusdam ex Historiâ Philosophicâ. Accedunt Theoremata Metaphysica de Proprietatibus quibusdam Entis infiniti & finiti, Mundique existentis Perfectione, ex Philosophia Leibnitianâ pariter selecta & Geometricè demonstrata; nec non Meditatio Philosophica de Unione Mentis & Corporis denuo edita:* Francofurti & Lipsiæ, Petrus Conradus Monath, 1728, in 4. 188. pagg. *Princip.* 36 pagg. *Theorem.*

C'est-à-dire,

Les Principes de la Philosophie de Mr. Leibnitz démontrez géométriquement, &c.

CE Livre est proprement un Commentaire de Mr. HANSCHIUS sur une Piéce de Mr. Leibnitz, imprimée dans le VII. Tome des Suplemens des Actes de Leipsic, & qui se trouve rimprimée ici à la tête de cet Ouvrage.

La Matiére des *Monades* est traitée fort au long dans ce Commentaire. Cette Matiére a paru jusques à present un Mistere dans lequel peu de personnes pouvoient pénétrer; & l'on doute que l'Ouvrage dont on vient de donner le Titre, puisse servir à augmenter le nombre des Initiés.

IV.

Recueil de Lions, deſſinez d'après Nature par divers Maîtres, & gravez par BERNARD PICART: *diviſé en ſix Livres de chacun ſix Feuilles.* A Amſterdam, chez Bernard Picart, 1724, in 4. oblong.

LES Figures, qui compoſent ce Recueil, ſont toutes gravées d'après les plus grands Maîtres, ALBERT DURER, RUBENS, RIMBRANDT, LE BRUN, & Mr. PICART lui-même, qui a eu diverſes occaſions de deſſiner des Lions d'après Nature.

En donnant ce Recueil au Public, il a cru devoir l'accompagner de quelques Remarques, tant ſur la Maniére de deſſiner les différentes Parties de ces Animaux, que ſur le peu d'Exactitude avec lequel on ne les a que trop ſouvent repréſentez. En effet, on les voit tous dans les Bas Reliefs & Sculptures Antiques avec de petites Boucles courtes & friſées comme celles d'une Perruque d'Abbé; ce qui n'eſt nullement conforme au Naturel: &, parmi les Modernes, on leur a ſouvent fait de grands Cheveux fins & deliés, friſés & tombant par Boucles comme ceux des Hommes; au lieu qu'ils n'ont qu'un Poil rude, preſque droit, & tombant par gros Floccons bourrus & mêlez. On leur donne des Jambes bien muſclées, & bien articulées; mais, à tort: car, leur Poil, quoi que très court, leur cache fort les Muſcles. Preſque tous les Peintres leur

font

font paroître mal à-propos les Ongles ou Griffes ; & même les Graveurs les ajoutent témérairement aux Eſtampes qu'ils font d'après les Peintres qui les avoient ſagement ſupprimez. Car, ce n'eſt que quand ces Animaux veulent prendre quelque choſe, ou qu'ils ſont en colere, qu'ils font ſortir ces Ongles de leurs Niches ; de la même maniére dont le font les Chats, auxquels ces Animaux reſſemblent beaucoup en diverſes choſes ; & de la maniére dont on le peut voir dans la I. Planche de ce Recueil, l'une des plus curieuſes de tout le Livre, & dans laquelle tout le Méchaniſme de la Patte du Lion, ſans en excepter la moindre Circonſtance, ſe trouve très clairement & très nettement expliquée.

Pour faire ſentir avec combien peu d'Attention l'on imite la Nature, Mr. Picart ſe ſert d'un Exemple ordinaire & commun, & par conſéquent très propre à perſuader. *Tout le Monde ſait que le Cigne n'eſt pas un Animal fort rare*, dit-il : *on en voit par-tout. D'ailleurs, il y a peu de Peintres d'Hiſtoires, qui n'aient repréſenté une fois en leur Vie la Fable de Leda : c'eſt un Sujet très rebattu, tant en Peinture, qu'en Gravûre.* Cependant, *de cinq cent Peintres qui l'ont traitté, il n'y en a peut-être pas un ſeul, qui ſe ſoit donné la peine de faire le Cigne d'après Nature. Et ce que je dis des Cignes en particulier, on peut le dire en général de tous les autres Animaux.*

Il ſeroit donc à ſouhaiter, qu'on eut de ſemblables Remarques ſur les autres eſpeces

d'Animaux, qui entrent le plus ordinairement dans la Compoſition des Tableaux & des Eſtampes: rien ne ſeroit plus utile pour les Deſſinateurs & les Artiſtes, que des Recueils ainſi raiſonnez; & Mr. Picart ſera ſans doute engagé à s'aquitter de la Promeſſe qu'il en fait à la fin de ſes Remarques, par l'Accueil favorable que les habiles Gens ne ſauroient refuſer à ſon Recueil.

LIVRES DE THEOLOGIE.

V.

Biblia Æri inciſa, vel Phyſica Sacra, illuſtrata à JOANNE SCHEUCHZERO, *Med. D. Math. Profeſſ. Acad. Imperialis Carolinæ, & Socc. Regg. Anglicæ ac Pruſſicæ Membro; & Tabulis Æneis nitidis decorata à* JOANNE ANDREA PFEFFEL, *Aulæ Imperialis Sculptore Auguſtano.* Auguſtæ Vindelicorum, in folio, 50 pagg. & 50 Tabul.

C'eſt-à-dire,

La Bible en Figures, ou Phyſique des Livres Sacrez, &c.

MR. SCHEUCHZER, peu ſatisfait de ce que les *Figures de la Bible* ſont pour ainſi dire abandonnées à la Diſcrétion des Peintres & des Deſſinateurs, qui y ſuivent bien plus les Fantaiſies de leur Imagination que la Vérité de l'Hiſtoire; & fort étonné, de ce qu'entre toutes les Compilations de ces Figures, dont on a comme accablé le Public depuis quelques An-

Années, il ne s'en trouve aucune destinée particuliérement à exposer aux Yeux & à la Contemplation des Curieux les Choses Naturelles & Mathématiques de l'Ecriture Sainte; avoit conçu depuis long-tems le Dessein d'un pareil Ouvrage, dans lequel il expliqueroit à ses Lecteurs les Endroits de la Bible sur lesquels l'Histoire Naturelle, les Mathématiques, & la Médecine, pourroient répandre quelque Clarté. Fortifié dans ce Dessein par l'Ignorance de la plûpart des Commentateurs sur ces Matiéres, il en avoit même publié un Essai dans sa *Physica Jobi*: &, encouragé par le bon Accueil que lui a fait le Public, il s'est enfin déterminé à donner un Corps complet de *Figures Physiques & Mathématiques de la Bible*. Il en donne aujourd'hui les cinquante prémieres; & il en donnera ainsi cinquante tous les six Mois, jusqu'à ce qu'il ait rempli le nombre de 400, auquel il croit que tout l'Ouvrage pourra bien aller. Chacune de ces Figures est accompagnée de son Explication particuliére, quelquefois assez longue, quelquefois assez courte, à la tête de laquelle il y a le plus souvent quelques Versets de la Genese, selon deux différentes Traductions Latines. Nous mettrons ici une des plus courtes de ces Explications, afin de donner une Idée de la Méthode de Mr. Schenchzer.

TABULA XIII.

GENES. Vers. 20.

Et Dixit Deus, Scaturiant Aquæ Rep-	Dixit etiam Deus, Producant Aquæ

tile Animæ viventis; & Volatile, quod volitet ſuper Terram ante expanſionem Cœlorum.

Reptile Animæ viventis, & Volatile ſuper Terram ſub Firmamento Cœli.

In *Scenam hæc producunt* Aves, *quæ, quia locum cedere debebant Inſectis, peculiarem merentur. Tanta equidem earum eſt Varietas, ut Volumine integro Willoughbyano vix comprehendi queat. Sufficiat in præſentiarum ex Claſſe quavis ſiſtere vel unam, vel paucas: ex terreſtribus & uncungnibus Regem* Aquilam A, & Pſittacum B. *Ex iis, quæ roſtro & unguibus rectioribus minuſque hamatis, adſunt* Corvus C, & Upupa D: *ex terreſtribus, maxima* Struthio E: *ex iis, quæ breviora & rectiora habent roſtra,* Gallina F, *cum* Gallo G.

Ut Generationis mirandæ juſta formetur Idea, inter Tabulæ hujus Ornamenta exhibeo, ex Malpighio mutuo ſumtos, diverſos Ovi Gallinacei incubati *Status: ubi*

N. 1. *conſpicitur, oculo nempe armato, Cicatricula Ovi nondum incubati, ſed quidem fœcundi.*

N. 2. *Ovi incubati poſt horas* 6.

N. 3. - - - *poſt horas* 12.

N. 4. - - - *poſt horas* 18.

N. 5. - - - *poſt horas* 24.

N. 6. - - - *poſt horas* 30.

N. 7. - - - *poſt horas* 36.

N. 8. - - - *poſt horas* 40.

N. 9. - - - *poſt duas dies.*

N. 10. - - - *poſt triduum.*

N. 11. - - - *poſt quartam diem.*

N. 12.

N. 12. - - - *post quintam.* N. 14. - - - *post septimam.*

N. 13. - - - *post sextam.* N. 15. - - - *post nonam.*

Cet Ouvrage s'imprime par Souscription. On ne donne d'avance pour cinquante Planches & leur Explication, que 2 Florins & demi; & l'on en donnera autant, lors qu'on les retirera. Ainsi, si le Livre en contient 400, comme on se l'est proposé, il ne reviendra qu'à 40 Florins. A la tête du tout, il y aura un beau Titre-Planche, une Préface génerale, un Catalogue éxact de tous les Auteurs qui ont expliqué les Endroits Physiques & Mathématiques de l'Ecriture Sainte; &, à la fin, une bonne Table des Matiéres de tout l'Ouvrage.

V I.

Deliciæ Epistolicæ, sive Centuria Epistolarum, Memorabilia, tum alia, tum in primis Theologica ac Historico-Ecclesiastica, complectentium. Ex Autographis edidit; Præfatione, in quâ Judicia nonnulla, ad Rem Sacram spectantia, quæ in Epistolis Schurtzfleischianis occurunt, modestè expenduntur; Summariis, Notis, & Indicibus instruxit JOANNES HENRICUS A SELEN, *S. Theol. Licentiatus, Gymnasii Lubecensis Rector.* Lubecæ, sumtu Viduæ Jo. Chr. Schmidii, in 8, 452. pagg. sine Præf. & Indicibus.

CE Recueil de Lettres ne ressemble point mal à celui que les Remontrans ont

autrefois publié, & fait rimprimer diverſes fois depuis; puis qu'il contient les Lettres de quantité de ſavans Luthériens ſur divers Points importans de Théologie & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique: & s'il n'eſt point auſſi conſidérable par ſon Etendue, il a du moins l'Avantage d'être très bien diſpoſé, & d'être enrichi de Notes curieuſes & intéreſſantes, & accompagné de fort bonnes Tables. Mr. SEELENIUS avoit déja publié il y a quelque tems un ſemblable Recueil, qu'il a intitulé *Philocaliæ Epiſtolæ*. Il en parle bien dans ſa Préface; mais, il ne nous dit point où & quand il a été imprimé. Ces ſortes de Recueils ſont toujours très utiles, lors qu'ils ſont auſſi bien dreſſez que le ſont ceux-ci.

LIVRES D'HISTOIRE.

VII.

PHILIPPI CLUVERII *Introductionis in Univerſam Geographiam, tam Veterem quam Novam, Libri VI: cum integris* JOHANNIS BUNONIS, JOHANNIS FRIDERICI HERELII, & JOH. REISKII, *& ſelectis Londinenſibus Notis. Textum ad optimas Editiones recognovit; Pauca Cluverii, multa Interpretum Sphalmata, obelo notavit; Bunonianis Tabulis Geographicis paſſim emendatis novas accuratiores addidit; Præfationemque de Cluverii Fatis & Scriptis Hiſtorico-Criticam; cum Præcognitis Geographicis, præfixit* AUGUSTINUS BRU-

ZEN

ZEN LA MARTINIERE. Amſtelodami, Petrus de Coup, 1729, in 4. 688. pagg. ſine Præfationibus, 50 Tabulis Geographicis, & Indice locupletiſſimo.

NE déplaiſe à quelques Critiques trop ſévéres, & peut-être trop déciſifs, l'*Abrégé de Géographie de Cluvier*, eſt un des plus clairs & des plus méthodiques, & par conſéquent des plus utiles: auſſi eſt-il un de ceux qui ont eu le plus de cours, & dont on a tiré le plus de Fruit. Ainſi, l'on ne peut que ſavoir gré à Mr. LA MARTINIERE d'en avoir donné une Edition préférable à toutes les précédentes. La Préface, dont il l'a accompagnée, eſt diviſée en III. Parties. Dans la I, il donne un Abregé de la Vie de Cluvier. Dans la II, il porte ſon Jugement ſur ſes Commentateurs, & rend raiſon de ſon Edition. Et dans la III, il traite des Définitions & des Termes propres à la Géographie. Nous ne dirons rien de cette derniére Partie; & nous ne nous arrêterons qu'aux deux prémiéres.

I. PHILIPPE CLUVIER, Fils d'un Directeur de la Monnoie de Dantzic, naquit en cette Ville en 1580. Son Pere n'épargna rien pour lui donner une bonne Education. Après l'avoir envoié en Pologne & en Allemagne, il le fit paſſer à Leide, pour y étudier en Droit; mais, comme il n'avoit aucun Goût pour cette Science, & qu'il en avoit beaucoup pour la Géographie, il ſe livra tout entier à celle-ci par le Conſeil du fameux Scaliger. Son Pere, irrité

de ce Choix, le priva de tout Secours, & le réduisit à la triste nécessité de se mettre dans les Troupes. Il servit deux ans en Hongrie & en Boheme; &, étant venu faire imprimer en Hollande l'Apologie du Baron de Popel qu'il avoit traduite en Latin, il fut mis en prison à la Requisition de l'Ambassadeur de l'Empereur. Ayant obtenu sa Liberté, il fit un Voyage en Angleterre, où il se maria: &, de retour en Hollande, il y fit imprimer ses Ouvrages. Il commença par son Traité *De tribus Rheni Alveis atque Ostiis*, qui parut en 1611, & non point en 1601. comme on dit ici. En 1615, il donna sa *Germania Antiqua*, sa *Vindelicia*, & son *Noricum*; & en 1619, ses *Sicilia*, *Sardinia*, & *Corsica Antiquæ*. Il avoit aussi conçu le Dessein de la *Græcia* & de la *Gallia Antiqua*, qu'il ne put exécuter; mais son *Italia Antiqua* fut imprimée en 1624. Il savoit dix Langues, la Gréque, la Latine, la Franç., l'Ital., l'Allem., la Flamande, l'Angloise, la Polonoise, la Hongroise, & la Bohémienne. Epuisé de Travail, & des Fatigues qu'il avoit essuiées pendant son Voyage de France, d'Italie, &c, en 1617, il mourut à Leide en 1623, âgé seulement de 43 ans.

II. Ce ne fut que six ans après que son *Introductio in Universam Geographiam* fut donnée au Public par JOSEPH VORSTIUS. Cette prémiére Edition a été faite à Leide, chez les Elzeviers, en 1629: & Mr. la Martiniere la regarde comme la meilleure de toutes celles dont il parle. Le Commen-

mentaire de JEAN BUNO sur cet Ouvrage lui paroît si bon, que si l'on y avoit corrigé ou suppléé quelques petites choses, il croit qu'on pourroit très bien se passer de tous les autres. Il s'en faut bien qu'il juge aussi favorablement de celui de JEAN-FREDERIC HEKELIUS, dans lequel on ne trouve que des Fadaises, ou des Bévues aussi grossiéres que celle d'avoir transporté le Concile de Nicée dans le Piémont. Il ne reprend celui de JEAN REISKIUS, que d'être chargé de trop d'Astronomie, & d'une Erudition trop au dessus de la portée des jeunes Gens, pour qui cet Ouvrage est particuliérement dressé. Enfin, il trouve celui de l'Editeur de Londres si mauvais & si détestable, témoin l'Impertinence du Concile de Nicée en Piémont qu'on y adopte & confirme, qu'il ne sauroit se résoudre à le croire de GUILLAUME READING Bibliothécaire de Sion, sous le Nom duquel il a été publié, tant il est rempli d'Erreurs, de Pauvretez. *Si j'en avois été le Maître*, ajoute fort judicieusement Mr. la Martiniere, *j'aurois retranché selon l'Avis de plusieurs habiles Gens, la plupart de ces Notes, sous lesquelles l'Ouvrage même se trouve comme enseveli; & je n'aurois conservé que celles de Buno, que j'aurois redressées, aussi bien que le Texte de Cluvier, lors qu'il en auroit été besoin. Mais, telle est l'Iniquité des Tems. Les Libraires veulent bien nous permettre de grossir les Livres à notre gré de mille & mille Inutilitez: mais, ils ne souffriroient souffrir qu'on en retranche quoi que*

ce

ce soit; & , leur proposer quelque chose de semblable, c'est les faire frémir d'Horreur. Pour m'accommoder en quelque sorte à cette Manie, j'ai donc laissé toutes les Notes des précédentes Editions; excepté celle de Londres, dont je n'ai pris que peu de chose; & je me suis contenté de les corriger par quelques-unes des miennes. Je voulois aussi mettre ici de nouvelles Cartes; & elles y seroient, absolument nécessaires: mais, les Libraires ayant craint d'enchérir trop leur Edition, je me suis contenté d'en ajouter quelques-unes, savoir l'Ancien Monde, & l'Italie & *la* Gréce Ancienne, *de Mr. de Lisle.*

Il est sans doute très fâcheux pour un Editeur, de se voir traversé de cette sorte dans un Dessein si juste & si louable; mais, il l'est incomparablement plus encore pour le Public, de se voir ainsi réduit, pour avoir un bon Livre, à acheter toutes les Superfluïtez dont il a pris fantaisie à un Libraire de le farcir. Entre une infinité d'autres Exemples qu'on en pourroit donner, il n'y en a gueres de plus notable & de plus criant, que celui de l'Edition du *Discours de Mr. de Meaux sur l'Histoire Universelle* faite en ces Provinces. Si l'on veut avoir ce Livre utile & nécessaire, on est obligé, malgré qu'on en ait, de se charger en même tems, non seulement d'une assez mauvaise *Continuation* faite à Paris, mais même d'une très détestable faite en ce Païs aux Dépens du Libraire, & par conséquent à très vil Prix. L'Attention du Magistrat, que souhaitoit ci-
p. 208. dessus Mr. Bayle contre l'Abus des Romans,

mans, ſeroit peut-être encore plus néceſſaire contre une Vexation telle que celle-ci; puis que les Livres ſur leſquels on l'éxerce ſont d'une tout autre Néceſſité. L'Edition de celui-ci eſt très belle, & très commode; & c'eſt dommage qu'on en ait ainſi contrecarré l'Editeur, & qu'on l'ait empêché de la rendre incomparablement meilleure.

VIII.

Voyage Hiſtorique d'Italie: contenant des Recherches éxactes ſur le Gouvernement, les Mœurs, les Fêtes, les Spectacles, & les Singularitez des Villes où l'Auteur a paſſé; des Avantures curieuſes & des Faits intéreſſans arrivez depuis peu, & qui concernent divers Princes, Papes, Cardinaux, Prélats, & autres grands Perſonnages, vivans encore pour la plûpart. Ouvrage ſemé d'un grande nombre de bonnes Pieces fugitives de Poëſie, & de Paſquinades ingénieuſes, qui ont rapport à l'Hiſtoire du Tems. A la Haye, chez M. G. de Merville, in 12. 2 voll. 1729. Tom. I. 624 pp. Tom. II 483 pp. ſans la Table.

CE Titre, tout chargé qu'il eſt, eſt défectueux: le Nom de l'Auteur, qu'on n'y trouve point, y étoit abſolument néceſſaire. Des Anecdotes, telles que ce Livre en contient, ont plus beſoin d'Autorité que tout autre eſpéce de Faits: & quelle Autorité peuvent-elles tirer d'un Auteur Anonyme? Auſſi, cette ſorte de Livres, dont il n'y a que trop d'Exemples, courent-ils le riſque

risque d'être confondus avec ces misérables Libelles scandaleux, qui ne méritent pas plus de foi que des Panégiriques. Au reste, cet Ouvrage n'est pas fort instructif pour ce qui regarde le *Gouvernement*, les *Mœurs*, & les *Singularitez des Villes*; &, quoique tissu de Pasquinades, Bons-Mots, & Médisances, il n'en est guéres plus intéressant. Entre autres Expressions hazardées, nous y en avons trouvé une fort singuliére; savoir le Mot *Oculiste* pris pour *Spectateur*. „ Ce „ Jardin est fort curieux pour les *Oculistes* „ & les Naturalistes. „ Il y a aussi quelques Noms propres fort altérez, & qu'on a néanmoins crû bons, puis qu'ils y sont répétez diverses fois. Tels sont ceux du *Pansilipe*, & du *Marquis de Couré*; au lieu desquels il falloit sans doute *Pausilype* & le *Marquis de Cœuvres*. On y attribue au Conclaviste du Cardinal Paolucci la même Imprudence qui a tant été reprochée au fameux Nicolas Perrot, Conclaviste du Cardinal Bessarion, & qui fit perdre à celui-ci la Tiare, & à l'autre le Chapeau de Cardinal: & peut-être n'est-ce qu'une Historiette renouvellée des Grecs, tant pour grossir l'Ouvrage, que pour réjouïr le Lecteur. Ce ne seroit pas la seule de ce Caractére; car, la plupart de ce qui se dit ici contre Alexandre VII, & ses Neveux, paroît tiré d'une violente Satire, publiée peu après la Mort de ce Pape sous le Titre de *Sindicato d'Alessandro VII, con il suo Viaggio nell' altro Mondo.*

IX.

IX.

JOANNIS HENRICI HEIDEGGERI *de Hiſtoriâ Sacrâ Patriarcharum Exercitationes Seleꝛtæ.* Tiguri, ex Officinâ Byrckliniânâ, 1729, in 4. 2 voll. Tom. I. 496. pagg. Tom. II. 588. pagg.

IL y a déja très long-tems que cet Ouvrage eſt connu dans la République des Lettres*; & il n'y a gueres de Savans qui ne ſachent, qu'il eſt rempli d'une très profonde Erudition. Il contient en tout XLVII *Exercitations*, dont nous nous contenterons d'indiquer les Sujets.

Les XXIII, qui compoſent le I Volume, ſont. *I. De Oeconomiâ Patriarcharum. II. De Politiâ Patriarcharum. III. De Eccleſiâ & Theologiâ Patriarcharum. IV. De Adamo & Evâ. V. De Caïno & Habele. VI. De Sethitis & Caïnitis. VII. De Poligamia Lamechi. VIII. De Theologiâ Caïnitarum, & Idololatriâ Ante-Diluvianâ. IX. De Raptu Enochi. X. De Prophetiâ Enochi. XI. De Nephillim, ſeu Gigantibus Ante-Diluvianis. XII. De Anno Patriarcharum. XIII. De Ætate Patriarcharum uſque ad Diluvium. XIV. De Longævitate Patriarcharum. XV. De Eſu Carnium retro Diluvium licito. XVI. De Linguâ & Litteris Patriarcha-*

* Dès l'année 1667. il avoit été imprimé à Amſterdam; & on l'y avoit rimprimé en 1688. Ces deux Editions ſont en 2 volumes in 4, de même que celle-ci.

charum. XVII. De Arca Noëticâ. XVIII. De Diluvio Noëtico. XIX. De Palingeneſiâ Mundi. XX. De Prophetiâ Noeticâ. XXI. De Turri Babel, & Confuſione Labii. XXII. De Diſperſione Gentium. XXIII. De Patriarchis Gentium Japheticis, Chamitis, & Semitis.

Les XXIV, qui compoſent le II Volume, ſont. *I. De Patriarchis Chaldæis. II. De Melchiſedecko. III. De Abrahamo. IV. De Raptu Saræ gemino. V. De Bello Pentapolitano. VI. De Hagare & Iſmaele. VII. De Fœdere Abrahamico, ejusque Signo Circonciſione. VIII. De Excidio Sodomæ. IX. De Tentatione Abrahami, & Ligatione Iſaci, X. De Sinu Abrahæ. XI. De Iſaco. XII. De Eſavo. XIII. De Jacobo. XIV. De Teſtamento Iſaci. XV. De Jacobi Peregrinatione Meſopotamica. XVI. De Scalâ Jacobi. XVII. De Monomachiâ Jacobi. XVIII. De duodecim Patriarchis. XIX. De Dudaim Rubenis. XX. De Hiſtoria Joſephi. XXI. De Jacobi Migratione in Ægyptum. XXII. De Ultimis Jacobi. XXIII. De Jacobi Teſtamento, ſive Benedictionibus Propheticis XII Patriarcharum. XXIV. De Annis Patriarcharum poſt Diluvium.* Ce ſecond volume finit par une *Chronologie Sacrée des Patriarches*, depuis Adam juſqu'à la Mort de Jacob.

X.

X.

Les Impoſteurs inſignes, ou Hiſtoire de pluſieurs Hommes de Néant de toutes Nations, qui ont uſurpé la Qualité d'Empereur, de Rois, & de Princes; des Guerres qu'ils ont cauſé, &c. Par JEAN-BATISTE DE ROCOLLES. Bruxelles, van Vlanderen, 1728, in 8. 2 voll. Tom. I. 374 pagg. Tom. II. 320 pagg. avec Figures.

CET Ouvrage, après avoir été imprimé à Paris, en 1679, in 12, avoit été augmenté de moitié, & rimprimé à Amſterdam, chez Abraham Wolfgang, en 1683, in 12. A quelques mauvais Quatrains près, qui ſe trouvoient ſous les Portraits imaginaires de ces Impoſteurs; & à une Epitre Dédicatoire près, qu'on en a retranchée, & à laquelle les Lecteurs ne perdent pas grand' choſe, cette troiſieme Edition eſt toute ſemblable à la ſeconde: & ce qu'on a oſé avancer dans un *Avertiſſement au Lecteur* qui ſe trouve à la tête de cette nouvelle Edition, *qu'on y a fait une Augmentation conſidérable... de pluſieurs Mémoires dont elle eſt notablement augmentée*, eſt une Impoſture, qui tiendroit aſſez bien ſon Rang parmi celles dont ce Livre fait l'Hiſtoire, s'il ne s'y agiſſoit de quelque choſe de fort au deſſous de la Qualité de Roi, de Prince, ou d'Empereur. Il eſt vrai que l'Auteur n'a point fait difficulté de faire entrer dans ſon Recueil l'Avanture de l'Amphytrion moderne, ou de Martin Guerre, qui n'aſpiroit

à rien moins qu'à ce haut Rang; & que c'eſt une Exception qui en autoriſeroit ſuffiſamment une autre. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt une aſſez mauvaiſe Compilation que ce Recueil, de même que tous les autres Ouvrages du Sr. de Rocolles: & c'eſt dommage, qu'un Sujet auſſi curieux & auſſi intéreſſant que celui-là n'ait point été manié par quelque plus habile main; vû qu'il eſt très rare que ce ſoient des Idiots qui entreprennent de jouër de ſemblables Rolles, & qu'il y auroit beaucoup d'Agrément à voir des Intrigues auſſi délicates & auſſi intéreſſantes que les leurs bien décrites & bien développées.

XI.

SIMONIS VALLAMBERTI, *Hedui, Avalonenſis, Vita M. Tullii Ciceronis Filii. Acceſſit* ANDREÆ SCHOTTI *Soc. Jeſu, Cicero Pater à Calumniis vindicatus. Cum Prefatione* JO. ALB. FABRICII. Hamburgi, Koenig & Richter, 1729, in 8. 183 pagg. ſine Præf. & Paralip.

C'eſt-à-dire,

Vie de Ciceron le Fils, & Apologie de Ciceron le Pere, &c.

MR. Fabricius a cru qu'il feroit plaiſir au Public de lui redonner ces deux petits Ouvrages, qui étoient devenus fort rares. Le prémier avoit autrefois été imprimé ſous ce Titre, *M. T. Ciceronis Vita, continens Rerum tum ab aliis, tum ab ipſo, domi*

domi foriſque præclarè geſtarum Hiſtoria, à Paris, chez Barthelemi Macé, en 1587, in 8: & Mr. Fabricius croit qu'on le lira avec plus d'Agrément & d'Utilité, que l'*Hiſtoire des quatre Cicerons*, qui parut il y a quelques années, & dont la plus grande partie étoit tirée de l'Ouvrage de Vallambert. Le ſecond avoit été imprimé à la fin des *Quæſtiones Tullianæ* du Pere Schott, dont il faiſoit le V Livre, à Anvers, chez Henri Ærſtius, en 1613, in 8, & diverſes autres fois depuis. Il eſt ſuivi d'un *Epilogus de Cauſſis corruptæ Eloquentiæ*, & d'un *Index Interpretum Ciceronis*, tiré de même des *Quæſtiones Tullianæ* de Schott; mais, qu'on pourroit rendre incomparablement plus ample & plus utile, vû le grand nombre d'Interprêtes qui ont depuis travaillé ſur cet Auteur.

XII.

Hiſtoire Littéraire de la Ville de Lyon; avec une Bibliotheque des Auteurs Lyonnois, Sacrez & Profanes, diſtribuez par Siécles: par le Pere DE COLONIA, *de la Compagnie de Jeſus.* Lyon, François Rigollet, 1728, in 4, 291 & 414 pagg. ſans l'Epitre Dédicatoire & la Préface.

CE Livre eſt diviſé en II Parties, & ne répond nullement à ſon Titre, ni à l'Idée qu'il fait naître naturellement dans l'Eſprit des Lecteurs: car, la I eſt un Traité des *Antiquitez de la Ville de Lyon*, déjà imprimé en tout ou en partie, à Lyon, en

1702, in 12; & la II eſt une eſpéce d'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* des VI prémiers Siécles de cette Ville, ſi chargée de Diſſertations & de Diſcuſſions Critiques, qu'à peine l'Hiſtoire Littéraire y entre-t-elle pour quelque choſe. Si l'Auteur traite de même les Siécles ſuivans, il pourra bien nous donner vingt ou trente Volumes de même Groſſeur, qui ne ſeront pourtant rien moins que l'*Hiſtoire Littéraire de la Ville de Lyon*, & la *Bibliotheque des Auteurs Lyonnois*. Ces ſortes d'Ouvrages demandent plus d'Ordre & de Préciſion; & ne ſont eſtimez, qu'autant qu'ils ſont clairs & méthodiques: &, puis que le Pere DE COLONIA vouloit abandonner d'auſſi bons Guides à cet égard que ceux qu'il avoit dans ſa propre Société; ſavoir, Ribadeneira, Alegambe, & Sotwel; il devoit au moins en ſuivre qui leur fuſſent préférables, tels que les PP. Quetif & Echard, qui nous ont donné, dans leurs *Scriptores Ordinis Prædicatorum recenſiti*, la plus belle Hiſtoire Littéraire, & le plus beau Corps de Bibliotheque, qu'on ait encore vû juſqu'à ce jour.

XIII.

Supplementum Novum Purpuræ Doctæ; ſeu Vitæ, Legationes, Res geſtæ, Obitus, aliaque Scitu ac Memoratu digna eorum S. R. E. Cardinalium, qui in tribus Purpuræ Doctæ *Voluminibus hinc inde deſiderati, nunc verò ſuo quiſque Loco reſtituti ſunt, numero prope CCCC, in IV Libros diviſi, ac uno Volumine collecti: per* GEORGIUM

GIUM JOSEPHUM AB EGGS, *Canonicum & Cuſtodem Eccleſiæ Rheinfeldienſis.* Auguſtæ Vindelicorum & Græzii, Phil. Mart. & Joann. Weith Hæredes, 1729, in folio, 670 pagg.

LES trois prémiers Volumes de cet Ouvrage ont été imprimez à Munich, chez Jean-Jaques Remy, en 1714, in folio; & ces trois Volumes, joints à ce quatriéme, ſont la plus ample & la meilleure Collection qu'on ait ſur ce Sujet. HENRI-LOUIS DE LA ROCHE-POZAI, Evêque de Poitiers, en avoit autrefois donné une, qui fût imprimée ſous le Titre de *Nomenclator S. R. E. Cardinalium qui ab anno Chriſti* 1000 *quippiam commentati ſunt*, à Toulouſe, chez Dominique de la Caſe, en 1614, in 4, ſans ſon Nom; & puis avec ſon Nom, à Poitiers, en 1616, auſſi in 4: mais, comme il ne l'avoit faite que dans le Deſſein d'augmenter le Nombre des Cardinaux, ce qui ne lui réüſſit point, il ne s'étoit pas donné beaucoup de peine pour la rendre complette, & il n'y avoit mis que les plus célébres & les plus connus de ces Prélats. FRANCESCO MARIA TURRIGIO, Chan. de St. Nicolas à Rome, donna quelque choſe d'un peu plus étendu ſous le Titre ſuivant, *De Eminentiſſimis Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Scriptoribus Cardinalibus*: & cela fut imprimé à Rome, chez Paolini, en 1641, in 4. Enfin, le Pere AGOSTINO OLDOINI, Jéſuite, augmenta très conſidérablement ce Deſſein dans un Ouvrage intitulé *Athenæum Romanum, in quo Summorum*

Pontificum & Pseudo-Pontificum, nec non S. R. E. Cardinalium & Pseudo-Cardinalium, Scripta publicè exponuntur, & imprimé à Perouse, chez Zecchini, en 1676, in 4. Mais, cette Collection ne passe point pour éxacte; &, quant à l'Etendue, elle n'approche nullement de celle-ci.

XIV.

Bibliotheca Uylenbroukiana, sive Catalogus Librorum quos collegit Vir eximius D. Gosuinus Uilenbroek, in III. Partes divisus. Amstelodami, Wetstennii & Smith, 1729, in 8. Pars I. 296 pagg. Pars II. 276 pagg. Pars III. 247 pagg.

Il y a certainement de très beaux & très bons Livres dans ce Catalogue; mais, il s'en faut beaucoup qu'on en eut pû faire trois semblables Volumes, si l'on n'avoit affecté d'en détailler ennuieusement jusqu'aux moindres Articles, & si l'on ne les avoit outre cela chargés de Recommandations charlatanes & ridicules, encore plus trompeuses que celles du Catalogue d'une Bibliotheque de la Haye dont beaucoup de Gens furent les Duppes en 1715. En effet, outre quantité des Préfaces toutes pleines de semblables Charlatanneries, il n'y a presque point d'Article qui n'ait la sienne particuliere; & c'est quelque chose de risible de voir presque tous les Volumes de cette Bibliotheque ornez de l'Eloge pompeux de *supra fidem elegantissimus*, ou de quelque autre semblable. On y met tout à profit avec beaucoup

de

de foin; par exemple, deux Volumes séparez du *Plutarque de Vascosan*, qu'on y vante comme quelque chose de fort recommandable: & il n'y a pas même jusqu'à la Date fautive d'une ancienne Edition, qu'on n'y fasse extrémement valoir comme étant effectivement de 1444‡. On a pourtant bien pu voir, qu'elle devoit être au moins de quarante ou cinquante ans plus nouvelle: puis qu'on y a remarqué des Chiffres, des Signatures, & des Reclames; qu'on paroit ne point ignorer quand leur Usage a été introduit dans l'Imprimerie; & que ce sont des choses dont on ne manque guéres de noter le Défaut, lors que cela peut servir à enchérir le Livre.

NOUVELLES LITERAIRES*.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT SUR L'ODER.

JOACHIMI HOOPII *Commentatio succincta ad Institutiones Justinianeas; una cum Præcognitis Jurisprudentiæ utilissimis.* Francofurti ad Viadrum, Jer. Schrey, 1728, in 4. Ce *Commentaire succinct*, ne laisse pas de contenir 1036 pages, sans en compter

‡ *Part. III. pag.* 7.

* *Nous les donnons telles que nous les recevons de ceux qui veulent bien nous les communiquer; & nous en userons toujours de même.*

70 pour les *Præcognita*. Ce n'eſt ici qu'une nouvelle Editions qui a été précédée de diverſes autres.

ARNOLDI WESENFELD *Methodus diſputandi & conferendi, hoc eſt Ratio & Via rectè & artificioſè in omnibus Artibus & Scientiis diſſerendi; tradens aliquot Doctrinas & Regulas ex probatis & optimis Autoribus deſumptas.* Francof. ad Viadrum, Schrey, 1729, in 8.

ROSTOCH.

PHILIPPI FRIDERICI HANE *Tentamina Philoſophiæ Eclecticæ, in quibus tum recta Philoſophiæ Arcem ingrediendi Via panditur, tum etiam occaſione ferente Chriſt. Wolffii, Andr. Radingeri, Chriſt. Thomaſii, Chriſt. Aug. Heumanni Placita nonnulla modeſtè expenduntur.* Roſtochii, Georg. Lud. Fritſch, 1729, in 8.

Viri cujusdam ſummè reverendi Salani Sententia atque Argumenta de Deſcenſu Chriſti ad Inferos, nec non de Moralitate Sabbati. Roſtochii, Sumptibus Authoris, 1729, in 8.

IENE.

SAMUELIS FREDERICI WILLEMBERGII Tractatio Synoptica de Pactis Ante-Nuptialibus. *Jenæ, Jo-Phil. Haaſius*, 1729, *in* 4. C'eſt une nouvelle Edition augmentée.

JO. HENRICI MAII Schediaſma Theologcum de Theoſophia Chriſtianorum Uni-

Universali. *Ienæ*, *Joan. Phil. Haasius*, 1729, *in* 4. Cette Piéce avoit déja été imprimée à Giessen en 1699.

HELMSTAD.

GOTLIEB SAMUELIS TREVERI, Polit. Moral. & Hist. Profess., Anastasis veteris Germani, Germanæque Feminæ cum integro Vestitu comparentis; quorum Effigies rarissima in Urnâ propè Bostampium cum aliis Reliquiis hic exhibitis inventa, nunc ex Antiquitatum Germanicarum Penu uberiùs explicantur. *Helmestadii*, *Christ. Frid. Weygandus*, 1729, *in* 4.

ERNESTI LEOPOLDI FRID. BEHMII Interpretatio Locorum quorumdam quæ in B. Luthero aliisque Theologis Sæculi Reformationis nonnullis Difficultatem in Articulo de Prædestinatione habere videntur. Cum Præfatione JO. LAUR. MOSHEMII. *Helmestadii*, *Sebastianus Buchholzius*, 1729, *in* 4.

GIESSEN.

JO. GEORGII ESTOR Specimen I Juris Publici Hassiaci de Statu & Origine Landgraviatûs Hassiæ, Monimentis ineditis illustratum. Interspergunturque, tam de Hessorum Majestatis, quam Principum Hessiacorum Equestri Sigillo Benedicta. *Giessæ*, *Joannes Mullerus*, 1729, in 4.

WURTZBOURG.

IGNATII RODERIQUE Disceptationes de Abbatibus, Origine, primævâ Constitutione Abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis & Stabulensis: oppositæ Observationibus DD. Edm. Martenne & Ursini Durand. *Wirceburgi*, *M. A. Engmana*, 1728, *in folio*.

JO. CASP. BOXBERGER Media sine Remediis & Medicamentis à Pharmacopeia depromptis Sanitatem diutiùs conservandi, & in seram usque Senectutem prorogandi. *Herbipoli*, *Will. Fuggart*, 1729, *in* 8.

NUREMBERG.

JOANNIS ALEXANDRI DOERRLINI Commentatio Historica de Nummis Germaniæ Mediæ, quos vulgò *Bracteatos* & *Cavos*, vernaculè Blech-und Hohl-Munzen, appellant; nec non Lamiuaribus quibusdam medii Ævi bilateralibus: qui maximam partem Weissemburgi in Noricis vicinisque Agris eruti sunt ac reperti. Accessit Disquisitio de Pecuniæ medii Ævi Valore, Nummorumque nostræ Ætatis Origine. *Norimbergæ*, *Jul. Arnoldus Engelbrecht*, 1729, *in* 4. *cum Figuris*.

LEIPSIC, FRANCFORT, & COLOGNE.

MARTINI GURISCH Consideratio Physico-Medico-Forensis de Salivâ Humanâ;

nâ; ubi etiam de Morsibus Brutorum & Hominis, de Rabie & Hydrophobia, &c. *Lipsiæ, Weidman*, 1729, *in* 4.

Silesiacarum Rerum Scriptores aliquot adhuc inediti. Accedunt Codicis Silesiæ Diplomatici Specimen, & Diplomatarium Bohemico-Silesiacum, &c. Omnia adornata à FRIDERICO WILHELMO DE SOMMERSBERG, Equite Silesio. *Lipsiæ, Mich. Habertus*, 1729, *in folio 2 voll.* On pourra parler plus amplement de ces deux Ouvrages dans le Volume suivant.

FRANC. BALDUINI Justinianus, sive de Jure Novo Commentariorum Libri IV, cum Præfatione NIC. HIERON. GUNDLINGII. *Lipsiæ, ex Officina Crugiana*, 1728, *in* 8.

BURCHARDI GOTTHELFII STRUVII Introductio in Notitiam Rei Litterariæ & Usum Bibliothecarum; Editio quinta. Accedunt Ejusdem Supplementa; JOANNIS CHISTOPHORI COLERI Analecta; itemque MICH. LILIENTALII Annotationes. *Francofurti & Lipsiæ, Ernestus Claudius Baillard*, 1729, *in* 8. Ce n'est que le prémier Volume de cette nouvelle Edition. Nous en parlerons, lors qu'elle sera complette.

JO. FRANC. BUDDEI Elementa Philosophiæ Instrumentalis, Theoreticæ & Practicæ, in Tabulas Synopticas redacta: edita à M. ADAMO CASP. SCHOEPPERLINO. *Lipsiæ & Francofurti, Jo. Mart. Gollnerus*, 1729, *in* 8.

Meditationes de Origine, Indole, Effectibus,

tibus, atque Historiâ Juris reformandi Regum atque Principum, nec non Statuum Imperii Romano-Germanici circa Religionem; ex Jure Naturali, Legibus, atque Actis Imperii Publicis; Historiaque Germanicâ, duabus Partibus atque distinctis Capitibus evoluta. *Francofurti & Lipsiæ, Mezler & Erhard*, 1728, *in* 8.

CLEMENTIS XI, Pont Max., Opera Omnia, in quibus continentur, I. Ejus Orationes Consistoriales; II. Homiliæ; III. Epistolæ & Brevia; IV. Bullaria: secundum Exemplaria Romana fideliter repetita. Accedit Vita Clementis XI, à Præsule quodam Romano perscripta. *Francofurti, Sumpt. Weidmannianis*, 1729, *in folio* 2 *voll.*

Spiritus Nervosus immerens exul pristinis Laribus avitisque Sedibus summo jure restitutus, ac ab iniquis Imputationibus Andr. Ottomani Goelickii denuo absolutus; patrocinante curâ JOANNIS PHILIPPI BURGGRAVII. *Francofurti, Frid. Will. Forsterus*, 1729, *in* 4.

RAPHAELIS KONDIG Elenchus Privilegiorum Regularium tam Mendicantium quàm non Mendicantium, maximè Cistercienſium, quatenus post Concilii Tridentini Sanctiones, & Summ. Pontificum ab hinc Constitutiones ad huc in usu viridique observantiâ sunt. *Coloniæ, Thurnisii*, 1729, *in* 8.

AUSBOURG & STRASBOURG.

Sti. VINCENTII FERRERII, Ord. Præd., Opera, seu Sermones de Tempore

&

& de Sanctis, cum Tractatu de Vitâ Spirituali; edita opera & studio GASPARI ERHARD, Parochi in Parr. *Augustæ Windel.*, *Jo. Strutter*, 1729, *in folio.*

JO. BOECLERI Cynosura Materiæ Medicæ continuata, ad Cynosuræ Materiæ Medicæ Hermannianæ imitationem collecta. *Argentorati*, *Jo. Beckius*, 1729, *in* 4.

JO. HENR. HERTTENSTEIN Trigonometria Sphærica nova Ratione passim demonstrata & aucta. *Argentorati*, *H. Leon. Stein*, 1729, *in* 4, *Figur.*

On pourra parler de ces deux derniers Articles dans le Volume suivant.

FRANCE.

PARIS.

On nous promet dans peu de tems quelques nouveaux Volumes des *Mémoires de l'Academie des Inscriptions & des Belles-Lettres*, aussi bien que la derniére Année de l'*Histoire & Mémoires de l'Académie des Sciences.* Celle de l'*Académie Françoise*, *par Mr. l'Abbé* D'OLIVET paroit déjà, & vous ne tarderez point à l'avoir. Voici en attendant les Titres de quelques Livres nouveaux.

Paraphrase de l'Ecclésiaste, avec des Remarques, par le P. HARDOUIN, Jésuite. *Paris*, *Rollin*, 1729, *in* 12.

Histoire de la Ville & des Seigneurs de Coucy; avec des Notes ou Dissertations, & les Piéces justificatives: par Dom Toussaints du Plessis, Bénédictin de la Congrégation de St. Maur. *Paris*, *Babuty*, 1729,

1729, *in* 4. Il y a un long Extrait de celui-ci dans le *Journal des Savans*.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres; avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages. Tome VII. *Paris*, *Briasson*, 1729, *in* 12.

Méthode pour étudier l'Histoire; avec un Catalogue des principaux Historiens, & des Remarques sur la Bonté de leurs Ouvrages, & sur le Choix des meilleures Editions: par Mr. l'Abbé LENGLET DU FRESNOY. *Paris*, *Pierre Gandouin*, 1729, *in* 4. 4 vol. Magnifique Edition, & incomparablement meilleure que toutes les précédentes: mais, qui n'est pourtant point exempte de Fautes, & même de Fautes très considérables. En voici une, par exemple, qu'on n'est pas peu surpris de trouver dans un Livre destiné à prescrire la meilleure *Méthode pour étudier l'Histoire*. Non seulement on y place le Concile de Pise après celui de Constance, tant dans le Corps de l'Ouvrage, & dans la Table des Matières, que dans les deux *Catalogues des Historiens*; mais même on y dit en propres termes, que *le Concile de Pise fut une Suite du Concile de Constance*. Cet Endroit est peut-être un de ceux en quoi *le Manuscrit Original de l'Auteur est fort différent de l'Imprimé*, & auxquels il s'est solennellement engagé d'avoir *fait de mettre Ordre*: Avertissement, glissé néanmoins comme à la dérobée, & imprimé vraisemblablement sans la Participation du Libraire. Quoi qu'il en soit, ce *Mécompte*

Tom. I. pag. 556. 563. 565.
Tom. II p. 473.
Tom. III p. 109.
Tom. III p. 110.
Tom. III p. 421.

compte n'eſt gueres moins remarquable, que celui dont on reprend ici Mr. Struvius, d'avoir conſeillé la Lecture des *Hiſtoires Ethiopiques d'Héliodore*, pour apprendre l'Hiſtoire d'Ethiopie; & il ſera apparemment corrigé dans la *Nouvelle Edition*, qu'on dit que l'Auteur eſt allé faire de ſon Ouvrage en Hollande, au hazard de ruiner le Libraire qui a imprimé celle-ci, & de ſe confirmer le Titre d'Homme *fameux par ſes Avantures encore plus que par ſes Ouvrages*. Si cette Nouvelle eſt vraie, il ne feroit point mal de profiter de cette Occaſion, pour rectifier diverſes autres choſes dans ſa *Méthode*; ſurtout, pour réduire à de plus juſtes Bornes ſes *Catalogues des Hiſtoriens*: car, on eſt effraié de deux gros Volumes in quarto ſur ce ſeul Sujet. Le prémier de ces Catalogues, étant entiérement répété dans le ſecond, ne paroît nullement néceſſaire: & il faudroit rétrancher du ſecond, non ſeulement beaucoup de Répétitions *accablantes*, & qui ne font que le groſſir mal-à-propos; mais même un très grand nombre d'Articles peu importans, dont il eſt étonnant que l'Auteur l'ait ainſi ſurchargé: Articles néceſſaires, à la verité, dans une *Bibliotheque Hiſtorique particuliére* telle que celle du P. le Long, d'où l'on ne doit rejetter rien de tout ce que l'on connoit de ſon Sujet: mais inutiles & ſuperflus dans une *Bibliotheque générale & choiſie des Livres d'Hiſtoire* telle que celle-ci, où l'on ne doit admettre que ce que l'on connoît de meilleur & de plus utile ſur chaque Sujet particulier. D'ailleurs,

Tom. I. Prés. pag. XIII.

Mém. Hiſt. & Crit. Déc. 1722, p. 75.

Tom. III. p. 277.

leurs, les Jugemens de l'Auteur ne ſont pas toujours bien fondez: témoin celui qu'il fait d'Altamura, qu'il regarde comme *un Bibliothequaire des plus éxacts & des plus eſtimez*, mais dont les Savans, & même les Dominicains, ſe gardent bien de juger ainſi; & la Préférence qu'il donne à l'*Hiſtoire de l'Egliſe* du Miniſtre Banage ſur les *Annales Eccleſiaſtici ab Auguſto ad Phocam* de Banage de Flottemanville, en quoi il trouvera bien peu de Perſonnes de ſon Avis. Il diſtribue ſouvent avec aſſez peu d'Equité la Louange & le Blâme: témoin l'Eloge riſible qu'il fait, du Sieur Vander Aa, Libraire à Leide, qui n'eſt ni moins *mauvais Copiſtes de toutes* ſortes *de Cartes*, ni *Ouvrier plus connoiſſeur* & moins *avide de gain*, que *Pierre Mortier* ou *le bon-homme de Fer*, & qu'il éxalte néanmoins avec autant de zéle que s'il lui avoit fait préſent de ſa *Gallerie du Monde* ou de ſon *Theſaurus Italiæ*; & l'Injure atroce qu'il avance ſans Preuves contre les Srs. Wetſteins Libraires à Amſterdam, dont il ne diroit pas pis, quand bien même ils lui auroient refuſé un *Bayle* ou un *Caniſius*. Enfin, il inſulte quelquefois cruellement des Corps entiers: témoins les Religieux, dont il ne parle guéres qu'en termes fort offenſans, & peu dignes d'un Eccléſiaſtiques; & les Libraires, dont il ſemble vouloir prévénir les juſtes Plaintes qu'il ſeroient en droit de former contre lui. Malgré tout cela, cet Ouvrage eſt un bon Livre, & même un très bon Livre; car, on peut être habile Homme, & mauvais Juge,

Tom. III. p. 160.

Tom. III. p. 103.

Tom. I. p. 27. 28.

Tom I. p. 10. 28.

Tom I. p. 568. *Wetſtein le Pere, Libraire, honnête-homme, ſes Fils ne lui reſſemblent pas.*

Tom. I. p. 544. 565.

Juge, comme l'Auteur le remarque très bien lui-même en termes plus énergiques: & les Sieurs Wetsteins, tout offensez qu'ils sont, le rimprimeroient sans doute très volontiers eux-mêmes, s'ils ne craignoient avec justice, que, leur Impression finie, l'Auteur n'allât tout aussi-tôt en augmenter quelque *Nouvelle Edition* ailleurs. Tom. I. p. 196.

Tables Chronologiques de l'Histoire Universelle, par Mr. l'Abbé LANGLET DU FRESNOY. *Paris, P. Gandouin*, 1729. Ces Tables sont très claires & très bien disposées, & feront sans doute d'un très grand Usage dans l'Etude de l'Histoire. Ce sont 4 grandes Feuilles ouvertes, dont deux sont pour les Tems qui ont précédé la Naissance de Jesus-Christ, & les deux autres pour ceux qui l'ont suivie *jusqu'aux Regnes heureux de Charles VI, de Louis XV, & de Philippe V.* Les deux prémiéres se peuvent coller l'une au dessus de l'autre, & les deux autres de même. Elles ne sont point imprimées, mais gravées, & pouvoient l'être plus proprement & plus distinctement.

Nouvelle Description de l'Egypte, contenant des Remarques curieuses sur la Geographie ancienne & moderne de ce Païs, sur ses Monumens anciens, sur les Mœurs & la Religion de ses Habitans, son Gouvernement, son Histoire Naturelle, &c; composée sur les Mémoires de Mr. MAILLET Consul de France au Caire, par Mr. LIEBAUX Geographe du Roi, & enrichie de Cartes & de Notes, tirée des Auteurs an-

ciens & des plus célébres Voyageurs. *Paris, Rollin, in* 4, encore ſous Preſſe.

Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, Geographiques, Chronologiques, & Phyſiques, tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes & à la Chine par les PP. de la Compagnie de Jeſus: redigées & publiées par le P. SOUCIET de la même Compagnie. *Paris, Rollin*, 1729. *in* 4. Ce ſera un Ouvrage Périodique, dont on donnera un Volume tous les ans.

ANGLETERRE.

LONDRES.

On vient de publier ici *A ſure Guide to Builders, &c.* Le Guide aſſuré des Architectes, ou les Principes & la Pratique de l'Architecture, demontrez géometriquement, pour l'uſage des Travailleurs en general: avec un Appendix, où l'on explique pluſieurs Actes de Parlement, qui ont du raport à ce Sujet. Le tout éclairci par un grand nombre de Deſſeins de Frontiſpices, de Fenêtres, de Plat-fonds, &c. en 82 grandes Planches in 4.

A Treatiſe of Arithmetick, &c. Traité d'Arithmetique en Nombres entiers, & en Fractions; où toutes les Régles ſont expliquées clairement, & démontrées; avec pluſieurs Tables néceſſaires, & des Queſtions très utiles, &c. Par feu Mr. THOM. WESTON, ci-devant Maitre en l'Ecole

de

de Greenwich ; publié par ſon Frere, à Londres, in 4.

Litteræ de Re Nummaria, in oppoſition, &c. Lettres ſur les Monnoyes, où l'on réfute l'Opinion commune, qu'il n'y avoit jamais plus de Sept *Denarii* Romains dans une Once ; avec quelques Remarques ſur le Livre & les Tables du Docteur Arburthnot, & quelques autres Obſervations mêlées, néceſſaires pour l'Intelligence des anciens Auteurs ; par GUIL. SMITH, Curé de Mekſonby dans la Province d'York. A Newcaſtle, & ſe trouve à Londres chez Rivington près de St. Paul.

On vient de donner une nouvelle Edition de l'excellent Ouvrage du Docteur Prideaux; *The Old and New Teſtament*, &c. L'Ancien & le Nouveau Teſtament unis dans l'Hiſtoire des Juifs & des Nations voiſines &c. en 4 voll. in 8. chez R. Knaplock près de St. Paul.

On a imprimé auſſi, *A Letter from Roma.* Lettre écrite de Rome, où l'on montre l'éxacte Conformité qu'il y a entre le Papiſme & le Paganiſme, & que la Religion des Romains d'àpréſent eſt entiérement tirée de celle de leurs Ancêtres Payens : par CONYERS MIDDLETON, Docteur en Théologie, & Bibliothécaire de Cambridge. Londres, chez Innys, in 4. Ce Livre n'eſt pas fort gros, mais il eſt aſſez eſtimé.

Voici un Livre nouveau, qui doit intéreſſer ceux qui aiment l'Hiſtoire d'Angleterre: *Hiſtoria Vitæ & Regni Richardi II. Angliæ Regis à Monacho quondam de Eriſham con-*

ſignata; accedunt alia vetuſtatis Monumenta; è Codicibus MSS. nunc primus edidit THOM: HEARNE. *A. M.* Mr. Hearne a déja enrichi la Republique des Lettres de quantité d'Ouvrages de ce Caractere; & il n'y a guere d'Ecrivain plus attaché que lui à illuſtrer l'Hiſtoire de ſon Païs.

On propoſe d'imprimer par Souſcription un autre ancien MS. qui regarde l'Hiſtoire d'Angleterre; en voici le Titre. JOANNIS TRIKELOWE *Annales Edwardi II.* HENRICI BLANCFORDI *Chronicon.* On y ajoutera, l'Hiſtoire de la Canoniſation de Guill. Marchin Evêque de Bath-&-Wells, la Commiſſion pour enfermer Jean Cherde dans ſon Apartement à Crukerne pour toute ſa vie, la Chartre pour la Fondation de l'Hôpital de la Trinité à Ilcheſter. Ce Livre eſt actuellement ſous Preſſe : le prix eſt d'une Guinée pour le grand papier, & d'une demi-guinée pour le petit.

Autre Livre qui s'imprime par Souſcription. *SS. Patrum Apoſtolicorum* BARNABÆ, CLEMENTIS, HERMÆ, IGNATII, & POLYCARPI, *vera Opera; cum Verſionibus, & ſelectis Variorum Notis*, par RICHARD RUSSEL: in 8. 2 voll. de 40 feuilles; 6 Schelings en blanc pour le petit papier, & 14 pour le grand.

Monſieur TREVIGAR, Membre de Clare-hall, à Cambridge, propoſe de faire imprimer un *Traité Analytique des Sections Coniques*, en Latin, tiré principalement du Marquis de l'Hôpital; avec pluſieurs autres

Pro-

Propoſitions, Corollaires, & Lemmes, néceſſaires pour entendre les Principes de Mr. Newton. Les Figures ſeront gravées en cuivre, par les meilleurs Graveurs. Ce ſera un in 4. On prend 8 Schellings en blanc pour le petit papier, & 12 pour le grand; payant la moitié en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant le Livre. Les Souſcriptions ſe prennent chez Innys près de St. Paul, & chez l'Auteur à Cambridge.

Enfin, W. Roberts a imprimé, & J. Brundley débite, le Tome III de *l'Etat de la France, par Mr. le Comte* DE BOULAINVILLIERS: *contenant XIV Lettres ſur les Anciens Parlemens de France, ou l'Hiſtoire de ce Royaume, depuis le commencement de la Monarchie, juſqu'à Charles VIII. On y a joint des Mémoires préſentez à Mr. le Duc d'Orleans, avec une Table Alphabétique pour les trois Tomes.* Londres 1712, in folio.

PAIS-BAS.

AMSTERDAM.

Traité de la Police, où l'on trouvera l'Hiſtoire de ſon Etabliſſement, les Fonctions & les Prerogatives de ſes Magiſtrats, les Loix & tous les Reglemens qui la concernent. On y a joint une Deſcription Hiſtorique & Topographique de Paris, & huit Plans gravez, qui repréſentent ſon ancien Etat, & ſes divers Accroiſſemens. Avec un Recueil de tous les Statuts & Reglemens des ſix Corps des Marchands, & de toutes

les Communautez des Arts & Métiers. Par Mr. DE LA MARRE, Conseiller-Commissaire du Roi au Chatelet de Paris. Seconde Edition. *Amsterdam, aux Dépens de la Compagnie*, 1729, *in folio* 4 *voll.* Excellent Ouvrage, qui étoit fort rare & fort cher, & qu'on a très bien fait de rimprimer ici.

Les Avantures de l'Infortuné Florentin, ou l'Histoire de Marco Mario Brufalini. *Amsterdam, Pierre Mortier*, 1729. 12. 2 *vol.* Petit Roman, différent des *Avantures de Rozelli*, quoi qu'il porte à peu près le même Titre.

Histoire de POLYBE, nouvellement traduite du Grec par Dom VINCENT THUILLIER, Bénédictin de la Congrégation de St. Maur. Avec un Commentaire ou Corps de Science Militaire, enrichi de Notes Critiques & Historiques, où toutes les grandes parties de la Guerre, soit pour l'Offensive, soit pour la Deffensive, sont expliquées, démontrées, & représentées en Figures; par Mr. DE FOLLARD, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, & Mestre de Camp d'Infanterie. *Amsterdam, aux Dépens de la Compagnie*, 1729, *in* 4. 4 *voll.* Il y en aura encore deux autres volumes. La Traduction & les Notes sont généralement estimées.

L'Usage & les Fins de la Prophetie dans les divers Ages du monde, en VI Discours prononcés à Londres dans l'Eglise du Temple; ausquels on a joint trois Dissertations, I. Sur la Canonicité de la seconde Epître de

de S. Pierre. II. Sur les idées que les Juifs avant Jesus-Christ se faisoient des Circonstances & des Suites de la Chûte d'Adam. III. Sur la Bénédiction donnée par Jacob à Juda, Genes. XLIX. Par J. SHERLOCK, Docteur en Théologie, Doyen de Chichester, & Maitre du Temple, aujourd'hui Lord Evêque de Bangor. Traduit de l'Anglois par Abraham le Moine, Ministre d'une Eglise Françoise de Londres, & Chapelain de Milord Duc de Portland. *Amsterdam, Wetstein & Smith*, 1729, in 8.

Histoire véritable & sécrete des Vies & des Regnes de tous les Rois & Reines d'Angleterre, depuis Guillaume I. surnommé le Conquérant, jusqu'à la fin du Régne de la Reine Anne; où l'on a joint un Abrégé de l'Histoire générale de chaque Regne, tiré principalement des Manuscrits Originaux, des meilleurs Mémoires Anecdotes, & d'Historiens authentiques: traduite de l'Anglois. *Amsterdam, Wetstein & Smith*, 1729, *in* 12. 3 *voll.*

Relation Historique & Apologetique des Sentimens & de la Conduite du P. LE COURAYER, Chanoine Regulier de Ste. Gennevieve: avec les Preuves justificatives des Faits avancés dans l'Ouvrage. *Amsterdam, aux Dépens de la Compagnie*, 1729, *in* 12. 2 *voll.*

On parlera de ces quatre derniers Ouvrages dans les Journaux suivans.

Changuyon va donner un *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*, en 6 voll. in 12; & Pierre Mortier une Traduction de l'*Abrégé de l'Hist-*

l'Hiſtoire Univerſelle de Mr. LE CLERC, in 8. Ce dernier a auſſi ſous Preſſe la Traduction Françoiſe de *l'Hiſtoire Romaine de* LAURENT ESCHARD, par Mr. DES FONTAINES, ou Mr. DE LARROQUE.

UTRECHT.

Les *Oeuvres Poſthumes de Mr. Hartſoeker*, dont il a été parlé ci-deſſus pages 485 & 6 du Tome XIII, ſont achevées d'imprimer, & ſe débiteront inceſſamment.

LEIDE.

CORNELII CELSI Editio nova, ex poſthumis THEODORI JANSSONII AB ALMELOVEEN multò emendatior; auctioribus etiam Notis; additis quoque variantibus Lectionibus ex Editionibus antiquis. Quibus nunc accedunt Excerpta ex MSS. Celſi quæ in Italiâ inveniuntur. *Lugd. Bat. Jo. Langerack, in* 8. Cette Edition eſt actuellement ſous Preſſe.

ROTTERDAM.

Mahmoud le Gaſnevide, Hiſtoire Orientale, Fragment traduit de l'Arabe: avec une Préface & des Notes. *Rotterdam, Jean Hoſhoudt*, 1729, *in* 8.

On nous avertit à la fin de la Préface de ce Volume, qu'on en a trouvé le Manuſcrit Original à Meudon, & qu'on pourroit bien encore y trouver la Suite: & cette Particularité a fait concevoir à beaucoup de Gens, que cet Ecrit devoit être tout rempli d'Intrigues

trigues Politiques & Galantes, habilement envelopées ſous le Voile ingénieux de l'Allégorie. Sur ce pied-là, on s'eſt particuliérement attaché à y chercher bien des Myſteres, que l'Auteur n'a apparemment jamais ſongé à y mettre: &, comme on ne les y a point découverts, on en a regardé le Livre comme beaucoup moins intéreſſant qu'on ne ſe l'étoit d'abord imaginé. Mais, on a tort, ce ſemble; puiſque l'Auteur paroit avoir aſſez bien rempli ſon But, qui n'eſt, ſelon toutes les apparences, que de donner quelques Leçons de Politique & de Morale, à la faveur d'une Hiſtoriette, écrite dans le Goût Oriental, & par conſéquent toute remplie de Tours ſinguliers & d'Expreſſions extraordinaires. Comme on nous en fait eſpérer une Clef, nous pourrions ſavoir dans peu, s'il faut s'en tenir à cette Idée toute ſimple, ou ſi l'on eſt bien fondé à vouloir trouver dans cet Ouvrage tous les Secrets qu'on s'eſt imaginé qu'il renferme: mais, malheureuſement, on n'abuſe pas moins de cette ſorte de Compoſition, que de toutes les autres; & le moyen d'y faire le moindre fonds, lors qu'on ſait, que tel fait la Clef d'un Livre, qui ne ſait pas même quel en eſt le Deſſein, & qui ne connoit ni le Caractere ni les Mœurs de la Nation pour laquelle il a été compoſé? On prétend que l'Auteur, le Traducteur, & le Commentateur de celui-ci ne ſont qu'un ſeul & même Homme. Quoi qu'il en ſoit, on apprend dans ſa Préface & dans ſes Notes diverſes Anecdotes pour le moins auſſi cu-

rieuſes, que l'Hiſtoire même qu'on y raconte :
p. 11. par exemple, que ce fut dans la *Gaule Narbonnoiſe*, que le fameux Charles Martel remporta cette Victoire ſi mémorable ſur les Sarraſins d'Eſpagne; qu'on peut recourrir à
p. 123. *Riolland*, *ſur tout ce que dit ici le Docteur Mahométan*; & diverſes autres de ce caractére.

LA HAYE.

Hiſtoire Militaire du Prince Eugene de Savoye, du Prince & Duc de Marlborough, & du Prince de Naſſau-Friſe, où l'on trouve un Détail des Principales Actions de la derniere Guerre, & des Batailles & Siéges commandez par ces trois Généraux : enrichie des Plans néceſſaires. Tome I, par Mr. DU MONT; augmenté d'un Supplement par Mr. ROUSSET. Tome II, par le même Mr. ROUSSET. *La Haye*, *Iſaac van der Kloot*, 1729, *in folio* 2 *voll. Forme d'Atlas.*

Hiſtoire Abrégée de Charles XII. Roi de Suede: Ouvrage Poſthume de Mr. le Chevalier R***. *La Haye*, *Adrien Moetjens*, 1730, *in* 12.

Quoi qu'on annonce ce petit Livre comme *Poſthume*, on prétend néanmoins que ſon principal Auteur eſt encore bien vivant en Portugal, ou en Eſpagne; & qu'on n'a eu recours à cette petite Supercherie, que pour prévenir le Public contre la Crainte de quelque nouvelle Edition augmentée par l'Auteur. Précaution tout-à-fait inutile; puis que la Médiocrité de l'Ouvrage détruiſoit ſuffiſamment cette Crainte frivole.

HOL-

HOLLANDE.

Les Galanteries de la Cour de St. Germain, Nouvelles véritables. *Londres, Jaques Vaillant*, 1729, *in* 12.

Miſérable petit Libelle, qui parut il y a environ 40 ans ſous le Titre de *La Cour de St. Germain, ou les Intrigues Galantes du Roi & de la Reine d'Angleterre depuis leur Séjour en France*, & que le Mépris public avoit laiſſé trainer depuis ce tems-là dans le Magazin du prétendu *Pierre Marteau*. Quelque nouvel Impoſteur le reproduit aujourd'hui, & cherche à s'en défaire à la faveur d'un ſimple Changement de Titre. Mais, il y a tout lieu de croire, que cette nouvelle Publication aura encore moins de ſuccès que la prémiére: car, les vieilles Satires, ainſi que les vieilles Coquettes, ne ſe ſoutiennent que quand elles ſont fort ingénieuſes; & celle-ci n'eſt rien moins que telle. Ce n'eſt qu'un Tiſſu groſſier d'Impertinences & de Calomnies, encore plus ſottement écrit que ſottement imaginé.

Livres Nouveaux que GOSSE & NEAULME *ont reçû de Paris.*

Obſervations Mathématiques, Aſtronomiques, Géographiques, Chronologiques, & Phyſiques, tirées des Anciens Livres Chinois;

nois; ou faites nouvellement aux Indes & à la Chine, par les Peres de la Compagnie de Jesus: redigées & publiées par le P. SOUCIET. 4. fig. 1729.

Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne: contenant un Journal de Paris, sous les Regnes de Charles VI. & de Charles VII; l'Histoire du Meurtre de Jean Sans-Peur, Duc de Bourgogne, avec les Preuves; les Etats des Maisons & Officiers des Ducs de Bourgogne de la derniére Race, enrichis de Notes Historiques très intéressantes pour un grand nombre de Familles illustres; des Lettres de Charles le Hardi, Duc de Bourgogne; au Sieur Neufchastel du Fay, Gouverneur du Luxembourg, & plusieurs autres Monumens très utiles pour l'Eclaircissement de l'Histoire, &c. 4. 1729.

Les Paysans de Qualité, & les Debuts, Comedies en un Acte; avec la Parodie du Joueur. *Suite du Théatre Italien*, 12, 1729.

Histoire de Polybe, avec un Corps de Science Militaire &c. par le Chevalier FOLARD, 4. Tome 5, 1729, fig.

Continuation des Mémoires de Litterature & d'Histoire, 12. Tom. 5. 6. 7. & 8 Prémiére Partie. 1729.

Les mêmes Libraires distribuent actuellement une Traduction Hollandoise de l'*Histoire du Japon du Docteur* KÆMPFER, in folio 2 voll. Dans le Journal suivant, il y aura un Extrait de la Traduction Françoise de ce même Ouvrage, qu'ils vendent aussi.

Fin de la Prémiére Partie du Tome XIV.

JOURNAL LITERAIRE:

ANNEE M. DCC. XXIX;

TOME QUATORZIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez P. Gosse, & J. Neaulme,
M. DCC. XXIX.

JOURNAL LITERAIRE DE L'ANNE'E M. DCC. XXIX.

ARTICLE PREMIER.

Vesperæ Vadenses ; sive Diatribæ Theologico - Philologicæ de Hyperbolis ex Scriptura Sacrâ eliminandis, quibus varia Scripturæ Sacræ Loca obscura explicantur, atque ab Hyperboles maculâ purgantur. Authore DANIELE GERDESIO, *S. Th. D. & Ecclesiaste quondam Wageningano, nunc Prof. in Acad. Duisburgensi.* Trajecti ad Rhenum, apud Gysbert. à Paddenburg, 1728. in 4. 203. pagg.

C'est-à-dire,

*Soirées de Wageninghen *, ou Dissertations*

* Petite Ville de Gueldre.

tions Theologico-Philologiques, tendant à bannir les Hyperboles de l'Ecriture Sainte. On y explique plusieurs Passages difficiles de l'Ecriture Sainte, & on les y justifie du reproche de renfermer des Hyperboles. Par DANIEL GERDES, *Docteur en Theologie, ci-devant Pasteur de Wageninghen, présentement Professeur à Duisbourg.*

Introduction d. J.

IL parut, il y a quelques années, un Roman intitulé, *Ne pas croire ce qu'on voit.* Le but de l'Auteur y étoit de montrer, que nos yeux même peuvent quelquefois nous tromper sur des faits, qu'ils paroissent attester clairement, & qui sont cependant tout autres qu'ils ne nous les représentent. Si M. Gerdes avoit été embarrassé à trouver un Titre à son Livre, on auroit pu lui indiquer celui-là.

Ce Theologien paroît avoir lui-même senti, que son opinion seroit trouvée paradoxe. Du moins il avoue, que si l'on en jugeoit par la voye de l'Autorité, il auroit bientôt perdu sa cause. S. Augustin, dit-il, Glassius, Flacius, Episcopius, Launai, Hackspan, Tossan, Grotius, le Clerc, Spinosa, Toland, & une infinité d'autres, soutiennent qu'il y a des Hyperboles dans le stile de l'Ecriture Sainte. Ce sont-là certainement de grands Noms; &, quel qu'ait pu être le but de l'Auteur dans le bizarre assemblage qu'il en fait, il semble qu'un té-

p. 14. *La voye de l'Autorité peu favorable à l'Auteur.*

Remarque d. J.

moignage rendu par tant de personnes différentes, & qui ont écrit dans des principes si opposez, ait assez la force d'un consentement universel.

Quoi qu'il en soit, ce n'est point par Autorité que M. Gerdes veut combattre. Il raisonne. La perfection de l'Ecriture Sainte, c'est son principe. Cette perfection, dit-il, doit s'étendre à la forme, aussi-bien qu'à la matiere de nos Livres sacrez. Mais l'Hyperbole seroit un très grand vice dans cette forme, ou dans le stile de l'Ecriture. Donc on ne peut la lui attribuer, sans *approcher du Blasphême*. p. 5. *Argument contre les Hyperboles de l'Ecriture sainte.* p. 5.

Il n'est pas étonnant, que notre Auteur soit si éloigné de trouver des Hyperboles dans les Auteurs sacrez. Voici comment il définit cette Figure. „ C'est un Trope, *dit-il*, ou plûtôt un monstre de Trope. Si „ vous l'aimez mieux, *ajoute-t-il*, l'Hyperbole est une Figure de Rhetorique, inventée par la legereté, ou par * la ruse „ humaine, dans le dessein d'exagerer ou „ d'extenuer un sujet. Pour cela, on dit des „ choses entierement impossibles, & contraires ou à la nature, ou à l'usage & à „ la coûtume, ou à l'experience; & l'on „ fait passer les mots d'une maniere hardie „ & peu naturelle de leur signification propre dans un autre. „ Disons les choses comme elles sont. Avec de telles idées, M. Gerdes a dû faire tous ses efforts pour établir dans leur honneur les Textes de l'Ecriture *accusés du défaut énorme* d'être Hyperboliques. *Définition de l'Hyperbole.* p. 42. * *Vafritie.* Remarque d. J. p. 51

Comme la choſe pourtant ne laiſſe pas d'avoir ſa difficulté, il eſt curieux de voir comment notre Auteur s'y prend pour en venir à bout. On ne peut lui conteſter la gloire d'avoir apporté beaucoup d'ordre à l'exécution de ſon deſſein. 1. Il établit diverſes Regles d'interprétation, à l'aide deſquelles il ſe flatte de pouvoir bannir l'Hyperbole de l'Ecriture ſainte. 2. Il applique lui-même ces Regles aux paſſages conteſtez. Nous citerons quelques exemples des unes & des autres.

Regles d'interpretation pour exclure les Hyperb.

P. 38. 1. Regle. La premiere Regle que poſe M. Gerdes, c'eſt que le ſtile des Orientaux differant extrémement du nôtre, bien des expreſſions nous paroiſſent hyperboliques, qui ne le ſont pas.

Remarque d. J. D'autres perſonnes auroient cru, que comme la nature des choſes eſt la même par tout, ce qui va au-delà, & qui, par conſequent, eſt hyperbolique, l'eſt pour tous les peuples du monde également.

Autre Regle. Les expreſſions proverbiales, dit encore notre Auteur, ne peuvent être cenſées augmenter le nombre des Hyperboles. En effet, toute la Nation, qui ſe ſert de ces expreſſions là, eſt convenu de les employer à ſignifier certaines choſes. Or qui ne ſait, que les mots ne valent que ce qu'on les fait valoir?

Remarque d. J. Mais, avec la permiſſion de M. Gerdes, la même queſtion revient toujours. Il s'agit de ſavoir, ſi, en exprimant certaines choſes par des phraſes, ou proverbiales, ou autres, on

on excede ou on n'excede pas l'exacte vérité. Si on le fait, l'expreſſion eſt hyperbolique, par la définition même de notre Auteur.

Autre regle, qui donne un beau champ aux Interprétes myſtiques & allegoriques de l'Ecriture ſainte. Si l'on trouve dans les Prophetes des expreſſions extraordinaires, il ne faut pas tant ſe ſervir de l'Hyperbole pour les expliquer, que d'une expoſition exacte des phraſes emblematiques, qui regnent plus dans ces Auteurs ſacrés, que dans tous les autres. Amos dit, par exemple, que *les montagnes diſtilleront du moût.* Mais, ne faudroit-il pas avoir * l'eſprit de travers pour entendre hyperboliquement ces paroles, comme ſi le Prophete y avoit voulu parler des montagnes proprement dites? Non; il a déſigné l'abondance de la parole de joye, & la riche meſure des dons de Chriſt, répandus ſur des gens qui juſques-là avoient été ſteriles en fruits de juſtice.

p. 50. *Autre regle.*

Amos IX. 13.

La Regle XI. nous a paru curieuſe. Elle permet de trouver des Hyperboles dans les diſcours de céux que les Auteurs ſacrés introduiſent parlant. Seulement elle exige qu'on n'impute pas ce défaut à l'Ecriture ſainte. C'eſt-à-dire, que les mêmes idées & les mêmes expreſſions pourront & devront changer de nature, ſelon les perſonnes qui s'en ſeront ſervi. Ne pourroit-on pas appliquer ici la Diſtinction, qu'on prétend que forgea un jour un pauvre Répondant, que ſon Antagoniſte

p. 67. *Autre regle.*

Remarque d. J.

* Quis niſi abſonus?

tagoniſte reduiſoit aux abois, *Hoc eſt verum ſecundùm te, ſed falſum ſecundùm me.*

Exemple des Explications de l'Auteur. 1. Exemple.

Il ne nous reſte plus que de produire quelques exemples des Interpretations de notre Auteur.

p. 45. 1. Rois x. 2. 4.

Les expreſſions univerſelles, comme *tout, nul, perſonne*, ont quelquefois bien l'air hyperbolique. Entr'autres voies de les laver de ce reproche, M. Gerdes employe celle de la repréſentation. Il eſt dit, par exemple, de Salomon, que *tous les habitans de la terre recherchoient de voir ſa face.* Il eſt bien certain qu'ils n'y venoient pas tous. Mais, c'eſt que ceux qui venoient actuellement *repréſentoient* les autres, qui n'avoient pas moins beſoin qu'eux d'être inſtruits & éclairés par ce Prince.

p. 111, 2. *Exemple.*

Ce qui eſt dit des tenebres d'Egypte a dû embarraſſer M. Gerdes. Dieu lui-même declare, qu'il veut qu'il vienne par tout le

Exode x. 21.

Pays *des tenebres* ſi épaiſſes, *qu'on puiſſe les toucher à la main.* Mais, plûtôt que d'attribuer une expreſſion hyperbolique à la Divinité, voici le Syſtême que notre Auteur ſe forme. Il croit, qu'il s'aſſembla ſur l'Egypte des nuées ſi épaiſſes, & que Dieu condenſa tellement l'air, que, quoiqu'on pût paſſer au travers, & que la reſpiration ne fût pas entierement empêchée, il étoit aiſé pourtant, ſoit par le tact, ſoit par le mouvement des mains, de diſcerner cet air ainſi épaiſſi de l'air ordinaire.

p. 138. 3. *Exemple.* Jug. v. 20.

Voici une autre explication Phyſique de notre Auteur. Debora chante dans ſon Cantique ſur la victoire de Barach, que *les étoi-*

les

les avoient combattu du lieu de leur cours contre Sisera. Les étoiles ne ſont pas les Anges, comme quelques Interprétes l'ont crû. Debora décrit ici une tempête excitée par les étoiles ; car, qui peut ignorer l'influence des Aſtres ſur notre Hemiſphere, pour y produire des effets pareils ? Au reſte, par ces termes, *du lieu de leur cours*, l'expreſſion generale d'étoiles eſt reſtrainte aux Planetes.

Le zele de M. Gerdes contre les Hyperboles le conduit quelquefois à des découvertes auſſi curieuſes que nouvelles. Par exemple, nous ignorions, qu'avant Salomon on n'avoit que peu ou point vû à Jeruſalem d'argent en maſſe ou en barre ; au lieu que du temps de ce Prince il y abondoit. C'eſt pourtant ce que notre Auteur conclut de l'expreſſion, ſimplement hyperbolique ſelon d'autres, qui eſt employée au 1. des Rois. *L'argent*, dit l'Auteur ſacré, *étoit alors comme les pierres.* 4 *Exemple.* P 169. 1. Rois x. 27.

L'explication ſuivante ne paroîtra guéres moins nouvelle aux Theologiens. Dieu promet, dans le Decalogue, *d'exercer ſa miſericorde juſqu'à la milliéme generation de ceux qui l'auront aimé.* Comment échaper ici, car il n'y a pas ſeulement 200. generations de paſſées, depuis que le monde ſubſiſte ? Mais, la grace de Dieu ne peut-elle pas s'étendre en large, auſſi-bien qu'en long, en ligne collaterale, auſſi-bien qu'en ligne deſcendante ? Dieu a voulu dire, qu'il joindroit des milliers de familles à celle des Pa- P. 114. §. *Exemple.* Exode XX. 6.

triarches, & qu'il les rendroit toutes également l'objet de ſes faveurs.

p. 185. 6. Exemple. Pſ. 21. 7. Nous n'ajoûtons plus qu'un ſeul exemple tiré des Pſeaumes. *Je me ſuis travaillé*, dit David, *en mon gemiſſement ; je baigne*, ou plûtôt, *je fais nager ma couche toutes les nuits ; je trempe mon lit de mes larmes.* Par *nager*, entendez ici une action ſemblable à celle d'un homme, qui nage. Comme il étend ſans ceſſe les mains, ainſi David ſe *travailloit* à étendre les ſiennes, dans les prieres qu'il ne ceſſoit d'adreſſer à Dieu.

Au reſte, M. Gerdes n'a pouſſé l'explication, qu'il donne des paſſages prétendus hyperboliques, que juſqu'à la fin de l'Eccleſiaſte. Il promet le reſte au premier jour.

ARTICLE II.

Philoſophiæ Leibnitianæ & Wolffianæ Uſus in Theologia, per præcipua Fidei capita. Præmittitur Diſſertatio de Ratione & Revelatione, Naturâ & Gratiâ. Auctore J. TH. C. Wurtemb. Francofurti & Lipſiæ. 1728. in 8o. 525. pag.

C'eſt-à-dire,

Uſage de la Philoſophie de Mrs Leibnitz & Wolff dans la Theologie, &c.

CEUX qui ont lu la fameuſe Theodicée de Mr. Leibnitz, & les Ecrits Polemiques

ques auxquels cet Ouvrage a donné lieu, n'ignorent pas les conſequences odieuſes qu'on a prétendu tirer du Syſtême de ce Philoſophe ſur l'Harmonie préétablie, la liberté de l'Homme, le plan du meilleur, &c.

Le livre, dont nous allons donner l'extrait, a été compoſé, non ſeulement pour défendre Mrs. Leibnitz & Wolff contre les accuſations de leurs Adverſaires, mais auſſi pour prouver que ce qu'il y a de nouveau dans les ſentimens de ces deux Sçavans favoriſe infiniment les principaux dogmes de la Religion, dont quelques-uns mêmes (p.e. ceux de la Religion naturelle) ſeroient aſſez mal démontrez ſans cela. C'eſt à nous donner cet Avertiſſement, que notre Auteur employe le commencement de ſa Préface. Il répond enſuite à une objection qu'on doit naturellement lui faire : *Selon vous, tous ceux qui ont précedé M. Leibnitz étoient de petits genies en comparaiſon de lui.* Notre Auteur nie la conſequence, en avouant que Mrs. Wolff & Leibnitz n'ont ſurpaſſé ceux qui ont été avant eux, qu'en profitant de leurs lumieres : c'eſt ainſi, continue-t-il, qu'un homme ordinaire porte ſa vuë plus loin qu'un Geant ſur les épaules de qui il eſt placé.

Préface. Objection. Réponſe.

Tout l'Ouvrage contient, 1. un Diſcours préliminaire ſur la Raiſon & la Revelation : 2. un Traité ſur l'uſage de la Philoſophie Leibnitiéne & Wolffiéne dans les principaux points de Theologie.

Contenu de tout l'Ouvrage.

Le Diſcours préliminaire eſt diviſé en trois Chapitres, dont le premier traite de l'accord qu'il y a entre la Raiſon & la Revelation,

Diviſion du Diſcours préliminaire.

le ſecond de l'uſage de la Raiſon dans la Theologie, & le dernier de la Nature & de la Grace. On voit par là que pluſieurs reflexions de ce Diſcours doivent naturellement être tirées de celui que Mr. Leibnitz a placé à la tête de ſa Theodicée : il y en a neanmoins que l'Auteur a puiſées dans d'autres ſources, comme, par exemple, les réponſes qu'il oppoſe à quelques objections tirées du Traité de la Foibleſſe de l'Eſprit humain de Mr. Huet, & les Remarques qu'il fait ſur la difference des degrez de vertu où nous pouvons parvenir par le bon uſage de nos facultez naturelles, & de ceux auxquels nous pouvons être élevez par le ſecours de la Grace. Mais les bornes dans leſquelles nous ſommes obligez de nous renfermer ne nous permettent pas d'entrer dans ce détail.

Et du Traité. Le Traité, dont nous nous propoſons de donner l'Extrait, eſt partagé en quatorze Chapitres, dont le premier eſt ſubdiviſé en cinq Sections, qui roulent 1. ſur les definitions que quelques Philoſophes modernes ont données de Dieu ; definitions que notre Auteur défend contre les objections par leſquelles on les a attaquées : 2. ſur l'exiſtence de cet Etre ſuprême, & 3. ſur l'infinité, 4. ſur l'unité & la ſainteté de ſa nature.

Chap. 1. Section 1. p. 86. Les définitions qu'il donne de Dieu ſont ces deux-ci : 1. *Dieu eſt une ſubſtance qui par un ſeul acte connoît diſtinctement, ou ſi vous l'aimez mieux parfaitement, tous les poſſibles.* 2. *Dieu eſt une ſubſtance qui contient*

p. 92. *en ſoi la raiſon de tout ce qui eſt.* Notre deſſein

ſein n'eſt pas de rapporter toutes les difficultez qu'on a propoſées contre l'une & l'autre de ces définitions. Nous nous contenterons d'indiquer la Raiſon que notre Auteur trouve entre la derniere définition & quelques attributs de Dieu.

Tout ce qui eſt neceſſaire, dit-il, a en ſoi la raiſon de ſon Exiſtence, Metaph. W. §. 675. Or aucun *état du monde* (*mundi ſtatus*) n'a la raiſon de ſon Exiſtence en ſoi; donc aucun de ces *Etats* n'eſt neceſſaire. La verité de la ſeconde propoſition eſt évidente. Concevez quelque moment qu'il vous plaira, ce moment a ſa raiſon dans un autre qui l'a précedé, ſans cela il exiſteroit par hazard: *car le hazard eſt une exiſtence ſans raiſon.* Tous les Etats du monde conſiderez enſemble ne ſont autre choſe que le monde même: or aucun de ces Etats n'eſt neceſſaire; donc le monde lui-même ne l'eſt pas. Nier la conſequence, c'eſt avancer, qu'un tout neceſſaire peut être compoſé de pluſieurs parties non neceſſaires. Feignons pourtant que la choſe ſoit poſſible, c'eſt-à-dire, que de tous les Etats du monde, dont aucun n'eſt neceſſaire, il en reſulte un monde neceſſaire, alors la raiſon de cette neceſſité viendroit de la collection des parties, parce que des parties ſujettes au changement par elles-mêmes n'auroient pu être unies enſemble que de cette ſeule maniere; & cela arriveroit à cauſe que quelques parties reſtant neceſſaires, empêcheroient que l'Univers ne fut compoſé de quelque autre maniere, quoique les autres parties fuſſent ſujettes

p. 100. & ſuiv. Contingence du monde.

ſujettes au changement. Mais c'eſt ce qui eſt abſolument faux. Ainſi, quelque état ou quelque partie du monde que vous puiſſiez imaginer, vous les trouverez toujours variables, & par cela même contingens : le monde eſt donc lui-même contingent, puis que la contingence eſt une qualité inſeparable de tous les états & de toutes les parties qui le compoſent. Cela étant, il faut qu'il tire la raiſon de ſon exiſtence de quelque Etre, qu'il faut tâcher de connoître. Ou cet Etre doit ſon origine à un autre, ou il exiſte par ſoi-même. Si vous le faites deſcendre d'un autre, la même queſtion revient toujours, juſqu'à ce que vous reconnoiſſiez pour Auteur du monde un Etre qui en ſoit entierement different, & qui exiſte par ſoi.

Allons plus loin : ſi le monde a ſa ſource en Dieu, il faut qu'il l'aie, ou dans l'exiſtence ou dans quelque action de cet Etre ſuprême. Gardez-vous bien d'adopter le premier membre de ce dilemme. Car tout ce qui exiſte par ſoi eſt neceſſaire, & tout ce qui eſt une production neceſſaire d'un Etre qui exiſte par ſoi, doit être cenſé auſſi neceſſaire que l'Etre même qui l'a produit. Ainſi il faut chercher la raiſon de l'exiſtence du monde dans l'action contingente de la Divinité. J'ai prouvé, continuë notre Auteur, que notre monde étoit contingent, &, par cela même, que d'autres étoient poſſibles. On appelle choix une action dans laquelle on préfere un poſſible à pluſieurs autres. Or comme toute action ſuppoſe la puiſſance

puiſſance d'agir, il eſt clair que l'Auteur du monde eſt doué de la faculté de choiſir, faculté qu'on déſigne d'ordinaire par le terme de volonté : cette volonté eſt ou aveugle ou éclairée. Perſonne ne ſauroit la taxer d'aveuglement : par conſequent il faut la ſuppoſer éclairée. Dieu veut donc que ce monde exiſte, & le connoît parfaitement. Il ne le veut certainement pas ſans raiſon, & cette raiſon doit être cherchée dans la connoiſſance qu'il a de tous les mondes poſſibles, comparez enſemble, afin de pouvoir juger lequel de tous merite la préference : une pareille connoiſſance démontre que la Toute-ſcience eſt un attribut de Dieu, par cela même qu'il contient en ſoi la raiſon de tout ce qui eſt.

Après avoir répondu à quelques objections auxquelles l'argument ſur la contingence de cet Univers a donné lieu, notre Auteur s'attache à faire ſentir la force de cet argument. Il le croit infiniment plus clair que les autres preuves qu'on employe d'ordinaire ; & tres-propre, par ſa fecondité admirable, à rendre raiſon de pluſieurs autres veritez importantes ; auſſi-bien qu'à corriger ce qu'il y a de defectueux dans le fameux Argument de Deſcartes, par lequel ce Philoſophe prétendoit tirer une preuve de l'exiſtence de Dieu, de l'idée que nous avons d'un Etre parfait. Cette fecondité de l'argument ſur la contingence, ou ce qui revient au même, du principe de la Raiſon ſuffiſante, a paru à quelques perſonnes *porter atteinte à la liberté de l'homme.* Ils ont craint

Section 2.

a 110 31. & 32.

craint pour cela qu'il n'y eut du danger à pouſſer cet Argument trop loin. D'autres, ſur qui une pareille crainte ne faiſoit point d'impreſſion, ont crû que le principe de la raiſon ſuffiſante étoit combattu par l'experience en ce qu'ils ſe ſont imaginé remarquer dans les hommes *pluſieurs appetits libres qui n'étoient la production d'aucune raiſon.* Feignons pour un inſtant, dit notre Auteur, en répondant aux objections qui viennent d'être propoſées, feignons que le principe de la raiſon ſuffiſante ne doit pas s'étendre aux actions des cauſes libres: Comment prouverions-nous l'exiſtence de Dieu? Mon embarras vous paroît ridicule: voyons s'il l'eſt ou non. Mon principe vous paroît trop ample: mais de grace montrez-moi comment en reſtreignant l'étenduë de ce principe, je puis parvenir à la connoiſſance de Dieu. Je prévoi que pour réponſe vous m'allez alleguer *l'Argument de la contingence du monde. Le monde que nous voyons pourroit être tout autre qu'il n'eſt, par conſequent il a un Auteur de ſon exiſtence.* Je voudrois ſentir la liaiſon qu'il y a entre les deux propoſitions. Ce qui eſt contingent, ce qui pourroit être autrement, doit-il avoir un Auteur? *Certainement*, dites-vous; *car rien de ce qui eſt contingent n'exiſte ſans raiſon:* Mais, vous venez de me dire que les appetits d'une volonté libre ſont contingens, ſans vouloir avouer qu'ils euſſent une raiſon. Que ſi vous me dites que je *confonds cauſe avec raiſon: que les deſirs d'une volonté libre*

libre ont notre ame même pour cauſe, quoi qu'il n'y ait aucune raiſon qui les produiſe; je vous prierai de conſiderer comment il eſt poſſible qu'il exiſte une cauſe ſans raiſon qui la détermine à être telle. N'eſt-ce pas là une parfaite chimere? &c.... Mais, ſuppoſons que votre diſtinction ſoit ſolide. Que voulez-vous alors que je réponde à un Diſciple d'Epicure, quand il me ſoûtiendra que *le ſentiment* de ſon Maître *touchant le concours fortuit des Atomes n'eſt pas ſi ridicule*. Ce ſentiment vous paroît neanmoins ſouverainement abſurde, puiſqu'il ſuppoſe qu'un Ouvrage d'une beauté infinie a été formé ſans raiſon. *Mais quoi*, continuë le Partiſan d'Epicure, *cela vous paroît-il ſi extravagant? Ne voyons-nous pas ſouvent notre ame produire differens appetits ſans raiſon? Ces appetits réunis enſemble ne produiſent-ils pas quelquefois un bel effet? Quelle partialité d'admettre dans un moment des effets magnifiques ſans raiſon, & d'en rejetter d'autres du même genre un inſtant après!* Vous lui direz peut-être qu'il confond cauſe avec raiſon ſuffiſante: que les appetits de notre ame ont une cauſe, quoique ſouvent elles n'ayent point de raiſon de leur exiſtence; mais que le concours fortuit des Atomes eſt quelque choſe de tout-à-fait different, puiſqu'on ne ſauroit en aſſigner ni raiſon ni cauſe. Mais, je crains que peu content de cette réponſe, il ne vous ſoûtienne *que le concours de ſes Atomes ne ſe fait pas ſans cauſe: qu'ainſi que l'Ame eſt dite cauſe de ſes actions, quoiqu'elle n'aye aucune raiſon particuliere qui la détermine plûtôt à*

telle

telle action qu'à telle autre ; de même auſſi les Atomes ſont de vraies cauſes de leurs mouvemens, quoiqu'on ne puiſſe point trouver de raiſon pourquoi elles declinent plûtôt d'un côté que d'un autre. De grace, aidez-moi à me tirer de ce labyrinthe. Vous avez dit, qu'il peut y avoir des cauſes efficientes, douées d'une puiſſance generale & vague ; que ces cauſes produiſent ſouvent tel effet plûtôt que tel autre, quoi qu'aucune raiſon ne les détermine à une pareille préference, & que cette verité eſt renduë inconteſtable par l'exemple de notre liberté. Mais, c'eſt là préciſément l'opinion d'Epicure. La gravité des Atomes eſt la cauſe qui les fait deſcendre, & pour ce qui regarde leur mouvement de declinaiſon, ce Philoſophe n'en doit pas être plus embarraſſé que vous ne l'êtes de certaines déterminations de votre Ame, que vous expliquez par une cauſe vague, qui produit tel effet préferablement à tel autre, ſans qu'aucune raiſon l'y détermine.

Section 3. p. 147. Le principe de la raiſon ſuffiſante eſt auſſi employé par notre Auteur, pour démontrer l'infinité de la nature de Dieu : Voici comment. Si les perfections divines ſont limitées, il faut qu'il y ait une raiſon de cette limitation ou non. Nier cela, c'eſt renverſer le fondement de toute Philoſophie. Que ſi vous admettez ce Dilemme, je demande ſi la raiſon de ces limites eſt en Dieu ou hors de lui. Elle ne ſauroit être en Dieu. Car ſoit que vous conſideriez ſa nature en general, ſoit la neceſſité de ſon exiſtence, il n'y a aucune raiſon de le concevoir borné.

La

La nature de quelque chose que ce soit, considerée en general, est également susceptible de telles ou de telles bornes; & par consequent on ne sauroit tirer delà aucune raison, pourquoi Dieu auroit plûtôt telles limites, que telles autres. Mais le même Argument a lieu, si l'on considere Dieu entant qu'existant par soi. Son *indépendance* pourra-t-elle servir à rendre raison, pourquoi Dieu est borné jusqu'à tel & tel degré? Nullement. Ainsi il n'y a aucune raison de limitation en Dieu. Mais il ne sauroit y en avoir hors de lui. *Nous appellons dépendant ce dont la raison est dans un autre*; or Dieu est indépendant, tant à l'égard des limites qu'on pourroit lui attribuer, que par rapport à tout autre chose: par consequent, il ne faut chercher aucune raison de limitation en Dieu dans les choses externes. Ainsi les perfections divines sont entierement exemptes de bornes, c'est-à-dire, infinies.

La quatriéme section traite de l'unité de Dieu. A son ordinaire notre Auteur rapporte les Argumens des Anciens en faveur de ce Dogme, fait ses efforts pour en prouver le peu de solidité, & tire ensuite de la Philosophie de Leibnitz une démonstration de la même verité. Cette démonstration consiste en ce que, s'il y avoit plusieurs Dieux, il faudroit qu'il y eut entr'eux quelque difference ou non. S'il y avoit quelque difference, de maniere que l'un eut ce que l'autre n'auroit pas, il seroit impossible que tous fussent souverainement parfaits. Si au con- Section 4. p. 1561

traire, ils avoient tous les mêmes perfections dans un degré infini, ils ne seroient qu'un par le principe de Leibnitz, *que les indiscernables ne sont qu'une seule & même chose revêtuë de differens noms.*

Section 5. La sainteté de Dieu forme la matiere de la cinquiéme Section. Dans la définition que notre Auteur donne de cet attribut, il s'éloigne un peu des idées ordinaires. Selon lui, un Etre souverainement saint est celui qui possede toutes les perfections sans aucun mélange de défauts. C'est ainsi qu'il attribue la sainteté à l'intelligence de Dieu, parce qu'elle n'est point sujette à l'erreur; à sa volonté, parce qu'elle n'aime que le bien; à sa sagesse, parce qu'elle se propose toujours de bonnes fins, & qu'elle employe toujours les moyens les plus propres pour y parvenir, &c.

Après avoir parcouru quelques-unes des principales perfections de Dieu, & montré quelle lumiere la Philosophie Leibnitienne répand sur ces perfections, notre Auteur passe à l'article de l'Ecriture Sainte. Il se sert d'abord du principe de la raison suffisante, pour combattre la prétendue autorité du Chef de l'Eglise Romaine: ensuite, il montre l'utilité de quelques Canons *hermeneutiques* dans l'explication de l'Ecriture sainte, & finit ce Chapitre par quelques Reflexions importantes sur l'Analogie de la Foi.

Chap. 1. p. 169 & suiv.

Chap. 3. de la Création. Le Chapitre suivant traite de la Création. On y suit toujours la methode, dont nous avons déja eu plus d'un exemple, c'est-à-dire,

dire, que Mrs. Wolff & Leibnitz donnent aux Argumens des Anciens touchant la Création du Monde, le degré de juſteſſe & de force qui leur manquoit. L'occaſion de parler du plan du meilleur, & de défendre cette partie du Syſtême de Leibnitz contre les difficultez qu'on y a oppoſées, s'offroit trop naturellement pour n'en point profiter. Ces difficultez, (au moins les plus ſpecieuſes,) ſont : *Que par là on impoſe à Dieu la néceſſité de choiſir le meilleur : que pluſieurs mondes peuvent être en même temps les meilleurs, afin que la liberté de Dieu ne ſouffre aucune atteinte : que le meilleur doit être meſuré par la fin qu'on ſe propoſe : que telle choſe peut être la meilleure, ſi on la conſidere dans ſa relation avec telle fin ; & perdre pourtant cette ſuperiorité de bonté, dès qu'on l'enviſagera dans ſa relation avec une fin differente.* p. 212. & ſuiv.

Notre Auteur répond à l'objection tirée de la prétendue neceſſité impoſée à Dieu de créer le meilleur, que ſa ſageſſe le porte à une pareille création, mais qu'elle ne l'y force pas malgré lui, &c.. Suppoſons p. e., que le choix de pluſieurs choſes, dont l'une eſt la meilleure de toutes, ſoit donné à un homme ſage & intelligent, à un Ange doué de plus d'intelligence & de plus de ſageſſe que l'homme dont il s'agit, & enfin à la Divinité. Suppoſons encore qu'il ſoit *fortement probable*, que l'homme dont nous parlons faſſe le meilleur choix, alors il ſera *preſque certain* que l'Ange fera le même choix ; &, pour ce qui regarde la Divinité la

choſe ſera *de la derniere certitude*. Dira-t-on, pour cela, que dans le cas dont il s'agit le plus libre de tous eſt l'homme, parce que le choix du meilleur n'étoit pas fort certain par rapport à lui ; que l'Ange y étoit moins libre, parce qu'il y avoit plus de certitude dans ſon choix ; & enfin que Dieu y eſt entierement dépouillé de ſa liberté, parce qu'il étoit immanquable qu'il ſe détermineroit pour le meilleur ? Se peut-il imaginer quelque choſe de plus abſurde qu'un pareil raiſonnement ? C'eſt neanmoins celui que ſont obligez de faire ceux qui dans la matiere en queſtion ne diſtinguent pas le *certain* du *neceſſaire*.

D'autres ont avancé *qu'il peut y avoir pluſieurs mondes d'une égale bonté, & que Dieu a la liberté de faire paſſer de la region des poſſibles à l'exiſtence celui de ces mondes qu'il veut*. Notre Auteur répond, qu'il eſt impoſſible qu'il y ait deux meilleurs ſi égaux, que la Toute-Science de Dieu n'y démêle quelque difference de bonté. Quelque petite que ſoit cette difference, elle devient pour la Divinité une raiſon de détermination. Dieu n'eſt point homme, pour regarder comme égales, par pareſſe ou par précipitation, des choſes qui ne le ſont pas. De plus, s'il pouvoit y avoir pluſieurs meilleurs parfaitement égaux, Dieu ne préfereroit jamais l'un à l'autre. Les perfections d'un Etre tel que lui ſont parfaitement d'accord entr'elles : mais cet accord ſeroit détruit, ſi, dans le temps que ſon Intelligence lui repréſente deux choſes comme par-

parfaitement égales, ſa volonté préferoit pourtant l'une à l'autre. D'autres, enfin, preſſez par ces difficultez, ont eu recours à ce principe, *que telle choſe peut être la meilleure, ſi on la conſidere dans ſa relation avec telle fin; & perdre pourtant cette ſuperiorité de bonté, dès qu'on l'enviſagera dans ſa relation avec une fin differente.* Mais ce principe eſt ſujet à l'inconvenient même qu'on tâche d'éviter. Car on peut demander touchant les fins, auſſi-bien que touchant les moyens qui y conduiſent, *ſi Dieu peut choiſir les fins qui ne ſont pas les meilleures? S'il peut faire attention à une fin préferablement à un autre ſans raiſon?* &c...

Les exemples que nous venons de rapporter ſuffiſent, pour faire voir l'uſage que l'Auteur fait de la Philoſophie Leibnitienne. Chap. 4. Nous ne laiſſerons pas neanmoins d'en alleguer encore un exemple tiré du Chapitre quatriéme, où l'on établit l'immaterialité, la liberté, & l'immortalité de l'Ame. Deux Argumens principaux en démontrent l'immaterialité: Voici le premier tel que Mr. * Leibnitz l'a exprimé lui-même. „ La Force „ active eſt juſtement ce qui montre le „ mieux, & d'une maniere bien ſenſible, la „ diſtinction de l'Ame & de la maſſe, par„ ce que les principes du Mécaniſme, dont „ les loix du mouvement ſont les ſuites, „ ne ſauroient être tirez de ce qui eſt pu„ rement paſſif, geometrique, ou mate„ riel, ni prouvez par les ſeuls axiomes de

* Recueil des diverſes Pieces T. 2. p. 232.

„ Mathematique.... Pour juſtifier les regles
„ Dynamiques, il faut revenir à la Meta-
„ phyſique réelle, & aux principes de con-
„ venance qui affectent les ames, &c.

p. 218. & ſuiv. Le ſecond Argument en faveur de la même Theſe eſt fondé ſur ce qu'on ne ſauroit nier que les perceptions & leurs ſuites ne ſoient inexpliquables par des raiſons mécaniques, c'eſt-à-dire, par des figures & des mouvemens. Suppoſons, par exemple, qu'il y ait une machine qui penſe, ſente, & apperçoive; rien n'empêchera que ce que nous concevons en petit, ne ſoit, les mêmes proportions obſervées, fait d'une telle grandeur que nous y puiſſions entrer, comme dans un moulin. Cela étant, nous n'y verrons que des parties qui ſe pouſſent les unes les autres, & jamais rien qui puiſſe ſervir à expliquer la penſée. Ce n'eſt donc pas dans une ſubſtance compoſée ou dans une machine, mais dans une ſubſtance ſimple, qu'il faut chercher la faculté de penſer.

De l'immaterialité de l'Ame, notre Auteur paſſe à l'examen de ſa Liberté; & comme la matiere eſt importante & difficile, il fait tous ſes efforts pour mettre le ſentiment de Leibnitz dans ſon plus beau jour; voici

p. 244. & ſuiv. en ſubſtance ce qu'il dit ſur ce ſujet. Pluſieurs, dit-il, ont tiré leurs Argumens en faveur de la Liberté, de l'experience & du ſentiment intime que nous avons que nous ſommes libres. Mais, ne pourroit-on pas dire, qu'il eſt vrai que nous ſentons, que nous voulons, mais que nous ne ſaurions décider

pour

pour cela ſi cette volonté vient de nous-mêmes, ou de quelque cauſe externe qui la forme en nous. *Une girouette*, dit là-deſſus M. Bayle, * *à qui l'on imprimeroit toûjours tout à la fois (enſorte qu'une priorité d'inſtant réel conviendroit au deſir de ſe mouvoir) le mouvement vers un certain point de l'horiſon, & l'envie de ſe tourner de ce côté-là, ſeroit perſuadée qu'elle ſe mouvroit d'elle-même pour executer les deſirs qu'elle formeroit.*

Pour reſoudre cette difficulté, il faut tâcher de prouver, que notre Ame a la force d'agir, & montrer par là le défaut de juſteſſe de l'humiliante comparaiſon de la girouette. Or, une pareille force convient à toutes les ſubſtances.

Mais, peut-être que quelques perſonnes s'imagineront, que ſans avoir recours à l'Argument ſubtil qui donne la force d'agir à toutes les ſubſtances, on peut démontrer la Liberté par *la conſideration de l'inutilité des peines, des recompenſes, des déliberations, &c.... ſi nous n'étions pas libres.* Cette conſideration, qui à la prémiere vûe paroît convaincante, ne l'eſt néanmoins pas; puiſque, dans l'hypotheſe qu'il s'agit de combattre, on peut répondre que les peines, les recompenſes, & les déliberations, ne ſont pas inutiles, puiſque la même cauſe qui vous porte à agir, vous porte auſſi à déliberer, &c... Pour ſe tirer de tous ces embarras, il faut

* Rép. aux Qu. d'un Prov. T. 3. p. 767. & ſuiv.

deux choſes. 1. Examiner les conditions eſſentielles à notre Liberté. 2. Voir ſi ces conditions ont lieu à l'égard de notre Ame. Les conditions eſſentielles à notre Liberté ſont, 1. *le pouvoir d'agir*, 2. *l'exemption de toute neceſſité metaphyſique*, 3. *de neceſſité phyſique*, 4. *de neceſſité morale*, & 5. *enfin la connoiſſance de l'action.* Pour ce qui regarde la force d'agir, continue notre Auteur, ou ce qui revient au même, la ſpontaneïté, je ne crois pas que nous l'éprouvions *immediatement.* Nous ne ſentons immediatement que le changement des deſirs de notre ame ; mais nous ignorons ſi ces changemens viennent de nous ou d'ailleurs. Cela ne doit point paroitre étrange ; car nous ne ſentons aucune de nos facultez *immediatement*, & nous ne les connoiſſons que par les actions qu'elles produiſent. Puis donc qu'on peut prouver par la nouvelle Philoſophie, que *notre Ame eſt douée de ſpontaneïté*, la comparaiſon de la girouette ne nous fait rien, & n'embarraſſe que ceux qui prétendent démontrer la ſpontaneïté par le ſeul ſentiment interieur que nous en avons. Ayant ainſi prouvé la ſpontaneïté par des Argumens étrangers, les autres conditions neceſſaires à la liberté peuvent ſe démontrer par l'experience. Je ſens, p. e. qu'il n'y a dans mes actions aucune neceſſité metaphyſique : car ce qui eſt neceſſaire de cette maniere ne change jamais, comme il paroit par l'eſſence des choſes. Mes actions ſont auſſi exemptes de toute neceſſité phyſique, qui n'a rapport qu'aux ſeules cauſes efficientes ; car, qui eſt-ce qui ne ſent pas qu'il

qu'il agit en vûe de certaines fins, & non pas comme un reſſort privé de connoiſſance? Je vois de plus que ma Liberté n'eſt ſoumiſe à aucune neceſſité morale, puiſque je ne ſuis pas toûjours ſoumis aux mêmes paſſions, dès que j'appelle la Raiſon à mon ſecours. Enfin, je ſens que je juge, que je raiſonne, que je connois, ce qui eſt la derniere condition de la Liberté.

„ Voyons à préſent ce qu'il faut penſer p. 256. & ſuiv.
„ de cette force d'agir qui par raport à la
„ liberté eſt la ſeule choſe que nous ne ſaurions connoître *immediatement* par l'expe-
„ rience. Cette diſcuſſion pourroit nous
„ mener loin; auſſi aurons-nous ſoin de
„ renfermer nos reflexions dans les plus
„ étroites bornes qu'il nous ſera poſſibles.
„ Tout ce qui exiſte, agit, ou ſouffre l'a-
„ ction d'un autre, ou enfin agit & *pâtit* à
„ la fois. Les ſubſtances ſont des Etres ſim-
„ ples & exiſtent réellement; par conſe-
„ quent, il faut leur attribuer une faculté
„ active ou paſſive. Juſqu'à préſent nous
„ ſommes d'accord avec les Atomiſtes, car
„ ils ſuppoſent leurs Atomes ſuſceptibles
„ d'impreſſions. Mais, l'état interne des
„ Atomes eſt-il pleinement paſſif? (car l'é-
„ tat externe conſiſte dans la figure, la ſi-
„ tuation, & la grandeur.) Si les Atomes ſont
„ purement paſſifs, & n'ont aucune force
„ d'agir, il s'enſuit de là qu'ils n'exiſtent
„ point. Ce qui eſt paſſif n'eſt pas une cho-
„ ſe, mais la limitation d'une choſe; &
„ n'exiſte point par un acte poſitif, mais

„ borne l'exiſtence de ce qui eſt. Par ex., le
„ repos dans un Corps eſt-il autre choſe que
„ le défaut de mouvement? c'eſt-à-dire, rien.
„ Quoi, direz-vous, n'y a-t-il pas ici *une*
„ *particule de matiere*? Soit: mais, ſi cette
„ particule eſt purement paſſive, le même
„ raiſonnement revient; ſi elle ne l'eſt pas,
„ elle a quelque force d'agir, ce qui eſt pré-
„ ciſément ce que je veux. Vous ajoutez,
„ *les Atomes n'ont-ils pas une figure, une*
„ *ſituation, une certaine grandeur*? Mais,
„ qu'eſt-ce que figure ſinon la borne, c'eſt-
„ à-dire, la privation d'une quantité? Qu'eſt-
„ ce que grandeur ſinon multitude de parties?
„ Or des parties paſſives, c'eſt-à-dire, qui
„ abſorbent le mouvement, ne ſont rien.
„ De quelque côté que vous vous tourniés
„ vous ne ſauriez montrer que des actions
„ purement paſſives ſoient quelque choſe.
„ Car, les limitations n'exiſtent point ſans
„ choſe limitée: cependant, vous ne poſez
„ aucune choſe limitée, c'eſt-à-dire, au-
„ cun mouvement, mais une pure limita-
„ tion de mouvement, c'eſt-à-dire, le
„ repos. Connoiſſez-vous en Arithmetique
„ des ſouſtractions ſans nombre? L'état ex-
„ terne des Atomes, leur figure, leur gran-
„ deur, conſiſte en limitation, & leur état
„ interne en *paſſibilité*, c'eſt-à-dire encore
„ en limitation: ainſi, pour que des actions
„ ſoient quelque choſe, il faut qu'un Etre
„ puiſſe être produit par de ſimples limita-
„ tions. C'eſt ainſi qu'un mouvement pour-
„ roit être formé par pluſieurs Corps en re-

„ pos

„ pos, & la lumiere par les plus épaiſſes „ tenebres. *Mais*, continuerez-vous, *la Matiere eſt-elle donc abſolument rien ? Car „ vous comptez pour rien les Atomes ſans force, par conſequent vous portez le même jugement de la Matiere.* Je répons que la „ Matiere eſt quelque choſe d'incomplet, „ qui repréſente ce qui eſt fini & limité dans „ les choſes : à ſavoir, *l'étendue & l'inertie.* L'étendue eſt, * *Poſitio rerum aliarum „ extra alias*; &, entant que telle, elle marque la diſtinction de pluſieurs choſes & „ leur limitation. Si chacune des choſes, „ qui ſont l'une hors de l'autre, n'eſt rien, „ toutes réunies enſemble ſeront auſſi rien. „ On doit penſer la même choſe de l'inertie ou de la réaction, par laquelle nous „ concevons la matiere comme reſiſtant au „ mouvement. La force d'agir eſt quelque „ choſe de réel, ainſi ce qui eſt deſtitué de „ cette force doit être regardé comme une „ pure privation : or, par conſequent, ſi nous „ concevons les Atomes materiels tels que „ nous venons de dire, nous ne concevons „ rien : & ſi les Elemens ſont purement „ paſſifs, ils n'exiſtent abſolument point. Ce „ qu'il falloit démontrer. Ainſi, la force d'agir convient à tous les Elemens, ou aux „ ſubſtances proprement dites.

Jugement de tout l'Ouvrage.

En voilà aſſez, pour donner à nos Lecteurs une juſte idée de la methode de notre Auteur, & des principales matieres traitées dans ſon Livre. Ceux, qui ſeront curieux de

* Ce ſont les termes propres de l'Auteur.

de voir ſes preuves de l'immortalité de l'Ame, auſſi-bien que ce qu'il dit ſur les grandes matieres du Peché originel, de la Providence, de Toute-Préſence corporelle de Jeſus-Chriſt, de la Satisfaction, de la Prédeſtination, de la Juſtification, de la Loi naturelle, de la Loi ceremonielle, de la Converſion, & enfin de la Vie & de la Mort, pourront conſulter l'Ouvrage même, & ſeront à notre avis ſuffiſamment dédommagés de la peine qu'ils auront priſe. Tout n'eſt pourtant point de la même force : ce que nous avons rapporté ſuffit pour faire voir, que tous les Principes, ſur leſquels on ſe fonde dans cette nouvelle Philoſophie, ne ſont pas également évidens, ni tous les Raiſonnemens également clairs & convaincans.

Chap. 5 6. 7 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14.

ARTICLE III.

De Curâ Eccleſiæ veteris circa Canonem Sacræ Scripturæ, & conſervandam Codicum Puritatem, Commentatio Theologico Critica. Auctore JOANNE FRICKIO, *S. T. P.* Ulmæ, ſumptibus Danielis Bartholomæi & Filii. 1728. in 4. 200. pp.

C'eſt-à dire,

Diſſertation Theologique & Critique touchant le Soin qu'a pris l'Ancienne Egli-

ſe

se de conserver le Canon de l'Ecriture, & la Pureté des Livres Saints, &c.

CET Ouvrage est divisé en quatre Chapitres, dont le premier contient quelques Remarques generales sur la premiere origine, la nature, & l'integrité du Canon des Livres sacrez. Les trois autres traitent successivement du Soin que l'Eglise Chrétienne a apporté à conserver dans toute leur pureté, 1. le Canon du Vieux Testament; 2. celui Nouveau; & enfin les Copies qui d'abord ont été faites sur les Manuscrits des Evangelistes & des Apôtres, & qui ensuite ont servi eux mêmes d'Originaux. Division de l'Ouvrage.

On ne sauroit douter que l'origine du Canon des Livres du Vieux Testament ne soit divine, si l'on se rappelle l'ordre que Moyse donna avant sa mort, que *que le Livre de la Loi* fut *mis à côté de l'Arche, pour y être en témoignage*, Deut. 31. v. 26; & le soin que les Prophetes & les Sacrificateurs ont inconteſtablement pris de ces Ecrits sacrez jusqu'à la captivité de Babylone, & même pendant sa durée. Après le retour de cette captivité, Esdras ramassa tous les Livres Canoniques, & les purgea des corruptions qui s'y étoient glissées. Notre Auteur fortifie ces Considerations par le témoignage de Josephe, *Lib. 1. contr. Apionem T. II. p.* 41, après quoi il reprend le P. Simon d'avoir ouvert la porte par ses Hypotheses à un Pyrronisme dangereux à l'égard du Canon des Livres sacrez. Cette conduite, dit-il, est néanmoins en quelque sorte pardonnable Chap. 1. p. 4. & suiv. Origine du Canon du Vieux Testament.

nable à un Catholique Romain, qui tâche de faire dépendre l'Autorité de l'Ecriture de celle de l'Eglise, quoique l'Eglise n'en aye point d'autre que celle qu'elle a empruntée de l'Ecriture. Mais, quel Jugement doit-on porter de quelques Pyrrhoniens Protestans, qui ont travaillé avec une malheureuse application à faire regarder les Livres du Vieux Testament comme corrompus par la Malice des Juifs, ou par l'Ignorance des Copistes? Notre Auteur entend par là Louïs Cappel & Isaac Vossius, qui l'un & l'autre ont attaqué l'Authenticité du Texte Hebreu, quoi qu'avec des vûes differentes.

Signification du terme de Canon.

Le mot de Canon, appliqué à l'Ecriture sainte, ne signifie point, comme quelques Savans l'ont prétendu, un Indice ou un Catalogue, ni même, comme l'a soutenu le savant Evêque d'Avranches, des Tablettes sur lesquelles on écrivoit les choses qui devoient être rendues publiques; mais, une regle, tant pour la foi, que pour les mœurs. C'est ce que M. Frick s'efforce de prouver par plusieurs Passages des Peres, & par le v. 16. du VI. chap. de l'Epitre aux Galates.

Chap. 2. Soins de l'Eglise Chrétienne à l'égard des Livres Canoniques du Vieux Testament.

Voyons à présent quels ont été les sentimens & les soins de l'Eglise Chrétienne dans sa plus grande Antiquité à l'égard du Canon des Livres du Vieux Testament; &, pour commencer par Jesus-Christ, quand ce divin Sauveur vouloit démontrer quelque vérité importante aux Juifs, quand il expliquoit aux Disciples qu'il rencontra sur le chemin d'Emmaüs le Mystere de sa Mort

&

& de ſa Reſurrection, quand il formoit ſes Apôtres à la Prédication de l'Evangile, il leur indiquoit Moyſe, les Prophetes, & les Pſeaumes, comme des ſources dans leſquelles ils devoient puiſer la verité, *Luc.* 24. *v.* 27. & 44. ſans leur jamais recommander les Livres de Tobie, du Fils de Sirach, de la Sapience, ni aucuns des autres Livres que les Juifs ne reconnoiſſoient pas pour Canoniques : Exemple, que les Apôtres ont ſuivi avec la plus exacte fidelité.

Quelques Peres de l'Egliſe, comme Origene, Euſebe, & St. Jerôme, ont paru être dans les mêmes ſentimens ; quoique d'autres, entre leſquels ont été Irenée, Tertullien, St. Cyprien, & Clement Alexandrin, ayent ſouvent cité comme divins, le quatriéme Livre d'Eſdras, celui d'Enoch, les Oracles des Sybilles, le troiſiéme & le quatriéme Livre des Machabées. p. 83.

Les Peres ne ſont pas non plus d'accord entr'eux ſur l'ordre dans lequel ils rangent les Livres Canoniques du Vieux Teſtament ; mais, comme le remarque fort bien notre Auteur, cette difficulté n'eſt point eſſentielle : &, pourvu qu'on convienne ſur les Livres mêmes, il importe fort peu quelle place on aſſigne à chacun d'eux.

Mais, ſi l'Egliſe Chrétienne a marqué tant d'attachement pour la conſervation des Livres Canoniques du Vieux Teſtament, elle n'en a pas moins témoigné pour celle des Livres du Nouveau. Et ce ſoin étoit d'autant plus neceſſaire, que du tems de St. Paul même, il y avoit déja des Impoſteurs, qui Chap. 3. Et du Nouveau.

dsoient mettre le nom de cet Apôtre à la tête de quelques Epitres qu'ils avoient forgées. Voilà pourquoi dans sa seconde Epitre aux Thess. chap. 2. v. 2. il avertit ceux à qui il écrit d'être en garde contre ces Imposteurs. *Ne vous laissez pas troubler*, dit-il, *par parole ou par Epitre, comme* si elles étoient *de nous*. Pour les munir plus surement encore contre ce danger, il fait mention dans le v. 17. du chap. 3. d'une précaution dont il se servoit toujours. *La salutation de la propre main de moi Paul, qui est un signe en toutes* mes *Epitres : J'écris ainsi.*

Telle étoit l'audace de quelques Heretiques dès les tems Apostoliques; audace, qui alla toujours en augmentant pendant quelques siecles. Pour remedier à ce mal, & pour en prévenir les funestes effets à l'avenir, il étoit necessaire que dans l'Eglise naissante il y eut une Collection des Livres Canoniques du Nouveau Testament. Cette Collection se trouve dans les *Constitutions Apostoliques* : mais, comme cet Ouvrage est reconnu par les plus raisonnables & les plus savans d'entre les Catholiques mêmes pour supposé, il faut chercher le Catalogue des Livres Canoniques du Nouveau Testament dans une source qui ne soit point suspecte. Voici comment notre Auteur manie cet Argument.

p. 109. Saint Pierre dans sa derniere Epitre, III. v. 16. place les Epitres de St. Paul, qui avoient presque toutes paru alors, & qu'on regardoit comme divines dans les Eglises d'Orient & d'Occident, parmi τὰς γραφὰς, c'est-

c'eſt-à-dire, les Ecrits Canoniques. Il ordonne aux Chrétiens de ſe garder de ceux qui *tordoient pluſieurs choſes des Epitres* de St. Paul *à leur propre perdition*, ὡς καὶ τὰς λοιπὰς γραφὰς, *comme auſſi les autres Ecritures.* Par rapport aux Evangiles, Euſebe témoigne que ceux de S. Matthieu, de S. Marc, & de S. Luc, ont été apportez à S. Jean dans le tems qu'il étoit à Epheſe : que ſi S. Jean a reconnu ces Evangiles pour divins, & qu'y ayant enſuite ajouté le ſien, l'Egliſe les a reçu tous quatre de ſa main.

Nous ne dirons rien du quatriéme Chapitre, qui forme la Concluſion de cet Ouvrage, & qui roule ſur le ſoin qu'a eu l'Egliſe primitive d'empêcher que les Copies des Livres du Nouveau Teſtament ne fuſſent alterées ou falſifiées. Une matiere ſi importante, & qui n'eſt pas exempte de difficultez, eſt traitée par notre ſavant Auteur d'une maniere ſolide, mais trop abregée pour qu'on en puiſſe faire l'Extrait.

ARTICLE IV.

Flores Geometrici ex Rhodonearum, & Cloëliarum curvarum Deſcriptione reſultantes, quos unà cum novi expeditiſſimi Meſolabii auctario, Illuſtriſſ. atque Excellentiſſ. Dominæ D. Cloëliæ Grillo-Borromeæ Comitiſſæ clariſſimæ ac doctiſſimæ, in obſequii ſui & vene-

rationis argumentum D. D. D. Dom. GUIDO GRANDUS, *Abbas S. Michaelis in Burgo Piſarum, & in Academia Piſana publicus Matheſeos Profeſſor.* Florentiæ, Typis Regiæ Celſitudinis, apud Tartinium & Franchium, Superiorum Approbatione. 1728.

C'eſt-à-dire,

Fleurs Geometriques, formées par la Deſcription des Courbes Rhodonées & Clélies, avec un Supplément touchant un nouveau Meſolabe, &c.

Introduction d. J.

LES ſpeculations de Mathematiques les plus abſtraites, & qui paroiſſent les plus inutiles, ne laiſſent pas d'avoir leur uſage; outre qu'elles exercent l'Eſprit, & le rendent plus capable de pouſſer les découvertes utiles, elles ſervent ſouvent à trouver des methodes pour aller plus loin dans ces ſortes de découvertes. L'experience même a fait voir, que, dans les Arts, on a tiré de l'utilité de quelques découvertes de Mathematiques, qui d'abord avoient paru devoir reſter inutiles à perpetuité.

Ces Conſiderations generales nous paroiſſent ſuffire pour juſtifier le P. Grandi, ſi on vouloit l'attaquer ſur l'inutilité de la Matiere qu'il traite dans l'Ouvrage, dont on

on vient de voir le Titre. Ces raiſons ont déja été alleguées ſi ſouvent dans de ſemblables occaſions qu'il paroît preſque inutile d'y revenir encore, & c'eſt apparemment par cette raiſon, qu'on ne voit pas que notre Auteur ait cru avoir beſoin de la moindre Apologie à cet égard.

Eloge de l'Auteur.

Le P. Grandi eſt déja connu par d'autres Ouvrages, & nous ne croyons pas qu'on puiſſe lui refuſer l'Eloge d'être un des plus profonds & des plus ſubtils Mathematiciens de ce tems.

Contenu du Livre.

Dans le Livre dont il s'agit ici, l'Auteur examine une nouvelle ſorte de Courbes qu'il nomme Fleurs Geometriques. Ce ſont des Courbes qui ont pluſieurs branches ſemblables & égales entre elles, diſpoſées regulierement autour d'un même centre, & dont chacune en particulier enferme une eſpace qu'on nomme feuille.

Il y a deux ſortes de ces Fleurs, les unes ſont décrites ſur un plan, les autres ſur la ſuperficie d'une Sphere ou d'un Spheroïde. Les prémieres ſont appellées Rhodonées, apparemment à cauſe de quelque rapport, que les feuilles de ces Fleurs ont avec les feuilles de Roſe. Les ſecondes ſont ici nommées Clelies du nom de la Comteſſe Clelie-Borromée, celebre par ſon ſavoir, & par ſon amour pour les Sciences, & à qui le Livre eſt dédié. Ces deux Claſſes de Fleurs ſont traitées chacune dans une des deux Parties qui compoſent cet Ouvrage.

La prémiere qui traite des Fleurs Rho-

données paroît ici pour la ſeconde fois ; l'Auteur l'avoit envoyée en Angleterre, où elle a été inſerée dans les *Tranſactions Philoſophiques* de la Societé Royale ; le P. Grandi a ajouté quelques éclairciſſemens à cette nouvelle Edition.

La ſeconde Partie paroît pour la prémiere fois.

Deſcription des Rhodonées. Dans un Cercle on conçoit un raion fixe, & un autre qui d'abord coincide avec celui-ci ; mais, qui en tournant autour du Centre, fait avec le prémier un Angle qui s'augmente continuellement ; qu'on conçoive ſur ce Raion mobile un Point qui part du Centre & s'en éloigne toujours, de maniere que ſa diſtance au Centre, ſoit égale au Sinus d'un Angle qui ait une raiſon conſtante d'*a* à *b* à l'Angle que forment les deux raions dont nous venons de parler.

Il eſt clair, que ce Point mobile décrira une Courbe qui parviendra à la circonference du Cercle, lorſque l'Angle dont on prend le Sinus ſera droit, après quoi le Point mobile ſe raprochera du Centre par une Courbure ſemblable à celle, par laquelle il s'en étoit éloigné ; & on aura alors une feuille.

Si on conçoit le même mouvement continué, on décrira une ſeconde feuille, puis une troiſiéme, & ainſi de ſuite.

Suivant que la raiſon de *a* à *b* ſera differente, le nombre des feuilles qui rempliront le Cercle entier variera.

Rhodonie ſimple, double, &c. Quand il arrive que le Point décrivant ſe retrouve au Centre, après que le Raion mobile

mobile a fait une revolution, de maniere que ce Point, dans une seconde revolution, ne pourroit que repasser sur la même Courbe, la Rhodonée est nommée simple. Elle est double quand c'est après deux revolutions qu'on trouve la même Courbe, & triple quand il en faut trois, & ainsi de suite.

Cette difference dépend de la raison de a à b, & on trouve ici comment on parvient à avoir le nombre de feuilles & le nombre des revolutions qu'on juge à propos. Ces deux nombres deviennent infinis quand la raison de a à b est incommensurable.

Quadrature de la Rhodonée.

Le P. Grandi démontre plusieurs proprietez curieuses de la Rhodonée; il fait voir entre autres le raport qu'a toute la Fleur, & chacune de ses feuilles à l'aire du cercle qui la contient: il démontre aussi comment en menant dans ce cercle un autre cercle moindre, on separe de chaque feuille une lunule qui peut être quarrée exactement.

Ces sortes de Propositions ne sont pas susceptibles d'un Extrait plus détaillé. Celles de la seconde Partie le sont bien moins, il s'agit de Courbes décrites sur un solide, dont les démonstrations par là même sont plus difficiles.

Description des Clelies.

La description des Clelies a de l'analogie avec celle des Rhodonées.

Qu'on conçoive un Meridien tournant autour de ses Poles sur la superficie d'une Sphere, & un point sortant d'un des Poles & parcourant ce Meridien de maniere que le Sinus verse, ou le Sinus droit, de l'arc

parcouru ſoit proportionné au Sinus droit d'un arc pris dans l'Equateur ou dans un de ſes paralleles, & qui ait une proportion conſtante à l'arc, que le Meridien a parcouru dans le même parallele.

La Clelie eſt d'une nature differente ſuivant que c'eſt au Sinus verſe ou au Sinus droit qu'on fait ſuivre la proportion dont on a parlé; & ainſi il y en a deux ſortes.

Les Propoſitions qu'on trouve ici touchant la Quadrature de ces Courbes ſont tres-curieuſes.

Duplication du Cube. L'Auteur a joint à la fin de ſon Livre, comme on l'a vû ſur le Titre, une conſtruction méchanique du fameux Problême de la duplication du Cube, dans lequel il s'agit de trouver deux moyenes proportionnelles entre deux lignes données.

La ſolution du Problême dépend de l'interſection d'un Cercle & d'un Hyperbole, ce qui ſe fait ſur un Plan vertical. Un fil d'une longueur déterminée eſt attaché par une de ces extrémitez dans un point marqué ſur le Plan, ce fil eſt tendu par un poids & plié par le moyen d'une aiguille ou d'un poinçon, enſorte que la partie ſuperieure du fil ſoit inclinée & l'autre vertical, quand le poinçon parcourt une ligne droite, l'extrémité inferieure du fil, ou un autre point, qu'on aura marqué dans le fil par le moyen d'un nœud ou autrement, décrira une Hyperbole, auſſi long tems que le Point décrivant reſtera au-deſſous de la ligne que parcourt le poinçon, & l'Hyperbole ſera

équi-

équilatere, quand cette ligne ſera horizontale, c'eſt le cas dont il s'agit ici.

Le P. Grandi enſeigne comment il faut diſpoſer les lignes données, & décrire le Cercle dont on a beſoin, il montre où il faut attacher le fil, dont il détermine auſſi la longueur, & après avoir indiqué la ligne que doit parcourir le poinçon, il donne la ſolution & la démonſtration du Problême.

L'Auteur finit en obſervant que cette méthode peut ſervir à conſtruire méchaniquement tous les Problêmes ſolides; car il eſt connu que cette conſtruction peut s'exécuter par l'interſection d'une Hyperbole & d'un Cercle.

ARTICLE V.

Jo. FRANCISCI BUDDEI, *Theol. D. & P. P. Eccleſia Apoſtolica, ſive de Statu Eccleſiæ Chriſtianæ ſub Apoſtolis Commentatio Hiſtorico-Dogmatica; quæ & Introductionis loco in Epiſtolas Pauli cæterorumque Apoſtolorum eſſe queat.* Jenæ, ſumptibus Viduæ Meyeranæ. 1729. in 8. 838. pp. ſans la Dédicace, la Préface, la Table des Chapitres, celle des Paſſages qu'on a eu occaſion d'éclaircir, celle des Auteurs citez dans le Corps de l'Ouvrage, & enfin celle des Matieres.

C'eſt-à-dire,

Recherche Hiſtorique & Dogmatique ſur l'Etat de l'Egliſe Chrétienne du tems des Apôtres, &c.

Préface. MR. Buddeus rend raiſon dans ſa Préface de la Méthode qu'il a ſuivie dans ce Traité, & y démontre combien il eſt important d'avoir des idées claires des Controverſes que les Apôtres ont euës avec les Incredules & les Heretiques de leur tems, & de la maniere dont ils s'y ſont pris pour combattre leurs Erreurs : d'un côté, parce que la connoiſſance des ſentimens de leurs Antagoniſtes facilite l'intelligence de pluſieurs Paſſages du Nouveau Teſtament, & de l'autre, parce que dans des Diſputes du même genre, nous ne ſaurions, en fait de ſolidité de raiſonnement, nous propoſer des modéles plus dignes d'imitation.

Diviſion de l'Ouvrage. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en ſept Chapitres, dont les cinq premiers roulent ſur les Controverſes agitées entre les Apôtres & leurs differens Adverſaires, le ſixiéme ſur la Hierarchie de l'Egliſe Apoſtolique, & le dernier ſur les mœurs des premiers Chrétiens, & ſur quelques Ceremonies Religieuſes inſtituées par les Apôtres.

Chap. I. Controverſes des Apôtres avec les Payens. Le premier Chapitre traite de la méthode que les Apôtres ont employées pour prouver aux Payens la verité de la Religion Chrétienne. Rien n'étoit plus aiſé que de leur ouvrir les yeux ſur l'excès de leur aveuglement

ment & de leur corruption, & cette vuë devoit naturellement les disposer à embrasser une Religion plus sainte & plus raisonnable. Pour ce qui regarde leur aveuglement & la grossiereté de leur superstition, saint Paul en fait ce portrait fidéle : *Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces : mais, ils sont devenus vains en leurs discours, & leur cœur destitué d'intelligence a été rempli de tenebres se disant être sages, ils sont devenus fous : & ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la ressemblance de l'homme corruptible, & des oiseaux & des bêtes à quatre pieds & des reptiles.* Et à l'égard de leur corruption, non seulement les Versets qui suivent immediatement ceux que nous venons de citer ; mais, même Salluste, Pline, Tacite, & mieux encore Seneque ; *Lib.* II. *de irâ, cap.* VIII. p. m. 51. nous en font les plus odieuses Descriptions. Rom. 1. v 21. & suiv.

Pour ramener à la raison & à la vertu des hommes si aveugles & si vicieux, les Apôtres & en particulier saint Paul, se sont proposé pour but de se servir des lumieres naturelles des Payens, pour les convaincre de l'Unité d'un Dieu Créateur de toutes choses ; pour leur faire sentir la necessité de la répentance & de l'amendement de vie ; & enfin pour les persuader que l'unique moyen d'être sauvé, consiste à s'attacher par la Foi à Jesus-Christ Redempteur du Genre humain. Notre Auteur entre sur chacun de ces Articles dans un détail exact & instruc-

étif; mais, où les bornes de cet Extrait ne nous ne permettent pas de le ſuivre.

De tous les obſtacles qui ſe ſont oppoſez au ſuccès des Prédications, que les Apôtres adreſſoient aux Payens, les plus conſiderables ſont venus de la part des Philoſophes. Ces hommes fiers de leurs prétendues connoiſſances, ne pouvoient gouter un Evangile, dont les Herauts negligeoient les ornemens d'une Eloquence mondaine, & paroiſſoient ignorer ces differens Syſtêmes de Philoſophie, qui partageoient les Savans de la Grece. Pour répondre à leurs objections, les Apôtres ſe ſont attachés principalement à confondre l'orgueil de leur raiſon. Vous trouvez extravagant, leur diſoient-ils, que nous prêchions Jeſus-Chriſt crucifié, & que nous vous propoſions pour Maître un homme qui a ſouffert un ſupplice infame; vous ſur-tout qui vous êtes adonnez à l'étude de la ſageſſe, & qui croyez y avoir fait de grands progrès. Mais, à quoi ces progrès ont-ils aboutis? Vos vaines ſpeculations vous ont-elles fait connoître & ſervir ce Dieu, dont les perfections ſe voyent comme à l'œil dans les Créatures? Puiſque votre raiſon vous a ſi mal ſervi, il n'eſt pas juſte qu'elle ait l'honneur de votre converſion: *Parce que le Monde n'a point connu Dieu par la ſageſſe, le bon plaiſir du Pere a été de ſauver les Croyans par la folie de la Prédication.*

1. Corinth. 1. v. 21. Tels étoient les Argumens dont ſe ſervoient les Apôtres pour convertir les Payens.

Ceux

Ceux qu'ils employoient contre les Juifs, n'étoient pas moins ſolides, quoique d'un genre different. Ils convenoient avec eux ſur pluſieurs Points fondamentaux, & il n'étoit pas beſoin de leur prouver l'Exiſtence d'un Dieu, l'obligation de n'adorer que lui, auſſi-bien que la Divinité des Livres du Vieux Teſtament : Mais, ces Juifs ſi éclairés à de certains égards, étoient à d'autres égards dans de profondes tenebres, par rapport au genre de Liberateur qu'ils attendoient, & à la nature des conditions, à l'obſervation deſquelles le ſalut étoit attaché. D'ailleurs c'étoit quelque choſe d'affreux, que la dépravation de leurs mœurs. Chap. 2. p. 35. & ſuiv. *Controverſes avec les Juifs.*

Pour remedier à ces maux, les Apôtres ont cru qu'il falloit démontrer, que Jeſus le Nazaréen étoit ce Meſſie que les Juifs attendoient ; que les Oracles des Prophetes le regardoient & avoient été accomplis en lui : veritez, qu'ils prouvoient en partie par la conſideration des Caracteres, par leſquels l'Eſprit Prophetique avoit déſigné le Meſſie, & en partie par les Miracles éclatans que Jeſus-Chriſt avoit operez. Ces Argumens avoient certainement beaucoup de force, & auroient, ſelon toutes les apparences, produit un heureux effet ſur les Juifs, ſi la Crucifixion de Jeſus-Chriſt (ſupplice peu convenable avec cet éclat & cette gloire, dont leur imagination avoit revêtu le Meſſie qu'ils attendoient) n'y avoit apporté des obſtacles preſque inſurmontables. Cependant les Apôtres ne ſe rebuterent point pour cela, & oppoſerent

poſerent au ſcandale de la Croix de Chriſt, la gloire de ſa Reſurrection, & appuyerent cette Reſurrection ſur des preuves ſi convaincantes, que tout homme qui a quelque ombre de bonne foi & de pudeur eſt obligé de s'y rendre.

Chap. 3. p. 111. & ſuiv. *Controverſes avec quelques Juifs convertis, & quelques faux Apôtres.*

Une methode ſi raiſonnable & employée avec tant de zele, porta un grand nombre de Juifs à embraſſer le Chriſtianiſme; mais, par malheur une partie de ces Proſelytes, & particulierement quelques faux Apôtres, conſerverent pluſieurs de leurs Erreurs, & en infecterent l'Egliſe naiſſante. Ces Proſelytes ne pouvoient renoncer aux orgueilleuſes prérogatives, qu'ils s'attribuoient par deſſus les Nations étrangeres de l'Alliance que Dieu avoit contractée avec leurs Peres, ni concevoir que la Loi Moſaïque fut jamais abolie. De là venoit que quelques-uns d'entr'eux doutoient, ſi les Gentils devoient être admis à la connoiſſance de l'Evangile: doute dont ſaint Pierre même ne fut entierement exempt, qu'après qu'une viſion celeſte l'en eut affranchi.

Une autre choſe encore qui ſcandaliſoit beaucoup ceux d'entre les Juifs, qui avoient embraſſé la Religion Chrétienne, c'eſt que les Payens convertis mangeoient des choſes ſacrifiées aux Idoles, *Rom.* 14. *v.* 1. *& ſuiv.* 1. *Corint.* 8. *v.* 1. &c... Ce ſcandale avoit ſa ſource dans une foibleſſe pardonnable; c'eſt pourquoi ſaint Paul décide, que les Proſelytes d'entre les Payens devoient par prudence & par charité, ſe prêter à l'exceſſive délicateſſe de leurs Freres, qui venoient d'entre

d'entre les Juifs. C'eſt là la matiere du Chap. 14. aux Rom. *Si quelqu'un*, dit l'Apôtre, *eſt infirme dans la Foi*, c'eſt-à-dire, ſi quelqu'un n'eſt pas encore en état de comprendre, que les Ceremonies, & particulierement les Loix touchant l'abſtinence de certaines nourritures ſont abolies, (ce qui étoit le cas de quelques Juifs convertis) *relevez-le ſans conteſtations & ſans diſputes. L'un croit qu'on peut manger de toutes choſes* (comme les Payens convertis, & quelques Juifs qui ſavoient que la Loi Céremonielle étoit abolie) *& l'autre, qui* eſt infirme, mange des herbes. *Que celui qui mange ne mépriſe point celui qui ne mange point*, l'accuſant d'ignorance & de ſuperſtition; *& que celui qui ne mange point, ne condamne pas celui qui mange*, affectant de le regarder comme un profane, *puiſque Dieu l'a pris à ſoi.* Saint Paul porte à peu prés le même Jugement touchant certains jours, dont l'obſervation paroiſſoit neceſſaire à quelques Juifs convertis.

Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ce qu'il faut entendre par ces *faux Apôtres*, dont St. Paul ſe plaint en plus d'un endroit de ſes Epitres. Quelques-uns s'imaginent, qu'il a voulu déſigner par ce terme tous les Heretiques qui troubloient l'Egliſe par leurs fauſſes Doctrines, comme Hermogene, Philete, Simon le Magicien, les Ebionites, &c... Mais notre Auteur ne croit pas que les Paſſages dans leſquels il eſt fait mention des faux Apôtres, ſoient ſuſceptibles d'une P. 147. & ſuiv.

d'une explication ſi étendue, & reſtreint la ſignification de ce terme à quelques Juifs, qui, quoiqu'ils euſſent embraſſé le Chriſtianiſme, ne laiſſoient pas d'enſeigner, que la Foi en Jeſus-Chriſt ne ſuffiſoit pas pour être ſauvé, & qu'il falloit y joindre l'obſervation des Loix Moſaïques, & en particulier de celle de la Circonciſion. Les prétendus Convertis faiſoient par là leur Cour aux Juifs, & réuſſiſſoient à éviter les maux, que les Chrétiens avoient à craindre de leur part. Et pour mieux perſuader leurs Auditeurs, ils alleguoient l'Autorité de St. Pierre, & de St. Jacques, qui avec raiſon étoient regardez comme les Colomnes de l'Egliſe; & affectoient de mépriſer S. Paul, ſous prétexte qu'il n'avoit été ni Auditeur des diſcours de Jeſus-Chriſt, ni Témoin oculaire de ſes Miracles. Ceux qui voudront comparer cette définition des faux Apôtres, avec les Paſſages où il eſt fait mention d'eux, pourront conſulter *Rom.* 16. *v.* 17. II. *Corint.* XI. *v.* 13. 14. *Philip.* 3. *v.* 2. 18. 19.

La principale Controverſe de ſaint Paul avec les faux Apôtres, rouloit ſur la Doctrine de la Juſtification; ou ce qui revient au même, ſur le veritable moyen de rentrer en grace avec Dieu, & d'obtenir le ſalut. Quelques Juifs convertis, auſſi-bien que quelques Payens qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, étoient dans de grandes erreurs ſur cette importante matiere. Les Juifs croyoient que dans l'Alliance legale, Dieu avoit

p. 131.

avoit exigé d'eux une obéiſſance parfaite à tous ſes préceptes ; que cette obéiſſance, ſans égard à quelque autre choſe, étoit l'unique chemin qui menât à la Juſtice & au Salut, que l'homme n'étoit rien moins qu'incapable d'accomplir cette condition ; qu'il étoit de la derniere importance d'obſerver exactement les Loix Céremonielles, & d'obéir aux Traditions qu'ils avoient reçuës de leurs Peres ; & enfin que l'Alliance qu'il avoit contractée avec Abraham, l'engageoit à ne jamais rejetter ſa Poſterité. Pour refuter ces vaines prétenſions, St. Paul s'attache à leur montrer qu'ils n'entendoient pas la nature & le but de l'Alliance legale ; que ce but n'avoit jamais été de rendre juſtes ceux qui en rempliroient les conditions ; mais, de convaincre ceux avec qui elle étoit faite de leur impuiſſance, & de les porter par là à avoir recours à ce Redempteur, qui leur avoit été figuré par tant de Types. Voi *Rom.* III. *v.* 20. IV. *v.* 15. V. *v.* 20. VII. *v.* 7. 8. 9. 10. X. *v.* 4.

Ces erreurs de quelques Proſelytes Juifs donnent occaſion à M. Buddeus d'expliquer ce qu'il entend par les *Oeuvres de la Loi*, la *Foi*, & la *Juſtification*, dont S. Paul fait ſi ſouvent mention dans ſes Epitres. On trouve auſſi ici un Chapitre entier, employé à expliquer ce qui ſe paſſa dans le Concile Apoſtolique tenu à Jeruſalem.

Les faux Apôtres n'étoient pas les ſeuls qui traverſaſſent le Miniſtere de S. Paul & de ſes Collegues. D'autres Heretiques, dont les

p. 185.
Chap. 5. *Controverſes avec*

d'autres Heretiques. p. 896.

les uns ſont nommez, & dont les autres ne ſont connus, que parce que leurs ſentimens ſont indiquez, ſe ſont joints à eux dans le même deſſein.

On doit ranger dans cette prémiere Claſſe Hymenée & Philete; auxquels quelques-uns ajoûtent Alexandre, Hermogene, Phygelle, Demas & Diotréphes.

Hymenée & Philete.

S. Paul dit touchant Hymenée & Philete, qu'*ils s'étoient détournez de la verité, en diſant que la Reſurrection étoit déja arrivée, & qu'ils avoient renverſé la Foi de quelques-uns*, 2. *Timoth.* 2. *v.* 18.

Alexandre.

Alexandre eſt joint à Hymenée, 1. *Timoth.* 1. *v.* 19. 20. & il y eſt dit de l'un & de l'autre, qu'ils avoient *fait naufrage quant à la Foi.* C'eſt tout ce qu'on ſait des ſentimens de cet homme, qui peut être étoit dans les mêmes erreurs que Philete & qu'Hymenée.

Hermogene & Phygelle.

La ſeule choſe que S. Paul rapporte d'Hermogene & de Phygelle, c'eſt qu'ils *s'étoient détournez de lui*, comme auſſi avoient fait *tous ceux qui étoient en Aſie*, 2. *Timot.* 1. *v.* 15. Ces paroles, qui ne ſont pas trop claires, ſont expliquées par Tertullien, qui aſſure, ſans en alleguer de preuve, qu'Hermogene étoit un Apoſtat.

Demas.

Saint Epiphane met Demas au nombre de ceux, qui affirmoient que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un ſimple homme. Voici ce que S. Paul en dit: *Demas m'a abandonné ayant aimé ce préſent ſiecle*, 11. *Timot.* IV. 2. 10. paroles par leſquelles il ſemble inſinuer, que

que Demas, ayant rejetté la verité, s'étoit replongé dans ſes premieres erreurs, afin d'échapper aux maux attachez à la profeſſion du Chriſtianiſme, & de jouir des plaiſirs de ce monde. D'autres portent de lui un jugement plus favorable. Il y en a même (& Grotius eſt du nombre) qui croyent que Demas s'eſt repenti, ce qu'ils prétendent prouver par la mention honorable qui eſt faite de lui, *Phil. v.* 24. & *Coloſſ.* 4. *v.* 14. mais par malheur il n'eſt pas clair qu'il ſoit parlé dans ces endroits du même Demas, dont il eſt fait mention ici.

Pour ce qui regarde Diotréphes, voici ce que nous en apprend l'Apôtre St. Jean Epit. III. v. 9. 10. *J'ai écrit à l'Egliſe; mais, Diotréphes, qui aime à être le prémier entr'eux, ne nous reçoit point. Pour cette cauſe, ſi je viens, je repréſenterai les actions qu'il commet, parlant de nous par de mauvais diſcours: & non content de cela, non ſeulement il ne reçoit point les Freres, mais il empêche ceux qui les veulent recevoir, & les rejette hors de l'Egliſe.* Ces paroles ne nous donnent aucunes lumieres ſur la Religion qu'avoit autrefois profeſſée Diotréphes. Elles le taxent ſeulement d'ambition, de médiſance, & de manque d'hoſpitalité; vices qui ne caracteriſent pas davantage un Proſelyte d'entre les Juifs, que d'entre les Payens. Quelques Savans néanmoins ont conjecturé de là de quelle Religion il avoit été; peu s'en faut même, qu'ils ne nous ayent donné l'Hiſtoire de ſa vie. *Diotréphes.* Remarque d. p. 311

Simon le Magicien. Simon le Magicien doit auſſi être rangé dans la Claſſe de ceux, dont les noms ſe trouvent dans nos Livres ſacrez ; mais, dont les ſentimens n'y ſont tout au plus qu'indiquez. Ainſi pour ſavoir quelque choſe ſur ce ſujet, il faut puiſer nos lumieres dans d'autres ſources. Irenée lui attribue d'avoir cru deux Principes éternels & indépendans, l'un bon & l'autre mauvais ; & le prouve, parce que Cerdon s'étoit attaché aux ſentimens de Simon le Magicien : d'où il conclut, que celui-ci doit avoir eu toutes les erreurs de l'autre. Or une des erreurs de Cerdon étoit d'admettre deux Principes, donc... Vincent de Lerins l'accuſe d'avoir fait Dieu Auteur du peché. Il n'y a qu'un inſtant que Simon en chargeoit le mauvais principe ; mais, à préſent il en taxe l'Etre ſouverainement bon. Voilà ce que c'eſt que d'être Magicien ; on embraſſe deux hereſies contraires tout à la fois.

p. 329

Remarque d. J.

Ceux qui ſont curieux de ſavoir les ſentimens des Nicolaites, des Cerinthiens, des Ebionites, des Nazaréens, des Docetes, & des Gnoſtiques, pourront conſulter l'Ouvrage même. Que ſi après une lecture attentive, ils ne ſont pas perſuadez, que la plupart de ces Heretiques ayent eu veritablement les opinions qu'on leur attribue, ils auront du moins l'occaſion de ſe convaincre, que de toutes les manieres de s'inſtruire des ſentimens d'un homme, il n'y en a point de plus ſuſpecte, que les Ecrits de ſes Adverſaires. Ils pourront y apprendre

dre auſſi, que ce n'eſt pas de nos jours ſeulement, qu'on en agit ſans façon avec les Heretiques, & que dès les premiers ſiecles de l'Egliſe on étoit en poſſeſſion de ſe ſervir des conſequences les plus éloignées, pour les charger des plus monſtrueuſes erreurs.

ARTICLE VI.

De la Rhetorique ſelon les Préceptes d'Ariſtote, de Ciceron, & de Quintilien, avec des Exemples tirez des Auteurs ſacrez & profanes, tant Anciens que Modernes. Diviſé en trois Livres. A Paris, chez Gregoire Dupuis, 1728. grand in 12. 536. pp. en tout.

L'AUTEUR Anonyme de cet Ouvrage nous avertit dans ſa Préface, que le deſſein de ſon Livre eſt de former un Orateur parfait. L'exécution de cette entrepriſe eſt un peu difficile : auſſi a-t-il réſolu de ne parler qu'après Ariſtote, Ciceron, & Quintilien. *Préface.*

Ces grands Hommes ont diviſé l'Art Oratoire en trois Parties, dont la prémiere conſiſte à inſtruire, la ſeconde à plaire, & la derniere à toucher. Notre Auteur ſuit le même Plan, & afin que ces Parties ſoient traitées avec une juſte étendue, il deſtine à chacune d'elles un Livre en particulier.

Livre I. des Preuves. Le premier Livre qui roule ſur les preuves, eſt diviſé en douze Chapitres, dont

nous nous contenterons d'indiquer les Titres, en y ajoûtant un mot d'explication.

Chap. 1. Chap. 1. *Ce que c'eſt que la Rhetorique, & en quoi elle conſiſte.* La Rhetorique conſiſte dans l'art de perſuader, & il y a cette difference entre elle & la Dialectique, que le raiſonnement de la Dialectique eſt ſerré & concis, au lieu que celui de la Rhetorique

Chap. 2. eſt plus grand & plus étendu. 2. *Des preuves qui conviennent à la Rhetorique.* Les preuves ſont l'Entymême & l'Exemple, qui répondent au Syllogiſme & à l'Indüction dont on ſe ſert dans la Logique. 3.

Chap. 3. *De quelles ſortes de propoſitions ſont compoſez les Entymêmes.* Les Entymêmes tirent leurs

Chap. 4. preuves du vrai ou du vraiſemblable ; & ſont deſtinez tantôt *à prouver qu'une choſe eſt ou n'eſt pas*, & tantôt *ſimplement à refu-*

Chap. 5. *ter.* 5. *Des lieux pour les Entymêmes veri-*

6. *tables.* 6. *Des lieux pour les faux Entymê-*

7. 8. *mes, qui ne prouvent qu'en apparence.* 7. 8.

9. 9. *Combien il y a d'eſpeces de Sentences ; de leur uſage, & de l'avantage qu'el-*

10. 11. *les apportent.* 10. *De l'Exemple.* 11. *De*

12. *la Parabole & de la Fable.* 12. *De la Réfutation.* Chacun de ces Articles eſt accompagné de quelques Réflexions, & d'un grand nombre d'Exemples, dont les meilleurs ſont tirez de Saluſte, de Tacite, de Demoſthene, & ſur-tout de Ciceron.

Livre 2. Des Ornemens. Le Livre ſecond traite des ornemens du Diſcours, & l'on y examine en ſept Chapitres, les beautez de l'Exorde, de la Narration, de la Peroraiſon, de l'Amplification, du Stile, des Figures, & enfin de l'Ex-

l'Expreſſion. Les Réflexions que notre Auteur fait ſur ces ſujets ſont raiſonnables, & la plupart des endroits qu'il allegue comme modéles d'Eloquence, très-bien choiſis. Par exemple, dans le Chapitre de la Peroraiſon, il cite cet endroit de Ciceron pour Murena.

„ Je vous conjure, Meſſieurs, de ne pas étouffer par une nouvelle triſteſſe la nouvelle joye de Murena, maintenant plus abattu par les peines de l'eſprit, que par la maladie du corps. Il n'y a pas long-temps qu'ayant été comblé des plus hautes faveurs du Peuple Romain, il ſembloit jouir d'une felicité incomparable, pour avoir le prémier apporté le Conſulat dans une Famille illuſtre : à préſent le même Murena eſt dans l'humiliation, il eſt noyé dans ſes larmes, il eſt enfin votre Suppliant, il implore votre miſericorde, & regarde votre Puiſſance comme le plus ſûr appui de ſa Fortune & de ſa Vie. p. 142. & ſuiv.

„ Si vous le condamniez, Meſſieurs, ce que les Dieux ne permettront pas, de quel côté ſe tourneroit ce malheureux? Iroit-il dans ſa maiſon pour voir l'image de ſon Pere nouvellement couronnée de lauriers en ſigne d'honneur & de joye, & maintenant gemiſſante & défigurée par ſon infamie? Auroit-il recours à ſa Mere, qui embraſſoit ſon Fils comme un Conſul du Peuple Romain, & qui tremble à préſent de le voir dépouillé de ſa gloire. Mais pourquoi l'envoyer dans

„ maiſon de ſa Mere, puiſque la Loi l'en
„ prive? Le miſerable Murena ſera donc
„ contraint d'aller en exil! mais, en quel-
„ les Regions? Sera-ce dans l'Orient, où
„ il a été ſi long-temps Lieutenant d'un
„ grand Capitaine, où il a commandé des
„ Armées, où il a fait tant de belles cho-
„ ſes? Certes c'eſt une douleur bien ſenſi-
„ ble de retourner, avec infamie, dans
„ un lieu, d'où l'on eſt parti avec tant
„ d'honneur. Ira-t-il cacher ſon infortune
„ dans l'Occident, afin que les Gaules
„ qui l'ont vû avec tant de joye dans le
„ Commandement ſouverain, le regardent
„ comme un banni? Comment verra-t-il
„ dans cette Province C. Murena ſon Fre-
„ re? Quelle ſera ſa douleur? Quelles ſe-
„ ront les plaintes de l'un & de l'autre?
„ Mais quel changement dans ſa Fortune?
„ Quel changement dans les diſcours qu'on
„ tiendra de tous côtez, quand on le verra
„ apporter lui-même les nouvelles de ſa
„ diſgrace, aux mêmes lieux où tant de
„ Lettres avoient appris, qu'il avoit été
„ fait Conſul, & d'où ſes Hôtes & ſes
„ Amis étoient venus juſqu'à Rome pour
„ l'en feliciter. Si toutes ces choſes ſont
„ contraires à votre douceur, ſi elles ſont
„ capables d'exciter votre pitié, conſervez
„ l'Ouvrage du Peuple Romain, rendez un
„ Conſul à la République, accordez cette
„ grace à la vertu de Murena, accordez-la à
„ ſon Pere mort, accordez-la à ſa Maiſon
„ & à ſa Famille déſolée, &c.

Les

Les passions forment la matiere du dernier Livre. Après avoir prouvé la necessité de les exécuter, & la maniere dont il faut s'y prendre pour en venir à bout, notre Auteur donne la définition de chacune d'elles : ces définitions sont suivies de quelques Exemples, qui la plupart du temps sont suivis à leur tour de quelques Réflexions pieuses. *Livre 3. Des passions.*

En general on peut dire qu'il y a du bon dans cet Ouvrage ; mais, de ce bon qui n'est pas neuf, & qui dans sa vieillesse pourroit être mieux tourné : les exemples puisez dans d'excellentes sources en forment le plus grand merite. Mais, comme il y a peu de sources qui meritent ce Titre, on doit s'attendre à voir le Beau souvent mêlé avec le Mediocre : ce n'est pas tout, notre Auteur cite quelquefois des endroits entierement déplacez : Par exemple, ce fameux mot du Duc de Guise à Poltrot, qui l'avoit voulu assassiner, nous paroît comme hors de son lieu. *Le Duc lui demanda d'où vient qu'il vouloit l'assassiner ; c'est, répondit Poltrot, que vous êtes d'une autre Religion que la mienne. Le Duc lui repliqua : la mienne m'apprend à vous pardonner, & la vôtre à m'assassiner ; jugez quelle est la meilleure.* Notre Auteur met cette Sentence parmi les Figures de Rhetorique, & nomme celle-ci *Communication.* Il n'auroit tenu qu'à lui, pour peu qu'il eut reflechi sur le Caractere du Duc de Guise, & sur le Genie de la Religion qu'il professoit, de pla- *Jugement sur tout l'Ouvrage.* p. 254.

cer ce soi disant bon mot dans le Livre des Passions, & dans le Chapitre de l'Impudence.

ARTICLE VII.

Lettre Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Londres aux Fidéles de son Diocese, & particulierement aux Habitans des deux grandes Villes de Londres & de Westminster, à l'occasion de quelques Ouvrages qui ont paru depuis peu en faveur de l'Incredulité. On y a joint deux Lettres du même Prélat: dont la prémiére est adressée aux Chefs de Famille dans les Colonies Angloises de l'Amerique; & la seconde aux Missionaires, qui sont dans ces Colonies. Ces deux dernieres Lettres sont précedées d'une Exhortation adressée à tous les veritables Chrétiens de ce Royaume, d'assister la Societé de la Propagation de l'Evangile à travailler à l'instruction des Negres, qui sont dans les Plantations Angloises. Traduit de l'Anglois. Londres. 1729. in 8. 115. pp.

Introduction d. J. VOICI la Traduction d'une Piece, qui a été très-bien reçuë en Angleterre, & qui meritoit d'être mise à la portée des Lecteurs François, comme elle paroît déja

en

en Hollandois depuis quelque temps. Le but que l'Auteur s'y eſt propoſé, eſt ſuffiſamment expliqué par le Titre. Ainſi tout ce qui nous reſte à faire, c'eſt de rendre compte en peu de mots de l'exécution.

Mylord Evêque de Londres rend d'abord juſtice aux excellens Ouvrages, qui ont paru depuis quelque temps en Angleterre, pour défendre le Chriſtianiſme contre les attaques de l'Incredulité & du Libertinage. Mais comme ces Ouvrages ſont & trop étendus & trop élevés, pour que le plus grand nombre puiſſe les lire & les examiner, il a cru devoir donner aux Gens du commun quelques Regles courtes & aiſées à retenir, qui puſſent leur ſervir de préſervatif contre le venin de la contagion. Voici ces Regles. Nous ne ferons la plupart du temps qu'en donner le Texte, laiſſant là le Commentaire. p. 7. *Deſſein de l'Auteur.*

1. *Il faut avant toutes choſes, qu'on puiſſe s'aſſurer, qu'on a* un deſir ſincere *de connoître la volonté de Dieu*, & une forte réſolution *de ſe ſoumettre à tout ce qui paroîtra tel.* Sans cela, non ſeulement on ſera toujours expoſé à l'illuſion ; mais encore déterminé d'avance à ſe tromper ſoi-même. p. 7. 1. *Regle.*

2. Pour pouvoir mieux s'aſſurer de ſa ſincerité à cet égard, *il faut ne négliger aucun des moyens, que Dieu nous préſente pour nous inſtruire pleinement de ſa volonté.* Ces moyens ſont la lecture de l'Ecriture Sainte, la Priere, & les avis des perſonnes pieuſes & éclairées. p. 9. 2. *Regle.*

p. 10. 3. *Après s'être ainsi assuré de la sincerité*
3. Regle. *de ses intentions, il est bon d'examiner la conduite & les mœurs de ceux, qui tâchent de nous séduire; ou de séduire les autres.* On trouvera, que ce sont, ou Gens ennemis de la Religion, parce que la Religion se déclare ennemie de leurs desordres; ou Esprits pleins d'eux-mêmes, & dédaignant de penser comme le reste des hommes. *Si leurs sentimens étoient établis aujourd'hui, il les combattroient dès demain*, comme l'a fort bien dit un Incredule Moderne, en parlant, à ce qu'on prétend, d'un Ecrivain du même Parti.

p. 13. 4. *S'il nous tombe entre les mains quelque*
4. Regle. *Livre sur la Religion, qui ne soit pas écrit avec toute la gravité & le respect, que demande un sujet si serieux, tenons pour certain, qu'il vient d'un Esprit gâté, & qu'il a été composé dans des vuës profanes.* On veut nous rendre la Religion mépriſable, en nous la faiſant paroître ridicule.

p. 14. 5. *Ne nous laissons jamais persuader de re-*
5. Regle. *noncer à* la Revelation, *sous prétexte de suivre* la Raiſon *comme notre seul Guide.* Les Lumieres de la Raiſon, ſans le ſecours de la Revelation, ont toujours paru très inſuffiſantes pour conduire les hommes au ſalut. Il y auroit d'ailleurs de l'abſurdité à ſuppoſer, que le plus grand nombre des hommes ait aſſez de loiſir & de capacité pour devenir Philoſophe. Auſſi n'eſt-ce pas proprement ce que les Libertins ont en vuë. Il paroît clairement, que la Religion naturelle

le, qu'ils défendent avec tant de chaleur, n'eſt pas tant une Regle, que les hommes doivent ſe propoſer dans leur conduite, qu'un nom ſpecieux, dont on ſe ſert, pour combattre la Revelation, & pour perſuader aux hommes, que le Chriſtianiſme eſt une Inſtitution inutile.

6. *Il ne faut pas regarder la verité de quelque Diſpenſation, ou de quelque Doctrine que ce ſoit, comme réellement douteuſe, parce qu'il ſe trouve des Gens, qui affectent d'en douter.* Il y a des Monſtres par rapport à l'Eſprit, auſſi-bien que par rapport au Corps; & ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a remarqué, qu'il n'y a point d'opinion ſi abſurde, qui n'ait été adoptée par quelque Philoſophe. p. 19. 6. Regle.

7. *Quand on a des preuves ſuffiſantes, qu'un dogme ou qu'un précepte revelés viennent du Ciel, il ne faut pas laiſſer d'y ajouter une Foi entiere, encore qu'on ne puiſſe pas appercevoir clairement la convenance & l'utilité de chacune de leurs Parties.* Autrement ce ſeroit vouloir en ſavoir autant que Dieu, qui nous a bien donné des facultés ſuffiſantes pour juger, s'il eſt l'Auteur d'une Revelation; mais, qui ne nous a pas mis en état de connoître toutes les raiſons de ſa conduite, ni manifeſté même toute l'étendue de ſon adminiſtration. p. 20. 7. Regle.

8. *Ne ſouffrons pas qu'on détourne notre attention des preuves les plus claires & les plus directes de la verité du Chriſtianiſme, pour l'arrêter ſur d'autres preuves, qui, quoique bonnes, ſont moins à la portée du commun des* p. 22. 8. Regle.

des Chrétiens. Les Types, par exemple, & les Propheties du Vieux Teſtament ont été employées avec ſuccès par les Apôtres, & les autres Miniſtres de l'Évangile, pour convertir les Juifs ; mais pourquoi ? C'eſt que les Juifs ne doutoient pas, que les Paſſages du Vieux Teſtament, qu'on leur citoit à cet égard, n'euſſent été juſtement appliqués au Meſſie par leurs propres Docteurs, & que l'attente, où ils étoient, d'un grand Liberateur ne fût bien fondée dans les Ecritures. Tout ce qui reſtoit donc à leur prouver, c'eſt que Jeſus de Nazareth réuniſſoit tous les caracteres, promis au Meſſie attendu par cette Nation ; & c'eſt ce qui étoit fort aiſé. Aujourd'hui, il n'en eſt plus de même. L'Argument, qu'on tire de certains Types, & de certaines Propheties *en particulier*, eſt devenu, par la diſtance des temps & des lieux, & par le changement des coûtumes, obſcur & difficile à comprendre pour la plupart des gens, & il donne lieu aux malintentionnés de diſputer, de pointiller, & par là d'embaraſſer les Lecteurs, qui ne ſont pas verſés dans la Litterature, & dans l'Hiſtoire Ancienne. Que faut-il donc faire ? Ne pas tant inſiſter ſur cet Argument, quoique excellent en ſoi ; mais, arrêter conſtamment ſon attention ſur les faits principaux, rapportés dans l'Évangile, faits qu'on ne ſauroit conteſter, & ſur les conſéquences qui en découlent, conſéquences claires & à la portée de tout le monde.

Notre

Notre Auteur prouve ici en peu de mots la certitude de ces faits en general. Après cela il en produit les plus considerables, pour en faire sentir les conséquences. Il s'arrête sur-tout, comme de raison, aux Miracles de Notre Seigneur, & à cette occasion il refute le Système impie de l'Auteur Moderne, qui a ôsé soutenir, que tous les Miracles de Jesus-Christ sont simplement allegoriques. Il justifie à ce sujet les Anciens Peres, que cet Auteur avoit allegués comme favorables à son opinion. Il montre au long, en particulier, comment Origene, le plus Mystique de tous les Ecrivains Ecclesiastiques, a reconnu pour réels les Miracles de Jesus-Christ, & a pressé cette realité dans tout son Livre contre Celse. L'Auteur conclut avec raison de tout cela, que, quand on s'est assuré une fois, par les preuves de fait, de la verité de l'Evangile, il est plus naturel d'en croire les Apôtres dans les applications, qu'ils font à Jesus-Christ, des Types & des Oracles du Vieux Testament, que de s'en rapporter, sur ce sujet, à des personnes, qui ne prétendent pas à l'inspiration, comme nos Auteurs sacrez. p. 14. p. 36. p. 44. p. 46. p. 66.

9. Comme la *Morale* a une très-grande influence sur la *Foi*, voici une 9. Regle, que notre Auteur donne. *Soiez soigneux d'entretenir vos cœurs de grands sentimens de respect & de veneration pour les choses saintes*; c'est-à-dire, ce qui a quelque rapport à Dieu & à la Religion, en particulier sa *Parole*, son *Nom*, le *Jour* qu'on doit lui consacrer, sa p. 69. 9. Regle.

Mais

Maiſon, ſon *Culte*, & ſes *Miniſtres*. Tout cela, ce ſont autant de Memoriaux viſibles de la préſence de Dieu ſur la Terre. Ainſi, ſi l'on veut conſerver dans ſon ame une profonde & conſtante veneration pour le Créateur, il faut avoir des égards reſpectueux pour les choſes, qui viennent d'être indiquées. En parlant du *Culte*, l'Auteur prouve fortement l'utilité & la néceſſité des
p. 82. Aſſemblées Religieuſes. „ Les traiter, *dit-il*, d'indifferentes, c'eſt ne pas faire d'attention à l'état corrompu de la Nature humaine, ni à la condition generale des hommes par rapport à cette vie: C'eſt ne pas conſiderer, combien eſt forte l'inclination des uns pour les plaiſirs de la Terre, & à quel degré les autres ſont enſevelis dans les ſoins de ce monde; dans quelle ignorance de leurs devoirs pluſieurs vivent, & combien c'eſt une choſe ordinaire, que ceux, qui les connoiſſent, ne les pratiquent pas mieux que ceux qui ne les connoiſſent point; quel eſt l'éloignement naturel des hommes pour des actes de dévotion, & avec quelle facilité ils oublient un état à venir: Et pour toutes ces raiſons, combien peu il y a de ſujet de croire, que la plupart conſerveroient de juſtes idées de Dieu & de la Religion, ſi on ne les leur expoſoit pas fréquemment; ou qu'ils feroient attention à leur devoir, ſi on ne le leur inculquoit pas très-ſouvent; ou qu'ils s'abſtiendroient des plaiſirs criminels, ſi on

ne

„ ne leur en montroit pas avec ſoin tout
„ le danger ; ou qu'ils ſe laiſſeroient tou-
„ cher par la conſideration des peines &
„ des recompenſes d'une autre vie, ſi on
„ ne les leur remettoit pas chaque jour de-
„ vant les yeux ; ou enfin qu'ils s'adonne-
„ roient à la dévotion, s'ils n'y étoient pas
„ appellés, & aidés par un Culte public,
„ & par les Miniſtres établis pour le cele-
„ brer. & qu'ils ne fuſſent pas en même tems
„ excités à l'attention & à la gravité de ce
„ Culte, & par l'exemple de leurs Freres.

Quant aux *Miniſtres*, qui prêchent la parole, & qui adminiſtrent les Sacremens, le pieux Evêque s'en exprime avec une modération, qui ne donnera pas priſe ſur lui aux Libertins. Il abandonne à toutes leurs railleries, & même au mépris & à l'horreur publique, les Eccleſiaſtiques, qui ſe rendent indignes de leur caractere par une vie déréglée. Il ſouhaite ſeulement, que ſous ce prétexte, on ne paſſe pas à déſapprouver l'Ordre Eccleſiaſtique en general; & il dit, que, ſoit que l'on conſidere la nature de l'origine du Miniſtere, ou l'excellence des choſes, qui en ſont l'objet, ceux qui l'exercent legitimement & dignement, doivent être regardés comme les Miniſtres de Dieu, écoutés & reſpectés comme tels. p. 14.

10. Sur toutes choſes, il exhorte ſes Dioceſains à *prendre garde de ne pas tomber dans une eſpece d'indifference par rapport à la Religion.* Le Chriſtianiſme a des caracteres ſi dignes d'attention & de reſpect, & il nous in- p. 87. 10. Regle.

intereſſe ſi directement, s'il eſt bien fondé, qu'on ne ſauroit imaginer un plus haut degré de ſtupidité & de folie, que de vivre dans des Pays, où l'on en fait profeſſion publique, & de ne daigner pas y faire la moindre attention.

Remarque d. J. Nous ne diſons rien des deux Lettres, qui ſont jointes à cette Inſtruction Paſtorale. Ce n'eſt pas que nous ne les jugions dignes d'être lues. C'eſt, au contraire, que nous croirions les affoiblir en les abregeant.

ARTICLE VIII.

Sermons ſur diverſes matieres importantes, par feu M. TILLOTSON, *Archevêque de Cantorberi. Traduits de l'Anglois. Tom. VI.* Amſterd. chez Pierre Humbert. 1729. in 8. 378. pp. ſans la Préface, qui en contient xlv.

LE Volume, que nous annonçons ici, & qui étoit attendu avec impatience du Public, rend enfin complette la Traduction des Sermons publiés par feu l'Archevêque Tillotſon lui-même. Ce n'eſt pas M. Barbeirac, qui a traduit ce Tome, comme il avoit traduit les cinq précedens. Il n'a fait que le revoir, & en aſſortir, autant qu'il a pu, le ſtile à celui des Tomes, qui avoient précédé. C'eſt une grace, que lui avoit fait demander le Traducteur, qui ne ſe nomme point.

M. Barbeirac n'eſt pas l'Auteur de cette Traduction.

On

On voit rarement une Modeſtie pouſſée auſſi loin, ſur-tout dans un homme, qui fait paroître d'ailleurs du raiſonnement & du ſavoir. Remarque I. J.

Ce Volume contient dix Sermons. Les ſix premiers roulent ſur des Matieres de Theologie ou de Controverſe; mais, des plus capitales de la Religion Chrétienne. Sujets des Sermons.

Il y en a quatre ſur ces paroles de S. Jean I. 14. *La parole a été faite chair*, &c. L'Auteur y établit la Divinité de Jeſus-Chriſt, & il y explique le dogme de ſon Incarnation. Les Sermons, prononcés en 1679. & 1680. avoient paru dès 1693. in 8. M. Tillotſon les publia alors, pour arrêter les calomnies malicieuſes que ſes ennemis publioient contre lui, en l'accuſant fauſſement d'être Socinien. Feu M. Bernard donna un Extrait aſſez étendu de ces Pieces dans le Tome XXIV. de la Biblioth. Univerſ. p. 436. Préface du Traducteur. p. x. & xj.

Le Sermon ſuivant a pour Texte Hebr. IX. 36. & traite du Sacrifice & de la Satisfaction de Jeſus-Chriſt.

Le dernier des Sermons de Theologie roule ſur l'Unité de la Nature Divine & la Trinité. Le Texte eſt 1. Tim. II. 5.

On trouve après cela quatre Sermons de Morale. Les trois premiers, qui ont pour Texte commun Prov. XXII. 6 traitent de l'Education des Enfans, & épuiſent la matiere pour ce qui regarde le cœur & les mœurs, qui ſont certainement le principal objet d'une éducation ſage & Chrétienne. Le dernier Sermon ſur Eccleſ. XII. 3 preſſe les motifs qui doivent engager les jeunes

gens à s'attacher de bonne heure à la pieté.

Methode du Traducteur. Le Traducteur, qui s'eſt fait une loi de prendre M. Barbeirac pour Modéle dans la Traduction & l'Edition de ces Sermons, n'a pas manqué, à l'exemple de ce ſavant Profeſſeur, de faire quelques Remarques, dans ſa Préface, ſur chacune des Pieces, qu'il donne au Public. Il ajoute auſſi de temps en temps quelques Notes, lorſqu'il croit que le Texte a beſoin d'être éclairci ou redreſſé.

Remarque d. J. Il nous a paru, que ce Volume ſoutiendra dignement, auſſi-bien que les autres, la haute réputation, que ſe ſont depuis long-temps acquis tous les Ouvrages de l'excellent Archevêque Tillotſon.

ARTICLE IX.

EVERARDI OTTONIS, *Juriſconſulti & Anteceſſoris, ad Flavii Juſtiniani, P. P. Aug. Inſtitutionum ſive Elementorum Libros IV. à Cujacio emendatos Notæ Criticæ & Commentarius: in quo Juris Romani Principia, Rationes, Progreſſus, & meliores Interpretes indicantur.* Trajecti ad Rhenum, apud Jacobum van Poolſum, 1729. in 4. 628. pagg. cum Præfatione 31. pagg. & Indice 18 pagg.

C'eſt-à-dire,

Remarques Critiques & Commentaire ſur

L'EMPEREUR Antonin le Pieux diſoit autrefois avec beaucoup de fondement, qu'il n'y avoit rien de ſi rare que les veritables Philoſophes *; & l'on peut très-bien dire aujourd'hui la même choſe des vrais Juriſconſultes. En effet, l'on doit bien ſe garder de prendre pour tels ce prodigieux nombre de Gens, qui s'en arrogent ſi préſomptueuſement le Titre; & qui, pour être admis à recevoir leurs Dégrés dans quelque Univerſité, ſe contentent d'apprendre par cœur quelques Définitions & Diviſions de Droit, qu'ils comprennent pour l'ordinaire tout auſſi peu qu'un Perroquet comprend ſon babil : Gens, le plus ſouvent auſſi ignorans que cet Avocat dont parle Ménage, qui prenoit bonnement *Oratio Divi Marci* pour une Oraiſon de Saint Marc †; aſſez préſomptueux néanmoins pour ſe préſenter au milieu d'un Barreau, que leur Hardieſſe étonne, & dont ils ſe rendent infailliblement par là la Fable & la Riſée; & bien dignes, par conſéquent, de ces Traits perçans que décloche ſi vivement contre eux Apulée à la fin du X. Livre de ſon Ane d'Or : *Viliſſima Capita, immò Forenſia Pecora, immò* Introduction d. J.

* L. 7. §. 6. de Excuſ. *Rari ſunt qui philoſophantur.* Voyez le beau Diſcours qu'a fait ſur ce Sujet Mr. Voet, & qui a été imprimé *à Leyde, chez Tering, en* 1710, *in* 4.

† Menagii Amœnitates Juris in Epiſt. Dedic.

verò togati Vulturii *. Les seuls vrais Jurisconsultes sont ceux, qui aiment réellement la Justice; qui respectent trop les Préceptes de la véritable Sagesse, pour affecter ridiculement de se parer des vains Dehors d'une Philosophie fausse & platrée †; & qui ressemblent, en un mot, à ces Esprits distingués qui faisoient autrefois l'honneur & les délices de la Cour des Antonins. Ce n'est pas d'aujourd'hui, que Mr. Otto s'est rendu digne d'être considéré comme tel; &, quand bien même ses autres Ouvrages n'auroient point établi cette Vérité, celui dont nous venons de donner le Titre, suffiroit seul pour la prouver inconteſtablement.

Préface. Il est orné d'une belle & savante Préface, qu'on peut en quelque sorte regarder comme divisée en II. Parties. Elle est adressée à ses Disciples, sous les Titres d'*Edictales*, de *Papinianistæ*, & de *Prolytæ*.

Etudians en Droit: leurs divers Noms & leurs differentes Classes.

Ce sont les Noms, qu'on donnoit anciennement aux Etudians en Droit, pendant les cinq années que l'Empereur Justinien avoit prescrit au Cours de leurs Etudes. Voyez son *Prœmium Digestorum, de Ratione & Methodo Juris discendi ad Antecessores*, § 2. 3. 4. & 5. On nommoit les Etudians de la seconde année, *Edictales*; parce qu'on leur exposoit alors une grande partie des Pandectes, qui sont rangées selon l'Ordre de l'*Edictum perpetuum*. Les Etudians

Remarque d.J.

de

* Apuleii Metamorph. Lib. X *pag.* 239.

† *Veram Philosophiam non simulatam affectantes.* L. 1. §. 1. Dig. de Just. & Jure.

de la troiſiéme année étoient nommez *Papinianiſtæ*; parce qu'on leur expliquoit alors des Extraits des Ecrits de *Papinien*. Aux Etudians de la cinquiéme, auxquels on expliquoit le Code, on donnoit le Nom de Προλυται, mot qui vient de λύειν, *ſolvere*; parce qu'ils alloient finir leur Cours & être comme délivrez (*ſoluti*) de la Tâche à laquelle ils avoient été aſſujettis.

Commentateurs ſur les Inſtitutes de Juſtinien, en grand nombre, &

Mr. Otto commence ſa Préface par cette Objection, qu'il a bien prévû qu'on pourroit lui faire: *Puiſqu'il y a déja tant de Commentaires ſur les Inſtitutes, n'eſt-ce pas quelque choſe d'aſſez inutile, que d'en donner ainſi de nouveaux au Public?* Il convient de la prémiere Partie de cette Objection: mais, il refute l'autre, en remarquant, que, malgré cette quantité de Commentateurs, il reſte, & reſtera toujours, des Obſervations à faire ſur cet Ouvrage; & que, par conſequent, il aura toujours beſoin d'habiles Interpretes.

diviſés en IV. Claſſes, & leurs Caracteres.

Il diviſe ces Interpretes en IV. Claſſes. Dans la I. il met ceux qui ont eu le malheur de vivre dans des ſiecles barbares, & d'être privez de la connoiſſance des beaux Arts & des belles Lettres; comme Accurſe, Azon, Balde, &c. Dans la II. il place ceux qui ſont trop longs & trop diffus, tels que *Schneidewinus*, *Mynſingerus*, &c. Dans la III. il raſſemble ceux qui ſont trop courts & trop obſcurs, & qui ſe ſont donné plus de peine à corriger qu'à expliquer le Texte des Inſtitutes, comme Cujas, Contius, Charondas,

rondas, &c. Et dans la IV. enfin, il parle de ceux qui ne ſont, ni trop longs, ni trop courts, & qui ont choiſi un juſte milieu entre les uns & les autres, tels que Janus à Coſta, Edmundus Merillius, Franciſcus Broeus & quantité d'autres; mais, qui n'ont pourtant pas encore épuiſé toute la Matiere.

Methode de l'Auteur. Quant à l'Auteur, naturellement plus enclin à loüer qu'à blâmer, & moins porté à appuier des ſentimens nouveaux & paradoxes, qu'à en ſoutenir & confirmer d'anciens bien fondez, il a eu principalement en vue de propoſer purement & ſimplement les ſiens, ſans vouloir ſe mêler de refuter aigrement ceux d'autrui.

Il juſtifie Juſtinien & Tribonien. Juſtinien lui paroiſſant injuſtement accuſé d'avoir affecté de faire de nouvelles Loix, il le juſtifie contre ceux qui lui font ce reproche: & il prouve très-bien, que, vû les changemens fréquens des tems & des mœurs, cela eſt très-ſouvent abſolument néceſſaire. Il rend la même juſtice à Tribonien, qu'il regarde avec raiſon comme un très-excellent Juriſconſulte; &, s'appuiant de l'Autorité reſpectable de Mrs. Cujas & Bynkershoek, il le défend auſſi habilement que vigoureuſement contre ceux, qui, à la moindre difficulté qu'ils trouvent dans les Fragmens des anciens Juriſconſultes, ſe déchaînent d'abord contre lui, comme s'il les avoit mal emploiés, & l'accuſent témérairement de peu d'Exactitude, d'Inadvertance, & ſouvent même de peu de Bonne-Foi.

Le

Le célébre Ulpien, & divers autres Juriſconſultes de ſon tems, ſe ſont ſouvent oppoſez à la Philoſophie outrée des Stoïciens. Cependant, comme la plûpart des anciens Juriſconſultes s'y étoient particulierement attachés, Mr. Otto s'étoit autrefois promis d'en tirer de grands ſecours pour l'intelligence des Loix. Mais, il a bien changé de ſentiment depuis; & il nous promet à cette occaſion un Traité, dans lequel il prétend prouver, que quantité d'Opinions, qu'on attribue mal à propos aux Stoïciens, ſont effectivement d'Ariſtote. Un ſemblable ſujet ne peut être que très-curieux; &, traité par un auſſi habile homme que Mr. Otto, le Public ne le recevra qu'avec beaucoup de ſatisfaction.

Il change d'opinion touchant la Philoſophie Stoïcienne.

Remarque d. J.

Ce ſavant homme ne deſapprouve point la Critique, pourvû qu'elle ſoit ſobre & modeſte, & qu'elle ne ſoit point téméraire & chicanneuſe. Il croit qu'on doit éviter les Citations inutiles d'une infinité de Loix pour prouver des choſes communes. Et il ne fait pas grand cas de ces nombreuſes Variétez de Leçons, dont on fait ordinairement tant de parade, & dont on groſſit quelquefois aſſez mal à propos les Editions. Il prétend avec Mr. Huber, autre célébre Juriſconſulte, que toutes ces Varietez ne viennent que des erreurs des Copiſtes, & des conjectures des Savans: & il croit que cela ſe doit particulierement appliquer à celles des Pandectes; puiſque, ſelon le témoignage authentique d'Antonius Auguſtinus & de Mr. Brenckman, il n'y

Son Sentiment ſur la Critique, les Citations & les Variantes.

en a point d'autre Original que celui de Florence.

& sur l'Etude des Antiquitez.

Quant à l'Etude des Antiquitez, l'Auteur se renferme dans un milieu raisonnable : recommandant également de ne les point dédaigner, & de ne s'y point trop attacher; mais, voulant néamnoins qu'on ne néglige aucune de celles qui peuvent être de quelque utilité pour l'intelligence des Loix anciennes, & pour la parfaite connoissance du Droit.

N'emploie que peu de Définitions, & tâche d'excuser celles des anciens Jurisconsultes.

Il n'a point employé beaucoup de Définitions; & voici les raisons qu'il en donne. I. Il s'en trouve un grand nombre dans le Texte même des Institutes. II. On peut aisément trouver celles qui n'y sont point dans quelque autre Manuel ou Abregé de Droit. III. Enfin, on en peut donner plusieurs de la même chose, sans trop s'attacher aux Regles de la Logique. Il fait ensuite quelques Remarques curieuses sur leur sujet; il convient du peu d'exactitude, que divers Critiques ont trouvé dans quelques-unes de celles des anciens Jurisconsultes, & il en rapporte quelques Exemples; mais, il tâche en même tems de les excuser, par la grandeur & la quantité de leurs occupations, & sur ce que, considerant bien moins leur Art du côté de la Théorie que de la Pratique; ils ne se sont point amusez à en éplucher les Termes aussi scrupuleusement que l'auroient pu faire de séveres Dialecticiens.

aussi-bien que leurs Divisions.

Il remarque à peu près la même chose touchant leurs Divisions; &, après en avoir donné

donné quelques Exemples, il conclut par ce Paſſage des Loix des Wiſigoths, *Leges non Syllogiſmorum Diſputationibus, ſed honeſtis Præceptis conſiſtere* *, qu'il regarde comme tout à fait propre à bien achever leur Apologie.

Après ces Remarques générales, Mr. Otto entre dans un détail plus particulier à ſon Ouvrage, en en expliquant le Titre qu'on peut relire à la tête de cet Extrait; & c'eſt proprement là la II. Partie de ſa Préface. Il y traite I. du Texte qu'il a choiſi; II. des Remarques Critiques par leſquelles il a cru devoir l'éclaircir; & III. du Commentaire dont il l'a accompagné. *II. Partie de la Préface.*

I. Trouvant que le Texte d'Accurſe adopté par Vinnius eſt très-vicieux, il a mieux aimé s'attacher à celui de Cujas; parce que cet excellent Juriſconſulte, que Scaliger & Cauſaubon ne feignent point d'appeller, l'un *Margarita*, & l'autre *Aquila Juriſperitorum*, s'étoit donné beaucoup de peine à rectifier ce Texte; & que pour cet effet, il en avoit conſulté avec ſoin, non ſeulement les Manuſcrits & les anciennes Editions, mais même la Paraphraſe de Theophile compoſée du tems même de l'Empereur Juſtinien. *Texte de Cujas choiſi & revu par l'Auteur.*

Les Paſſages des Pandectes employés dans les Inſtitutes, aiant été notez à la marge de l'Edition de Janus à Coſta, Mr. Otto a eu ſoin de conſerver ces Notes; & cela, par ce qu'elles ſervent de Paraphraſe au Texte.

Quant à l'Ortographe, il a conſervé l'ancienne

* Leg. Wiſig. *Lib.* 2. *Tit.* 1.

cienne des *Pandectæ Florentinæ* *, & des Exemplaires de Cujas ; par exemple, *Tribunianus*, *adulescens*, *intellegere*, &c.

Outre la Division générale des Institutes en IV. Livres, chacun de ces Livres est encore subdivisé en Titres, vulgairement appellez *Tituli*. Mr. Otto, à l'exemple des Anciens & de Cujas, les a nommez *Capita*; & de plus, il les a encore subdivisés en *Paragraphes*, qui ne sont point dans le Texte de Cujas, & qui ont certainement leur utilité.

Remarques de l'Auteur & leur but.

II. Dans la composition de ses Remarques il a particulierement consulté celles de *Contius*, de *Charondas*, & de *Hotman*; parce que ces Auteurs se sont tous servis de bons Manuscrits : &, à l'imitation de Cujas, il a toujours eu recours aux deux Editions de Theophile enrichies de Notes par Annibal Fabrott. Son principal but dans ces Remarques a été, 1. de corriger exactement le Texte; 2. d'en ôter ce que les Jurisconsultes appellent *Glossemata* ‡; & 3. d'y distinguer les Passages, qui sont proprement de Tribonien, d'avec ceux qui sont tirez des anciens Jurisconsultes. On peut quelquefois reconnoître ceux-là par le stile barbare de leur

* Remarque d. J. Il paroît par là, que l'Auteur est du sentiment de ceux qui font *Pandecta* du feminin, comme Ménage & plusieurs autres. Divers autres Savans le croyent masculin. Voyez à cet égard l'*Historia Pandectarum* de Mr. Brenckman.

‡ Remarque d. J. *Glossemata* étoient des Remarques des *Glossateurs* mises à la marge du Texte, & insérées par la suite dans ce Texte même par d'ignorans Copistes.

leur ſiecle ; quoi que, d'ailleurs, ce grand Juriſconſulte ſe ſoit ordinairement ſervi de la meilleure Latinité. Mr. van de Watter a prouvé par divers Exemples, dans la Préface de ſon Edition de Janus à Coſta, l'utilité de diſtinguer ainſi la ſignification propre & primitive des mots des anciens Juriſconſultes, d'avec celle qu'ils avoient du tems de Juſtinien.

III. Le Commentaire de l'Auteur eſt plus étendu que ſes Remarques ; & il y traite particulierement de ces quatre Articles énoncés dans le Titre de ſon Ouvrage : 1. *Juris Romani Principia* ; 2. *Rationes* ; 3. *Progreſſus* ; 4. *meliores Interpretes*. *Son Commentaire, où il eſt traité,*

1. Les Principes du Droit Romain conſiſtent, *a* dans la connoiſſance de l'origine & de l'uſage de la Langue Latine ; *b* de l'origine des Loix ; *c* dans l'honnêteté que nous apprenons de la Nature & du Commerce des honnêtes Gens ; &c. Mr. Otto joint à tout cela les Principes du Droit Hebraïque, & des Loix de Lycurgue, de Solon, & de Platon ; parce que le Droit Civil doit en partie ſa naiſſance aux Loix des deux principales Villes de la Grece, Lacédémone & Athenes : mais, il n'a pas trouvé à propos d'y joindre le Droit Moderne, par differentes raiſons qu'il en donne, & particulierement parce qu'on n'a pas aſſez de tems dans les Cours Académiques pour y apporter toute l'attention neceſſaire. *des Principes.*

2. Les Raiſons ou Motifs du Droit ſe tirent de l'Utilité de l'Etat ; du Génie, des Mœurs, *des Raiſons.*

Mœurs, & des Opinions des Peuples; mais, principalement de l'Equité naturelle, & surtout de son prémier Précepte, *Ne traitez jamais les autres que comme vous voudriez qu'ils vous traitassent :* Leçon sage & admirable, que la raison n'a jamais cessé de prescrire aux Hommes; mais, dont leurs préjugés & leurs passions les ont toujours fait abuser très-pitoiablement.

Remarque d. J.

des Progrès.

3. Les Progrès du Droit s'apprennent dans l'Histoire des Loix depuis Romulus jusqu'à Justinien : & cette Etude sert à résoudre mille difficultez & prétenduës Contradictions qu'on s'imaginoit trouver dans les Loix à leur prémiere lecture.

& des meilleurs Interpretes du Droit Romain.

4. Ne voulant ni copier ni extraire les meilleurs Interpretes du Droit, Mr. Otto s'est contenté de les indiquer, & d'y renvoyer, lorsque l'occasion s'en est présentée; &, entre autres, il cite particulierement ceux qui sont renfermés dans le *Thesaurus Juris Civilis*. C'est une Collection des Traités les plus rares des Jurisconsultes Modernes, tels que celui d'*Antonius Augustinus de Nominibus propriis Pandectarum*, à laquelle il a mis de belles Préfaces, ou pour mieux dire diverses Dissertations très-savantes. Elle a été imprimée à Leyde, chez vander Linden en 1725. en trois volumes in-folio; & l'on en attend impatiemment le quatriéme.

Remarque d. J.

Cet Extrait de la Préface de Mr. Otto suffiroit seul pour prouver la bonté de son Ouvrage; mais, pour en convaincre encore mieux nos Lecteurs, nous ajouterons ici quel-

ques-unes des Remarques dont il a composé son Commentaire.

Du mot Latin Institutiones.

I. A l'occasion du Titre des Institutes, il explique en quoi consistent ces sortes de Manuels ou d'Abrégés, qu'on nomme en Latin *Institutiones* ; & il fait voir en même tems, que c'est de ce Mot, & non de celui d'*Instituta*, dont il faut se servir à cet égard. *Latinis* Institutiones *sunt Præcepta*, dit-il, *quibus Homines docentur :* Instituta *sunt Mores à consilio & ratione profecti. Videantur Valla, Elegantiar. Lib. IV. Cap. XI. & Barthius, Adversarior. Lib. II. Cap. XVII.*

On doit bien distinguer Justinien d'avec Justin.

II. Dans un petit Abrégé de la Vie de l'Empereur Justinien, il nous avertit, qu'il faut bien se garder de le confondre avec l'Empereur Justin, son Oncle maternel : Défaut, dans lequel se sont inconsidérément laissé entraîner divers Auteurs par le Mot abrégé *Just.* dont on se sert le plus souvent pour citer le Nom de l'un & de l'autre. Ils différoient pourtant par beaucoup d'endroits, & particuliérement par leur Savoir : car, autant l'Oncle étoit ignorant, autant le Neveu étoit-il instruit & éclairé ; & Mr. Otto met cette derniere particularité dans tout son jour, par des témoignages exprès de Cassiodore, d'Anastase, & même de Procope, le plus dangereux Ennemi qu'ait jamais eu Justinien. A la verité, un Passage de Suïdas de l'Edition de Milan, où il est dit que cet Empereur étoit ἀναλφάβητος, a donné lieu à Alciat, & à quelques autres Ecrivains, de croire & d'avancer le contraire ; mais,

mais, c'eſt certainement une erreur : divers Savans plus exacts ont très-bien prouvé que ce Paſſage eſt corrompu, & qu'il faut y lire Ἰσῖνος, & non pas Ἰκεσιανος.

Si le Théophile Compilateur des Inſtitutes eſt le même qui les a paraphraſés en Grec?

III. Cet Empereur ayant dit dans l'Avant-Propos de ſes Inſtitutes, que Tribonien, Théophile, & Dorothée en étoient les Compilateurs, on a mis en queſtion, ſi ce Théophile eſt le même que celui qui les a paraphraſées en Grec? Mr. Otto ſe déclare ouvertement pour l'affirmative; & il croit que la plus forte preuve, qu'on ait pour l'appuyer, eſt que Théophile parle toujours de Juſtinien comme de ſon contemporain : *Imperator noſter*, *Optimus hic noſter* & *maximus Princeps*, *Sereniſſimus Imperator noſter* *. Mais, cette preuve, à notre avis, ne conclut rien; car, encore aujourd'hui, l'on ſe ſert très-bien & très-ſouvent de la Formule d'*Imperator noſter* en parlant de Juſtinien; & Mr. Otto le reconnoît lui-même ſur le Paragraphe VI. de l'Avant-Propos des Inſtitutes, à propos du Juriſconſulte Caius, qui y eſt traité de *Caius noſter* par Juſtinien même.

Remarque d. J.

Juſtinien juſtifié contre Wiſſenbach.

IV. Wiſſenbach avoit reproché à cet Empereur de ne s'être point ſervi de l'Ere Chrétienne. Mais, Mr. Otto le juſtifie très-bien de cet injuſte reproche, en faiſant voir, que, quoique Denis le Petit ait effectivement inventé cette Ere du tems de Juſtinien, Gaſſendi & les Peres Pétau & Mabillon ont néanmoins très-ſolidement prouvé, qu'elle n'a

* Theophili Præm. §. 2. & 4. &c.

n'a été miſe en uſage que ſous Pepin & Charlemagne, lorſqu'on a ceſſé de diſtinguer les années par les Noms des Conſuls. A cette occaſion, il rapporte une plaiſante bévue du fameux Accurſe. Elle ſe trouve dans ſa Gloſe ſur la Novelle XLVII. Chap. I. en ces termes : *Juſtinianus regnabat tempore Nativitatis Chriſti, & ideò non dicit fortè de annis Domini ponendis cum pauci erant illo tempore.* C'eſt s'entendre auſſi bien en Chronologie, que ceux qui font vivre Herodote ſous Julien l'Apoſtat *; ou que ceux qui font d'Alexandre le Grand le Generaliſſime des Armées de Salomon ‡. Mais ce n'eſt pas là la ſeule bévue de cette eſpece, qu'on trouveroit dans les Gloſſateurs: on en pourroit faire un Recueil auſſi réjouiſſant que la *Sylva Nuptialis* de Nevizan; & l'on aſſure même qu'un des premiers Juriſconſultes de nos jours s'eſt déja diverti à recueillir quelque choſe de ſemblable ſous le Titre de *Ridicula.* Il ſeroit à ſouhaiter, qu'après en avoir ri tout ſeul, il voulut bien en faire rire auſſi les honnêtes Gens; & l'on ôſe le prier de vouloir bien avoir cette complaiſance pour le Public. Remarque d. J.

V. Sur le Paragraphe 2. du Titre de *Nuptiis*, Mr. Otto remarque, que, ſelon le Droit Naturel, le Mariage d'un Frere avec ſa Sœur n'eſt pas un Inceſte; parce qu'autrement, il faudroit dire, que tout le Genre *Le Mariage d'un Frere & d'une Sœur n'eſt point Inceſte ſelon le Droit Naturel.*

* Jac. Gualtherii Tab. Chronolog. *ad ann.* 360. *pag.* 281.

‡ Vid. Busberg. Epiſt. 1. Legat. Turcicæ, *pag.* 94.

re humain ne proviendroit que de l'Inceſte des enfans d'Adam : & il ne ſe paye nullement la diſtinction de S. Epiphane & de S. Auguſtin, qui n'excuſent l'irregularité de cette union que par ſon abſolue neceſſité *.

De l'Inſpection touchant la Puberté.

VI. Tribonien ayant avancé dans le Titre *Quibus modis tutela finitur*, que les Romains faiſoient inſpection des mâles, pour juger s'ils étoient parvenus à l'âge de Puberté; & Juſtinien ayant auſſi remarqué la même choſe, *L. ult. Cod. Quando tutela eſſe deſ.* notre celebre Comentateur coudamne avec beaucoup de raiſon ces Ecrivains délicats & téméraires, qui refuſent d'ajouter foi à leurs dépoſitions à cet égard. En effet, cette Inſpection a été en uſage, non ſeulement chez les Romains, mais même chez les Hébreux, les Phéniciens, & les Grecs; & les preuves, qu'en apporte ici Mr. Otto, ne laiſſent abſolument aucun lieu d'en douter. *Cur enim, quæſo*, dit-il, *fidem non habeamus illi (Tribuniano,) qui integra Juriſconſultorum Scripta legit, & jurgiis eorum finem impoſuit? Neque Inſpectio illa, in re dubiâ, Romanis magis inhoneſta fuit, quàm Hebræis, Phœnicibus, & Græcis, à quibus Morem illum δοκιμασίας, velut per manus traditum, Romam veniſſe Grotius in Fl. ſp. h. l. rectè ait. Docet enim Maimonides*, Sanhedrin c. 8. §. 1. *apud Judæos, Puellas, quibus anno duodecimo & die unico; Maſculos verò*

* Epiph. Hæreſ. XXXIX. Aug. de Civ. Dei, Lib. XV. Cap. XVI.

verò quibus anno tertio decimo & die unico; Pili bini Pubis non excrevissent, impuberes fuisse. Idem de Atheniensibus Aristophanes tradit. Vesp. vers. 576. Παῖδων τοίνυν δοκιμαζόμενον αἰδοῖα παρέχει θεᾶσθαι. Puerorum ætas, quoties spicitur, licet inspexisse verenda. *Idque Scholiastes Græcus ibidem ex Aristotele; alii ex Platone Lib. XI. de LL. & Ulpiano ad Demosth. contra Middiam confirmarunt. Vid. Cujac. Parat. C. Tit. Si minus se maj.* Petit. *LL. Att. p.* 150. *Gundling. p.* 24. A toutes ces Autoritez Mr. Otto joint encore celle du *Speculum Saxonicum*, Lib. I. Art. XLII. qu'il se contente d'indiquer, & qu'on ne sera pas fâché de trouver ici avec sa Traduction Latine. **Welches manes alter men nicht weis / hat er har in dem bart / und danieden am bauch / und unter jeglichem arm des gleichen / so sol man wissen das er zu seinen jaren kommen ist.** *Si is, de cujus ætate dubitatur, pubes in locis congruentibus apparebit, annos pubertatis eum impleviss credendum est.* Nous avons rapporté tout ce Passage en Latin, tant parce qu'il nous a paru très-curieux par lui-même, que parce qu'il nous auroit été difficile de nous exprimer en François avec bienséance sur un sujet si délicat: & nous ajouterons, que ce seroit se jetter absolument dans le Pyrrhonisme, que de s'obstiner à révoquer en doute une infinité d'autres Faits singuliers rapportez par les Anciens, parce qu'ils ne se trouvent que dans un seul Auteur. On se- Remarque J.

ra peut-être bien aiſe de voir quelques Exemples qu'en a recueillis un habile Homme dans les Ecrits des ſeuls Juriſconſultes ; &, dans cette confiance, nous allons les tranſcrire ici. *Multa eſſe in Libris Juris*, dit-il, *ut Libros cæteros taceam, ſingularia atque ut Grammatici Græci loqui amant*, μονήρη, *ſive ἀπαξ-ειρημενὰ*, (*quo titulo Librum audio ſcripſiſſe Samuelem Bochartum*) *quis neſcit ? Num ipſe Cujacius Libro Obſervationum XI. Cap.* 38, *multos Inſtitutionum Juſtiniani locos ſingulares collegit ? Pauli Librum ſingularem de Injuriis, ſolus Licinius Rufinus, Auctor Collationis Legum Moſaicarum, memoravit : O filii Librum ad Atticum, ſolus Gaius, l.* 34. *de verborum ſignificatione : in Edicto Prætoris Urbani Titulum fuiſſe de Prædiationibus, ſolus idem Gaius teſtatur, l.* 54. *de Jure Dotium. Sed ut de ſolo Antiſtio Labeone verba faciam, ejus Librorum de Diis Animalibus unus Servius meminit : ejus Librorum de Diſciplinis Etruſcis unus Fulgentius : ejus Reſponſorum unus Ulpianus : ejus Commentariorum Juris Pontificii ſolus Feſtus : ejus Commentariorum ad XII. Tabulas, ſolus Gellius, &c.* *

Ce que c'eſt que ſuus Hæres.

VII. A l'occaſion du 2. §. du Titre *de Hæredum qualitate & differentiâ* Mr. Otto explique ce que c'eſt que *ſuus Hæres*. C'étoit le plus prochain ſous le pouvoir paternel au tems de la mort. Par exemple, ſi un Homme avoit un Fils, & de ce Fils un Petit-Fils, ce Petit-

* Menagii Amœnit. Juris, *Lib. 2. Cap. XX.*

Petit-Fils étoit bien dans le pouvoir de ſon Ayeul, mais non pas ſon *ſuus Hæres*, parce qu'il n'étoit pas le plus prochain ; mais, ſi ſon Pere mouroit, il devenoit le *ſuus Hæres* de ſon Ayeul. Un *ſuus Hæres* étoit conſidéré comme la perſonne même de celui dont il l'étoit : c'eſt pour cela qu'il eſt dit dans le §. 4. *de inutilibus Stipulationibus*, *quia vox tua tamquam filii ſit*, *ſicuti & filii vox tanquam tua intelligitur* ; & il étoit du vivant même de ſon Pere comme le Propriétaire des Biens paternels. C'eſt par cette raiſon, qu'on le nommoit *ſuus Hæres*, quaſi *ſui ipſius Hæres*, comme l'Héritier de ſoi-même ; mais, cette étymologie n'eſt point du goût de Mr. Otto, qui aime mieux, avec Tribonien, que *ſuus Hæres* ſignifie *domeſticus Hæres*. Ange Politien, interrogé touchant la ſignification de ce mot, ne put rien répondre ; plus circonſpect & plus ſage en cela que Mr. Schurtzfleiſch, un des plus ſavans hommes d'Allemagne, qui voyant un jour un Traité de *Jure Suitatis*, ſe mit à plaiſanter imprudemment touchant la Simplicité des Juriſconſultes, qui s'amuſoient à diſputer ainſi *du Droit des Pourceaux*. Cela nous rappelle un homme de même caractere, qui voyant le Traité de François de Roye *de Miſſis Dominicis*, s'imagina bonnement qu'il s'agiſſoit-là des Meſſes du Dimanche, & le regardoit comme un Traité de Liturgie. On peut voir par ces Exemples, & on pourroit le prouver par mille autres ſemblables, combien Remarque d, J.

l'Etude de la Jurisprudence seroit utile, & même nécessaire, à ceux qui cultivent particuliérement les belles Lettres. En effet, Mr. Schurtzfleisch, & cet autre Auteur, ne se seroient jamais fait mocquer d'eux par des Interprétations si ridicules, s'ils avoient eu quelque connoissance des Matieres de Droit. Quant à Politien, l'on est d'autant plus surpris de son Ignorance à cet égard, qu'il avoit lû, non seulement les Institutes, mais même que selon Alciat * il se vantoit de pouvoir surpasser Accurse dans la connoissance des Gloses du Droit.

Fable de la naissance de la Vipere.

VIII. A propos de ce qui est dit dans le 6. Paragraphe du Titre *de publicis Judiciis*, qu'on mettoit autrefois les Parricides dans un sac, avec un chien, un coq, un singe, & une vipere; Mr. Otto remarque, qu'Herodote, Aristote, Pline, & Elien ont avancé que la Vipere ne venoit au monde qu'en rongeant le ventre de sa mere: mais, il fait voir en même tems, que ce n'est là qu'une Fable, qui a été réfutée, non seulement de nos jours par Aldrovandus & Charras, mais dans l'Antiquité même par le fameux Apollonius de Tiane †.

Ce Volume finit par sept Tables également utiles & curieuses. Les six prémieres sont du celebre Cujas, qui les avoit mises à la fin de son Edition des Institutes. La I. contient les Décisions & Constitutions de Justinien; la II. les Constitutions des autres Empe-

* In fine Libri IV. de verbor. signif.
† Philostr. Vita Apollonii, *Lib. II. Cap. XIV.*

Empereurs ; la III. les Loix anciennes & les Senatuſconſultes rapportez dans les Inſtitutes ; la IV. les anciens Juriſconſultes qui y ſont citez ; la V. quelques nouvelles Conſtitutions de Juſtinien, abregées par Irnerius, & inſerées dans les Inſtitutes ; & la VI. enfin, les Paſſages ſinguliers des Inſtitutes qui ne ſe trouvent point dans les autres Livres du Droit. Le VII. eſt de Mr. Otto, & contient les Loix & les choſes les plus remarquables expliquées tant dans ſes Remarques que dans ſon Commentaire.

En voilà aſſez, pour faire voir l'Excellence de cet Ouvrage, & pour prouver de quelle utilité il peut être à tous ceux qui s'attachent à l'Etude de la Juriſprudence.

ARTICLE X.

't Paradys verloren. Heldendicht in tien Boeken, door JOHN. MILTON. *Uyt het Engels in rymeloozе maat vertaald door J. van Zanten M.D.* Te Haarlem, by G. van Keſſel. 1728. in 4. 472. pp.

C'eſt-à-dire,

Le Paradis perdu, trad. en Vers Hollandois, &c.

De plus,

Le Paradis perdu de MILTON. *Poëme Héroïque, traduit de l'Anglois avec les Remarques de Mr. Addiſon.* A Paris, & ſe trouve à Amſterdam,

chez Pierre Mortier. 1729 in 12. 3. Vol. Tom. I. 408. pp. en tout. Tom. II. 345. pp. Tom. III. 304. pp.

POUR que nos Lecteurs soient mieux en état de comparer ensemble ces deux Traductions du *Paradis perdu* de Milton, nous avons cru devoir n'en faire qu'un seul Article. La Traduction Hollandoise est faite en Vers non rimez, à l'imitation de l'Original Anglois ; & tout le Poëme est partagé en dix Livres. C'est ainsi que Milton l'avoit divisé dans la prémiere Edition : mais, dans la seconde, il en a fait monter le nombre jusqu'à douze. Au fond, cette difference ne seroit pas fort importante, si les dernieres Editions Angloises ne contenoient vingt Vers de plus que celle que M. van Zanten a suivie ; &, quand il s'agit d'un Poëme comme le *Paradis perdu*, vingt Vers sont quelque chose de très-considerable. La Version Françoise est en Prose, & divisée en douze Livres. Le Traducteur a placé à la tête du premier Tome la Vie de Milton, & les Remarques de Mr. Addison sur le *Paradis perdu*. Ces Remarques ont servi de matiere à plusieurs Discours du Spectateur, & ont été faites par un si habile homme, que ceux, qui n'entendent pas l'Anglois, ne sçauroient qu'avoir obligation à celui qui en a enrichi notre Langue. Ce n'est pas tout, notre Traducteur a mis au bas du Texte des Notes, souvent necessaires

faires pour l'intelligence de pluſieurs Endroits obſcurs, mais toujours agréables ou inſtructives.

Milton commence ſon prémier Livre par invoquer la Muſe qui inſpira Moyſe, & cet Eſprit ſaint qui concourut d'une façon ſinguliere à la production de l'Univers. Enſuite il paſſe à ſon ſujet, dépeint l'étang de feu où Satan & les autres autres Anges Apoſtats ſont plongez, rapporte la Harangue que le Prince des Tenebres adreſſe aux Demons, & décrit l'Aſſemblée que forment les Puiſſances Infernales, pour déliberer ſur les moyens de regagner le Ciel. *Livre I.*

Nous ne citerons pour échantillon des beautez de ce Livre, qu'une partie de la Converſation de Satan avec Belzebuth. „ Eſt-ce là, dit l'Archange Anathême, en parlant d'une terre brûlante ſur laquelle il s'étoit placé avec ſon Compagnon, „ eſt-ce là la Region, le Terrain, le Climat? „ Eſt-ce là le ſejour que l'on nous deſtine; „ & cette obſcurité lugubre doit-elle nous „ tenir lieu de la lumiere celeſte? Il le faut, „ puiſque la volonté d'un ſeul eſt la regle „ de tout. Je m'éloigne volontiers d'un „ objet odieux. La Nature l'a fait notre „ égal, & la Force notre Souverain. Adieu „ Champs heureux où la joye regne pour „ toujours. J'embraſſe les horreurs du Monde Infernal; & toi profondeur de l'Enfer, reçois ton nouveau Monarque. Il „ t'apporte un Eſprit, que ni les tems ni „ les lieux ne changeront jamais. L'Eſprit p. 23. 24.

„ il'a d'autre lieu que ſoi-même, & dans
„ ſoi peut faire d'un Enfer un Ciel, & d'un
„ Ciel un Enfer. Qu'importe en quels lieux
„ je reſide, ſi je ſuis toujours le même, &
„ ſi je me trouve encore en état de pour-
„ ſuivre la Guerre contre le Maître du fou-
„ dre. Ici du moins nous reſterons libres.
„ L'envie du Tout-Puiſſant ne nous diſpu-
„ tera point ce ſejour malheureux. Ici nous
„ pourrons exercer notre Empire. Regnons
„ dans les Enfers, nous ſervions dans le
„ Ciel.

Voici comment le Traducteur Hollandois a rendu ce Diſcours.

Is dit de Grond, de Landſtreek, dit het oord,
Zey de vervloekte Aarts-Engel, dit de plaats
Die wy verwyſſen moet voor den Heemel
Dit droef en naar voor 't zuyver Heemellight!
Wel aan, kan hy, die als Monarch, nu heerſt,
Doen wat hy wil, en vorderen dat regt
En billyk is hoe verder van hem af,
Hoe beeter? wy, gelyk met hem in kennis,
Zyn oover hoop geworpen door ſyn kracht,
En ooverheert. Vaart wel, vaart eenwig wel,
O velden, daar geluk en blyſchap woont,
En woonen zal. Zyt welkom angſt en ſchrik,
Zy welkom onderaardſe waereld, en
Gy diepſte Hel ontfang uw' nieuwen vorſt.

Ik

Ik breng met my een hert, dat plaats noch tyd
Verandren zal. 't Hert, dat zig zelfs beſtiert
Maakt van den Hemel eene Hel, een' Hel
Van 't Heemelryk. Wat ſtak 'er voor my in,
Te blyven dat ik was, of weezen kon,
Maar altyd onder hem, wiens dondervuyſt
Hem heeft verhoogd. Ten minſten hier zyn wy,
Hier zynwe vry. Die ſterke heeft dit oord
Uyt afgunſt met gebouwd, en zal ons noyt
Hier uyt doen gaen. Hier kunne wy geruſt
Regeeren. Geld myn keur, 't regeeren zelfs
In 't helſe diep, is zulk een' ſtaat zucht waard
't is grootſer, hier te heerſen, als om hoog,
Ten dienſt te ſtaan.

Le ſecond Livre contient les délibérations des principaux Demons ſur la propoſition faite par Satan, s'il étoit à propos de hazarder une bataille pour recouvrer le Ciel. Le caractere de tous ceux qui opinent eſt parfaitement dépeint dans leurs avis *. Moloch, qui eſt repréſenté dans le premier Livre comme ſouillé de ſang humain, & comme prenant plaiſir à entendre

Livre 2.

* Les Noms, & les Caracteres, que donne ici Milton à ſes Acteurs, ſont pris de ceux, que leur attribuérent dans la ſuite des tems les Payens, lorſqu'ils les choiſirent pour leurs Divinitez.

les cris des Enfans qu'on passoit par le feu à son honneur, & à voir couler les larmes de leurs Parens ; Moloch termine une Harangue, dont un des Conseils est de s'armer de leurs propres tortures, pour avoir du moins la consolation de troubler la paix du Ciel, par ces mots qui peignent bien une audace desesperée :

Which, if not victory, is iet revenge.

Ce vers est parfaitement bien rendu dans le Hollandois.

Feylt de overwinning, 't is ten minsten wraak.

Belial parle ensuite, & son discours se ressent de cette paresse & de cette timidité, qui convient au Demon de la Luxure & de la Débauche. Eloquent neanmoins, mais de cette éloquence fausse, qui sait donner un air de sagesse à la lâcheté & au crime.

Nous ne dirons rien des discours de Mammone & de Béelzebut, du Voyage de Satan pour aller à la découverte du nouveau Monde, ni des phantômes hideux qu'il rencontre aux portes de l'Enfer. Dès que ces portes lui furent ouvertes, le Prince des Tenebres „ apperçut un Ocean noir, „ démesuré, sans bornes, sans dimension, „ où la longueur, la largeur, la profondeur, le tems, & le lieu, se trouvent en„ gloutis : c'est là que la Nuit primitive, „ & le Chaos, Ancêtres de la Nature, tien-

T. 1. p. 148. & suiv.

„ tiennent une Anarchie conſtante au mi-
„ lieu d'un bruit de Guerres animées par
„ l'antipathie la confuſion ſoutient leur
„ Trône. Ici le chaud, le froid, le ſec,
„ & l'humide, quatre fiers Champions, ſe
„ diſputent l'Empire, & conduiſent en ba-
„ taille leurs Embrions d'Atomes. Autour
„ de l'Etendard de chaque Faction dans
„ leurs diverſes Tribus, armez à la legere
„ ou peſamment, raboteux ou unis, prompts
„ ou lents, on les voit fourmiller ſans or-
„ dre ni meſure, pareils en nombre aux
„ grains de ſable de Barca, ou du Terrain
„ aride de Cyrene, que les vents entraî-
„ nent pour donner du poids à leurs aîles
„ legeres. Celui qui a le plus d'Atomes
„ de ſon côté eſt le Maître pour un mo-
„ ment. Le Chaos gouverne en Souverain,
„ & par ſes déciſions embrouille encore
„ plus la mêlée par laquelle il regne. Le
„ Hazard eſt ſon prémier Miniſtre. Là ſe
„ découvre le Berceau de la Nature, &
„ peut-être ſon Cercueil ; on n'y voit ni
„ Mer, ni Terre, ni Air, ni Feu ; ce n'eſt
„ par-tout qu'un aſſemblage inſociable de
„ principes contraires, & qui doivent ſe
„ combattre pendant toute l'Eternité, à
„ moins que le Monarque ſuprême par ſa
„ parole active, ne faſſe la ſeparation de
„ ces noirs materiaux pour créer pluſieurs
„ Mondes. Voilà ce qu'apperçoit du bord
„ des Enfers le Prince des Demons : il
„ s'arrête, il contemple, il refléchit, quelle
„ affreuſe traverſe à faire ! &c.

Prêt

„ Prêt à prendre ſon vol, Satan déploye „ ſes aîles, &c.

„ Enfin, un murmure de ſons étonnans „ & de voix confuſes frappe ſon oreille. „ Il y tourne ſes pas, reſolu d'aborder avec „ intrépidité tout ce qui pouvoit reſider dans „ ce tumulte, ſoit Eſprits, ſoit Puiſſances „ de cet abîme. Ils pourront l'informer du „ plus court chemin qui conduit à la lu„ miere. Tout à coup il apperçoit le Trô„ ne du Chaos, & ſon lugubre pavillon „ prodigieuſement étendu ſur le Gouffre „ déſolé. Avec lui, ſur un même Trône, „ la Nuit vétue de noir, reſpectable par „ ſon ancienneté, Compagne de ſon re„ gne, tenoit ſa Cour. Debout auprès d'eux „ étoient Orcus, Ades, & le redoutable De„ mogorgon; enſuite la Rumeur, le Ha„ zard, le Tumulte, la Confuſion entre„ laſſée dans elle-même, & la Diſcorde „ à mille bouches differentes.

Cette Deſcription de l'Empire du Chaos eſt certainement magnifique: voyons ſi les beautez en ont été auſſi bien rendues en Vers Hollandois qu'en Proſe Françoiſe.

p. 75. 76. 77. 78.

Hy ſag naakt en bloot
Terſtond't verborgen van het aak'lig Diep,
Een' donk're ongemeeten Okeaan,
Met paal nog perk, daar lengte en breedte en hoogte
En tyd en plaats ontbraaken. Daar de Nacht
En Baayert, Teelers der Natuure, een ryk

Van

Van Eenw'ge keerſeloosheyd hebben in
Het midden van geraas, en altyd kryg.
Zy houden 't door verwarring, heet, koud,
nat,
En droog, vier kampioenen ſtreeven elk
Om 't zeerſt naa 't Meeſterſcap, en voe-
ren hunn'
Deelloozen, ongebooren tot den kryg,
Omringende elk den hoogen ſtander van
Zyn aanhang, naar den Aart van ſyn geſ-
lagt,
Of ligt-of zwaargewaapend, ſcherp of ſtomp,
Of ſnel of traag, een dik en dicht gez-
werm,
Ontelbaar, als de zanden van 't verbrand
Cyrene of Barke, op zy gedreeven door
Dwarlwinden, die hunn' lichte wieken
in
's Gewigt bewaaren. Dienze in 't grootſt-
getal
Aankleeven, heerſt een oogenblyk. De
Baayert
Zit, als ſcheydſman, die 't krakkeel, waar
door
Hy heerſt, in 't ſlechten meêr en meêr ver-
wart.
't Geval, dat, naaſt hem hooghſte ſcheydſ-
man is
Regeert het al In deezen afgrond, wild
En woeſt, Baarmoeder der Natuure, en
licht
Ook van haer Graf, noch zee, noch ſtrand,
noch lucht,
Noch vuur, maar alles onder een ver-
ward,

En

En daerom onophondelyk in twiſt,
Die duuren moet, ten waare Almagtigheyd
Een ſchikking aen die duyſtre ſtoff gaave, om
Meêr waerelden te ſcheppen. In dit wild
Woeſt tuym ſtond de afgematte tukker op
Den kant der Helle, en zag een' wyl rondom,
En ooverwoog zyn tocht, &c.
Hy ſpreydde op 't laaſt zyn breede vleugels uyt
Ter vlucht, &c.
Een algemeen en wild gerammel van
Verbaazende en verwarde klanken, en
Van ſtemmen onder een vermengd in 't hol
Der Duyſternis, beſprong zyn ooren met
Een luyd geweld: hy neygde de waards keen,
Met ſchroomend' daer te ontmoeten, wat voor kracht
Of Geeſt des allerlaagſten Dieps in dat
Geluyd mogt woonen, of, wie 't weezen mocht,
Te vraagen nae de naeſten weg, die uyt
De Duyſternis aen 't licht des heemels paalt.
Daar zag hy ſtraks den Troon van Chaos en
Zyn donker paviljoen wyd uytgeſpreyd
Alöm en oover al den afgrond keen.
Naaſt hem zat op zyn Troon de zwarte Nacht
Die de oudſte was van allen, met genoot

Van

Van zyn gebied : by hem ſtond Orkus, en
Ook Ades ende ſchrikkelyke naam
Van Demogorgon, naaſt daar aan 't Gerucht,
En los Geval, Verwarring, Oproer, al
Door een vermengd, en Tweedracht, die de reſt
Verbyſterde, en uyt duyzend Monden ſpraak.

Satan adreſſe la parole à eux tous, & s'informe du chemin qui conduit à la lumiere.

Thus Satan; and him thus the Anarch old,
With fault'ring ſpeech and viſage incompos'd
Anſwer'd.

Ce n'eſt pas ſans Art que Milton attribue au Chaos de s'énoncer avec difficulté & d'un air embarraſſé. Ces Traits achevent le Tableau de ſon Empire. Le Traducteur François n'a pas tout à fait bien rendu cet Endroit. „ Ainſi parle Satan, *dit-il*, & le „ vieux Anarque répondit d'un ton entre„ coupé. „ La Verſion Hollandoiſe eſt plus fidéle & plus énergique.

Dus Satan : En die oude Heerſeloos
Gaf met een' ſtaamerende tong, en met
Een ongeſchikt gelaat, dit andwoord.

Le ſecond Livre finiſſant par la ſortie du Demon de l'Empire du Chaos, Milton commence le troiſiéme par ſaluer la Lumiere

Livre 3.

re, que cet Ennemi du Genre humain commença d'appercevoir. C'eſt une digreſſion à la verité ; mais une digreſſion ſur laquelle le Genie de Milton, & ſa douleur d'avoir perdu la vuë, ont répandu toutes les beautez, dont ce ſujet étoit ſuſceptible.

T. 1. p. 165. & ſuiv.

„ Je te ſalue, ſainte Lumiere, fille aînée
„ du Ciel ou coéternel rayon de l'Eternel.
„ Puis-je ſans offenſe te qualifier ainſi ?
„ Dieu eſt la Lumiere, & de toute Eter-
„ nité il a établi ſa demeure dans une clar-
„ té inacceſſible. Il habite donc en toi, bril-
„ lant écoulement de l'Eſſence incréée :
„ ou veux-tu que l'on te nomme pur & cé-
„ leſte ruiſſeau, dont la ſource eſt incon-
„ nue aux Humains ? Avant que le Soleil
„ & les Cieux fuſſent créez, tu exiſtois. Dieu
„ parla, & le Monde ſortant du ſein des
„ eaux, & de la noire profondeur du vui-
„ de, fut couvert de ton éclat, comme d'un
„ vêtement. Je brule de te rejoindre. Les
„ Royaumes ſombres ne m'ont que trop
„ arrêté ; tandis que j'employois d'autres
„ accens, que ceux de la Lyre d'Orphée,
„ pour chanter le Chaos & la Nuit éter-
„ nelle. Graces à la Divinité qui me pro-
„ tege, je ſuis deſcendu dans les eſpaces
„ tenebreux, & je remonte ſans aucun ac-
„ cident aux lieux que tu éclaires : choſe
„ rare & difficile ! je ſens la douce influen-
„ ce de ta lampe vivifiante ; mais, tu ne
„ te communiques point à ces yeux affli-
„ gez, qui te cherchent en vain depuis ton
„ Aurore juſques à ton Couchant. L'ob-

„ ſtruction

„ ſtruction cruel d'un mal ſubit les a éteints
„ pour toujours. Cependant frappé de l'a-
„ mour des chants ſacrez, je parcours ſans
„ ceſſe les lieux que fréquentent les Muſes,
„ les claires Fontaines, les Bocages frais,
„ où les Monts dont le Soleil dore les ſom-
„ mets altiers. Je viſite ſur-tout la ſainte
„ Montagne de Sion, & les Ruiſſeaux qui
„ coulent avec un doux murmure à travers
„ les Prez & les Fleurs, lavent ſes pieds
„ ſanctifiez. Je m'entretiens auſſi quelque-
„ fois avec ces divins Favoris des Muſes,
„ Thamyris privé du jour, l'aveugle Mæo-
„ nide, Tireſie, & Phinée, à qui la Deſti-
„ née m'égala dans le malheur : puiſſai-je
„ les égaler en renommée ! Ainſi je me
„ repais de penſées, qui d'elles-mêmes,
„ produiſent des nombres harmonieux. Tel
„ l'Oiſeau, qui ſe plaît à veiller, chante
„ dans les tenebres, & caché ſous le cou-
„ vert le plus ſombre, compoſe ſes airs
„ nocturnes. Les ſaiſons & les années re-
„ viennent ; mais, le jour ne revient pas
„ pour moi : les riantes couleurs du ſoir &
„ du matin ne me conſolent point dans
„ mes malheurs. Je ne verrai plus les Fleurs
„ variées du Printemps, ni les Roſes de
„ l'Eté. J'ignore pour toujours le plaiſir
„ de ſuivre de l'œil un Troupeau bondiſ-
„ ſant dans la plaine. La beauté du viſage
„ humain, où Dieu a lui-même imprimé
„ les traits de ſa reſſemblance, ne me tou-
„ che plus. Helas ! je ſuis entouré de nua-
„ ges épais : une nuit perpetuelle m'envi-

„ ronne. Au lieu du ſpectacle de l'Uni-
„ vers, ce précieux Livre de nos connoiſ-
„ ſances, je n'ai devant moi qu'un Ta-
„ bleau informe, qu'un Plan confus des
„ Ouvrages de la Nature, & la Sageſſe
„ trouve dans le plus beau de mes ſens un
„ obſtacle, qui lui refuſe l'entrée dans mon
„ ame. Lumiere éternelle, répare en moi
„ la perte de la Lumiere créée, éclaire
„ mon Eſprit dans toutes ſes facultez, pla-
„ ce des yeux dans mon cœur, écarte &
„ diſſipes-en les tenebres, afin que je dé-
„ couvre, & que je profere des choſes,
„ que les yeux mortels n'ont point encore
„ vuës.

Tout cet endroit eſt rendu avec fidelité & parfaitement bien exprimé. La Traduction Hollandoiſe n'eſt pas moins belle & égale preſque l'Original.

p. 85. & ſuiv.

Heyl! heylig licht of 'sheemels eerſte teelt,
Of uyt die eeuwige meed'eeuw'ge ſtraal
Geſprooten, neem ik onberiſpt uw naam
In mynen mond? Gemerkt God licht is, en
Van eeuwigheyd een ongenaakbaar licht
Bewoont, en dus in u, o heldre glans
Van 't helder ongeſchaapen weezen. Of
Verkieſt gy, dat ik liever u de naam
Van zuyv'ren ſtroom, die uyt den Heemel vloeyt,
Wiens Oorſpronk niet is naa te vorſſen, geev?
Gy waars voor Zonne en Heemelen, en op
Gods ſtem, bekleedde gy de waereld; die

Uyt

Uyt duyſt're en diepe waaters rees, gerukt
Uyt 't ydel, en onvormig eyndeloos
Als met een mantel. U, u zie ik weêr
Met ſtouter wiek, den Stygiaanſenpoel
Ontſnapt, ſchoon lang gebonden in dat naar
En duyſter hol, terwyl ik in myn vlucht
Door meerd're en mind're donkerheyd,
maar niet
Met Orfeus lier en ſtem en toonen, zong
Van Chaos, en den Nacht, die eewig is,
Door Goddelyke Zangſter onderricht,
Om eenen tocht te waagen naa de Hel,
En weeder op te klimmen: eenen tocht,
Zoo Zwaar, en nooyt van iemand onder-
ſtaan.
U zie ik weeder veylig, en ik voel
Uw leevenſlamp: maer gy beſoekt met licht
Deeze oogen niet, al vrucht'loos heen en
weêr
Bewoogen, om uw' ſtraalen, 'die het al
Doorbooren, te bejeeg'nen; maar helaas!
Geen daageraad bejeegend my. Een ſtar,
Maar neen, geen ſtar, een dikke Zwarte ſtar
Heeft myn gezicht doen taanen, of een
prop
Een' zinking oovertoogen met een kleed.
Het luſt my echter te verkeeren, daar
De Zang-godinnen my een zilvre beek,
Belommerd boſch, of heuvel, door de zon
Beſtraald, aanwyzen, door een luſt, tot
zang,
Die heylig is, gedreeven; maar voor al,
Bezoek ik u in 't midden van de nacht,
O Sion, en het eedel bloemtapyt
Van uwe beeken, die al dartelend'

Langs uwen oever vloeyen, en uw grond
Bekabbelen met een heylig ſtroomgeruys.
'k Denk ook niet zelden aan twee paar, gelyk
Met my in 't euvel lot, zoo ik in roem
Slechts haalen kon by zulk een helden paar,
By Thamyris en by Homerus, en
By Fineus en Tirezias, al blinde
En oude Dichters. Dan vermaak ik my
Met denken, dat van zelf een zoeten deun
Van zang verleent: gelyk een voogel, die
In 't duyſter zingt, en in de lommer van
't Geboomt zyn' ſtem in 't midden van den nacht
Verheft. Saaizoenen keeren ieder jaar
Eens weeder; voor my nimmermeer de dag
Noch lieflyke aavondſtond, noch morgenſtond.
Ik zie noch lentebloem; noch Zoomerroos,
Noch veld, noch kudde, noch het aangezicht
Van menſen, konſtig door Gods hand gevormd.
Een neevel, en een duyſternis, die duurt,
Omringt me en weert me van den ommegang
Met menſen, ſoo behaagelyk, en van 't boek
Der kennis, dat voor yder leesbaar is;
Voor my, helaas! onleesbaar, uytgewiſt:
Dus dan berooft van allen toegang, die
Tot wysheyd leyt, ſmeek ik met grooter ernſt
Om van om hoog inwendig in myn geeſt
Verlicht te worden: Heemellicht, beſtraal
Myn' Ziel, vereedel haar vermoogens, plant,
Daar oogen zuyver haar van allen damp
En miſt, op dat ik zien en ſpreeken mag
Van dingen, voor geen ſterv'ling ooyt te zien.

Livre 4. Les beautez du quatriéme Livre ſont trop nombreuſes pour être rapportées toutes:

tes : nous n'en citerons pour échantillons, que la peinture que Milton fait d'Adam & d'Eve, & la priere par laquelle nos prémiers Parens finiſſent la journée, & conſacrent, pour ainſi dire, leur lit nuptial.

Onder al die ſchepſels, twee
Van eedeler gedaante, 't hoofd om hoog,
En Godlyk, naa den heemel opgerecht.
Zy ſcheenen met natuurelyk gezag
In naakte Majeſteydt in dit geweſt
Te heerſen; en zy ſcheenen 't waardig, want
Het weezen van den grooter Maaken ſcheen
Hunn' Godlyke oogen uyt; de waarheyd en
De wysheyd, en de Heyligheyd vol ernſt
En zuyver: ernſtig waſze, maar geplaatſt
In ware kinderlyke vryheyd: daar
Van daan het recht gezag der menſen: niet
Gelyk maar ongelyk in kunne en ſtal.
Hy tot beſpiegeling en dapperheyd
Gevormd maar zy tot zachtigheyd, en met
Bevalligheyd, die herten lokken kon
En kneeden. Hy alleen voor God, en zy
Voor God in hem: zyn voorhoofd, ſchoon en breed,
Zyn oog om hoog betuygde volle macht
En heerſchappy; zyn hyacint kleur haayr
In 't rond geſcheyden van zyn voorlok, hing
By troſſen, deftig, maar geenſins beneen
Zyn breede ſchouders. Zy droeg, als een floers
Afdaalende naa 't ſpichtig middellyf
Haare onverſierde goude vlechten los
Al golvend' heen en weeder aardiglyk

Op borſt en rug : zoo krult de wyngaard-
drank
Zyn ſcheutjes ; tot een duydelyk bewys
Van onderdaanigheyd, gevorderd met
Een zachten zwier, en by haar toegeſtaan
Beſt van hem opgenoomen, toegeſtaan
Met vriendelyke onderwerping, uyt een hart,
Wat weygerig, maar zeedig, en een zoet
Zachtaardig uytſtel, dat de liefde ontvonkt.

Ces trois derniers Vers nous paroiſſent inimitables. Voici la Priere dont nous avons parlé.

Dus eynd'lyk in hun ſchaaduwryk veritrek
Gekoomen, ſtondenze oover ende, en om-
Gekeerd, en baaden onder de oopen' lucht
Dien God, die aarde en heemel, en de
lucht,
De zilv're Maan, en al het ſtarrenheyr
Gemaakt heeft, aan. Gy, groote Maaker,
hebt
Den nacht gemaakt, gelyk den Dag, dien
wy
Gelukkig in het werk ons opgeleyd
Verloopen zien, met onderlinge hulp
En liefde, die de kroon is van al 't heyl
Ons toegeſchikt door u, en van dees plaats
Zoo aangenaam, maar veel te ruym voor
ons.
't Ontbreekt aan deel genooten in zoo groot
Een oovervloed, die ongeplukt, vertreên,
Verlooren gaat : Maar gy hebt ons belooft,
Dat uyt ons twee een oovergroot geſlagt
Zou koomen, tot vervulling van deeze Aard;
Dat

Dat uwe goedheyd, die oneyndig is,
Met ons zou looven, 't zywe waeken, of
't Zy wy, als nu, verlangen naa den slaap.
Dus spraakenze eensgezind, en naamen in 't
Gebed geene and're plegtigheeden waar,
Als ongeveynsde aanbidding, die God best
Gevalt, en gingen hand aanhand in 't diepst
Van hun vertrek, en overlet met al
't Gewaad, van ons gedraagen tot een last.
En zy aan zy geleegen, dicht by een,
Keerde Adam zich van zyne schoone Bruyd
Niet om, noch Eva weygerde den plicht
Van Liefde en Myn, &c.

„ Deux objets plus nobles que tous les animaux l'étonnerent (Satan.) La majesté de leur port, leur tête levée vers le Ciel, & la pureté dont ils étoient revêtus, sembloient leur déferer le droit de gouverner l'Univers. Ils en avoient aussi l'empire. Dans leurs divins regards brilloit l'Image du Créateur, la verité, la raison, la sagesse, une sainteté severe & pure; severe, mais temperée, par un air de moderation & de droiture, qui conviennent si bien aux Rois. Tom. II. p. 255. & suiv.

„ Il se trouvoit cependant entr'eux quelques degrez d'inégalité: ils avoient l'un sur l'autre quelques avantages; l'un étoit formé pour la contemplation & la valeur; l'autre pour la douceur & les graces. Celui-ci pour Dieu seul, celle-là pour l'homme & pour Dieu. Le front

„ de l'un grand & majeſtueux, & ſon re-
„ gard impoſant, marquoit la ſuperiorité.
„ Ses cheveux ſemblables à la fleur d'Hya-
„ cinte, & bouclez d'un air mâle ſe ſepa-
„ roient ſur le front, & ſans paſſer les épau-
„ les ornoient décemment la tête. La
„ chevelure de l'autre éparſe, ondoyante,
„ & longue tomboit comme un voile juſ-
„ qu'au bas de ſa taille fine & déliée. L'or
„ de ſes treſſes blondes ſe recourboit avec
„ grace. Ainſi la vigne, demandant un ſup-
„ port, ſe replie devant l'Ormeau. Ainſi
„ portoit-elle ſur ſa tête une marque de ſa
„ dépendance, & du beſoin qu'elle avoit
„ d'un appui. Son cœur, obéiſſant à ſa na-
„ ture, s'attachoit à ſon Epoux; mais, en
„ gagnant ſon amour par la ſoumiſſion,
„ elle ſe concilioit ſon eſtime par la mode-
„ ſtie, &c.

Priere d'Adam & d'Eve. T. 11. p. 288. & ſuiv.

„ Arrivez à leur retraite, ils ſe tinrent
„ debout, & ſe tournant vers la voute ce-
„ leſte, ils adorerent le Dieu qui fit le Fir-
„ mament, l'Air, la Terre & le Ciel, le
„ Globe reſplendiſſant de la Lune, & le
„ Pole étoilé. Tu fis auſſi la Nuit, Créa-
„ teur Tout-Puiſſant; & tu as fait le Jour:
„ nous l'avons employé à l'ouvrage que tu
„ nous a confié. Nous avons, graces à ta
„ bonté, rempli la journée, heureux par
„ les ſecours mutuels que nous nous prê-
„ tons, & par l'amour reciproque qui cou-
„ ronne notre felicité: nous te la devons
„ toute entiere, auſſi-bien que ce ſéjour
„ delicieux, trop vaſte pour nous. Tes

bien-

„ bienfaits abondans, ſi quelqu'un ne les
„ partage, tombent ſans être moiſſonnez;
„ mais, tu nous a promis une race ſem-
„ blable à nous, nous l'inſtruirons à exal-
„ ter de concert avec nous, cette bonté in-
„ finie qui nous ſoutient toujours, ſoit que
„ nous veillions, ſoit que nous cherchions,
„ comme à préſent, le repos que tu veux
„ bien nous accorder.

„ Telle fut leur Priere dans l'union d'un
„ même Eſprit; &, ſans obſerver d'autre Culte
„ que l'Adoration pure, le plus précieux des
„ tributs aux yeux de l'Eternel, ils ſe retire-
„ rent dans le plus ſecret du berceau. Libres
„ de cet appareil incommode auquel nous
„ ſommes aſſujettis, ils ſe diſpoſerent au ſom-
„ meil. Le Seigneur les avoit créez l'un pour
„ l'autre, rien ne les devoit ſeparer.

Qui croiroit que ces dernieres lignes ſont la Traduction de ces trois Vers Anglois ? Remarque d.).

Strait ſide by ſide were laid : nor turn'd I ween
Adam from his fair ſpouſe, nor Eve the rites
Myſterious of connubial love refus'd.

Nous choiſirons pour derniers exemples des deux Traductions, la prémiere entrevue de nos Parens, & la belle Deſcription qu'Adam fait des charmes d'Eve.

Zy hoorde my dus ſpreeken, en ſchoon my p. 292. &
Op Goddelyke wyze toegebracht, ſuiv.

Nochtans haar' deugd, en 't medeweeten van
Haar' waardigheyd, wilde aengeſprooken, en
Niet onverzocht gewonnen worden: zy
Kwam niet voor uyt, zy boodzig zelv' niet aan,
Maar week te rug, dat mynen luſt te meêr
Ontſtak; of, met een woord, Natuur, ſchoon reyn
Van zonde en ſmet, bracht dit inhaar te weeg,
Dat zy, my ziende, aanſtonds te rugge keerde
Ik volgde haar, zy wyſt, wat eerbaar was,
En keurde, met gedienſtigheyd en ernſt
Myn reeden goed. Ik ley haar, bloozende,
Gelyk de Morgenſtond, naa't Bruydſprieel.
't Gans Heemelvlak, en al 't Geſternte, dat
Gelukkig heet, ſchoot 't teedelſt van zyn kracht
En invloed uyt. Het Aardryk, yder Berg
Wenſte ons geluk, 't gevoogelt was verheugd:
Een' friſſe koelte en lieffelyke Lucht
Doorwaayde 't bos, en bracht een zoeten geur
Van ſpeſerye op haar wieken mée,
Al dartelend; tot dat de Nachtegaal,
Door myn verrukt, den Bruylofszang aenbief,
En de Aavondſtar gebood te haaſten naa
Haar' hoogſten top, om met haar heldre vlam

De

De Bruyloftſtoors te ontſteeken, &c.

Ik zie verrukt haar aan,
Ik raak haar aan verrukt. Toen voelde ik eerſt,
Wat hertſtocht was, een ongewoone drift:
'k Was meeſter van my zelv', onaangedaan
In 't ruym genot van alles; hier alleen
Te zwak: ik kon de kracht en glans van die
Bekoorlykheên niet teegenſtaan. Natuur
Begafme, en liet me ſlechs een deel, niet ſterk
Genoeg, om zulk een voorwerp te weêrſtaan;
Of myne zy beroovend' naam miſſchien
Meer dan genoeg; of ſchonk ten minſten haar
Te veel ſieraads, wel uyterlyk getooyd,
Maar innerlyk licht zoo volkoomen niet,
't Eerſte oogmerk van Natuur, 'k begryp het wel
Was minder haar te maaken, in verſtand,
En die vermoogens, die inwendig zyn,
En heerlykheyd uytwendigkomt zy ook
Zoo naa niet aan dat beeld, dat beyde ſchiep
En drukt de prent der Heerſchappye, my
Gegeeven oover alle ſchepſels, niet
Zoo deftig uyt: maar naadere ik eens haare
Aanvalligheyd, zy ſchyntme zoo volmaakt,
Zoo mild bedeeld, haare eygen' waardigheyd
Zoo wel te kennen, dat, al 't geenze doen,
Of zeggen wil, 't beſcheydenſt, 't deugdſaamſt, 't beſt,
En 't wyſte ſchynt: de hoogſte kennis zwicht,

Wan-

Wanneerze ſpreekt: De wysheyd leutert, als
Zy't anders vat, en zweemt naa zotterny.
Aan haare zy ſtaan reeden en gezag,
Als of zy eerſt, niet laater by geval
Geſchaapen waar: op dat ik 't alles met
Een woord toehaal. Grootmoedigheyd verzeld
Met fier gebaar ſtaat vriendelyk ten toon
In haar gelaat, en baart rondom ontzag
Als met een wacht van Engelen omringd.

Tom II. p. 532. & ſuiv.

„ Elle m'entendit; une Puiſſance ſurna-
„ turelle l'entraînoit vers moi : cependant
„ l'innocence & la modeſtie virginale, ſa
„ vertu, & je ne ſçais quel ſentiment inte-
„ rieur lui firent connoître, qu'elle devoit
„ ſe laiſſer rechercher, & que ce n'étoit
„ point à elle à faire les prémieres démar-
„ ches; ou, pour dire tout, la Loi de la
„ Nature, gravée dans ſon cœur innocent,
„ l'obligea à baiſſer la vûe & à ſe détour-
„ ner. Je la ſuivis, elle fut touchée de
„ de l'honneur que je lui rendois, & avec
„ une majeſté complaiſante, elle m'accepta
„ pour Epoux. Je la conduiſis au berceau
„ nuptial. L'incarnat de ſon teint effaçoit
„ les plus vives couleurs de l'Aurore. Le
„ Ciel & ſes Conſtellations verſerent ſur
„ cette heure leurs plus douces influences.
„ La Terre & les Montagnes treſſaillirent:
„ les Oiſeaux marquerent leur joye : les
„ Zephirs charmans firent entendre aux
„ bois leurs tendres ſoupirs, & de leurs aî-
„ les ſecouerent en badinant les roſes & les
„ parfums des Arbriſſeaux. Enfin, l'Oiſeau

„ dont

„ dont les tons réjoüiſſent la Nuit chanta
„ l'hymenée, & preſſa l'Etoile du ſoir d'ar-
„ river ſur le ſommet du Mont, pour al-
„ lumer la lampe nuptiale, &c.

„ Je conviens que je trouve du plaiſir
„ dans tout ce que la Nature préſente à mes
„ yeux ; mais, ce plaiſir eſt tel, que ſoit
„ que je le prenne, ou non, il ne produit
„ dans mon Eſprit aucun changement, au-
„ cun deſir vehement: je veux dire ces délica-
„ teſſes qui flattent le goût, la vûe, l'o-
„ dorat; telles ſont les plantes, les fruits,
„ les fleurs, les promenades, & le doux
„ chant des Oiſeaux : mais, j'ai peine à
„ moderer les mouvemens qui m'entraî-
„ nent vers ma Compagne. Le calme &
„ la ſuperiorité, que je conſerve dans la
„ joüiſſance de tout le reſte, m'abandonne
„ en la voyant. Je conçois, il eſt vrai, que
„ ſuivant le but de la Nature, elle m'eſt
„ inferieure quant à l'Eſprit, & aux facul-
„ tez internes, qui ſont les plus excellen-
„ tes : elle reſſemble moins auſſi dans l'ex-
„ terieur à l'Image de celui qui nous a faits
„ tous deux, & elle exprime moins ce ca-
„ ractere d'Empire qui nous a été donné
„ ſur les autres Créatures. Cependant
„ quand je l'enviſage, elle ſemble ſi par-
„ faite & ſi remplie de la connoiſſance de
„ ſes droits, que ce qu'elle veut faire ou
„ dire, paroît le plus ſage, le plus ver-
„ tueux, le plus diſcret, le meilleur. La
„ ſcience ſe déconcerte en ſa préſence, la
„ Sageſſe diſcourant avec elle ſe démonte,

„ &

„ & reſſemble à la Folie. L'autorité & la „ raiſon l'accompagnent, comme ſi elle „ eut été conçue dans les idées de Dieu indé„ pendamment de moi pour être la prémie„ re : enfin les graces ont élu leur demeu„ re dans ſa perſonne aimable, & elles ont „ placé autour d'elle comme une Garde „ Angelique, le reſpect & la crainte.

Jugement ſur les deux Traductions.

En voilà aſſez pour que nos Lecteurs ſoient en état de juger de l'une & de l'autre Traduction. La Françoiſe nous paroît, generalement parlant, élegante, quoique foible & peu fidéle en pluſieurs endroits; défaut, qui paroîtra très-excuſable à ceux qui ſavent combien un Poëme tel que le *Paradis perdu* de Milton eſt difficile à traduire.

La Verſion Hollandoiſe s'éloigne peu de l'Original, & en exprime d'ordinaire le ſens avec force : il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'une bonne partie de ce Poëme eut été rendue d'une maniere moins Proſaïque, & que les enjambemens d'un Vers ſur l'autre fuſſent moins fréquens. Ces Vers en auroient été plus coulans & moins durs; & la Lecture en auroit été moins fatigante.

ARTICLE XI.

Elemens de la Géometrie de l'Infini. Suite des Mémoires de l'Academie Royale des Sciences. A Paris, de l'Imprimerie

merie Royale. 1724. 4. 548. pp. ſans la Préface.

Introduction d. J.

IL y a déja pluſieurs années qu'on ſavoit dans le Public que M. de Fontenelle travailloit à éclaircir la Matiere de l'Infini, qui cauſe de ſi grands embaras aux Mathématiciens. On attendoit ſon Ouvrage avec d'autant plus d'impatience, qu'on faiſoit plus d'attention à la difficulté du Sujet, & à la maniere dont cet Auteur ſait traiter les Matieres les plus abſtruſes.

Pour former un Syſtême de l'Infini, ce que perſonne n'avoit encore oſé entreprendre, la Connoiſſance de ce que les Mathématiques ont de plus profond ne ſuffiſoit pas : il falloit un talent plus rare que ce Savoir même ; il falloit ſavoir exprimer, d'une maniere à les faire comprendre ſans peine, des choſes qui ſembloient trop compliquées pour être rendues faciles ; &, ſans ce talent, joint à la Connoiſſance, l'Entrepriſe auroit été de la derniere témérité. C'eſt ce que perſonne n'ignoroit, & c'eſt qui augmentoit l'impatience du Public, à qui M. de Fontenelle faiſoit voir tous les ans, dans ſon Hiſtoire de l'Academie des Sciences, ce qu'on devoit attendre de lui dans l'Ouvrage que nous venons d'annoncer.

Nous n'entreprendrons pas d'en donner un Extrait complet. Un très-grand nombre des choſes, qu'on trouve expoſées ici d'une maniere très-claire, ne ſeroient pas telles, ſi on les abregeoit aſſez pour les faire

re entrer dans un Extrait ; & il y auroit trop d'injuſtice d'obſcurcir les Penſées de celui, qui ſait ſi bien éclaircir celles des autres.

Nous nous contenterons d'indiquer en général les Matieres qu'on trouve traitées ici, en marquant les fondemens des Raiſonnemens de l'Auteur.

Nous ne nous attacherons d'une maniere plus particuliere, qu'à ce en quoi M. de Fontenelle s'eſt écarté des Idées qu'on trouve répanduës dans les Ecrits des Mathématiciens les plus célébres. Nous mettrons ces Idées, telles que nous les avons conçuës par la lecture de ces Auteurs, en oppoſition avec celles de cet Ouvrage ; & nous tâcherons, autant que nous en ſerons capables, de mettre le Lecteur en état de juger, ſans décider nous-mêmes. Nous eſperons que le Lecteur voudra bien faire cette Réflexion : C'eſt que les Préjugés pour ou contre la Nouveauté ſont également dangereux. Un Sentiment nouveau n'eſt pas toujours vrai ; mais, il peut l'être, quoi qu'oppoſé au Sentiment général des Savans. Combien de Véritez, généralement reçues à préſent, ſe ſont trouvées dans ces ſortes de Circonſtances deſagréables pour leurs Inventeurs, dont bien peu ont marqué autant de Deſintereſſement pour leurs Découvertes, qu'on en trouve ici. Quelque convaincans qu'aient paru à M. de Fontenelle les Argumens qu'il allegue en faveur d'une Propoſition nouvelle, qu'il nomme avec raiſon un *Paradoxe étrange*, cela

cela ne l'empêche pas d'assurer, qu'il ne regarde cette Proposition comme démontrée, qu'en attendant le vrai qu'il ne connoît point : „ me reservant, ajoute-t-il, „ je le dis avec la derniere sincerité, à la „ rejetter absolument, dès qu'on m'aura „ fait voir, &c. Art. 197. à la fin.

L'Ouvrage, dont nous parlons, est précédé d'une Préface qui contient une Histoire abregée des Progrès de l'Infini dans les Mathématiques, dans lesquelles il est entré presque malgré les Mathématiciens. *Préface.*

„ Les prémiers Géometres n'avoient encore fait que très-peu de chemin, lorsqu'ils „ s'apperçurent que le côté d'un quarré, „ & sa diagonale, étoient incommensura„ bles. De là naissoient les Nombres irrationels, que „ les Anciens évitoient avec „ beaucoup d'art dans la Solution des Pro„ blêmes, & ne les y admettoient point. Les Modernes, sans les connoître davantage, les ont reçus, s'étant pour ainsi dire familiarisés avec une chose, dont ils connoissoient l'existence, sans la connoître elle-même : ils ont trouvé que les Solutions, que les Nombres irrationels fournissent, sont parfaitement legitimes. *Quantitez incommensurables.* *Nombres irrationels.*

Les Nombres irrationels ne le sont, que parce que l'Infini y entre, mais d'une maniere qui n'avoit pas été apperçue.

L'Infini a commencé à se développer aux Anciens par l'Angle de contingence, que forme le Cercle avec sa tangente. Cet Angle ne sauroit être divisé par aucune ligne *Angle de contingence.*

droite, pendant que dans ce même Angle on peut mener autant de circonferences de Cercles qu'on peut ſouhaiter.

Polligone d'un Nombre infini de côtez.

Voilà le prémier pas vers l'Infini : Archimede en a fait un ſecond, en comparant le Cercle avec un Polligone d'un nombre infini de côtez.

Aſimptotes.

L'Infini ſe manifeſta davantage aux Anciens, lorſqu'il découvrirent la proprieté des Aſimptotes, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils s'apperçurent que deux lignes peuvent s'approcher à l'infini, ſans ſe rencontrer jamais : & enfin ils vinrent à connoître des eſpaces actuellement infinis.

Eſpaces infinis.

Indiviſibles de Cavalerius.

On en reſta là juſques à ce que *Cavalerius* en 1635. fit imprimer ſa Géometrie des Indiviſibles ; Ouvrage original, très-ingénieux, & dans lequel il a fondé par choix tout un Syſtême Géometrique ſur les Idées de l'Infini.

Il appelle *Indiviſibles* des quantitez infiniment petites : l'Infini, il le nomme Indefini. Il voit que ſon Syſtême le jette dans des infinis inégaux : mais, il les nomme un *Nœud Gordien*, qu'il laiſſe à quelque *Alexandre* ; & il ſe ſert du reſte de tous les ménagemens néceſſaires à la Vérité, quand, comme s'exprime notre Auteur, elle a le malheur d'être nouvelle.

Malgré toutes ces Précautions, la Géometrie de Cavalerius ſubit le ſort des Nouveautez les plus dignes d'approbation : elle fut attaquée, & trouva des Défenſeurs.

Indiviſibles

M. de Roberval, avant Cavalerius, avoit trouvé

trouvé la même Méthode qu'il appelle la *Science de l'Infini*; mais, le Livre n'a été imprimé qu'après la mort de l'Auteur, en 1693. ſous le Titre de *Traité des Indiviſibles*. *de Roberval.*

En 1655. parut l'*Arithmetique de l'Infini* par *Wallis*, qui, comme il le remarque lui-même, commence où Cavalerius avoit fini. Et, en général, tout ce que les plus fameux Géometres firent vers ce tems-là avoit du rapport à cette Matiere, dont on voit des Exemples dans les Découvertes de *Deſcartes*, *Fermat*, *Paſcal*, *Barrow*, & *Mercator*. *Arithmétique de l'Infini par Wallis.*

Tout cela conduiſoit les Géometres à des Connoiſſances plus étenduës. „ Enfin, „ le terme étoit arrivé, où la Géometrie „ devoit enfanter le Calcul de l'Infini. M. „ Newton trouva le premier ce merveil„ leux Calcul, M. Leibnitz le publia le „ prémier. *Calcul de l'Infini.*

Cette Révolution, quelque heureuſe qu'elle fût, a été accompagnée de Troubles. M. Leibnitz lui-même a chancelé, en ſubſtituant aux infinimens petits des quantitez finies, mais très-petites, comme un grain de ſable par rapport au Globe de la Terre; ce qui ruineroit abſolument l'exactitude Géometrique des Calculs : mais, M. Leibnitz a peu été ſuivi ſur cet Article. *Idée de M. Leibnitz.*

Ce qu'il y a de plus ſurprenant, & beaucoup plus que l'Erreur même de M. Leibnitz, c'eſt qu'aujourd'hui des Mathémati- Remarque d. J.

ciens de grand Nom ſont dans les mêmes Idées *.

Après cette courte Hiſtoire, notre Auteur dévelope dans le reſte de ſa Préface les Idées que les Géometres Modernes ſe forment de l'Infini.

„ Tous les Géometres Anciens & Mo-
„ dernes conviennent que l'eſpace Aſympto-
„ tique de l'Hyperbole eſt infini, c'eſt-à-dire, plus grand qu'aucun eſpace fini quel qu'il ſoit.

Nombres infinis. Si on conçoit cet eſpace hyperbolique diviſé en parties finies égales, chacune pourra être priſe pour l'unité, & il y en aura un nombre infini.

Le Parallelograme circonſcript à l'eſpace Aſymptotique Hyperbolique, dont cet eſpace ne fait qu'une partie, eſt manifeſtement plus grand que cet eſpace. „ Voilà
Infinis inégaux. „ donc un Infini plus grand qu'un autre ;
„ & cet Infini, je puis le doubler, tripler,
„ &c. en concevant la prémiere ordonée
„ de l'Hyperbole deux fois, trois fois, &c.
„ plus grande. Les Infinis peuvent donc
„ avoir entre eux tous les rapports des nombres.

„ Si enfin je conçois que la prémiere ordonée de l'Hyperbole ſoit devenuë égale
„ à l'Aſymptote, le Parallelograme circonſcript eſt un quarré infiniment plus
„ grand,

* Vid. *C. Wolfii Elementa Matheſeos*, pag. 412. *in Scholio* : où ceux qui s'écartent des Idées de M. Leibnitz, ſont traités de *Viſionaires*.

„ grand, que l'eſpace Aſymptotique infini; „ ce qui fait voir, & la neceſſité, & la realité, des differens ordres de l'Infini: car, „ dès qu'on en tient deux, on voit aſſez „ qu'il n'y a plus de bornes.

Mais „ un Infini moindre eſt neceſſairement limité par rapport au plus grand; „ & s'il eſt limité, il n'eſt plus infini. Cette Contradiction apparente vient de ce qu'on confond l'Infini *Metaphyſique* qui n'admet aucune limite, avec l'Infini *Géometrique*, dont il s'agit ici, & qui n'eſt qu'une grandeur plus grande que toute grandeur finie, & non pas que toute grandeur. *Infini Metaphyſique & Geometrique.*

Les Géometres, ſans avancer rien qui ne fût ſûr, n'ont pû cependant s'empêcher de tomber dans des Abîmes d'une obſcurité profonde. „ On tient toujours le fil du „ Calcul, Guide infaillible; il n'importe „ où l'on arrive, il y falloit arriver, quelques tenebres qu'on y trouve. De plus, „ la gloire a toujours été attachée aux grandes Recherches, aux Solutions des Problêmes difficiles, & non à l'Eclairciſſement des Idées.

C'eſt cet Eclairciſſement des Idées, que l'Auteur a pour but dans cet Ouvrage; & il a cru devoir traiter la Matiere de l'Infini ſans la Timidité qu'on trouve dans ceux, qui en ont parlé avant lui. *But de l'Auteur.*

Nous ne nous arrêterons pas à la premiere Section, qui ſert d'Introduction, & dans laquelle il ne s'agit pas de l'Infini. Elle *I Section.*

traité de la formation des grandeurs, de leurs rapports, des Proportions & des Progreſſions. Ces Matieres, traitées par tant d'Auteurs, ne laiſſent pas d'être en quelque ſorte nouvelles ici; & nous ôſons aſſurer, que ce Morceau, que bien des Lecteurs ſeront tentez de ſauter pour paſſer à la Matiere de l'Infini, ſera lû avec plaiſir, même par les Mathématiciens les plus habiles.

II. Section. La Section II. traite de la grandeur infiniment grande.

Art. 82. Ce que c'eſt que l'Infini. „ Ce qui par ſon Eſſence eſt ſuſceptible „ de plus & de moins, ne perd rien de ſon „ Eſſence en recevant ce plus ou ce moins „ dont il étoit ſuſceptible. Donc, en augmentant la grandeur, elle ne perd pas la propriété de pouvoir être augmentée encore: on peut donc l'augmenter ſans fin, c'eſt-à-dire, à l'Infini. C'eſt de cette Augmentation dont il s'agit ici.

Art. 84. Exiſtence des Nombres Infinis. Conſiderons la ſuite des Nombres naturels, 0. 1. 2. 3. &c. Cette ſuite eſt infinie, & tous ces termes exiſtent également. Si je la conçois ſeulement pouſſée juſques à 100. je ne donne pas à ces 100. termes une exiſtence dont ſoient privez ceux qui ſont par de-là, quoique je ne puiſſe pas les concevoir. Donc, un nombre infini exiſte auſſi réellement qu'un nombre fini.

Art. 87. Comment l'Infini peut être augmenté ou diminué. L'Idée naturelle de la grandeur infinie eſt, dit M. de Fontenelle, qu'elle ne puiſſe être augmentée; mais, ajoute-t-il, la grandeur infinie étant toujours grandeur, en doit conſerver l'eſſence, & être ſuſceptible d'augmentation.

Voiei

Voici la Solution de ce Paradoxe. L'Infini, qu'on exprime par ce caractere ∞, aiant reçu tout ce qu'il pouvoit recevoir d'augmentation par l'addition des grandeurs qui l'avoient augmentées, ne peut plus être augmenté par ces mêmes grandeurs : donc $\infty + 1 = \infty$ de même $\infty + 2 = \infty$ & $\infty + a = \infty$, si a désigne une grandeur finie quelconque.

Par la même raison, $\infty - a = \infty$. La raison est qu'aucune grandeur finie n'est grandeur par rapport à ∞.

Mais ∞ est grandeur par rapport à ∞ ; par conséquent, ∞ peut être augmenté, ne posant $\infty + \infty$ ou 2∞, & l'augmentation sera plus grande si on pose 3∞, & cette augmentation n'a point de bornes, puis que ∞ peut être multiplié par tous les nombres naturels de suite. Art. 90. *Multiplication de l'Infini.*

Quand on dit que $\infty \pm a = \infty$, il ne s'agit pas d'une égalité absolue, mais d'une égalité relative : c'est ce qui suit de ces Paroles de l'Auteur, *qu'aucune grandeur finie n'est grandeur par rapport à* ∞ ? On trouve dans la suite de l'Ouvrage des Eclaircissemens sur ces deux sortes d'égalitez, qu'il ne faut pas toujours confondre : voyez Art. 237. 415. &c. Remarque de J.

Comme l'Infini peut être augmenté par multiplication, il peut être diminué par division, & n étant un nombre fini quelconque, $\frac{\infty}{n}$ est infini, puisqu'il est grandeur par rapport à ∞, & deux infinis peuvent avoir le même rapport que deux finis, Art. 93. *Division de l'Infini.*

$\infty , \frac{\infty}{n} :: n \infty , \infty :: n, 1.$

Art. 101. *L'Infini augmenté à l'infini.* Le produit de deux Infinis, eſt infiniment plus grand qu'aucun des deux, puis qu'il contient un nombre infini de fois celui qu'on voudra prendre pour le prémier. Donc un Infini diviſé par un Infini donne un quotient fini $\frac{\infty}{\infty} = 1$, $\frac{n\infty}{\infty} = n$.

Art. 103. De ce qu'on vient de voir, il ſuit que les Infinis peuvent former des Propoſitions Arithmétiques & Géometriques.

$1, \infty , 2\infty , 3\infty$. &c. & cette Progreſſion continuée à l'Infini ſe terminera enfin par $\infty \times \infty = \infty^2$.

$\infty^2, 2\infty^2, 3\infty^2$, &c. $\infty \times \infty^2 = \infty^3$. Ces Progreſſions & toutes les ſemblables finiſſent comme la Progreſſion 1. 2. 3. &c. ∞, par un terme infiniment plus grand que les prémiers.

Art. 109. Voici une Progreſſion Géometrique, 1. ∞, ∞^2, ∞^3, &c. ∞^∞.

Chaque terme eſt à celui qui le ſuit comme 1. à ∞ : par conſequent un terme n'eſt pas grandeur par rapport au ſuivant & $\infty^2 + \infty = \infty^2$.

Art. 113. *Differens ordres d'Infinis.* On voit ici les differens ordres de grandeur, chacune a un rapport fini à tout ce qui eſt de ſon ordre ; tout ce qu'on a dit de ∞ pouvant s'appliquer à ∞^2, dont les rapports à $n\infty^2$ ou $\frac{\infty^2}{n}$ ſont finis,

&

& „ chaque grandeur ne peut recevoir des „ augmentations ou des diminutions, que „ par ce qui eſt de ſon ordre, ſi on la conçoit élevée à un ordre ſuperieur, il faut „ la prendre comme aïant franchi ce paſſage immenſe „ & obſcur qui ſepare les deux ordres.

La multiplication des Infinis de differens ordres donne des ordres plus élevez; $\infty^1 \times n \infty$ donne un Infini du cinquiéme ordre. Art. 115.

En conſiderant une proprieté dans le Fini on découvre ſouvent quelle elle ſera dans l'Infini, c'eſt ſur quoi on fait des Remarques curieuſes. Art. 117. *Paſſage des proprietez du Fini dans l'Infini.*

Voici quelques-unes des Regles que donne là-deſſus M. de Fontenelle. „ Si une „ proprieté a pris naiſſance dans le Fini, „ ſi elle s'y conſerve auſſi long-temps qu'on „ l'y peut ſuivre, & ſi elle eſt capable „ d'un certain accompliſſement dans l'Infini, il eſt certain qu'elle y reçoit. Art. 118.

„ Si on avoit dans l'Infini une proprieté, „ & qu'en même tems on en voie la naiſſance dans le Fini, il eſt certain qu'elle „ ſe conſerve dans tout le cours du Fini „ où l'on ne peut la ſuivre de vuë, & que „ dans tout ce cours elle approchoit de plus „ en plus de l'état où elle eſt dans l'Infini. Art. 119.

„ Les proprietez qui vont en decroiſſant „ dans le Fini auſſi long-temps qu'on les „ peut ſuivre, & peuvent s'anéantir dans „ l'Infini, s'y anéantiſſent ſurement. Art. 120.

„ Si on voit qu'une proprieté eſt nulle Art. 121.

„ dans l'Infini, & en même temps qu'elle „ a commencé à decroître dans le Fini, il „ eſt ſur qu'elle en a decru dans tout le „ cours du Fini où l'on n'a pu la ſuivre, „ & qu'elle a toujours approché de plus „ en plus de ſon anéantiſſement.

Nous ne pouvons nous arrêter à toutes les Regles, non plus qu'à leur uſage, que l'Auteur fait voir en les appliquant à pluſieurs exemples.

Art. 127. Nous revenons à la Progreſſion $\frac{\infty}{\infty}1, \infty, \infty^2, \infty^3$, &c. ∞^∞.

On peut en élever tous les termes au quarré, au cube, &c. même à des Puiſſances infinies.

$\frac{\infty}{\infty}1, \infty^\infty, \infty^{1\infty}, \infty^{1\infty}$, &c. $\infty^{\infty+\infty} = \infty^{\infty^2}$.

$\frac{\infty}{\infty}1, \infty^{1\infty}, \infty^{1\infty}, \infty^{1\infty}$, &c. $\infty^{\infty\frac{2}{+}\infty} = \infty^{\infty 3}$.

Il eſt viſible que ces élevations n'ont point de fin, juſques à une Progreſſion, dont le dernier terme ſeroit ∞^{∞^∞}, & que là même on recommenceroit encore à faire des élevations ſans fin.

Art. 133. *Infinis radicaux.* Nous avons vu qu'en diviſant ∞ par un nombre fini n le quotient $\frac{\infty}{n}$ eſt infini; par la même raiſon le rapport Géometrique entre 1 & ∞ étant diviſé en un nombre fini de parties, elles ſeront infinies, & comme ce ſeront des rapports Géometriques, ces rapports ſeront infinis.

Donc

Donc si on introduit entre 1 & ∞ un nombre quelconque fini n de moiens Géometriques, on aura cette Progression

$\therefore 1, \infty^{\frac{1}{n+1}}, \infty^{\frac{2}{n+1}}, \infty^{\frac{3}{n+1}}$, &c. ∞.

dont chaque terme sera infini par rapport à celui qui le précede.

Dans les Progressions que nous avons vuës ci-devant les ordres d'Infinis étoient *potentiels*, ici ils sont *radicaux*, auxquels M. de Fontenelle attribue la proprieté d'être du même ordre par rapport au Fini, quoi qu'ils soient entre eux de differens ordres *radicaux* infiniment élevez les uns au-dessus des autres.

En voici la preuve. „ Comme ∞ a une Art. 115.
„ difference infinie à $\frac{\infty}{2}$, ainsi ∞ a un rap-
„ port Géometrique infini à $\infty^{\frac{1}{2}}$; & com-
„ me pour égaler $\infty^{\frac{1}{2}}$ à ∞, il ne faut que
„ le doubler; ainsi pour égaler $\infty^{\frac{1}{2}}$ à ∞, il
„ ne faut que le doubler ou le quarrer, ce qui est
„ sa maniere particuliere d'être doublé. Donc
„ comme les parties $\frac{\infty}{2}$, $\frac{\infty}{4}$, &c. du rap-
„ port Arithmétique de ∞ & de 1 sont du
„ même ordre que ∞, & plus generalement
„ parce que toutes les parties déterminables d'un tout quelconque, ou qui sont
„ en nombre fini, sont de même ordre que
„ ce tout, il faut que les $\infty^{\frac{1}{2}}$, $\infty^{\frac{1}{3}}$ &c.
„ soient du même ordre que ∞.

Comme

Remarque d. J.

Comme cette Propoſition eſt nouvelle nous aurions ſouhaité qu'on eut expliqué ici, pourquoi le raiſonnement qu'on fait ſur la moienne proportionnelle entre 1 & ∞, qui eſt $\infty^{\frac{1}{2}}$, ne peut pas s'appliquer à celle qu'on trouve entre 1 & ∞^2, qui eſt ∞. En faiſant cette application il s'enſuivroit que ∞ & ∞ ſont du même ordre à l'égard du Fini, ce qui ſeroit contre le Syſtême de l'Auteur. Ajoutons qu'il y a quelque difference entre doubler une raiſon & doubler un tout: en doublant $\frac{\infty}{1}$, je trouve une quantité qui a à celle-ci une raiſon finie, & qui par conſéquent eſt du même ordre; mais, en prenant le quarré de $\infty^{\frac{1}{2}}$ qui eſt une quantité infinie, je l'augmente infiniment, c'eſt-à-dire, que ∞, que je trouve, eſt une quantité qui a à $\infty^{\frac{1}{2}}$ une raiſon infinie, & qui par là même eſt d'un ordre different par rapport au Fini.

Art. 161. *Parties infinitiemes d'un tout infini.*

Quand on diviſe une quantité, ſi le nombre des parties eſt fini, elles ſeront du même ordre que le tout, comme nous l'avons déja vu; mais, ſi le nombre en eſt infini, il eſt clair qu'elles ſeront d'un ordre inferieur. Ainſi ſi on diviſe ∞ en un nombre infini de parties égales elles ſeront finies. De même ſi on diviſe le rapport Géometrique entre 1 & ∞ en un nombre infini de rapports égaux, c'eſt-à-dire, ſi on trouve entre

entre ces deux quantitez un nombre infini de moiennes proportionnelles, les rapports seront finis. Par consequent dans la Progression Art. 166. *Racine infinitieme de l'infini.*

$\div\div 1, \infty^{\frac{1}{\infty}}, \infty^{\frac{2}{\infty}}$, &c. $\infty^{\frac{\infty}{\infty}} = \infty$ tous les rapports étant finis $\infty^{\frac{1}{\infty}}$ est une quantité finie, mais plus grande que 1, parce que la Progression est croissante, & à cause du même rapport fini la difference $\infty^{\frac{2}{\infty}} - 1$ des deux prémiers termes est une quantité finie. C'est de quoi on trouve encore d'autres preuves dans la suite.

M. de *Fontenelle* s'écarte encore ici des idées reçues, suivant lesquelles le rapport Remarque de J.

dont il s'agit est infiniment petit, & $\infty^{\frac{2}{\infty}} - 1$ une quantité infiniment petite, ce qui suppose aussi que $\infty^{\frac{1}{\infty}}$ est une quantité finie.

On ne demeure pas d'accord de l'analogie qu'on pose ici entre la division d'une quantité, & la division d'une raison; notre Auteur même ne l'admet pas partout, il fait voir Art. 229. que 2^{∞}. surpasse ∞ d'un grand nombre d'ordres, par conséquent le rapport entre 2 & 2^{∞} est d'un grand nombre d'ordres au-dessus du rapport entre 1 & ∞, cependant le rapport entre 2 & 2^{∞} divisé en un nombre infini de parties égales ne donne pas, suivant notre Auteur

teur même, un rapport plus grand que fini; d'où il semble suivre que la division du rapport entre 1 & ∞ en un même nombre de parties doit donner un rapport d'un ordre inferieur au Fini.

Ne pourroit-on pas dire encore; puisque la Progression Géometrique

$\div 1, \infty^{\frac{1}{\infty}}, \infty^{\frac{2}{\infty}}$, &c. ∞ partage l'intervalle entre 1 & ∞ le plus inégalement qu'il est possible, comme dit l'Auteur Art. 310. & puisque la Progression Arithmétique, $\div 1, 2, 3$, &c. ∞, qui contient un même nombre de termes, le partage également, il faut dans la prémiere Progression mettre au commencement des differences infiniment petites, & à la fin des differences infiniment grandes, pour mettre le plus d'opposition qu'il est possible entre ces deux divisions; &, si cela est, $\infty^{\frac{1}{\infty}} 1$ sera une quantité infiniment petite.

Somme des suites infinies.

Passons à ce qui regarde les sommes des suites infinies.

Art. 271. Une Progression infinie de termes d'un certain ordre étant sommée, donne une somme d'un ordre immediatement au-dessus. La somme d'un nombre infini de termes finis est infinie.

Mais la somme d'un nombre fini de termes d'un certain ordre, est du même ordre.

Art. 273. Si dans une suite il y a des termes de l'ordre n & de l'ordre $n+1$, le nombre de termes

termes de chaque ordre étant infini, la ſomme a deux parties, dont l'une eſt de l'ordre $n+1$ & l'autre de l'ordre $n+2$; mais la premiere n'étant pas grandeur par rapport à la ſeconde, ne peut pas ſervir à l'augmenter, & la ſomme totale eſt de l'ordre $n+2$, les termes de l'ordre $n+1$ devenant inutiles.

Mais ſi le nombre des termes de l'ordre n étant infini, celui de l'ordre $n+1$ étoit fini, les deux parties de la ſomme ſont de l'ordre $n+1$ & il faut le joindre enſemble pour avoir la ſomme totale. Ceci ſuffit pour voir comment il faut raiſonner, quand dans une ſuite il y a des quantitez de trois ou de quatre ordres, &c. Art. 176.

Si chaque terme d'une ſuite étoit d'un ordre ſuperieur à celui qui le précede, le dernier ſeul devroit être conſideré dans la ſomme, tous les autres ne faiſant pas grandeur à ſon égard, ce qui eſt vrai quand même le nombre des termes ſeroit infini. La ſomme de Art. 180.

$\cdots 1.\ \infty,\ \infty^2,\ \infty^3,$ &c. ∞^∞.

eſt égale à ∞^∞.

Nous voici parvenus à la Section troiſiéme qui merite toute l'attention du Lecteur. Nous avons vu que dans la Section précédente M. *de Fontenelle* ne ſuit pas en tout les Idées reçuës ſur l'Infini; mais, c'eſt ici proprement que ſon Syſtême lui devient particulier. Sect. III.

La premiere Propoſition qu'on trouve ici oppoſée à ce qui eſt admis generalement, c'eſt Art. 181. *Le nombre des termes*

Finis dans la suite naturelle des nombres est infini.

c'est que dans la suite des nombres naturels 1. 2. 3. 4. 5. &c. ∞ le nombre des termes finis, est aussi-bien infini que celui des termes infinis. A l'égard de ces derniers il n'y a point de difficulté, voici la preuve pour les premiers.

Si on divise ∞ par un nombre quelconque fini, le quotien est un Infini. Exprimons cet Infini par α, pour le distinguer de ∞, & n désignant un nombre fini quelconque $\frac{\infty}{n} = \alpha$; par conséquent $\frac{\infty}{\alpha} = n$ un nombre fini, & $\frac{\alpha}{\infty} = \frac{1}{n}$ est une fraction moindre que l'unité.

Art. 191. $\frac{1\infty}{\alpha}, \frac{2\infty}{\alpha}, \frac{3\infty}{\alpha}$, &c.

est une suite de termes finis, qui va en croissant comme celle des nombres naturels, & qui ne devient infinie, que quand on est venu à $\frac{\alpha\infty}{\alpha}$. On suppose que tous les Dénominateurs sont le même α; mais, dans $\frac{\alpha\infty}{\alpha}$ les deux α peuvent être differens; & leur rapport détermine le rapport de cette quantité à ∞, & ce rapport est fini.

Je conçois que le α du Numerateur est à une distance infinie de 1, il y aura avant $\frac{\alpha\infty}{\alpha}$ premier terme infini de la suite un nombre infini de termes qui seront tous finis.

Ce

Ce raisonnement tire sa force de cette Hypothese que $\frac{\alpha\infty}{\alpha}$ exprime le premier terme infini, ce qui a quelque difficulté ; car dans cette Hypothese, $\frac{1}{2}\frac{\alpha\infty}{\alpha}$ qui est bien loin devant $\frac{\alpha\infty}{\alpha}$, doit être fini ; quoi qu'il y ait entre cette quantité & ∞ un rapport fini ; ce qui est impossible, suivant les idées de notre Auteur, que nous avons exposées ci-devant. Remarque d. J.

En raisonnant suivant les idées reçues, le Systême paroît assez lié sans y admettre cette Proposition nouvelle.

La suite des nombres naturels

1. 2. 3. 4. &c. ∞

ne devient infinie qu'en passant par le passage obscur, & indéterminable, qui separe le Fini de l'Infini. Cette obscurité n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse assurer plusieurs Propositions, dont la verité ne se ressent en rien de cette obscurité. Telle est celle-ci.

Dans la suite

0, 1, 2, 3, 4, &c. ∞

chaque terme exprime le nombre de ceux qui le précedent ; donc si un terme est fini, le nombre des termes qui le précedent est fini ; & si ce nombre est infini, le terme lui-même est infini ; ce qui exclut un nombre infini de termes finis.

Paradoxe étrange. Mais voici la principale difference entre le Syſtême de M. de Fontenelle & celui de tous les autres. Notre Auteur ſoutient qu'il y a *des quantitez finies, qui, multipliées par elles-mêmes, deviennent infinies.*

Conſiderons ces deux ſuites

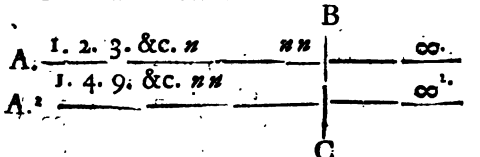

„ La ligne BC marque dans A la ſepara-
„ tion des termes infinis d'avec les finis.
„ Soit *nn* le plus grand quarré fini qui
„ ſoit dans A, & poſé par conſéquent à la
„ gauche de BC & tout auprès. Il ſera auſſi
„ dans A^2, puiſqu'il eſt le quarré de *n* un
„ des termes de A.

Mais il ſera dans A^2 ſous *n* c'eſt-à-dire, bien loin au-devant de *nn* dans A, par conſéquent cette ſeconde ſuite devient infinie bien plutôt que la prémiere; & tous les termes finis dans A entre *n* & *nn* ont leurs quarrez infinis dans A^2. Voilà la preuve de ce que M. de Fontenelle nomme lui-même un *étrange Paradoxe*,

Remarque d. J. Le *Paradoxe* auroit été bien plus *étrange* encore, ſi l'Auteur avoit voulu appliquer ces mêmes raiſonnemens à ces deux ſuites-ci.

A

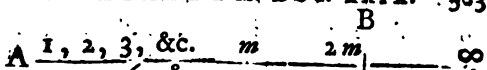

La ligne BC sépare encore ici les termes finis des infinis dans la prémiere suite, & $2m$ est égal à nn des suites de l'Auteur, & ainsi est posé dans A à la gauche de BC & tout auprès. Il faut que $2m$ se trouve aussi dans 2A, puisqu'il est le double de m un des termes de A, au-dessous duquel se trouvera $2m$ dans 2A, & ainsi fort loin devant $2m$ dans A. Par conséquent cette seconde suite devient infinie bien plutôt que l'autre; & tous les termes finis dans A entre m & $2m$, étant doublez deviennent infinis dans 2A. Voilà donc une quantité finie, qui devient infinie, en la doublant. Le Parallele entre ces deux raisonnemens nous paroît parfait: nous doutons cependant que l'Auteur admette cette derniere Conclusion; du moins ne paroît-elle guéres convenir avec ce que nous avons vû ci-devant.

Revenons aux suites de l'Auteur

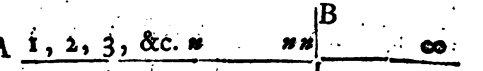

Voici comme il nous paroît qu'on pourroit raisonner en suivant les idées reçues, suivant lesquelles c'est un axiome incontesta-

ble qu'une quantité finie, multipliée par une quantité finie, ne sauroit devenir infinie.

Quelqu'obscur que soit le passage du Fini à l'Infini, on croit pouvoir assurer, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a point de dernier nombre fini; quelque grand que soit un nombre fini il peut être augmenté d'un nombre fini, & si a est fini $a+1$ sera-t-il infini? d'où l'on tire cette conséquence: Quelque grand que soit un nombre fini, il est à une distance infinie du plus petit nombre infini qu'on puisse concevoir, & l'obscurité de cette distance se répand sur tout ce qu'on démontre de l'Infini, sans invalider des Conclusions fondées sur des Propositions claires.

Si on renverse la suite A.

∞, $\infty - 1$, $\infty - 2$, &c. 3, 2, 1.

on prouve encore la même chose, en faisant voir par un raisonnement semblable, qu'on ne sauroit poser un Infini assez petit, pour n'être pas à une distance infinie du plus grand nombre fini qu'on puisse concevoir, & on en conclura qu'il n'y a point de plus petit nombre infini.

Une autre chose qu'on voit clairement sans la comprendre, c'est que dans la suite A, avant qu'on parvienne à ∞, on passe par $\infty^{\frac{1}{2}}$, & avant de venir à $\infty^{\frac{1}{2}}$ on passe par $\infty^{\frac{1}{4}}$, & ainsi de suite à l'infini. C'est ce qui ne paroît pas pouvoir être revoqué en

en doute, sans nier que la suite puisse devenir infinie. Quelque obscurité qu'on trouve ici, il n'y a pas la moindre contradiction.

Il n'y a pas plus d'embarras dans les deux suites A & A^2: dans la derniere avant de venir à ∞^2 on a passé par ∞, auquel dans A répond $\infty^{\frac{1}{2}}$ & à $\infty^{\frac{1}{3}}$ dans A^2 répond dans A $\infty^{\frac{1}{4}}$, qui se trouve aussi dans A^2 ayant pour son correspondant $\infty^{\frac{1}{8}}$ dans A, & ainsi de suite à l'infini, les deux ordres d'Infinis differens toujours moins en approchant du commencement de la suite, jusques à ce qu'à la fin ils se confondent quand dans A^2 on a $\infty^{\frac{1}{\infty}}$, dont le terme correspondant dans A est $\infty^{\frac{1}{2\infty}}$, & ces deux termes sont finis comme il suit de ce qu'on a vu ci-devant. Par conséquent, quelque obscurité qu'il y ait ici, il semble qu'on puisse assurer, que les deux suites cesseront en même tems d'être finies: du moins c'est ainsi que doivent raisonner les Défenseurs du Système reçu. Il faut remarquer que $\frac{1}{\infty}$ ne désigne pas une quantité déterminée: suivant ceux dont nous tâchons d'expliquer les idées, il n'y a point de plus petit ∞ comme nous l'avons dit.

Art. 197. *Eclairciſſemens.* M. de Fontenelle a trouvé lui-même dans le Paradoxe, dont nous venons de parler, une *difficulté* ſi *accablante*, qu'il a cru devoir ajouter à la démonſtration que nous avons vuë, pluſieurs éclairciſſemens que nous rapporterons ici.

1. *Eclairciſſement.* 1. Ce Paradoxe n'eſt pas plus terrible que celui d'un Infini plus grand, & même infiniment plus grand, qu'un autre.

Remarque d. J. L'inégalité des Infinis eſt quelque choſe de bien obſcur, mais clairement démontré: les Défenſeurs des Idées reçuës ne trouveront peut-être pas telles les preuves qu'on donne en differens endroits de cet Ouvrage pour le Paradoxe, & le Paradoxe lui-même pourra bien leur paroître plus qu'obſcur.

2. *Eclairciſſement.* 2. Le Fini, qui par la multiplication du Fini devient Infini, ne le devient que dans le paſſage obſcur du Fini à l'Infini.

Remaque d. J. La difficulté eſt de ſavoir comment une quantité finie repetée un nombre fini de fois peut entrer dans ce paſſage obſcur.

3. *Eclairciſſement.* 3. Il y a de la difference entre le Fini fixe & le Fini en mouvement pour devenir Infini. Nous ne connoiſſons que le commencement du Fini, qui avant de devenir Infini, devient d'une nature moienne, qui le rend propre à ſe changer en Infini par des changemens legers qui n'auroient pas ſuffi auparavant.

Remarque d. J. En quoi cette nature moyenne peut-elle differer de l'Infini? puis qu'on appelle infinie toute grandeur qui eſt plus grande qu'aucune

cune grandeur finie? Le Fini avant de devenir ∞ passe par toutes les Classes moiennes dont on peut augmenter le nombre autant qu'on veut: c'est là la source de l'obscurité qu'il y a dans le Passage entier: mais toutes ces Classes sont Classes d'Infinis.

4. Nous ne connoissons que les extrémitez de la suite infinie, le dernier bout même n'est qu'entrevu; tout l'entredeux infini nous échappe, & il doit cependant y arriver ce que l'Infini a de plus merveilleux. *4 Eclaircissement.*

5. Dans la suite des quarrez le Fini ne sauroit devenir Infini dans ∞^2 sans passer par ∞. Si on admet le Paradoxe, les quarrez infinis dont les racines sont finies, sont de l'ordre mitoyen entre le Fini & ∞^2. *5 Eclaircissement.*

6. „ Si on n'admet pas le Paradoxe „ dit Mr. de *Fontenelle*, „ je démontrerai invinciblement le contraire de quelques Veritez „ constantes, & il y aura démonstration contre démonstration. *6 Eclaircissement.*

C'est ce dont on trouve des exemples dans la suite de l'Ouvrage; mais ils ont pour fondement quelques-unes des autres Propositions, que nous avons vûes ci-devant & qui sont particulieres au Sistême de notre Auteur. Remarque d. J.

7. „ Le Paradoxe admis ne conduit jamais à aucune conclusion fausse, au contraire il se lie nécessairement aux Veritez „ déja connues, & en produit beaucoup de „ nouvelles. *7 Eclaircissement.*

N'y a-t-il pas d'équivoque ici dans le mot de *Verité*? Remarque d. J.

Art. 225. *Usage de ce Paradoxe.* Ce même Paradoxe sert dans la suite à répondre „ à une difficulté qu'on auroit lieu „ de faire dans le Système commun de l'In- „ fini, pourquoi le Fini élevé à quelque „ Puissance finie que ce soit, demeure-t-il „ toujours dans son ordre, au lieu que l'In- „ fini pareillement élevé, s'éleve toujours „ d'ordre? Car le Fini n'étant à l'égard de „ ∞ que ce qu'est ∞ à l'égard de ∞², „ il est contre cette Analogie que ∞ dès „ qu'il est quarré s'éleve d'ordre, tandis „ que le Fini quarré demeure dans le sien. „ La réponse est que le Fait supposé n'est „ pas vrai, & que c'est parfaitement la mê- „ me chose pour le Fini & pour l'Infini. „ Dès que le Fini est à une certaine distan- „ ce, mais indéterminable, de l'origine de „ son ordre, il s'éleve d'ordre étant quar- „ ré, & jusque-là il ne s'en éleve point. „ L'Auteur nomme Fini indéterminable celui qui étant quarré devient Infini.

Remarque d. J. Si on demandoit pourquoi *jusques-là il ne s'en éleve point*, & que plus loin il s'en éleve, la difficulté ne reviendroit-elle point? Ne pourroit-on pas dire aussi, que la difficulté n'a pas lieu dans le Système commun de l'Infini? Il semble que dans ce Système on doit dire qu'il est de la nature du Fini, de ne se point élever d'ordre, comme il est de la nature de l'Infini de s'élever. Puisque ∞ est à l'égard de ∞² ce que ∞² est à l'égard de ∞³, & ce que ∞ est à l'égard du Fini, il semble contre l'analogie qu'on trouve ici que le Fini s'éleve. Car ∞² étant quarré s'éleve de trois ordres en

devenant ∞^6; ∞^2 étant quarré s'éleve de deux ordres, ∞ étant quarré s'éleve d'un ordre; l'analogie ne seroit-elle pas troublée si ∞^0, ou le Fini, étant quarré ne restoit pas de son propre ordre?

Dans le reste de cette Section il est traité des proprietez d'un grand nombre de suites infinies.

La Section quatriéme traite des *Infinimens petits*; c'est ainsi qu'on nomme des grandeurs qui sont par rapport au Fini, ce qu'est le Fini par rapport à ∞. Sect. IV. *Infiniment petits.*

Comme ∞ se forme par augmentation, l'*Infiniment petit* se forme par diminution.

L'Unité peut représenter une grandeur finie quelconque, on la diminue par la division, & plus le nombre par lequel on la divise est grand, plus on la diminue Art. 324.

$$\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5} \text{ \&c.}$$

sont des grandeurs décroissantes; donc $\frac{1}{\infty}$ sera une grandeur infiniment petite, &

$$\frac{1}{\infty}, \quad 1, \quad \infty.$$

Mais $\frac{1}{\infty}$ ne cesse pas d'être grandeur; donc il peut être divisé à l'infini & $\frac{1}{\infty^2}$ est infiniment petit par rapport à $\frac{1}{\infty}$, ou *infiniment infiniment petit.*

$$\frac{1}{\infty^2}, \quad 1, \quad \infty^2.$$

Art. 329. On peut continuer cette division sans fin.

$\frac{1}{\infty}$, $\frac{1}{\infty^2}$, $\frac{1}{\infty^3}$ &c. $\frac{1}{\infty^n}$,

& on aura autant d'Ordres d'Infiniment petits, qui s'abaissent au dessous de l'Unité, qu'on a vû d'Ordres d'Infinis qui s'élevent au dessus.

On peut appliquer aux Infiniment petits tout ce qu'on a dit des Infiniment grands : ce sont les mêmes suites renversées.

Ainsi on peut dire que $\frac{1}{\infty}$ n'étant pas grandeur par raport à, 1, $1 \pm \frac{1}{\infty} = 1$

& de même en général $\frac{1}{\infty^n} \pm \frac{1}{\infty^{n+1}} = \frac{1}{\infty^n}$.

Art. 336. *Comment different* $\frac{1}{\infty}$ *&* 0. La suite harmonique

$\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ &c.

est décroissante, jusques à ce qu'on vienne $\frac{1}{\infty}$, qui pourra à être pris pour 0. Non pas pour 0 absolu, mais pour 0 relatif, parce que $\frac{1}{\infty}$ n'est pas grandeur par rapport au Fini, quoi qu'il soit grandeur en soi.

Le 0 absolu & le 0 relatif, font quelquefois le même effet, quelquefois des effets differens.

Une suite infinie de grandeurs qui ne differeroient que du 0 absolu ne contiendroit que des grandeurs égales, mais si elles differoient de $\frac{1}{\infty}$, un nombre infini de differences donneroit 1. Car $\infty \times \frac{1}{\infty} = 1$.

Cette

Cette même suite harmonique fournit à notre Auteur un nouvel Argument pour prouver l'existence des Finis indéterminables. Soient les suites

Art. 463. *Nouvelle preuve du Paradoxe étrange.*

$$\frac{1}{A}, \frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \text{ &c. } \frac{1}{\infty},$$

$$\frac{1}{A^2}, \frac{1}{1^2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{9}, \frac{1}{16} \text{ &c. } \frac{1}{\infty^2}.$$

„ Il est démontré que $\frac{1}{A}$ a une somme infi-
„ nie & $\frac{1}{A^2}$ une somme finie, d'où il suit
„ nécessairement qu'une infinité de termes
„ qui étoient finis dans $\frac{1}{A}$ ont cessé de l'ê-
„ tre dans $\frac{1}{A^2}$, & y sont devenus infiniment
„ petits, ç'est-à-dire, (x étant un nombre
„ quelconque) qu'une infinité de $\frac{1}{x}$ fi-
„ nis sont devenus infiniment petits, é-
„ tant $\frac{1}{x^2}$, ou que x, fini est devenu infini,
„ étant x^2, ce qui prouve invinciblement
„ *à posteriori* tout le Paradoxe des Finis in-
„ déterminables.

Suivant le Système reçû, il n'y a dans la Progression 1, 2, 3 &c, qu'un nombre fini de termes finis, comme nous l'avons déja remarqué; donc, dans la Progression $\frac{1}{A}$, le nombre des termes finis est fini, & la somme ne devient infinie que par les termes infiniment petits. Ceci seroit impossible, si tous ces termes étoient de l'Ordre $\frac{1}{\infty}$, mais

Remarque d. J.

mais il y en a une infinité dans les ordres plus hauts & moyens entre 1 & $\frac{1}{\infty}$, & c'eſt leur ſomme, qui donne un Infini non pas de l'Ordre ∞, ce qui ſeroit encore impoſſible, mais d'un ordre beaucoup au deſſous entre le Fini & ∞: car la ſomme de $\frac{1}{A}$ quoi qu'infinie eſt bien au deſſous de l'Ordre de ∞. Les quarrez de ces Infiniments petits étant infiniment moindres, il n'eſt pas ſurprenant que leur ſomme ſoit infiniment moindre.

Sect. V. *Les incommenſurables.* Art. 485. Les incommenſurables ſont rapellez ici à la matiére de l'Infini.

Soit la Progreſſion Arithmetique

$\frac{\infty}{\infty}$ 1, $1+\frac{1}{\infty}$, $1+\frac{2}{\infty}$, $1+\frac{3}{\infty}$, &c.

$1+\frac{\infty}{\infty}=2$.

Dans cette Progreſſion tous les termes, qui ont dans le numerateur de la fraction un nombre fini, ſurpaſſent l'Unité d'une quantité infiniment petite; mais il y a un nombre infini de termes qui ont pour numerateurs de leurs fractions des Infinis plus

Art. 489. petits que ∞; on les exprime ainſi $1+\frac{\alpha}{\infty}$.

„ Toutes ces fractions tant les $\frac{n}{\infty}$, n étant un nombre fini quelconque, que „ les $\frac{\alpha}{\infty}$, ſont inexprimables; parce qu'elles „ ont toutes ∞ pour dénominateur. On „ peut même dire que les $\frac{\alpha}{\infty}$ ſont les plus „ inexprimables, parce qu'elles ont auſſi un In-

„ Infini pour numerateur : mais enfin elles „ le ſont toutes, & par conſéquent auſſi „ tous les termes où elles entrent & dont „ elles ſont une partie néceſſaire. Donc *tous „ les termes moyens de la Progreſſion ſont „ inexprimables.*

Conſiderons la Progreſſion renverſée, Remarque d. J.

$2 = 1 + \frac{\infty}{\infty}$, $1 + \frac{\infty}{\infty - 1}$, $1 + \frac{\infty}{\infty - 2}$, &c. 1.

Ici ∞ étant continuellement diminué de 1, il ſemble qu'il doit devenir $\infty - \frac{1}{2}\infty = \frac{1}{2}\infty$, $\infty - \frac{2}{3}\infty = \frac{1}{3}\infty$ &c. & alors les $1 + \frac{\infty}{\infty}$ deviennent $1 + \frac{1}{\frac{2}{2}\infty} = 1 + \frac{1}{2}$, $1 + \frac{1}{\frac{1}{3}\infty} = 1 + \frac{1}{3}$, qui ſont des termes moiens de la Progreſſion, & qui ſont exprimables.

Ceci n'empêche pas neanmoins que cette Progreſſion ne ſerve à donner des incommenſurables une idée plus nette qu'on n'en trouve par tout ailleurs ; quelque grand qu'on ſuppoſe le nombre des termes exprimables, celui de ceux qui ne pourront être exprimez ſera toujours infiniment plus grand, & cela ſuffit pour expliquer les incommenſurables.

Il ſuit de ce que nous venons de voir, Art. 421. *Nombres inexprimables.*
„ qu'il y a des nombres finis plus grands „ que $\frac{1}{\infty}$, qui en different d'une quantité „ finie & qui ſont inexprimables. „ Il y en a même entre 1 & 2 un nombre infini.

Ces nombres étant inexprimables leur raport

raport à tout nombre exprimable, ne sauroit être exprimé.

Art. 424. L'intervalle entre 1 & 2 a été conçu divisé en un nombre ∞ de parties égales, concevons ce même intervalle divisé en un moindre nombre de parties α, de maniére que α & ∞ soient premiers entre eux, les inexprimables finis dans cette Progression seront tous differents de ce qu'ils étoient dans la précédente, & on peut varier ces Progressions à l'infini.

Art. 426. „ Si un nombre fini est possible, & s'il „ doit être entre 1 & 2, il est certainement „ un des exprimables ou des inexprimables, „ c'est-à-dire, produit par une division quelconque ou finie ou infinie.

Art. 427. Les racines quarrées de 2 & 3 ne sont pas impossibles comme on le prouve ici, elles doivent se trouver entre 1 & 2, & ne sont pas exprimables. Elles appartiennent donc à quelqu'un des inexprimables dont nous avons parlé, & chacune a un inexprimable déterminé. Voilà les incommensurables éclaircis par la connoissance de l'infini.

Art. 427. *Incommensurables nouveaux.* Au lieu de diviser l'intervalle entre 1 & 2, ou un autre nombre quelconque, en un nombre infini de parties égales, on peut y introduire un nombre infini de moyens geometriques. Cette nouvelle division donnera des incommensurables d'une nouvelle espéce, & on y trouvera, non pas les racines finies de 2, mais les racines infinies de 2, élevées à quelque puissance aussi infiniemais moindre.

Nous

Nous ne dirons rien des deux Sections suivantes, la sixiéme traite des Grandeurs positives & négatives, réelles & imaginaires, & n'appartient pas proprement à la Matiére de l'Infini. La septiéme contient une application de la Théorie de l'Auteur, à la matiére des suites infinies, & il traite principalement de celles qui vont en augmentant. Quelque curieuse que soit cette matiére, comme l'usage n'en est pas fort grand, nous passons à ce que l'Auteur dit de la Geometrie. Sect. VI. & VII.

Nous remarquerons seulement que dans cette Section on trouve une nouvelle preuve, (Art. 522.) des Finis inexprimables dont nous avons déja souvent parlé. Elle a pour fondement cette Proposition, que dans la progression des nombres naturels, il y a un nombre infinis de nombres finis, Proposition qui n'est pas admise dans le Sistéme ordinaire, comme nous l'avons dit ci-devant. Remarque d. J.

On trouve aussi à la fin de l'Ouvrage quelques Reflexions qui appartiennent à cette Section, & dans lesquelles l'Auteur donne encore une autre preuve du même Paradoxe des Finis inexprimables. Il fait voir qu'en les admettant on leve une difficulté insoluble sans cela; mais qui peut-être ne paroîtra pas une difficulté à ceux qui en raisonnant en tout suivant les idées reçûes n'admettent pas, comme nous venons de le répeter, un nombre infinis de termes finis dans la suite des nombres naturels.

On donnera dans un des Journaux suivans le reste de cet Extrait.

A R-

ARTICLE XII.

L'Usage & les Fins de la Prophetie dans les divers Ages du Monde, en six Discours prononcez à Londres dans l'Eglise du Temple. Auxquels on a joint trois Dissertations: I. sur la Canonicité de la seconde Epitre de S. Pierre. II. Sur les Idées que les Juifs avant Jesus-Christ se faisoient des circonstances, & des suites de la chûte d'Adam. III. Sur la Bénédiction donnée par Jacob à Juda, Gen. XLIX. Ouvrage publié à la réquisition des deux honorables Sociétez du Temple, par T. SHERLOCK, *Docteur en Théologie, Doyen de Chicheſter, & Maitre du Temple, à présent Lord Evêque de Bangor. Traduit de l'Anglois d'une seconde Edition revue & corrigée, par* ABRAHAM LE MOINE, *Ministre d'une Eglise Françoise à Londres, & Chapelain de Mylord Duc de Portland.* A Amsterdam, chez les Wetsteins & Smith, 1729. in 8, 411, pp. en tout.

Préface du Traducteur LE Traducteur de cet Ouvrage employe une Préface de soixante & deux pages

à

à nous apprendre à quelle occaſion il a été compoſé, & à nous donner une eſpéce d'Analyſe, non ſeulement des Livres pernicieux que l'Evêque de Bangor s'eſt propoſé de réfuter, mais auſſi de quelques Ecrits excellens publiez dans la même vûe.

En 1724, il parut un Livre dont le Titre eſt, *Diſcours ſur les Fondemens & les Raiſons de la Religion Chrétienne*, &c. Le grand but de ce Livre eſt d'établir ces deux Propoſitions : I. Que les Oracles du Vieux Teſtament ſont la preuve la plus ſolide qu'on puiſſe alléguer en faveur de la Verité de l'Evangile. Selon l'Auteur de ce Livre, ſans ces Oracles, la Religion Chrétienne ne ſauroit tirer aucun avantage des Miracles operez par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres. II. La ſeconde Propoſition eſt, Que le Sens des Oracles, dont il s'agit, eſt ſi douteux & ſi obſcur, qu'il eſt impoſſible qu'un homme de bon ſens y puiſſe raiſonnablement acquieſcer. La Conſéquence eſt aiſée à tirer. *Occaſion de cet Ouvrage.*

Mr. Whiſton ſe mit le prémier ſur les rangs pour défendre la Religion. Il fut ſuivi de Mr. Bullock, de l'Evêque de Litchfield, & de pluſieurs autres. Monſieur le Docteur Sherlock, digne Fils d'un Pere dont la mémoire ſera toujours vénérable à ceux qui aiment la Verité & la Vertu, a cru devoir entrer dans la même carriére. Cependant, il eſt allé au même but par une route un peu differente. Il a pris pour Texte le Paſſage dont l'Auteur Anonyme du Livre *Des Fondemens & des Raiſons* s'eſt prin-

cipalement ſervi pour démontrer que la meilleure preuve qu'il y ait en faveur du Chriſtianiſme doit être tirée des Propheties du Vieux Teſtament. Ce Texte ſe trouve au v. 19. du 1. Ch. de la 11 Ep. de St. Pierre : *Nous avons d'ailleurs les Oracles des Prophetes, qui ſont plus authentiques, auxquels vous faites bien de vous rendre attentifs, comme à un Flambeau qui éclaire dans un lieu obſcur, juſques à ce que le Jour commence à paroître, & que l'Etoile du matin ſe leve dans vos cœurs.*

Diſcours I. Pour connoître l'objet auquel l'Apôtre préfere *les Oracles des Apôtres*, il eſt néceſſaire d'examiner la liaiſon de ces paroles avec celles qui les précédent. Pour cet effet

v. 16. il faut rémonter juſqu'au v. ſeiziéme. * *Ce n'eſt point en ſuivant des fables compoſées avec art, que nous vous avons fait connoître la puiſſance & l'avenement de notre Seigneur Jeſus Chriſt. Mais nous avons été nous-mêmes les témoins oculaires de ſa Gloire & de*

v. 17. *ſa Majeſté. Ce fut, en effet, un témoignage bien honorable, & bien glorieux, que celui qu'il reçut de Dieu ſon Pere, lorſqu'une voix ſortant du ſein de la Majeſté glorieuſe de Dieu, cette parole lui fut adreſſée : C'eſt ici mon Fils*

v. 18. *bien-aimé en qui j'ai pris mon bon plaiſir. Et nous avons nous mêmes entendu cette Voix venant du Ciel, quand nous étions avec lui ſur la Montagne ſainte.* Après quoi il ajoute : *Nous avons, d'ailleurs, les Oracles des Prophetes qui ſont plus authentiques.*

De

* Nous copions la Verſion du Traducteur.

De ces dernieres paroles, l'Ecrivain, que Mr. Sherlock a principalement eu en vue de combattre, a conclu, *que les Propheties formoient un Argument plus démonſtratif que les Miracles.* Mais notre Auteur réfute cette Conſéquence par trois importantes Conſidérations: „ 1. Sur quoi eſt fondée l'autori- „ té de la Prophetie, conſiderée en elle- „ même. Quelle plus grande preuve un „ Prophete peut-il donner de la Divinité de „ ſa Miſſion que le pouvoir de faire des „ Miracles? Et ſi ce pouvoir eſt la preuve „ définitive, & la plus authentique, qu'il „ puiſſe alléguer pour montrer qu'il eſt en- „ voié de Dieu, comment l'Argument ti- „ ré des Propheties pourroit-il jamais l'em- „ porter en évidence & en force ſur celui „ que fourniſſent les Miracles, & auquel „ il faut enfin néceſſairement avoir recours „ pour établir ſon autorité? p. 27. du Livre des Fondemens. p. 4.

2. Cette Conſéquence fait tomber S. Pierre en contradiction avec lui-même. Cet Apotre repréſente les Oracles des Prophetes ſous l'image *d'une chandelle qui* éclaire dans un lieu obſcur, & dont *la lumiére* eſt infiniment moindre que celle *du jour*, c'eſt-à-dire, de l'Evangile. Comment donc eſt-il poſſible de s'imaginer que dans le même verſet S. Pierre ait voulu dire que c'eſt des ſeules Propheties que l'Evangile emprunte ſa force & ſon éclat? p. 8.

Enfin la Concluſion, dont notre ſavant Docteur s'attache à faire ſentir la foibleſſe, eſt oppoſée aux termes du Texte: *Nous avons d'ailleurs les Oracles des Prophetes qui*

ſont plus authentiques, auxquels vous faites bien de vous rendre attentifs, comme à un flambeau qui éclaire dans un lieu obſcur juſqu'à ce que le jour paroiſſe, & que l'Etoile du matin ſe leve dans vos cœurs. Tout homme, qui peſera bien ces expreſſions, verra „ que ce n'eſt que *juſqu'à ce que le jour paroiſſe*, qu'on doit faire attention à cette „ lumiére, & que bien loin qu'elle ſoit elle-même *la meilleure* lumiére, il faut, au „ contraire, qu'elle faſſe place à une *plus grande*.

Differentes Explications de ce Texte.

Après ces remarques, notre Auteur rapporte quelques explications de ce Paſſage, qui n'eſt pas éxempt de difficultez, & ajoute enſuite la ſienne qui nous paroît la plus ſolide & la plus vraye.

1. Explication. P. 11 ſuiv.

„ Les Commentateurs Grecs ſuppoſent „ qu'il faut entendre les paroles de S. Pier„ re de cette maniére, que les anciennes „ Propheties ſont *maintenant pour nous* „ Chrétiens, des preuves plus fortes & plus „ convaincantes qu'elles ne l'ont jamais „ été, puiſqu'elles ſont pleinement verifiées, „ & confirmées par l'évenement. Cette ex*Refutée.* „ plication retient bien la force de la com„ paraiſon, mais elle la place où l'Apôtre „ ne l'a point placée; car il eſt manifeſte „ qu'il compare la preuve qui réſulte *des Oracles des Prophetes* avec celles qui naît „ de *la glorification de Jeſus-Chriſt*, atteſtée „ par ceux qui en ont été les témoins; au „ lieu qu'il ne dit pas un mot qui puiſſe faire croire qu'il oppoſe l'évidence des Pro-

„ phe-

„ pheties après leur accompliſſement à leur
„ évidence avant cet accompliſſement.

D'autres croyent que pour marquer la force de l'Argument en queſtion, le comparatif eſt mis ici au lieu du poſitif. A leur avis, S. Pierre a voulu dire que *les Oracles des Prophetes* nous fourniſſent un Argument démonſtratif & ſans replique. Mais les exemples qu'on allégue en faveur de cette explication paroiſſent à notre Auteur peu concluans & citez mal-à-propos. 2. *Explication.* *Refutée.*

D'autres enfin en „ conſervant la ſignification naturelle des termes, & admettant, „ par conſéquent, la comparaiſon, ne veulent pourtant pas accorder que cette comparaiſon ſoit *abſolue*, mais ſeulement *relative* aux opinions & aux préjugez des „ Juifs auxquels cette Epitre eſt adreſſée. „ Suivant cette interpretation, l'Apôtre n'aſſure pas que les Propheties ſoient en *elles-mêmes* un meilleur Argument pour la vérité de l'Evangile qu'aucun autre qu'on „ puiſſe alléguer, mais il veut dire ſeulement, qu'elles ſont plus authentiques *par rapport aux Juifs*, qui ayant été élevez dans „ une eſtime & une vénération particuliere „ pour les Prophetes de la Loi, & étant „ nouvellement convertis au Chriſtianiſme, „ déférent beaucoup plus à l'autorité de „ ces Prophetes, qu'au témoignage des Apôtres. Mais 1. il n'y a rien dans le „ Texte, qui favoriſe une telle explication. „ 2. Si ç'avoit été là la penſée de S. Pierre, „ il n'auroit jamais parlé *en premiere perſonne*, & ne ſe ſeroit pas joint avec ſes 3. *Explication.* *Refutée.*

„ compatriotes dans la même Opinion ;
„ *nous avons*, dit-il, *les Oracles des Prophe-*
„ *tes, qui sont plus authentiques* ; car quel-
„ les que fussent les idées des Juifs sur ce
„ sujet, cet Apôtre pouvoit-il croire que
„ les obscures Propheties de la Loi, qu'il
„ compare, immédiatement ensuite, *à un*
„ *flambeau qui éclaire dans les tenebres*, for-
„ massent un Argument plus convaincant
„ que les Miracles de Jesus, & que le té-
„ moignage que Dieu lui-même avoit ren-
„ du à la verité de la Mission ? Par consé-
„ quent ce ne peut pas être là le sens du
„ Texte.

Explication de notre Auteur.

Après ces trois explications vient celle de notre Auteur, explication dont on ne sauroit sentir toute la justesse, si l'on néglige de faire attention à la liaison qu'il y a entre la seconde & la prémiere Epitre de S. Pierre. Celle-ci roule sur les persécutions auxquelles les Chrétiens, à qui cette Epitre est adressée, se trouvoient en butte sur la maniére dont ils devoient se conduire dans cet état d'épreuve, & sur la délivrance prochaine à laquelle ils devoient s'attendre ; mais, comme plusieurs années s'étoient déja écoulées sans que cette délivrance parut, quelques *moqueurs* en prirent occasion de tourner cette attente en ridicule & de demander *où étoit la promesse de son avenement ?* Pour diminuer l'impression que des railleries de ce genre auroient pû faire, S. Pierre employe dans sa seconde Epitre les Argumens les plus propres à raffermir les esperances ébranlées des fideles de la dispersion, & il leur donne

de

de nouvelles assurances, que conformément aux Oracles des Prophetes, Jesus-Christ *devoit venir en puissance & en gloire.* En faveur de cette Verité l'Apôtre allegue deux Argumens, dont l'un n'est qu'une probabilité, & l'autre une démonstration proprement dite. L'Argument probable consiste en ce que l'Apôtre dit avoir été *temoin oculaire de la Majesté* ou de *la Gloire* de ce divin Sauveur. „ Pendant qu'il avoit „ été sur la Terre, *remarque fort judicieuse-* „ *ment Mr. Sherlock*, sa condition avoit été „ abjecte & misérable; c'étoit là un grand „ préjugé contre lui dans l'opinion des *Juifs*, „ qui attendoient quelque chose de plus „ frappant de leur Liberateur, & qui ne pou- „ voient pas naturellement esperer de voir „ revenir *en gloire*, & *en puissance*, celui „ qui avoit passé sa vie, & qui étoit mort „ dans une si grande *bassesse*, & dans une si „ grande *misere*. Pour dissiper tous les pré- „ jugez de cette Nature, il suffisoit de prou- „ ver, que quelque objet que *Jesus-Christ* „ eût paru aux yeux des hommes, il possé- „ doit, néanmoins, *une Majesté réelle*, & „ avoit été actuellement revêtu *d'honneur* „ *& de gloire* par Dieu son Pere.

„ Mais cette preuve ne portoit manifes- „ tement, que sur une partie du point en „ Question; car montrer que Jesus-Christ „ avoit été *vraiment glorifié*; étoit-ce mon- „ trer qu'il *devoit revenir* un jour *dans sa* „ *gloire* & *dans sa puissance*? En effet, *con-* „ *tinue notre Auteur*, en accordant que tout „ ce que nous venons de dire, soit vrai,

„ l'on auroit pu faire à l'Apôtre cette objec-
„ tion. Comment cela juſtifie-t'il les eſ-
„ perances, que vous voudriez faire naî-
„ tre du *prompt retour* de notre Seigneur *en*
„ *puiſſance & en gloire*, pour délivrer ſes
„ ſerviteurs & pour prendre vengeance de
„ ſes Ennemis? A l'égard de *ſa gloire paſ-*
ſée nous voulons bien y ajouter Foi ſur
„ votre parole, vous êtes un témoin com-
„ pétent de ce que *vos yeux ont vu*, & de
„ ce que *vos oreilles ont ouï*; mais de ce
„ que vous l'avez vu *glorifié* ſur la Monta-
„ gne, *il y a quelques années*, s'enſuit-il
„ néceſſairement, qu'il reviendra de cette
„ maniére, *dans quelques années d'ici*, &
„ cela encore pour exécuter les mêmes deſ-
„ ſeins que vous nous avancez?

„ Il eſt vrai, (pouvons-nous ſuppoſer que
„ l'Apôtre auroit répondu, *& c'eſt là la*
démonſtration dont nous avons parlé) tous
„ les Evénemens futurs ſont en la main de
„ Dieu. A lui ſeul en appartient la con-
„ noiſſance: & c'eſt de lui ſeul qu'on peut
„ en être inſtruit avec certitude; toutes les
„ autres preuves qu'on pourroit employer,
dans un cas de cette Nature, ne ſauroient
„ aboutir qu'à des probabilitez, & des pré-
„ ſomptions; ç'en eſt, ſans doute, une bien
„ grande en faveur de la venue prochaine
„ de Jeſus-Chriſt *en gloire*; que nous l'a-
„ yons déja vû *glorifié*, & c'eſt une plus
„ forte preuve encore *de ſa puiſſance* pour
„ délivrer ſes ſerviteurs, que Dieu l'ait dé-
„ claré publiquement *ſon Fils bien-aimé*:
„ Mais pour nous convaincre à n'en pas

„ douter,

„ douter, qu'il viendra, effectivement, de
„ cette maniére, & qu'il déployera ainſi ſon
„ pouvoir, *nous avons les Oracles des Pro-*
„ *phetes*, *qui ſont plus authentiques*; c'eſt-
„ à-dire, nous avons dans les Oracles des
„ Prophetes la parole de Dieu lui-même, à
„ qui tout l'avenir eſt connu, qui nous ga-
„ rentit la certitude de cet évenement fu-
„ tur.

Cette explication, qui d'ailleurs à toutes les conditions qu'on peut ſouhaiter dans l'interprétation d'un paſſage, renverſe de fond en comble l'odieuſe conſéquence, que les merveilles operées par Jeſus Chriſt & par ſes Apôtres, ſont pour la Verité de l'Evangile un Argument foible en comparaiſon de celui que fourniſſent les Propheties. Remarque d. J.

Le ſecond Diſcours traite du Caractere particulier de la Prophetie qui eſt l'Obſcurité. Tous nos Ecrivains Sacrez nous la repréſentent comme enveloppée de ténébres, 1. Pierre I. v. 11. Matth. XIII. v. 17. 1 Corint. XIII. v. 9, 10, 12. Daniel XII. v. 8, 9. &c.... Notre Auteur recherche d'abord les cauſes de ce voile qui couvre les Oracles, & prouve parfaitement bien que, nonobſtant cette obſcurité, elles démontrent ſuffiſamment que Jeſus-Chriſt eſt ce Meſſie qui a été prédit par les Prophetes. Enſuite il s'étend ſur l'origine des Propheties ou ce qui revient au même, ſur le but que Dieu s'eſt propoſé en en faiſant annoncer. Ce but eſt de faire connoître aux pécheurs qu'il a jugé à propos de ſe réconcilier avec eux. De là les Oracles des Prophetes. Et que ce ſoit *Diſcours II.* *Diſcours III.*

là l'idée la plus éxacte qu'on puisse se former de l'origine de la Prophetie, c'est ce que Mr. Sherlock démontre clairement en éxaminant d'une maniére détaillée la fameuse Prophetie de *Geneſe* III. v. 5. la prédiction de Lamech touchant Noé, *Geneſe* V. v. 29. & pluſieurs promeſſes prophetiques faites à Abraham, à Iſaac, & à Jacob. Cependant Dieu a quelquefois eu d'autres vues dans de certains Oracles. Par exemple: quand il prédit à Abraham que *ſa race habiteroit quatre cens ans dans une Terre étrangere, qu'elle ſerviroit aux gens du lieu, & qu'elle en ſeroit affligée.* Geneſe XV. v. 13. il avoit deſſein d'avertir les Iſraëlites des maux qui devoient leur arriver afin qu'ils perſeveraſſent dans la confiance qu'ils devoient aux promeſſes de Dieu. C'eſt pour la même raiſon que pluſieurs calamitez qui étoient deſtinées au Peuple Juif, &, particuliérement la Captivité de Babylone, ſont décrites avec des traits ſi marquez qu'il étoit impoſſible de les méconnoître dans leur accompliſſement. *J'ai déclaré*, dit à cet égard Dieu par la bouche du Prophete Eſaye, *j'ai déclaré depuis long-tems les choſes précédentes, & elles ſont ſorties de ma bouche, & je les ai publiées. Je les ai ſubitement faites & elles ſont arrivées. A cauſe que j'ai ſû que tu étois rebelle, & que ton cou étoit comme un barreau de fer, & que ton front étoit d'airain. Je t'ai déclaré ces choſes là dès lors, & je te les ai fait entendre avant qu'elles arrivaſſent, de peur que tu ne diſſes, mes faux Dieux ont fait ces choſes, & mon ima-*

Diſcours IV. p. 91. & ſuiv.

Diſcours V. p. 150.

ge

e taille, & mon image de fonte, les ont commandées, Esaïe XLVIII. v. 3, 4, 5.

Le dernier Discours est employé par notre Auteur à rechercher en général, les fins des Propheties qui ont rapport à l'alliance spirituelle traitée avec Abraham, & sa postérité, par Isaac. Mr. Sherlock traite cet intéressant sujet avec cette même justesse d'Esprit dont nous avons déja eu occasion de citer plus d'un Exemple; & finit sa Dissertation par ces paroles qui font autant d'honneur à sa modestie & à sa pieté, que son Livre en fait à son génie. „ Ainsi j'ai parcouru, *dit-il*, les divers periodes de la Prophetie sous le Vieux Testament, & tâché d'en montrer le grand dessein & les principaux usages; pour frayer le chemin à un examen tranquile & impartial des Oracles particuliers qui se rapportent à chacun de ces périodes. J'ai crû qu'il étoit à propos, dans un tems où l'on a publiquement traduit en ridicule l'Argument tiré des Propheties, de faire quelques Observations sur ce sujet, qui puissent être d'usage aux personnes sinceres & disposées à examiner; de jetter, pour ainsi dire, une *pite* dans le *Trésor*, comme une offrande à l'amour de *Jesus-Christ*, & de son Evangile dans lequel j'espere de vivre & de mourir„. Disons à présent un mot des trois Dissertations annoncées dans le Titre. *Discours VI. p. 159. & suiv.*

La prémiere roule sur l'Autorité de la seconde Epître de S. Pierre. L'Authenticité de cette Epître a été revoquée en doute par plu- *Dissertation I.*

plusieurs Anciens, à cause que le stile en est different de celui de la prémiere. Cette différence de stile ne sauroit être contestée; mais elle n'est pas telle qu'elle doive faire naître des doutes sur l'autenticité de l'Epitre dont il s'agit, & cela pour deux raisons, 1. parce qu'elle ne se fait sentir que dans une partie de cette Epitre, & 2. parce qu'on peut en rendre une raison plus vraisemblable que la supposition que la seconde Epitre n'est point de S. Pierre.

Des trois Chapitres dont cette Epitre est composée, il n'y a que le second dont le stile ne ressemble pas à celui de la prémiere Epitre. Ce Chapitre est plein de figures hardies & contient une description des faux Docteurs qui infectoient l'Eglise: Description, qui, suivant notre Auteur, paroît avoir été tirée de quelque ancien Auteur *Juif*, qui avoit peint des couleurs les plus vives les faux Prophetes de son temps. Il va même jusqu'à conjecturer que S. Jude a tiré du même Auteur une partie des idées de son Epitre; & donne à son sentiment un grand air de vraisemblance, en plaçant sur deux Colonnes plusieurs passages dans lesquels ces deux Apôtres disent à peu près la même chose. Ce
p. 107. n'est pas qu'il ignorât que cette conformité de pensées a fait croire communement que S. Jude avoit copié S. Pierre. „ Mais, *dit Mr. Sherlock*, „ le tour des Expressions „ est si different; le choix de la matiere est „ en partie si peu le même; certaines choses se trouvent dans l'un, qui ne se trouvent pas dans l'autre; qu'il est beaucoup

„ plus

„ probable qu'ils ont tous deux tiré ce qu'ils „ disent du même Original, suivant à cet „ égard chacun son propre jugement.

Cet Original pourroit bien être quelque ancien Livre Juif, où l'on trouvoit les Propheties d'Enoch & de Noé par rapport au Déluge. Que si l'on admet cette supposition on trouvera la raison pourquoi „ S. Jude allegue la Prophetie d'Enoch „ dont S. Pierre ne dit pas un mot, & pour- „ quoi S. Pierre parle de la Prédication de „ Noé dont S. Jude ne fait aucune mention; difference dont on pourroit difficilement rendre raison, si l'un avoit été le Copiste de l'autre. p. 214.

Ceux qui sont curieux de savoir qu'elles idées les Juifs, avant Jesus-Christ, se formoient des circonstances & des suites de la chute d'Adam, pourront trouver dans cette seconde Dissertation tout ce qu'on peut dire de meilleur sur ce sujet. *Dissertation II.*

La bénédiction donnée par Jacob à Juda forme la matiere de la troisiéme Dissertation. L'explication que donne notre Auteur est la même, pour l'essentiel, que celle que Junius, Tremellius, & Ainsworth ont soutenue, & que feu M. de Joncourt a remise en credit il y a quelques années. Cependant elle est devenue en quelque sorte la sienne par les nouveaux éclaircissemens qu'il a répandus sur ce fameux Oracle de Jacob. *& III.* p. 343.

Au reste tous ceux qui liront ces Dissertations, & les Discours qui les précedent, doivent être obligez à Mr. le Moine d'en avoir enrichi notre Langue *Jugement sur tout l'Ouvrage.*

A R-

ARTICLE XIII.

Suite de l'Extrait de l'Etat de la France par le Comte DE BOULAINVILLIERS *.

Pepin, Roi de France. t. 104.

LA Cérémonie du prémier Couronnement de Pepin se fit en Avril 752. Près de deux ans après, ce Roi, au retour d'une Expedition contre les Saxons, apprit l'arrivée en France du Pape Etienne Successeur de Zacharie. Nous avons déja dit que ce dernier, en se prêtant aux Vues iniques de Pepin dans l'Affaire de la Déposition du malheureux Childeric, avoit dessein de s'assurer d'un Protecteur redoutable contre les Lombards : & Etienne, suivant les Vues de son Prédecesseur, venoit solliciter la Reconnoissance de Pepin contre cette Nation. Ainsi, il n'est nullement étonnant qu'il confirmât la Décision de Zacharie de la maniere la plus solemnelle, en renouvellant le Couronnement de Pepin, & en y joignant celui de ses Enfans. Il fit cette Cérémonie le Dimanche 21. Juillet 754. Toutes ces Obligations porterent Pepin à deux Expeditions en Italie, dans lesquelles il força les Lombards à lui payer tribut, & mit

* Les deux autres Extraits sont Tom. XIII. pag. 375. & Tom. XIV. pag. 1.

mit le Pape en poſſeſſion de Ravenne, de la Pentapole, & de l'Exarchat.

Ce n'eſt pas là la ſeule marque de Dévotion que Pepin donna pendant ſon Regne. En 760. il chercha querelle à Gaiffre, Duc d'Aquitaine, ſur ce qu'il empêchoit les Egliſes de France de jouïr des Biens qu'elles poſſedoient dans ſes Etats. Cette Guerre ne finit que par la Conquête de toute l'Aquitaine, après la mort du malheureux Gaiffre, tué par ſes propres Troupes. Pepin ne vécut pas long-tems après cette Conquête, & mourut le 24. Septembre 768.

Entre les Enfans qu'il laiſſa, il ne ſe trouva que Charles & Carloman, qui puſſent prétendre au Gouvernement de l'Etat. Ils furent ſacrez le Dimanche 9. Octobre 768. & partagerent le Royaume entr'eux; mais, Carloman étant mort trois ans après, Charles ou Charlemagne s'empara de toute la Monarchie, au préjudice d'un Fils que ſon Frere avoit laiſſé. *Charles & Carloman, Rois.* p. 109.

La Vie de Charlemagne, à le conſiderer comme Conquerant, eſt trop connue pour nous y arrêter; & nous aurons occaſion dans la ſuite d'en parler au long ſous l'Idée de Politique & de Legiſlateur: contentons-nous de dire ici avec notre Auteur, qu'il eſt „ le plus grand Roi qu'ait eu la Monar„ chie Françoiſe: Grand, par les Succès „ de ſon Regne, par la durée & l'étendue „ de ſa Puiſſance; mais plus grand encore, „ par la force de ſon Ame & par la beauté „ de *Charles ſeul Charlemagne, Roi, & puis Empereur.* p. 116.

„ de ſon Eſprit : plein de Vertu & de Re-
„ ligion, Ennemi du Déguiſement & de
„ l'Artifice, vraiment liberal & généreux,
„ Amateur & Conſervateur des Droits du
„ Peuple ; & enfin, le plus ſavant, non
„ pas des Princes, mais des Hommes de
„ ſon Siécle : ..... qui ne devoit preſque
„ rien à ſon Education, qui avoit été fort
„ négligée ; mais, qui apprit tout ce qu'il
„ ſçût dans un âge mûr, & au milieu des
„ Embarras, des Voiages, de la Guerre,
„ & du Gouvernement..... Il eut auſſi de
„ grands Défauts de Caractere & de Préju-
„ gé : l'Incontinence qui a ſouillé ſa Vie
„ & ſon cœur ; le trop grand Deſir de Do-
„ mination auquel il a ſacrifié pluſieurs de
„ ſes Proches ; & enfin l'aveugle Fantaiſie
„ d'étendre la Religion Chrétienne par la
„ Violence, quand l'Inſtruction ne ſuffi-
„ ſoit pas. Cette *Fantaiſie* lui couta trente années de Guerre preſque continuelle contre les Saxons, cauſa la Deſtruction preſque totale de cette Nation, & les cruels & longs Ravages que firent dans la ſuite en France les Normans, excitez dans toutes leurs Barbaries par les reſtes de la Nation Saxone réfugiée chez eux.

Louïs I Roi & Empereur. P. 118.

La Domination des François, ſi formidable ſous Charlemagne, devint ſous ſon Fils le Jouët des Femmes, des Prêtres, & des Favoris. Louïs avoit cependant des Qualitez eſtimables : il fut laborieux, vigilant, ſobre, ſavant, bien intentionné, liberal, & charitable ; mais ſon Génie borné,

né, & ſon Caractere trop foible & trop facile, le livrerent aux Impreſſions de ſa ſeconde Femme, & des Moines qui dirigeoient ſa Conſcience. La prémiere le deshonora par ſes Mœurs trop galantes, & lui faire en faveur de ſon dernier Fils des Injuſtices qui le brouillerent irréparablement avec ceux du prémier Lit : & les Moines lui aiant inſpiré tout leur Caractere, il ſe rendit odieux par une Auſterité peu convenable à un Souverain, par une Dureté, une Hauteur, & une Severité outrées dans la Proſperité ; & il devint mépriſable dans l'Adverſité, par une lâche Reſignation aux Humiliations les plus incompatibles avec ſa Dignité. C'eſt ſur ces Raiſons que Mr. de Boulainvilliers ſe fonde, pour blâmer ceux qui ont donné à ce Prince le Surnom de *Débonnaire* : il prétend, & avec raiſon, que l'Epithete de *Pius*, que lui ont donnée les anciens Hiſtoriens, ſeroit beaucoup mieux traduite par le Terme de *Dévot*.

Les Fils de Louïs le Débonnaire, bien loin de travailler à relever la Monarchie Françoiſe, en ruinérent les Forces par leurs Diviſions, comme leur Pere en avoit avili la Dignité par ſon Incapacité. La ſeule Bataille de Fontenai, où ils voulurent décider leurs Differens, couta 100000. Hommes à la France. Les trois Freres épuiſés de Forces par ce Carnage, convinrent d'une Paix, dont la principale Condition fut de diviſer la Monarchie entr'eux. Par ce Partage, la Germanie échut à Louïs ; la *Lothaire, Empereur ; Louïs & Charles Rois.* p. 129.

France, telle à peu près qu'elle eſt à préſent, à Charles ; & l'Italie, avec le Dauphiné, la Provence, & la Partie de la Gaule compriſe entre le Rhin, l'Eſcaut, la Meuſe, & la Saonne, à Lothaire. Ce Partage devint dans la ſuite un autre Malheur pour la Monarchie, dont il fit des Royaumes diſtincts, qui ne ſe ſont jamais bien réunis. Ainſi, l'Hiſtoire de la Nation Françoiſe, qui étoit ci-devant celle de l'Europe preſque entiere, ſe trouve, depuis cette Epoque, renfermée à peu près dans les Limites de la Gaule.

Charles le Chauve, Roi de France, p. 132 & *Empereur*, p. 141.

La France ne pouvoit tomber en de pires mains que celles de Charles le Chauve ; *Prince*, dit notre Auteur, *le plus avide & le plus infidelle de ſon Siécle, le plus vain & le plus bas de tous les Hommes.* Il paſſa ſa Vie à entreprendre avec une Avidité ſans bornes ſur les Droits & les Etats de ſes Freres & de ſes Neveux, en négligeant en même tems le ſoin de conſerver ſes propres Etats & ſon Autorité legitime. Il abandonna les prémiers au Pillage des Barbares & des Exacteurs ; contribua à la diminution de l'autre par ſes Liberalitez indiſcretes à l'égard de ſes Favoris, & en ſouffrant que les Grands s'affranchiſſent trop de la Dépendance de la Couronne. Ce fut ſous ſon Regne, que s'établit la Succeſſion des grandes Dignitez, Duchés, Comtez, &c. Au moins, c'eſt ſous ſon Regne qu'elle paroît pour la prémiere fois dans les Actes publics ; & c'eſt dans ceux du Parlement qu'il tint à Quierci-

Quierci-ſur-Oiſe. L'Agrandiſſement exceſſif de ſes Favoris n'eſt que trop bien prouvé par l'Exemple ſeul de Bozon, qui ſût peu après la mort de Charles ſe faire un Roiaume des Etats qu'il tenoit de ſa Profuſion. Nous avons dit, que pendant que la Cupidité de Charles le portoit à des Entrepriſes injuſtes au dehors, ſa Nonchalance & ſa mauvaiſe Volonté livroit le cœur de ſes Etats aux Barbares & aux Exacteurs; & en voici la Preuve... Dès qu'il ſavoit que les Normans avoient fait Deſcente en France, incapable de leur réſiſter, par les Affaires qu'il s'étoit mal à propos ſuſcitées de quelque autre côté, il envoioit marchander avec les Chefs, pour les renvoier dans leur Païs. Pour trouver l'Argent néceſſaire à paier ces Bandes de Pillards, que cette mauvaiſe Politique multiplioit de jour en jour, il établit un Impôt par maiſon ſous le Nom de *Tref.* „ Les Normans ne furent pas long-„ tems à s'appercevoir, qu'il n'y avoit qu'à „ faire beaucoup de Mal, pour être plus „ apprehendez, & par conſéquent pour ti-„ rer plus d'Argent. Ainſi, ils ſe mirent à „ faire des Ravages encore plus terribles „ que jamais; étant toujours ſûrs de rem-„ porter, outre la Somme dûe pour la „ Courſe, le Butin qu'ils auroient fait. Ce „ fut alors, que les Peuples commencerent „ à abandonner les Villes & les Habitations „ communes, pour ſe retirer dans les Bois, „ où ils ſe défendoient le mieux qu'ils pou-„ voient quand ils étoient découverts; des

„ meurant, au ſurplus, cachés dans la Ter-
„ re, & enfermez de Paliſſades de Bois plié,
„ pour ſe garder des Bêtes ſauvages. On
„ peut s'imaginer à quel point de Déſola-
„ tion un tel Gouvernement jetta la Fran-
„ ce. Les deux tiers du Peuple en perirent,
„ les Arts les plus néceſſaires furent ou-
„ bliés, les Terres demeurerent ſans cul-
„ ture, & les Lieux ſans Habitans. D'autre
„ part, les *Truands*, ou Exacteurs de l'Im-
„ poſition établie en faveur des Normans,
„ tirannisoient les Contrées que l'on croioit
„ à couvert de leurs Courſes, de ſorte qu'il
„ ne reſta aucune Partie ſaine dans le Roiau-
„ me.

On peut croire facilement que Charles, que le Peuple regardoit comme la Cauſe de tous ces Deſordres, en étoit exceſſivement haï. Il ne l'ignoroit pas, non plus que le Mécontentement des Grands: & ce fut pour ſe mettre à couvert des Effets de la mauvaiſe Diſpoſition de toute la Nation à ſon égard, qu'il rechercha la Protection alors toute puiſſante de l'Egliſe; mais, par des Démarches, que leur Baſſeſſe rend preſque incroiables. Voici deux Traits de ſa Conduite à l'égard du Clergé, qui nous ont paru ne devoir pas être paſſez ſous ſilence.

Le prémier de ces Traits n'eſt pas ſur le ſeul compte de Charles le Chauve; Louïs de Germanie, ſon Frere, y eut autant de part que lui. Ces deux Princes, peu après la Bataille de Fontenai „ aſſemblerent les

„ Evêques

„ Evêques de leur Parti à Aix-la-Chapelle,
„ où, par un Emportement presque in-
„ croiable, ils privérent l'Empereur Lo-
„ thaire, leur Frere aîné, de sa part en de-
„ ça des Monts. Nitard, qui a rapporté la
„ Procedure de ce prétendu Jugement, est
„ un Témoin oculaire & non suspect de la
„ Bassesse des Princes qui le solliciterent,
„ & de l'Oubli de leur Dignité dans lequel
„ ils étoient tombez : puisque, sous pré-
„ texte de ne point attenter par Cupidité à
„ la part que leur Frere aîné devoit posse-
„ der dans la Monarchie, ils se laisserent
„ deshonorer par un Clergé rebelle & in-
„ solent, qui ôsa dresser un Catalogue in-
„ famant des Fautes de son Souverain; après
„ quoi, il prononça un Jugement de De-
„ stitution contre lui, avec Mandement
„ aux Freres puînés d'occuper ses Etats,
„ pour les gouverner selon la Loi de Dieu,
„ c'est à-dire, dans la Dépendance du mê-
„ me Clergé. L'Histoire ne rapporte, à
„ mon sens, aucun Fait plus injurieux que
„ celui-là à la Mémoire des Princes qui y
„ donnerent occasion, ni plus odieux
„ pour celle des Prélats qui formerent une
„ telle Décision.... Voilà donc cette Cou-
„ ronne, que Charlemagne avoit fait pren-
„ dre à son Fils sur l'Autel, pour marque
„ de son Indépendance, en la Disposition de
„ Prélats que Nitard dit avoir été des Gens de
„ rien; ou plûtôt, voilà quel fut le Terme de
„ cette Dévotion basse & rampante, desti-
„ tuée de Courage & d'Honneur; que

„ Louïs le Débonnaire avoit inſpirée à ſes „ Enfans, après l'avoir pratiquée lui-même.

Voici l'autre Fait que nous avons promis. En 856. preſque toute la Neuſtrie abandonna Charles, pour ſe donner à Louïs le Germanique; & Wenelon, Archevêque de Sens, que Charles avoit tiré de la plus baſſe Fortune, fut le plus zélé Promoteur de cette Défection. „ Il ſe tint trois ans „ après un Concile à Savonieres, Fauxbourg de la Ville de Toul; & cette Aſſemblée fut remarquable par une Requête que Charles le Chauve y préſenta contre l'Archevêque de Sens, dans laquelle „ il expoſe ce qu'à peine pouvons-nous „ croire aujourd'hui; ſavoir, qu'aiant reçu la Couronne par la Conſecration des „ Evêques, il n'en a pû être privé du moins „ ſans leur Jugement; c'eſt pourquoi Wenelon n'avoit pû faire Serment à un autre Roi, ſans ſe rendre coupable de Parjure & de Trahiſon.

1851. Dans de telles Circonſtances, il eſt ſurprenant que le Clergé n'ait pas acquis une Autorité ſans bornes & inébranlable: &, comme il ne ſeroit pas naturel d'en chercher la Raiſon dans la Moderation de ce Corps, il faut s'arrêter à celle que fournit l'Indignité de ſes Membres, „ ignorans, & „ nez avec ſi peu d'Elevation, qu'ils ſe „ contenterent de vivre dans l'Abondance „ que leur procuroit la Soumiſſion des autres Hommes, ſans atteuter plus loin. Il

„ faut

„ faut raisonner de même des Papes de ce
„ Siécle, presque tous si foibles, si vicieux,
„ & si ignorans, qu'ils ne firent, pour ainsi
„ dire, leur Fortune qu'à demi. Trois Pa-
„ pes consecutifs du Caractere de Nicolas
„ I. auroient assujetti l'Europe dans les Cir-
„ constances de ces tems-là.

On sait que le Desordre, que le mauvais Gouvernement de Charles le Chauve mit dans son Etat, & auquel aucun de ses Successeurs ne fut capable de remedier, ne finit que par la Révolution qui ravit la Couronne à sa Famille, pour le transporter dans celle des Capetiens. Les mêmes Raisons, qui nous ont portez à ne point donner d'Extrait de presque toute l'Histoire de la premiere Race, nous font aussi passer celle de la seconde : nous nous renfermons à parler de ce qui regarde proprement le Gouvernement; &, pour cela, nous sommes obligés de remonter jusqu'à Charlemagne. *Remarque I. J.*

Son Ayeul, qui ne gouvernoit que par la Violence, avoit aboli toutes les Assemblées de la Nation. Son Pere avoit eu des Raisons pour les rétablir, mais avec si peu d'Autorité, qu'on peut dire que ce n'étoit que de vaines Représentations, destinées à amuser l'Imagination des Peuples par une Image de Liberté. Charlemagne, que cette Conduite seule met peut-être au dessus de tous les Souverains qui ont jamais regné, les rétablit dans tout leur Lustre & dans toute leur Autorité. Il crut cette Forme *Politique de Charles Martel, Pepin, & Charlemagne.*

de Gouvernement la plus convenable à la Nation Françoise, & ne craignit aucune Diminution de son Autorité d'une Assemblée composée de tout ce qu'il y avoit de grand & de distingué dans la Nation, reglée par les Loix les plus sages, & dirigée par un Souverain prudent, ferme, actif, brave, & sur-tout constamment & uniquement animé par l'Amour du Bien public.

Remarque d. J. Il ne falloit pas moins que toutes ces Qualitez réunies. Un Prince, à qui l'une d'elles eut manqué, se seroit beaucoup mieux accommodé du Pouvoir despotique & arbitraire. N'est-ce pas par cette Raison, que l'Exemple de Charlemagne à été si peu suivi ?

Ces Parlemens, à qui ce Prince donna la Forme qu'il crut la plus convenable, & qu'il assembloit regulierement deux fois par an, étoient composez des Prélats & des Grands assemblez en deux Chambres séparées, où chacune déliberoit sur les Affaires de l'Etat. Au reste, le Clergé ne se mêloit apparemment, ni des Jugemens Capitaux, ni des Affaires Militaires ; & la Noblesse, de son côté, lui laissoit le Soin de ce qui regardoit l'Eglise en particulier.

L'Empereur, pour laisser à ces deux Chambres toute Liberté dans leurs Déliberations, ne s'y trouvoit jamais, & ne communiquoit avec elles que par les Messagers qu'il leur envoioit & qu'il en recevoit : mais, lorsque les Résolutions étoient formées, l'Empereur paroissoit en public sur un Trône,

ne, près duquel les deux Chambres se rendoient, & en leur présence on faisoit la Dénonciation au Nom de l'Empereur, laquelle étoit toujours reçue avec Acclamation par la Multitude, qui n'avoit pas conservé d'autre Droit dans les Déliberations des Assemblées Générales.

On peut dire, que Charlemagne n'entreprit rien de considerable durant son Regne sans l'Avis de son Parlement. On voit par l'Histoire de son Tems, 1°. Que les Parlemens, depuis l'an 790, ont jugé souverainement des Infractions de Foi, sans égard à la Condition même Roiale des Coupables; témoin la Condamnation de Tassillon, Roi de Baviere, &c. 2°. Qu'ils ont été Maîtres des Impôts, tant à l'égard de la Quantité, que de la Repartition; Regle si constante, que l'Avidité de Charles le Chauve ne la pût changer, quelque desir qu'il en eut. 3°. Qu'ils ont fait une infinité de Reglemens sur les choses qui concernent la Religion: les Capitulaires en sont remplis. 4°. Qu'il ne s'est fait sous ce Regne aucune Guerre, qui n'ait été précédée d'un Parlement pour en décider la Necessité, & pour en regler les Moyens.

Cette Forme de Gouvernement si sage, malheureusement pour la Nation Françoise, ne fut pas de longue durée. La Foiblesse de Louïs le Débonnaire l'altera sensiblement; mais l'Avidité & l'Infidelité de Charles le Chauve lui porterent le Coup mortel. Il apprit aux Grands, par son Exem-

ple, à ne s'embaraſſer que de leurs Interêts particuliers, & à mépriſer le Bien public & l'Union dans l'Etat. Auſſi, ſous ſes Deſcendans, au lieu des Parlemens reſpectables & legitimes du tems de Charlemagne, on ne vit plus que des Conferences partiales & tumultueuſes de quelques Seigneurs, deſtinées plûtôt à ſuſpendre les Differens que l'Ambition excitoient entr'eux, qu'à régler ou à reformer l'Etat.

Remarque d. J. Sur quoi il eſt bon de remarquer, que comme la prémiere Race des Rois de France ne perdit la Couronne, qu'après que les Aſſemblées du Champ de Mars furent reduites preſque à rien; de même, la ſeconde Race ne fut détrônée, qu'après la Corruption des Parlemens, & l'Anéantiſſement de leur Autorité. Cette Remarque rappelle très-naturellement les Réflexions ſenſées que le Cardinal de Retz a faites ſur cette Matiere, & que nous ſerions tentez de rapporter ici, ſi elles étoient moins longues. Les Lecteurs, qui ſeront curieux de les voir, peuvent avoir recours à ſes *Memoires* mêmes *.

Quelques Auteurs modernes ont prétendu, que la Proprieté des Biens ne devoit ſon Origine en France qu'à l'Obligation où ſe trouva Hugues Capet de l'accorder aux Grands, pour gagner leurs Secours ou leur Tolerance dans ſon Uſurpation. Mr. de Boulainvilliers refute cette Erreur avec beaucoup

* Tom. I. p. 92. & 93. d'Edit. d'Amſterdam. 1719.

coup de vehemence. Il ne faut que se rappeller ce qu'il a dit de l'Etat de la Nation Françoise, dans le tems de la Conquête, & sous la prémiere Race, pour conclure hardiment que les Geiis de ce tems-là n'étoient nullement persuadez que *leurs Vies & leurs Biens appartinssent au Roi.* L'Ordre des Fiefs, que Charlemagne établit dans presque tous ses Etats, après l'avoir confirmé en Lombardie où il le trouva établi : l'Ordre des Fiefs, disons-nous, pose la Proprieté des Biens, puisqu'il est fondé sur une Convention remplie d'Obligations reciproques entre le Seigneur & le Vassal ; sur-tout, lorsque les Fiefs sont hereditaires. Or, les plus grands Fiefs même étoient tels long-tems avant Hugues Capet. L'Usage y établit la Succession peu après la mort de Charlemagne, & elle passa en Loi peu de tems après. Nous en avons vû ci-dessus un Exemple dès le tems de Charles le Chauve. Enfin, il paroît par un Détail curieux que donne notre Auteur de l'Etat de la France à l'Avenement de Hugues Capet à la Couronne, que tout le Roiaume étoit si bien inféodé, qu'il ne restoit en propre aux Rois que deux ou trois Villes tout au plus.

Mr. de Boulainvilliers refute aussi assez au long les Systêmes Généalogiques qui font descendre les Capetiens des Merovingiens ou des Carlovingiens : Systêmes, qui n'ont de fondement que la Crainte ridicule d'affoiblir le Droit de la Maison Regnante, en

en convenant de l'Injuſtice de l'Uſurpation de Hugues Capet; comme ſi une Poſſeſſion non interrompue de 700. ans, & l'Extinction totale des deux prémieres Races, ne formoient pas un Titre ſuffiſant, quelque défectueux qu'il pût être dans ſon Origine.

C'eſt par l'Avenement de Hugues Capet à la Couronne, que le Comte de Boulainvilliers finit ſes *Memoires Hiſtoriques*; & c'eſt ici auſſi, que nous mettons des bornes aux Extraits que nous en avons donnez.

3. *Volume de l'Etat de la France.* A la ſuite des deux Volumes de ces *Memoires* dont nous venons de parler, il en a paru un ſous ce Titre: *Etat de la France, contenant XIV. Lettres ſur les Anciens Parlemens de France. Avec l'Hiſtoire de ce Roiaume, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à Charles VIII. On y a joint des Memoires préſentez à Mr. le Duc d'Orleans. Par Monſieur le Comte de Boulainvilliers. Tome Troiſiéme, avec une Table Alphabetique pour les trois Tomes. A Londres, chez W. Roberts; & ſe vend chez J. Brindley in New Bondſtreet, où on trouve les deux prémiers Volumes* 1728. 590. *p. in folio.* Les *XIV. Lettres ſur les Anciens Parlemens de France*, & les *Memoires préſentez à Mr. le Duc d'Orleans*, ſont aſſez connus par l'Edition qui en a été faite en ce Pays, en 1727. in 8, & qui ne differe que fort peu de celle que nous annonçons. Pour l'*Hiſtoire de France depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à Charles VIII*, comme ce n'eſt

n'eſt qu'un Abregé des *Memoires Hiſtoriques*, & des *Lettres ſur les anciens Parlemens*, nous ne croions pas qu'il ſoit néceſſaires de nous y arrêter.

La Cherté, l'Inexactitude, & l'Imperfection de cette Edition * font ſouhaiter que les Libraires de ces Provinces ſatisfaſſent à la Promeſſe qu'ils ont faite au Public de lui donner tous les Ouvrages de Mr. de Boulainvilliers †. Il y a toute apparence que cette Entrepriſe leur réuſſiroit, ſur-tout s'ils avoient ſoin d'y emploier un Editeur habile & exact.

* Voyez ci-deſſus, Tom. XIII. pag. 387. & 390.

† Voyez l'*Avis des Libraires* imprimé à la tête des *Memoires préſentez à Mr. le Duc d'Orleans, &c.* La Haye & Amſterdam, aux dépens de la Compagnie, 1727. in 8.

ARTICLE XIV.

Réflexions en forme de Lettre, au ſujet d'un Syſtême, prétendu nouveau, ſur le Myſtere de la Trinité; par ARMAND DE LA CHAPELLE, *Paſteur de l'Egliſe Wallone de la Haye.* A Amſterdam, chez François l'Honoré. 1729. in 12. 115. pagg. ſans la Préface.

CET Ouvrage eſt une Réponſe à la *Lettre d'un Theologien*, dont nous donnâmes

Ce que c'eſt que cet Ouvrage.

mes l'Extrait dans notre dernier Journal, Art. XIV. pag. 198. M. de la Chapelle, avant que d'en venir à l'Examen du Système qu'il se propose de réfuter, a cru devoir prendre les devans sur certains Articles, & écarter divers Incidens, qu'il regarde comme d'inutiles Digressions sur la Matiere.

Incidens inutiles écartez.

I Incident. p. 2. De cet ordre est I. l'Objection, qu'on pourroit lui faire, que l'Auteur de la *Lettre* n'a peut-être pas suffisamment dévelopé son Système. Mais, cet Auteur prévient lui-même cette Objection, en disant, qu'il s'est expliqué avec toute la Clarté & toute la Précision qui lui a été possible; & que le Traité plus étendu, qu'il a par devers lui, n'ajoutera rien à la Doctrine, qu'il a exposée dans sa Lettre. D'ailleurs, ajoute M. de la Chapelle, l'Anonyme „ produit „ son Sentiment sur le pied d'une Révéla-

Pag. 15. de la Lettre. „ tion. *Je crois pouvoir dire hardiment*, dit-„ il, *fondé sur l'Evidence, que Dieu m'a* „ *fait la grace de trouver la vraie & l'unique Solution*, &c. Or un Homme, à qui „ Dieu a fait la grace d'accorder une Ré-„ vélation si nécessaire, & si long-tems at-„ tendue, auroit-il l'Audace d'y rien chan-„ ger?

II. Incident. p. 5. Ce seroit un second Incident, que de s'accrocher dans ce Sujet à disputer pour ou contre le Sentiment Orthodoxe. En effet, quand ce Sentiment seroit démontré faux, ce qui n'est pas, il ne s'ensuivroit en aucune maniere, que l'Auteur de la Lettre

eut

eut raiſon. Il y a d'autres Syſtêmes ſur la Trinité, qui ne prétendent pas moins que celui de l'Anonyme avoir pour eux la Raiſon & l'Écriture : &, comme il ne borne pas ſon *Zêle* aux Orthodoxes ſeuls, mais qu'il ſe propoſe de ramener les Partiſans de toutes les autres Opinions à la ſienne ; il eſt clair, que ce ſeroit avoir peu fait dans cette Vue, que d'avoir coulé à fonds la ſeule Orthodoxie.

Troiſiéme Incident. Ce ſeroit de blâmer notre Auteur des Expreſſions un peu fortes, qu'il pourra employer dans cet Ecrit. Il pourra y appeller le Syſtême, qu'il attaque, *Arien*, *Sabellien*, &c. Mais „ ce ne ſera „ que par Voye d'*Explication*, & nullement „ par Voye d'*Invective* & d'*Injure*. Il eſt „ établi par l'Uſage, que les Noms des „ Sectes ſoient employés pour en déſigner „ les Symboles. Et, ſi l'Auteur Anonyme ne péche pas contre la Politeſſe, ou la Charité, en qualifiant le Syſtême Orthodoxe d'*abſurde*, de *contradictoire*, d'*inintelligible*, &c. comment les Défenſeurs de ce même Syſtême pecheroient-ils, en imitant ſon Exemple? *III. Incident.* P. 11.

Enfin, ce ſeroit, ſelon M. de la Chapelle, un véritable Ecart, que d'étaler ici les Lieux-Communs ſur le Support mutuel. Notre Auteur „ fait profeſſion d'être auſſi „ tolérant, qu'aucun de ſes Freres, lors „ que les Vérités fondamentales ne ſont „ pas attaquées. Mais, dans cette Diſpute, il s'agit d'un Dogme eſſentiel à la Religion. *IV. Incident.* P. 13.

L'Au-

L'Auteur Anonyme en porte lui-même ce Jugement; &, ſans cela, ſeroit-il excuſable d'avoir publié ſon Syſtême, au hazard de tous les Troubles, qui en pourront réſulter? Or, ſi „ la Conſcience l'oblige à „ parler, obligera-t elle les Orthodoxes à „ ſe taire? „

Après avoir ainſi pris les Précautions pour éviter les Ecarts, & les Digreſſions inutiles, M. de la Chapelle entre en Matiere.

Trois choſes à conſiderer dans le Syſtême ſur la Trinité.

Il conſidere trois choſes dans le *Syſtême ſur la Trinité*: I. ſa Nature; II. ſa Nouveauté; III. ſon Utilité.

I. Sa Nature.

I. Quant à la *Nature*, pour en mieux faire juger le Lecteur, il commence par donner un fidéle Expoſé de tous les Principes de l'Auteur de la Lettre. Comme on peut les voir auſſi dans notre Journal précedent, nous ne les répéterons pas ici. Nous ajoutons ſeulement, que, pour lire avec plus de fruit cet Extrait, on fera bien de rejetter un moment les yeux ſur celui que nous avons donné du Syſtême, que M. de la Chapelle combat.

p. 17 Remarque d. J.

Le Syſtême eſt un Compoſé d'Arianiſme & de Sabellianiſme.

L'Idée que notre Auteur ſe forme du Sentiment de l'Anonyme, c'eſt que c'eſt une pure Compoſition de l'*Arianiſme* & du *Sabellianiſme*, non mêlez ou pétris enſemble, mais attachés l'un à l'autre. Il prouve par Articles cette Propoſition.

p. 19.

Arianiſme du Syſtême.

I. Que ſoutenoit Arius? Que „ le Fils n'é-„ toit pas engendré de la Subſtance du „ Pere; mais, que le Pere l'avoit tiré du

p. 24.

„ Néant,

, Néant, comme le reſte des Créatures. C'eſt ce qu'on démontre ici par les propres Termes de cet ancien Héréſiarque; & c'eſt évidemment auſſi ce que poſe l'Auteur de la Lettre.

II. Quels étoient les Principes de *Sabellius*? Notre Auteur prétend que l'Anonyme, ou ne les a pas bien compris, ou les a déguiſés. Quoi qu'il en ſoit, il fait voir, que ce qui caracteriſoit le *Sabellianiſme*, c'étoit de croire, qu'il n'y avoit qu'une ſeule Perſonne Divine; & que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit, n'étoient que *trois Manieres d'être ou d'agir* de la Divinité. *Sabellianiſme du Syſtême.* p. 24.

Il eſt aiſé de voir, que ce ſont auſſi-là les Sentimens de l'Auteur de la Lettre. Entre autres Preuves, que M. de la Chapelle en donne, celle-ci nous a paru très-forte. L'Anonyme parle bien de *trois Perſonnes*, comme conſtituant la Trinité; Pourquoi? Parce que, ſelon lui, chaque Etre intelligent fait une *Perſonne*. Mais, il ne parle jamais de *trois Perſonnes Divines*; parce que réellement, dans ſon Syſtême, il n'y a que le Pere, qui y eſt la Divinité toute pure, à qui ce Nom de *Perſonne Divine* puiſſe convenir.

Si quelqu'un en doutoit, il n'y auroit, dit notre Auteur, qu'à compter. Qu'y a-t-il dans la Trinité de l'Auteur de la Lettre? 1. Le Pere, ou la Divinité toute pure: 2. Ce même Pere, qui devient une Divinité compoſée, eu égard à l'Union Hypoſtatique avec une Intelligence finie: 3. p. 36.

Ce même Pere, qui devient encore une Divinité composée, en égard à une seconde Union Personnelle avec une autre Créature. Mais, „ ce Pere, en s'unissant, se „ divise-t-il, ou ne se divise-t-il point? S'il „ se divise, voilà trois Dieux; & s'il ne se „ divise point, comme en effet cela ne se „ peut, puisque la Divinité est une en nombre & indivisible, ne voilà qu'une seule „ Personne Divine. Ce n'est jamais que le „ Pere, qui change seulement de Dénomination par son Union Personnelle „ avec deux Intelligences finies.

Le Système fait même revivre le Sentiment de Noët, *plus dur que celui de* Sabellius. P. 59.

Il y a plus. L'Auteur de la Lettre fait revivre le Sentiment de *Noët*, le Maître de *Sabellius*. *Noët* prétendoit, que le Pere s'étoit incarné, & avoit souffert sur la Croix. Il faut nécessairement, que l'Auteur Anonyme avoue la même chose; & voici comment. Pour éviter la Multiplication des Natures dans l'Incarnation de Jesus-Christ, cet Auteur „ penche à croire, que la Nature Angelique du Fils est descendue à „ l'Etat assez humiliant de n'être plus qu'une Ame humaine. Mais alors Jesus-„ Christ n'est Dieu, que parce que le Pere, „ qui est la Divinité toute pure, s'est uni „ à l'Homme. C'est donc le Pere, qui „ s'est incarné pour notre Salut, qui a vécu „ sur la Terre, & qui mourut sur la Croix. „ Il a tout au plus changé de Dénomination; mais enfin, il est toujours le Pere „ sous un Nom different: & qu'est-ce que „ *Noët* disoit autre chose? Voilà donc l'Auteur

l'Auteur de la Lettre convaincu d'être *Sabellien*.

3. Mais, peut-être qu'en réunissant ce Sentiment-là avec l'Arianisme, il aura fait à l'un & à l'autre quelque Changement considérable, qui en temperera la Vertu? Nullement. „ Toute la Finesse de la Compo- „ sition consiste à coudre les deux Systêmes „ bout à bout: ensorte que le tout n'est „ ensemble, que ce qu'il étoit séparément; „ la *Trinité Sabellienne* entée sur la *Trinité* „ *Arienne*.

Le Système attache bout à bout l'Arianisme & le Sabellianisme. p. 40.

Ce qui peut faire illusion ici, c'est l'*Union Personnelle*, que l'Auteur de la Lettre suppose qui a lieu entre le Pere & le Fils d'une part, & le Pere & le S. Esprit de l'autre. Mais, si l'on y prend garde, „ ce ter- „ me d'*Union Personnelle* est simplement „ substitué dans le nouveau Systême à celui „ de *Dénomination* dans le Plan de *Sabel-* „ *lius*, & n'est effectivement autre chose: & la seule Trinité réelle, que l'Anonyme nous laisse, c'est celle d'*Arius*.

Ce que c'est que l'Union Personnelle dans le Systême. p. 43.

Pour le faire sentir, M. de la Chapelle entre autres Argumens, s'appuye sur le grand Principe de l'Anonyme, à savoir l'Incarnation du Fils de Dieu. Cet Auteur fait profession d'admettre ce Dogme dans le même Sens que les Orthodoxes. Or, ces derniers disent-ils, „ que l'Incarnation du „ Verbe ait multiplié les Personnes Divines? „ Nullement. Ils ne comptent que trois de „ ces Personnes après l'Incarnation, aussi „ bien qu'avant. Si donc l'Union de la se- p. 46.

conde Perſonne de la Divinité, avec la Nature Humaine, n'a pas fait, ſelon les Orthodoxes, une quatriéme Perſonne Divine; mais, qu'il n'en ſoit demeuré que trois: de même, ſelon l'Anonyme, l'Union de la Perſonne Divine du Pere, avec deux Natures Angeliques, n'a pu faire auſſi trois Perſonnes Divines, mais il n'en eſt demeuré qu'une ſeule, comme auparavant, & changée ſeulement quant à ſa *Maniere d'être*, & à ſa *Dénomination* exterieure. Or, comme c'eſt là le *Sabellianiſme* pur, il eſt clair, que la ſeule Trinité réelle, que l'Anonyme admette, eſt une Trinité *Arienne*, „ en comptant pour le nombre de trois, un Dieu „ incréé, & deux Etres créez.

Après diverſes autres Preuves, qui mettent cette Concluſion dans le plus grand jour, M. de la Chapelle paſſe à l'Examen de

II. Nouveauté du Syſtême. p. 56.

II. La Nouveauté du Syſtême qu'il attaque. Il eſt court ſur cet Article, parce que, malgré toutes les Prétentions de l'Auteur de la Lettre, qui donne ſon Sentiment comme une Découverte, il eſt aiſé de voir, que les deux Syſtêmes, dont il l'a compoſé, ne ſont rien moins que nouveaux dans les Annales de l'Egliſe Chrétienne. Tout au plus, cet Auteur a la Gloire d'avoir fait la Jonction de ce qu'on avoit cru juſqu'ici inalliable. M. de la Chapelle ne laiſſe pas de lui allouër quelques autres *Nouveautez*, comme, par exemple, de dire „ qu'il n'eſt „ ni *Arien*, ni *Sabellien*, non plus que *Tri-*

A quoi elle ſe reduit. p. 59

p. 61.

„ *théite*

„ *theïte*, ou *Orthodoxe*. Comment concilier „ ces Déclarations avec les Preuves du „ contraire, qu'on vient de voir ? Com„ment ? Rien de plus aiſé. Il n'eſt, ni „ *Sabellien*, ni *Arien* ; il n'eſt ni l'un „ ni l'autre ; parce qu'il eſt tous les deux „ à la fois. Ceci, dit notre Auteur, „ eſt *neuf*, ou preſque neuf.

Cependant, comme tous Préjugés à part il ne ſeroit pas juſte, que les Noms ſeuls d'*Arius* & de *Sabellius* fiſſent rejetter le *Syſtême prétendu nouveau*, ſi l'Union qu'on y fait des Sentimens de ces deux anciens Hérétiques avoit quelque Avantage ſur le Sentiment Orthodoxe, M. de la Chapelle examine encore, avant que de finir

III. L'Utilité du Syſtême en queſtion. Voici l'Idée qu'il s'en forme. *III. Utilité du Syſtême.*

I. Il ne le croit „ utile qu'aux Eſprits „ faux, pour éterniſer les Diſputes. „ En effet, ce Syſtême n'eſt que la Jonction de deux autres, qui ſont entr'eux les plus oppoſez de tous ceux, qui ſe ſont jamais faits ſur la Trinité. „ Le *Sabellien* croit un ſeul „ Dieu, ſous trois Noms differens ; & l'*A*„*rien* croit trois Etres, auxquels il donne „ le Nom commun de Dieu. Que fait donc l'Anonyme en réuniſſant tout cela ? Il admet ſur un *même Sujet l'affirmative & la negative*. Or, quel *Trèſor*, qu'un Plan comme celui-là, pour *les Eſprits faux & ergoteurs* ! „ Avec un tel Bouclier, ils vont „ être invincibles, quelque Theſe qu'ils „ veuillent défendre, ou quel que ce ſoit de p. 63. *I. Deſavantage : il éterniſe les Diſputes.* p. 65.

„ leurs Sentimens, que vous veuilliez attaquer. Voulez-vous en faire l'Essai ? „ Cherchez dans la *Lettre d'un Theologien* „ la page 17. vous y trouverez ces paroles : „ *Je soutiens que la Distinction des Personnes est une Distinction de* SUBSTANCES. „ Delà, passez aux pages 35. & 36. & vous „ verrez que dans son Système, *plus intelligiblement* que dans aucun autre, *les trois* „ *Personnes sont* TROIS MANIERES D'ETRE „ *de la Divinité.* Comment s'y prendre pour disputer contre un Homme ainsi muni ? Comment pouvoir esperer de le vaincre ? Et loin qu'un Système comme le sien „ soit propre à terminer les Disputes, n'est-„ il pas clair, qu'il ne peut servir, qu'à les „ rendre plus vives, plus aigres, & plus „ destructives de la Charité ? „ Mais ce n'est pas tout.

II. Desavantage du Système Difficultez & Contradictions.

II. Ce Système n'est qu'un *Tissu de Contradictions*, & il est chargé de mille Difficultez, tant du côté de la Raison, que de l'Ecriture Sainte.

P. 74. Incompréhensibilité du Système,

I. On y trouve l'*Incompréhensibilité*. L'Anonyme „ la reproche à tous les autres Systêmes, & il insinue par conséquent „ qu'au moins le sien en sera libre. Cependant, son Ecrit, „ tout petit & tout „ compassé qu'il est „ „ tombe dans ce Défaut sur deux Points essentiels.

à deux Egards. p. 80.

1. Egard. p. 81.

Le prémier est la Génération éternelle du Verbe. Comment admettre cette Génération, si le Fils est une Intelligence créée ? Dira-t-on, comme l'Anonyme le fait, qu'il n'im-

n'implique pas Contradiction, que Dieu *ait pû de toute Eternité donner l'Exiſtence à quelque Etre fini*? Mais, quelle Incompréhenſibilité ſeroit celle-là! Et ſi l'on prétend, que l'Ecriture n'enſeigne pas la Génération éternelle du Verbe, ce n'eſt plus le Syſtême, qui, à cet Egard, eſt incompréhenſible, c'eſt l'Ecriture même, qui, par un effet du Syſtême, le devient. P. 28. de la Lettre.

Autre Incompréhenſibilité. Elle regarde la Perſonne du Fils après ſon Incarnation. L'Anonyme eſt embarraſſé, comme nous l'avons déja dit, ſur le Nombre de *Natures*, qu'il attribuera à Notre Seigneur. Il penche cependant à croire, que dans Jeſus-Chriſt la *Nature Angelique* a tenu la place de l'*Ame Humaine*. Mais, ſi cela eſt, peut-on dire, que le Fils de Dieu a revêtu *notre Nature*? Le Corps ſeul fait-il donc l'Homme? Que ſi l'Anonyme dit, qu'outre la *Nature Angelique*, Jeſus-Chriſt a une *Nature Humaine* complette, compoſée d'une Ame & d'un Corps; c'eſt-à-dire, s'il reconnoît *trois Natures* dans Notre Seigneur, que fera-t-il „ de l'Ecri- „ ture, qui ne lui en aſſigne que deux? 2. Regard. P. 83.

II. A l'*Incompréhenſibilité* du Syſtême, M. de la Chapelle joint, pour ſecond Défaut, „ l'Audace d'introduire de *nouveaux Termes* „, & *de nouveaux Dogmes* dans la Theolo- „ gie Chrétienne, ſans autre Garant que „ la pure Imagination de l'Auteur. „ Quel Bruit n'a-t on pas fait depuis 1400. ans contre le Concile de Nicée, pour avoir ajouté *Le Syſtême introduit ſans fondement de nouveaux Termes & de nouveaux Dogmes.* P. 86.

au Symbole le Mot de *Conſubſtantiel* ? Mais, voici bien pis. On nous „ donne „ pour Articles de Foi deux Propoſitions „ arbitraires, & deſtituées de tout fonde- „ ment dans la Révélation. La prémiere de ces Propoſitions eſt, que *dans les Perſonnes du Fils & du S. Eſprit, il y a eu dès le commencement deux Natures*, une Nature Divine, & une Nature Finie : & la ſeconde, que *la Divinité de l'une & de l'autre de ces deux Perſonnes reſulte d'une Union Perſonnelle du Pere avec elles.* Mais, „ où tout cela ſe trouve-t-il dans l'Ecritu- „ re ? Où même y trouve-t-on rien d'ap- „ prochant ? „ L'Auteur de la Lettre eſt obligé de convenir, que pour ce qui eſt de l'Intelligence, qui unie avec le Pere, fait, ſelon lui, le S. Eſprit, la Révélation n'en parle point ; & qu'on n'en peut déduire ce Dogme, que comme on déduit d'un Enigme le *Mot* qui en eſt la Clef. Quant à la Perſonne du Fils, il allegue, il eſt vrai, quelques Paſſages ; mais, qui ne ſont rien moins que démonſtratifs. Par exemple, il dit, qu'en divers Endroits du Vieux Teſtament, le Fils eſt nommé *Ange*, ou *Envoyé de Dieu.* Mais, il ne prouve pas que le Fils ne puiſſe être ainſi qualifié, & être envoyé par le Pere, à moins que d'être une Intelligence créée ; & c'eſt-là pourtant ce qui eſt en queſtion. Il s'appuye encore de ce que le *Nom* de Dieu eſt dit *être dans cet Ange*, qui eſt le Fils de Dieu. Mais, quand on lui paſſeroit, qu'il s'agit-là d'une

P. 119. de la Lettre.

Réfutation des Paſſages allegués par l'Auteur du Syſtême.

P. 92.

ne Intelligence créée, s'enſuivroit-il que le Nom de Dieu, ou Dieu lui-même, habitât dans cette Intelligence *par Union Perſonnelle*; ce qui eſt encore ce que le nouveau Syſtême demande? Si cette Phraſe, *mon Nom eſt en lui*, ſignifioit une *Union Perſonnelle* dans l'Ecriture, „ nous y trouverions le Pere uni perſonnellement avec „ *Jeruſalem*, dans laquelle l'Eternel avoit „ mis ſon Nom (*a*); & avec le Temple „ de *Salomon*, Maiſon que Dieu *choiſit afin* „ *que ſon Nom fût en elle* (*b*); & même „ avec le Païs de Goſcen, dont l'Eternel „ dit, *Je ſuis au milieu de la Terre* (*c*). Or, qui ne voit combien tout cela ſeroit abſurde?

(*a*) II. Rois, XXI. 4. (*b*) I Rois, VIII. 16. (*c*) Exod. VIII. 22.

III. Enfin, le Syſtême ſur la Trinité eſt *un Tiſſu perpetuel de Contradictions*. 1. Il eſt en Contradiction avec lui-même, puiſqu'il forme un ſeul Tout *de deux Parties eſſentiellement diſcordantes & abſolument incompatibles*, qui ſont l'*Arianiſme* & le *Sabellianiſme*. 2. Il met l'Ecriture en Contradiction avec elle-même, en la ſuppoſant favorable tout à la fois à deux Opinions, qui ſe détruiſent mutuellement. 3. Il eſt en Contradiction avec l'Ecriture, qui, dans la réalité combat, & l'*Arianiſme* & le *Sabellianiſme*. C'eſt ce que M. de la Chapelle s'attache à faire ſentir; 1. à l'égard du Sabellianiſme, par quelques Réflexions ſur la Formule du Baptême Chrétien; 2. à l'égard de l'Arianiſme, dans deux Points particuliers, que cette Doctrine enſeigne. Le prémier eſt la Création, ou le

III. Le Syſtême *eſt un Tiſſu de Contradictions.* p. 97.

p. 100.

p. 105.

Commencement d'Exiſtence, qu'elle attribue au Fils, pendant que l'Ecriture nous parle de l'Eternité de cette Auguſte Perſonne préciſément dans les mêmes Termes, qu'elle employe pour énoncer l'Eternité du Pere. Le ſecond Point eſt le Culte Relatif, qui, ſelon quelques Ariens, & entr'autres l'Auteur de la *Lettre*, doit être rendu au Fils & au S. Eſprit. Mais, qu'y a-t-il de plus oppoſé, non ſeulement à l'Ecriture Sainte, mais même aux Lumieres Naturelles, que ce Culte? Et l'admettre, n'eſt-ce pas juſtifier la plus groſſiere Idolatrie?

Remarque 4. J. Tel eſt le Précis de la Réponſe de M. de la Chapelle. Au reſte, nous n'avons pu voir ſans le dernier Etonnement, que cet Auteur nous ait mis en jeu dans ſa Préface, & nous ait traduits en Fauteurs d'Héréſie, en nous attribuant de *prendre le* Syſtême prétendu nouveau *ſous notre Protection*. Nous ne pouvons comprendre ce qui a pu donner lieu à cette Accuſation, également grave & mal-fondée. Eſt-ce, parce que nous nous ſommes contentez de donner l'Extrait de la *Lettre* en ſimples Hiſtoriens? Mais, c'eſt préciſément à quoi nous nous ſommes engagés dans notre Préface, dès qu'il s'agiroit de Matieres de Religion. Et nous renouvellons ici notre Déclaration, que nous en uſerons toujours de la ſorte à l'égard de ce genre d'Ouvrages; quoique nous ſoions bien-aiſes en même tems, mais pour cette fois ſeulement, & ſans conſéquence

quence pour l'avenir, de déclarer, que nous desapprouvons le *Système prétendu nouveau* dans toutes ses Parties. Qu'est-ce donc, qui pût prévenir M. de la Chapelle contre nous? Est-ce la Réflexion, que nous avons ajoutée à notre Extrait, dans laquelle nous souhaitions que l'Anonyme pût *trouver des Dispositions de Douceur & de Charité dans ceux qui le liroient*? Mais, une Réflexion de Charité n'est pas un Caractere d'Hérésie; & nous craignons bien, que, par la maniere dont Mr. de la Chapelle a répondu, il ne soit devenu tout le prémier une Preuve de la Nécessité de notre Remarque. Cet Auteur n'a rien moins que ménagé son Antagoniste; & il avoue en plus d'un Endroit, qu'il s'est mis en Colere. Pour nous, nous croions, que la Religion n'a pas besoin des Passions Humaines pour se défendre.

Voiez pp. 73. 74. 91 124. 125.

ARTICLE XV.

De Re Medicâ Dissertationes quatuor, THOMÆ SIMSONI, *Medicinæ & Anatomices, in Academia Scotorum ad Fanum Andreæ, Professoris Candossensis.* Edinburgi, in Ædibus Tho. Ruddimanni, 1728. in 8. 188. pp.

C'est-à-dire,

IV. Dissertations de THOMAS SIMSON

SON *touchant l'Uſage des Remedes, &c.*

But des I. & II Diſſertations.

LE But de Mr. Simſon, dans les deux prémieres de ces quatre Diſſertations, eſt de faire voir que la Medecine n'eſt point encore parvenue au point de perfection où elle ſeroit, ſi on l'avoit cultivée d'une autre maniere que l'on n'a fait juſques à préſent. Sur-tout la partie la plus eſſentielle de la Medecine, qui eſt celle qui concerne l'Uſage des Remedes, eſt la plus défectueuſe, & celle ſur laquelle on peut ſe fier le moins. L'on doit convenir, à la verité, que c'eſt la partie la plus difficile de cette Science, & que l'on ne peut la bien connoître, ſans avoir prémierement une exacte connoiſſance de toutes les autres, & ſur-tout des veritables Effets que les Remedes produiſent dans les differentes Circonſtances des Maladies.

M. Simſon employe ces deux prémieres Diſſertations à faire voir la cauſe des Erreurs qui ſe ſont gliſſées dans cette partie de la Médecine, & comment les plus grands Médecins entre les anciens & les modernes ont donné dans quelques-unes des Erreurs qu'il indique. Il fait enſuite voir de quelle maniere l'on peut apprendre à connoître les veritables Effets des Remedes, & à en faire un bon Uſage. Il prouve dans ſa ſeconde Diſſertation, que ce n'eſt qu'en ſuivant cette Méthode que les plus habiles Médecins ont dé-

découvert l'Uſage de pluſieurs Remedes ; & les moyens de guerir heureuſement pluſieurs Maladies. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les Ouvrages d'Hippocrate & de Sydenham.

But des III. & IV. Diſſertations.

Dans la troiſiéme & quatriéme Diſſertation l'Auteur refute ceux qui ſoutiennent que toutes les Maladies viennent du vice des Humeurs. Il prétend faire voir que les Humeurs ne dégenerent jamais de leur état naturel que par la faute des ſolides ; enſorte que l'on doit regarder ces derniers comme la prémiére cauſe de toutes les Maladies. A cette occaſion, il explique la nature de pluſieurs Maladies difficiles ; & dont on ſe forme ordinairement des idées très-peu juſtes ; & finit par quelques Réfléxions ſur les Remedes irritans ou ſtimulans, & en particulier ſur les Purgatifs & les Vomitifs. Il prétend que ces Remedes agiſſent principalement ſur les prémieres voyes, & que ce n'eſt qu'en irritant ces Parties, qu'ils agiſſent ſur le reſte du Corps. Quelques perſonnes trouveront ſans doute, même après la lecture de ces deux dernieres Diſſertations, que Mr. Simſon ne prouve pas ſa Theſe dans toute la généralité où il l'a poſe ; mais, nous croions que perſonne ne lui refuſera l'éloge d'avoir traité les Maladies particulieres, qu'il allegue en preuve, d'une maniere très-ſatisfaiſante. Nous ne nous étendrons point davantage ſur ces deux Diſſertations : nous nous bornerons à donner un Précis des prémieres ; perſuadés que

Remarque d. J.

cela

cela ſuffira pour donner à nos Lecteurs l'idée des Principes & de la Maniere de raiſonner de l'Auteur, & par là l'envie de lire le Livre même.

Précis des II. prémieres Diſſertations.

L'on doit convenir que ceux, qui ont voulu parler des Remedes ſans les connoître, ont été la cauſe de beaucoup d'Erreurs, qui ſe ſont introduites dans la Medecine. Les Botaniſtes & les Chymiſtes entr'autres, qui nous ont donné des Deſcriptions des Plantes, des Mineraux, & de quelques Productions de l'Art, ont prétendu être en droit de parler auſſi de leurs Vertus; mais, ſur quel fondement, puiſque la plupart du tems ils n'étoient pas Médecins, & qu'ils raiſonnoient plus par Préjugé que par Connoiſſance. D'ailleurs, il étoit impoſſible que l'on pût tirer quelque Avantage de la maniere dont ils en ont parlé: ils ſe ſont contentez de dire que telle Plante, ou tel prétendu Remede, convenoit à une certaine Maladie, ſans entrer dans aucun autre détail des Circonſtances. Il n'eſt pas étonnant que ceux qui ont parlé les prémiers des Vertus des Remedes en ayent eu de fauſſes idées: ils ignoroient les Cauſes des Maladies & des Changemens qui peuvent y ſurvenir: ils attribuoient ſouvent aux Remedes ce qu'ils devoient attribuer à d'autres Cauſes: prévenus d'ailleurs par des Sentimens ſuperſtitieux, ils étoient incapables de juger de la maniere dont les Remedes operoient. L'on ſait que les Egyptiens, qui étoient ceux qui cultivoient le mieux la

Me-

Medecine dans ces prémiers tems, attribuoient tous les Effets dont ils ignoroient la veritable Cauſe à quelque Cauſe ſurnaturelle; & c'eſt peut-être par cette raiſon qu'ils ont mis certaines Plantes au nombre de leurs Divinitez. L'on peut juger par là du peu de Progrès que l'on a dû faire dans la Connoiſſance des Remedes, & à combien d'Erreurs la Médecine a été expoſée.

Hippocrate, Aretæus Cappadox, & Galien, aiant remarqué les Erreurs dans leſquelles on avoit donné, s'apperçurent que l'on ne pouvoit connoître les Vertus des Remedes, qu'en connoiſſant la Nature du Mal contre lequel on les donnoit; que faute de cette Attention, l'on pouvoit attribuer aux Remedes des Vertus qu'ils n'avoient pas, & ſouvent même ne pas reconnoître celles qu'ils avoient réellement; puiſqu'il eſt certain que la connoiſſance de leurs bons ou mauvais Effets dépend de la connoiſſance des Circonſtances particulieres dans leſquelles on les donne. Ils s'attacherent donc à donner des Deſcriptions exactes & fidéles des Maladies, de leurs Cauſes, & des Changemens qui arrivoient, ou par la Nature, ou par les Remedes. Delà ils ont tiré des Regles utiles pour l'Uſage des Remedes. L'on ne doit pas toujours croire ces Regles auſſi généralement vrayes qu'ils les ont établies: les Connoiſſances, que l'on a acquiſes depuis, ont fait voir que pluſieurs de ces Regles, ou étoient fauſſes, ou ſouffroient pluſieurs Exceptions. Remarque d. J.

Ce

Ce Défaut n'eſt pas le ſeul, ni le plus conſiderable, que l'on puiſſe reprocher à ces grands Hommes. Il eſt ſurprenant qu'après avoir reconnu l'importance de la Méthode qu'ils s'étoient propoſée, ils ne l'aient pas toujours ſuivie, & qu'ils ſe ſoient oubliés juſqu'à indiquer dans leurs Ouvrages des Remedes généraux contre certaines Maladies, comme ſont celles des Femmes, du Foye, de la Ratte, des Reins, &c. ſans aucun Détail de la Maladie de ces Parties où ces Remedes conviennent. Nous devrions peut-être excepter Aretæus; à qui l'on peut ſeulement reprocher d'avoir préſcrit en pluſieurs rencontres les Remedes ſans aſſez de Choix & avec confuſion. Quant à Galien, l'on ne peut diſconvenir que ce n'ait été un très-grand Homme; mais, c'eſt dommage qu'entre les Défauts qu'il a en commun avec Hippocrate, on puiſſe l'accuſer d'avoir trop donné dans les Spéculations ſubtiles d'une fauſſe Philoſophie, & d'en avoir fait un très-mauvais uſage pour la Connoiſſance des Remedes: enſorte que l'on pourroit dire que Galien a par-là fait plus de tort à la Médecine, qu'il ne lui a d'ailleurs fait de bien.

Ces Abus, quelque grands qu'ils puiſſent paroître, ne ſont rien en comparaiſon de ceux que les Arabes ont fait naître. L'on peut dire qu'ils ſont la Source d'une infinité d'Erreurs, dont une partie ſubſiſte encore de nos jours dans la Medecine. Prévenus des Sentimens ridicules d'une Philoſophie

phie plus ſubtile que ſolide, ils adoptérent encore tous les faux Raiſonnemens que leurs Préjugés leur faiſoient tirer de la Chymie. Ils croyoient avoir pénétré, par le moien de cet Art, dans les Secrets de la Nature, pouvoir réſoudre les choſes dans leurs prémiers Elemens, & en tirer les principales Vertus. Chaque Remede devenoit un ſpecifique, qui gueriſſoit toutes ſortes de Maladies; ſans avoir égard à la Nature du Mal, aux Cauſes, & aux autres Circonſtances. Dès-là même on ne fit plus de cas de l'Hiſtoire des Maladies: on négligea les Indications & les Vues qu'un Médecin prudent doit ſe propoſer avant que de preſcrire des Remedes; & la Médecine ſe vit en peu de tems chargée d'un nombre infini de Remedes, auſſi dangereux qu'inutiles; puis que l'on n'en connoiſſoit, ni les Effets, ni l'Application. La Médecine reſta long-tems dans cet état facheux, & juſqu'à ce que Fernel, Duret, Hollier, Jacot, l'en retirérent, en rétabliſſant l'ancienne Méthode que les prémiers Médecins avoient employée. Ils s'attachérent à donner de fideles Relations des Maladies, & à pratiquer les Regles qu'Hippocrate avoit recommandées. Il auroit été ſeulement à ſouhaiter, qu'en parlant des Remedes dont ils ont fait uſage, ils euſſent indiqué les Raiſons & les Vûes pour leſquelles ils ſe ſont ſervis des Remedes dont ils parlent, & quels ont été leurs Effets. Il ſeroit ſouvent bien difficile de deviner leſquels des Remedes qu'ils

ont employez ont fait le bien & le mal qui en eſt arrivé.

Des Médecins de nos jours ont cru que l'on ne pouvoit mieux apprendre à connoître les Vertus des Remedes, qu'en les examinant par le gout, ou en les mélangeant avec les Sels, les Eſprits, les Sirops, &c; ou enfin en remarquant les Effets qu'ils produiſent étant mêlez avec du Sang tiré des vaiſſeaux. Il eſt certain que par tous ces Moyens l'on apprend tout au plus à connoître quelqu'une des Propriétez du Sujet, que l'on examine; connoiſſance peu importante à un Médecin, à moins que l'Expérience directe ne lui apprenne que ce même Sujet conſerve ſes Propriétez, lors qu'on l'employe ſur le Corps Humain. Le Dr. Freind a cru que la meilleure maniére de parvenir à connoître les Effets des Remedes étoit de les mêler avec le Sang tiré des Vaiſſeaux; mais, ce ſavant homme ne paroît pas avoir fait attention à pluſieurs choſes; ſavoir, que le Sang extravaſé eſt different de celui qui coule dans les veines; que le Sang dans l'état de ſanté eſt different de ce qu'il eſt dans l'état de maladie; qu'enfin les Remedes pris par la bouche ſouffrent des altérations très conſidérables avant qu'ils arrivent dans le Sang: en ſorte qu'il n'eſt pas fort certain s'ils y produiſent les mêmes Effets, que l'on voit arriver lors qu'on les mêle avec le Sang extravaſé.

Enfin, nous rapporterons pour derniere Cauſe de l'Imperfection de cette partie de la Médecine qui regarde les Vertus & l'Uſa-

ge

ge des Remedes, le mélange ridicule que l'on a fait de plusieurs Remedes, dont l'on connoissoit en particulier les bons Effets. On ne s'est pas contenté de donner l'Opium seul, il a fallu lui joindre plusieurs autres Remedes pour augmenter ses Vertus. De-là ces somptueuses & inutiles Compositions de Thériaque &c., qui servent à tirer souvent un Médecin d'embarras lors qu'il ignore la Cause de la Maladie, & qui ne font du bien qu'entant qu'elles contiennent de l'Opium. Que peut-on dire encore de ces magnifiques Compositions Céphaliques, Cordiales, Stomachiques, &c; que les Médecins savent joindre avec tant d'art & de sagesse ensemble, lors qu'un Malade se plaint de plusieurs Incommoditez à la fois, qui souvent sont produites par une seule & même Cause. Nous passons sous silence ce qu'il nous resteroit à dire au sujet des Remedes que l'on a rangés sous certaines Classes, & à qui l'on a attribué des Vertus fort étendues; sans specifier, ni les Cas, ni les Circonstances: tels sont les Remedes dissolvans, coagulans, diuretiques, purgatifs, hépatiques, nephretiques, &c. Il paroit partout ce que nous venons de dire, que l'on ne peut esperer de parvenir à la Connoissance des Remedes, sans prémierement connoître la Nature, les Causes, & les Circonstances des Maladies, & les Effets, que la Nature, ou chaque Remede produisent dans tous les differens cas où un Malade peut se trouver. Ce n'est qu'en suivant cette Méthode, qu'on peut esperer des per-

fectionner la Médecine, par la connoiſſance plus éxacte des Remedes déja connus : connoiſſance beaucoup plus utile à cette Science, que la Découverte de Remedes nouveaux. L'on peut conclure encore de tout ce qu'on vient de voir, que les prétendus Spécifiques ne peuvent être que d'un Uſage très dangereux, auſſi bien que ces Remedes miſterieux, que les perſonnes deſtituées des Connoiſſances néceſſaires employent ſi ſouvent & ſi indiſcretement.

ARTICLE XVI.

Beſchryving van de Stad Briele, en den Lande van Voorn; behelzende, I. De Beſchryving zelf van de Stad Briele, en den Lande van Voorn, enz. II. De Hiſtorie, Genealogie, en Suceſſie van de Heeren en Vrouwen van Voorn, Burggraven, en Burggravinnen van Zeeland. III. De Politike Regering, nevens de Regten, Herkomen, Kouſtumen; mitsgaders de Regtspleging, en Manier van Procederen, in 't Civil, en Crimineel, lang voor, en ontrent het Jaar 1400. *in de Stad Briel, en 't Land van Voorn in gebruik geweeſt zynde. IV. De Privilegien, Octroyen, Ordonnantien, Reglementen, Keuren, Sententien van de Heven van Juſ-*

Juſtitie, Contracten, Bedykingen, en andere voorname Chartres, en Stukken, betreffende de Stad Briele, en den Lande van Voorn; mitsgaders de Privilegien, Keuren, enz. der Stede, en vrye Heerlykheid van Heenvliet. Te ſamen geſteld, en beſchreven, door KORNELIS VAN ALKEMADE, *en met eenige Hoofddeelen, byvoegzelen, en aantekeningen vermeerderd, door* Mr. P. VAN DER SCHELLING. TeRotterdam, by Philippus Loſel, 1729. Tom. I. 376. p. Tom. II. 306. p. ſans la Table.

C'eſt-à-dire,

Deſcription de la Ville de la Brille, & du Païs de Voorn, &c.

EN 1727, Mrs. les Magiſtrats de la Brille, craignant qu'un grand nombre de Chartres & d'autres anciens Actes Publics, que leur Tréſor renfermoit ne ſubiſſent le même ſort que tant d'autres Piéces ſemblables, que le tems a fait diſparoître ou rendues inutiles; prirent la Réſolution de les mettre à couvert de ce danger, & de les rendre en même tems d'une Utilité plus générale, en les faiſant imprimer: ils réſolurent auſſi d'y faire joindre une Hiſtoire par- *Occaſion de cet Ouvrage.*

particuliere de leur Ville, & du Païs de Voorn dont elle eſt la Capitale.

Pour remplir ce Projet, ces Meſſieurs s'adreſſérent à Mr. van Alkemade, connu pour très habile ſur ces Matieres ; qui depuis pluſieurs années avoit raſſemblé nombre d'Actes Publics, dont pluſieurs devoient naturellement être joints à ce Recueil ; & qui avoit déjà depuis long-tems arrangé les Matériaux néceſſaires à une Deſcription & à une Hiſtoire du Païs de Voorn & de ſa Capitale. Cependant, malgré tous ces Avantages, Mr. van Alkemade eut peut-être été empêché par ſon grand âge d'entreprendre un Ouvrage auſſi difficile que celui qu'on lui propoſoit, ſi Mr. van der Schelling ſon Gendre n'eut été en état de l'aider à déchiffrer des Chartres & des Manuſcripts ſouvent à peine liſibles, à traduire ceux qui étoient en d'autres Langues que la Hollandoiſe, enfin à donner à tout l'Ouvrage la forme ſous laquelle il paroît aujourd'hui. Ce dernier y a de plus ajouté grand nombre de Notes ſouvent très curieuſes ; & même dans le Texte des Chapitres entiers, mais qui ſont toujours diſtingués par deux crochets. Ainſi, Mr. van der Schelling peut & doit être regardé comme Auteur de cet Ouvrage conjointement avec ſon Beaupere.

Remarque d. J. Cette Pluralité d'Auteurs peut rendre un Livre plus étendu, & en quelque ſorte plus complet, ſur-tout un Livre d'Erudition & de Faits, tel qu'eſt celui-ci : mais, n'a-telle pas auſſi contribué à un Défaut, que nous croyons

croyons y avoir remarqué? C'eſt un peu de manque d'Ordre & de Méthode, dont il ſuit ordinairement des Rédites & de la Longueur dans l'Ouvrage, & partant quelquefois un peu d'Ennui pour le Lecteur.

Le prémier Tome eſt diviſé en II Parties, dont la prémiere comprend la Deſcription, l'Hiſtoire, & le Gouvernement de la Brille & du Païs de Voorn. *Tome I, I. Partie.*

Le Païs de Voorn eſt diviſé en III Parties. 1. Ooſtvoorn: c'eſt le Canton où ſont ſituez la Brille & Helle-voet-ſluys. 2. Weſtvoorn, plus communement connu ſous le Nom de Goerée. 3. Zuidvoorn: c'eſt la Partie Occidentale d'Overflakkée. *Deſcription du Païs de Voorn.*

On peut remarquer ici une Faute qui ſe trouve dans la plupart des Cartes. Elles ne donnent le Nom de Païs de Voorn, qu'à Ooſtvoorn, ſans y comprendre, ni Weſtvoorn, ni Zuidvoorn. A cette Faute Mr. de Lile en a ajouté une autre: il étend l'Ooſtvoorn preſque juſqu'à Dort, en y comprénant le Païs de Putten, le Beyerland, &c. qui n'en dépendent point du tout. *Remarque.*

Il paroit par le Détail que l'on trouve ici de l'Etendue de chacun des Diſtricts que contiennent les III Parties du Païs de Voorn, que

	Gemeten Verges.†*
Ooſtvoorn comprend	21785 - - 145.
Weſtvoorn . . .	5919 - - 224.
Zuidvorn . . .	12180 - - 121.

* Les *Gemeten* ſont de 300 Verges quarrées chacune:
† La Verge a douze pieds.

La Brille eſt la ſeule Ville de ce Païs qui ait Voix dans les Etats de la Province. Goerée a eu autrefois le même Avantage; mais, elle l'a perdu à préſent, de même que bien d'autres petites Villes de Hollande. Ces deux Villes ſont décrites ici, la ſeconde fort en abregé, & la prémiere fort au long : mais, de telle maniere, que nous ne croyons faire aucun tort à nos Lecteurs de paſſer tout cet Article ſous ſilence. Nous nous contentons de les renvoyer aux Remarques que nous avons faites ſur la *Deſcription de Delft* dans la I. Partie de ce XIV Volume †. Et preuve, que les Plaintes que nous faiſons de l'Inéxactitude de nos Auteurs ſont des plus fondées, c'eſt que dans cet Ouvrage, qui porte le Titre de *Deſcription du Païs de Voorn*, il n'y a pas un mot de Deſcription de Helle-voet-ſluys, Place fortifiée, & un des meilleurs Ports de l'Etat.

Remarque d. J.

Hiſtoire de la Brille.

L'Article de l'Hiſtoire eſt mieux traitté; mais, la Priſe de la Brille par les Gueux de Mer en 1572, l'Engagement de cette Ville à la Reine Elizabeth, & la maniére dont les Etats la retirérent des mains de Jaques I, qui en ſont les principaux Evénemens, ſont trop connus pour nous y arrêter.

Hommes Illuſtres de la Brille.

Cette Ville a produit des Hommes de Réputation, & dans les Lettres, & dans les Armes. Les prémiers ſont, 1. Ange Merula, Théologien ſavant & pieux, brulé pour cauſe

† Pag. 186, 188.

cauſe de Religion en 1558. Paul Merula, ſon petit-neveu, a écrit ſon Hiſtoire *.

2. Corneille Nieuſtad, en Latin *Neoſtadius*, connu par pluſieurs Ouvrages de Droit. Il a été le prémier Profeſſeur en cette Science dans l'Univerſité de Leide, & depuis Curateur de cette Univerſité, & Conſeiller au Haut-Conſeil. Il eſt mort à la Haye en 1606.

3. Thierri ou Theodore van Dam.

Ceux qui ſe ſont ſignalez par les Armes ſont

1. Martin Harpertſze Tromp.

2. Witte de Wit, Vice-Amiral ſous le précédent, tué d'un coup de Canon, en 1658. Son Tombeau eſt dans la grande Egliſe de Rotterdam.

3. Philippe van Almonde, Amiral de Hollande, mort en 1711. Son Tombeau eſt dans la grande Egliſe de la Brille.

Gouvernement de la Brille.

Ce que nos Auteurs diſent du Gouvernement & de la Police, quoique ſans grand ordre, eſt aſſez intelligible pour les Gens du Païs ; mais, pour le faire entendre aux Etrangers, nous ſerions obligés de faire une Diſſertation au lieu d'un Extrait.

Tome I. II. Partie. Hiſt. & Généalogie des Seigneurs de Voorn.

La ſeconde Partie du prémier Tome contient l'Hiſtoire & la Généalogie des Seigneurs de Voorn.

Quoique cette Seigneurie fut un Fief du Comté de Hollande, on peut dire que c'é-

* On en trouve un bon Abrégé dans *l'Hiſtoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas traduite du Hollandois de Gerard Brandt*, Tom. I. pag. 87-95.

toit un petit Etat à part, ayant ſes Aſſemblées d'Etats particuliéres, qui établiſſoient les Loix, & qui régloient la Levée des Impôts. Ce Païs a même conſervé une partie de ces Droits après ſa Réunion au Comté de Hollande ſous les Princes des Maiſons de Bourgogne & d'Autriche, juſqu'à ce qu'enfin, depuis la Fondation de la République, il s'eſt confondu avec le reſte de la Hollande, dépendant à préſent des Etats de cette Province, où ſa Ville Capitale a Voix.

Les Seigneurs de Voorn étoient Burggraves nés de Zélande, c'eſt-à-dire, à peu près, Lieutenans Généraux des Comtes de Zélande. Le prémier qu'on connoiſſe qui ait poſſédé ces deux Dignitez eſt *Pelgrim* ou Pélerin, cinquiéme Fils de Thierri VII. Comte de Hollande, qui l'en inveſtit en 1141. Sa Poſtérité les conſerva juſqu'en 1372, qu'elle s'éteignit en la perſonne de Machtilde de Voorn, après la mort de laquelle ces Titres retournérent aux Comtes de Hollande, dont les Veuves les ont ſouvent poſſedez en Douaire. La derniére fut Marguerite d'York, Veuve de Charles le Hardi Duc de Bourgogne. Depuis elle, le Païs n'a plus eu de Seigneurs particuliers.

Tome I. III Partie. Du Gouvernement du Païs de Voorn.

La troiſiéme Partie du premier Tome eſt un Traité du *Gouvernement de la Brille & du Païs de Voorn, des Loix, Coutumes, & Maniere de procéder, qui y étoient en uſage vers l'an* 1400. Ce Traitté eſt éxactement imprimé d'après un Manuſcrit de ce tems-là, compoſé par un certain Jean, Fils de Mat-

Mathieu, Sécrétaire de cette Ville. On a des Piéces de l'année 1527, qui prouvent que les Magiſtrats de la Brille regardoient alors ce Manuſcrit comme un eſpéce de Code, ſur lequel ils ſe régloient dans leurs Jugemens. Ce Traitté nous paroît fort curieux, & utile, non ſeulement à ceux qui s'attachent à l'Etude du Droit Coutumier du Païs, mais auſſi à ceux qui s'attachent à l'Hiſtoire de ces Tems-là.

Nous portons le même Jugement des Piéces qui compoſent tout le ſecond Tome de cet Ouvrage. Ce ſont des Actes Publics de toute eſpéce, concernant la Ville de la Brille & le Païs de Voorn. *Tome II. Actes Publics.*

Au reſte, nous ne devons pas oublier d'avertir, que l'on trouve dans le prémier Tome un Plan de la Ville, & trois Cartes du Païs aſſez bonnes.

ARTICLE XVII.

Relation d'une Aurore Boreale ou Lumiere Septentrionale extraordinaire, vue à Rotterdam le 16 Novembre 1729. vers les 10 à 11 heures du ſoir. *

J'Ai ſouvent obſervé la Lumiére Septentrionale, à laquelle les Philoſophes ſont plus d'attention depuis quelques années, ce me ſemble, que ci-devant. Je l'ai regardée quel-

* *Cette Piéce a été envoyée aux Auteurs de ce Journal.*

quelques fois pendant une demi heure ou plus, & remarqué les différentes figures qu'elle a paru prendre, & les differens dégrés de clarté qu'elle avoit ; mais, je ne l'ai jamais vûe telle que je la vis hier au soir 16 Novembre.

Sortant à dix heures du soir, avec d'autres personnes, de chez un ami où nous avions passé la soirée, je vis qu'il faisoit clair comme un clair de Lune quand elle est couverte de nuages ; quoi que la Lune ne dût se lever que quelques heures plus tard. Quand nous vinmes sur le Quai du grand Canal, où est ma maison, qui regarde vers le Nord, je m'apperçus que c'étoit une *Aurore Boreale*. Nous en voyons ici assez souvent : j'en ai vû même de plus forte qu'elle ne paroissoit alors ; mais, en peu de tems, elle se répandit & s'augmenta. Dans 10 ou 12 minutes de tems je vis que tout le Ciel en étoit couvert depuis l'Occident par le Nord jusqu'à l'Orient. Je m'arrêtai quelque tems sur le Quai devant ma maison, pour observer ce Phénomene extraordinaire ; & je vis monter de l'Horison, tout autour, autant que je pus voir (car les maisons m'empêchoient de voir une partie du Ciel vers le Sud) comme des Torrents de Flammes d'une blancheur pâle, qui couloient avec une grande rapidité, jusqu'au Zenith, où le tout se réunissoit, & s'engoufroit quasi, pour passer comme par un Entonnoir. Cette Flame n'étoit pas si épaisse qu'on ne pût voir à travers, pour la plûpart, les Etoiles de la prémiere & seconde grandeur

leur; le Ciel étant d'ailleurs assez serain, à quelques Nuages près. A mesure que ces Flammes s'approchoient du Zenith, leur mouvement devenoit plus rapide pour arriver à l'endroit où elles se réunissoient & s'engouffroient: ce qui ne paroissoit être qu'à 5 ou 600. pas de hauteur; en sorte qu'on auroit dit quasi, que tous les environs de la Ville étoient en feu, & que les Flames montoient & se réunissoient au dessus du milieu de la Ville. Après avoir regardé cela pendant un gros quart d'heure, sans y remarquer de changement sensible, j'entrai dans ma maison; & sortis aussi-tôt par la porte de derrière, pour voir l'autre côté du Ciel vers le Sud. Je le trouvai presque de même, & que les Flammes montoient de tous les côtés vers le Zenith; mais, elles ne s'élevoient pas de l'Horison, justement du côté du Midi, mais bien vers le Sud-Est tout autour de l'Horizon, par le Nord jusqu'au Sud-Oueſt: & les Torrens de Flames, qui s'élevoient du Sud-Est & du Sud-Oueſt, se joignoient à environ 50 ou 55 degrés de hauteur pour monter avec rapidité vers le Zenith. Je retournai bientôt sur le Quai devant ma maison, où je vis la plus grande partie du Ciel qui paroissoit tout en Flames qui montoient toujours rapidement. J'y fus joint par quelques-uns des Voisins, qui étoient allarmez d'un spectacle si extraordinaire. Je les rassurai un peu en leur disant, qu'il n'y avoit rien à craindre; qu'on avoit vû ces sortes de Flames fort souvent, quoiqu'elles ne fussent

gueres montées ſi haut ici que je ſçuſſe; & que je n'avois jamais ouï dire qu'elles euſſent fait aucun mal. On me demanda d'où venoit ce Mouvement ſi rapide dans l'Air? Je leur répondis, pour les tranquiliſer, qu'il y avoit aparamment beaucoup de Vent là-haut, quoi que nous ne le ſentiſſions pas ſi fort en bas; & que peut-être nous aurions cette nuit encore une Tempête comme nous en avions eu une bien forte la nuit d'auparavant à une & 2 heures du matin. La Lumiére étoit ſi grande, qu'on auroit pu lire un Livre d'un Caractere un peu gros; mais, je ne vis pas qu'aucun Corps, ſoit des Arbres, ſoit des Maiſons, fît ombre, comme dans un beau clair de Lune: auſſi la Lumiére étoit-elle brouillée, comme quand la Lune dans ſon plein eſt couverte de Nuages. On voyoit auſſi dans le Ciel quelques Nuages, & il ſembloit que les Torrens de Flames les entrainoient quelquefois, & qu'ils faiſoient une eſpéce de ſéparation entre les Torrens qui montoient. Du côté de l'Eſt, nous vîmes un Torrent de Flames fort rouges, qui ſe répandit en montant, & qui dura, peut-être 7 ou 8 minutes. Ces Flames rouges étoient ſi épaiſſes, qu'on ne pouvoit voir d'Etoiles à travers; & même Jupiter, qui étoit levé, & paroiſſoit fort brillant dans l'Orient, ne pouvoit ſe voir à travers ces Flames rouges. Nous vîmes auſſi un peu de ſemblables Flames rouges vers le Nord-Oueſt; mais, elles étoient d'un rouge moins foncé, & durerent moins de tems.

Ce

Ce Spectacle dura environ une heure & demie, en comptant de dix heures, (car d'autres en virent le commencement plutot;) après quoi, le Mouvement se rallentit peu-à-peu, les Flames ne montérent plus si haut, & la Lumiére s'abaissa graduellement tout-à-l'entour. Les Voisins se rétirérent un peu rassurez, & moi aussi un peu morfondu. Je regardai 2 ou 3 fois par ma fenêtre, pour voir comment la Lumiére diminuoit & se retiroit vers le Nord, où il faisoit encore assez clair après minuit lors que je me couchai.

Je ne me mélerai pas de raisonner sur la Nature ou les Causes de ce Phénomene: c'est l'Affaire des Philosophes qui s'appliquent à éxaminer & à expliquer la Nature des Méteores. Je me contente d'avoir décrit la chose telle que je l'ai vue; & je l'ai fait d'autant plus en détail, que je doute qu'il ait paru sous la même forme ailleurs, pas même dans les Villes voisines: ce que je conclus de la Proximité de ces Flames, ou Vapeurs, ou Exhalaisons, (de quelque maniére qu'on veuille les nommer) & du Lieu où elles se joignoient pour passer comme par un Entonnoir. Peut-être que la Flamme qui a passé par-là aura paru comme une grande Colonne de Lumiére à ceux qui sont vers le Midi, comme en Flandres, & en France; & que c'est ainsi que se forment ces Colonnes qu'on voit s'élancer si haut dans l'Air. Si cela est vrai, ce sera peut-être une Acheminement aux Philosophes pour pousser plus loin leurs Recherches sur cette Matiére.

A Rotterdam ce 1 *Novembre* 1729.

ARTICLE XVIII.

Observations Mathematiques, Astronomiques, Géographiques, Chronologiques, & Physiques, tirées des anciens Livres Chinois; ou faites nouvellement aux Indes & à la Chine; par les Péres de la Compagnie de Jesus: Rédigées & publiées par le P. E. SOUCIET, *de la même Compagnie.* A Paris, chez Rollin, 1729, in 4to. 294. pag. & 25. pour la Préface.

Préface. CE que les Expériences sont à la Physique, les Observations le sont à l'Astronomie. Il ne faut que se rappeller l'Histoire de cette Science, pour être convaincu qu'elle va toujours de pair avec les Observations; que si on les interrompt, elle ne se peut soutenir; qu'elle refleurit au contraire & qu'elle reprend un nouveau lustre, à mesure que l'on cultive & que l'on multiplie les Observations. Ces Observations, au reste, sont d'autant plus utiles qu'elles se font en plus de Lieux differens, & que ces Lieux sont plus éloignez les uns des autres. C'est ce qui a toujours fait souhaiter que des Gens capables qui voyagent dans les Pays étrangers, & sur-tout dans ceux qui sont les plus éloignez de nous, y fissent des Observations sur lesquelles on pût compter.

On

On crut que les Miſſionnaires Jeſuites, qui vont aux Indes & à la Chine, ſeroient propres à entrer dans ces Vûes & à les exécuter. Louïs XIV, toujours porté à favoriſer les Sciences, approuva ce Deſſein, & en facilita l'Exécution, en fourniſſant les Miſſionnaires des Inſtrumens néceſſaires, & en les honorant du titre de ſes Mathématiciens, pour les autoriſer. L'Académie des Sciences ſeconda les Vûes du Roi : elle prit des meſures avec les Miſſionnaires, les inſtruiſit, & leur communiqua ſes Lumieres. Munis de ces Secours, ils partirent ; & leur Route fut marquée par les Obſervations qu'ils firent par-tout où ils paſſerent, aux Indes, & à la Chine. Elles furent envoiées en France, & préſentées à Meſſieurs de l'Académie, qui les approuverent, & elles furent rendues publiques avec les Réfléxions que feu M. Caſſini y avoient faites. Le P. Gouye en donna un premier Volume en 1688. avec des Notes, & un ſecond en 1692.

Depuis ce tems-là, les Occupations d'un autre genre, dont les Miſſionnaires de la Chine ſe virent chargés, emporterent preſque tout leur tems, & ne leur permirent pas de faire des Obſervations bien ſuivies. Les Occupations même qui conduiſoient à en faire, par exemple la Carte de l'Empire Chinois que l'Empereur Canghi chargea les Jeſuites de faire, empêcherent qu'on n'envoiât en France celles que l'on faiſoit, & qu'on ne les publiât.

Cependant, le P. Souciet persuadé, & avec justice, de l'Utilité de ces Observations, souffroit de voir qu'on n'eut point continué à les faire & à les publier comme on avoit commencé. Il excitoit les Missionnaires qui partoient à reprendre ce Dessein, & à le soutenir; & enfin il espera de le voir rétabli, lorsqu'en 1721. il vit partir le P. Gaubil & le P. Jacques pour la Chine. Ces deux Peres, avec tous les Talens nécessaires pour faire de bons Observateurs, étoient pleins de bonne volonté & d'envie d'être utiles aux Sciences. Aussi, ont-ils parfaitement répondu aux espérances que le P. Souciet en avoit conçues. Aux Observations le P. Gaubil a joint l'Etude des Livres Chinois & Tartares d'Histoire & d'Astronomie. Les Peres Kegler & Slavisseck, l'un & l'autre habiles Observateurs, lui communiquant celles qu'ils faisoient ou qu'ils avoient faites, il s'est trouvé en état, en ramassant le tout, de fournir au P. Souciet les Matériaux dont ce dernier a formé ce Recueil.

Au reste, quelques Parties de cet Ouvrage sont en Latin, & les autres en François. C'est un effet de l'Exactitude scrupuleuse du P. Souciet, qui a voulu que chaque Morceau parût exactement tel qu'il étoit sorti des mains du premier Auteur; & il a ajouté ses propres Remarques à la fin de chaque Mémoire qu'elles regardent. Il en a agi de même à l'égard des Réflexions de Messieurs Cassini & Maraldi sur quelques-

uns

uns des Mémoires d'Astronomie qui sont les premiers. Ces Réflexions regardent sur-tout la Comparaison des Observations faites à la Chine, avec celles qu'on a faites des mêmes Phénomenes en Europe.

Observations Astronomiques, p. 1.

Les Observations faites à la Chine sont de deux sortes : les unes sont tirées des anciens Livres Chinois ; les autres ont été faites dans ces tems-ci par les Observateurs dont nous avons déja parlé.

anciennes ;

Les Observations anciennes consistent en seize Eclipses du Soleil, dont la premiere est arrivée 2155. ans avant Jesus-Christ, la dixiéme l'an 2. de Jesus-Christ, & la derniere l'an 638. de Jesus-Christ. Ces Eclipses se trouvent ici calculées par le P. Gaubil suivant les Tables de la Hire & de Riccioli, le jour de l'Observation Chinoise étant aussi marqué ; après quoi on explique comment on peut comparer l'Observation avec le Calcul : & on nous assure, que le Rapport est exact pour les seize Eclipses.

On trouve en second lieu vingt & une Observations de Conjonctions de Jupiter avec des Etoiles fixes, & dont un grand nombre peuvent servir à confirmer le Tems de la Révolution de cette Planete.

modernes.

Pour ce qui regarde les Observations modernes, dont on trouve ici un fort grand nombre de differentes sortes, comme la plûpart n'ont pas un Usage particulier, nous nous contenterons de dire, après Messieurs de l'Observatoire, *qu'elles sont curieuses*

rieuſes, & utiles pour l'Aſtronomie.

Ces Obſervations Aſtronomiques ſont précédées de deux Mémoires ſur l'Aſtronomie ancienne des Chinois & des Indiens.

Aſtronomie ancienne des Chinois, &

Les premiers ont connu le Mouvement du Soleil & de la Lune d'Occident en Orient. Ils ont aſſez bien connu le Mois Lunaire & Solaire; &, depuis plus de 2000. ans, ils ont déterminé la Longueur de l'Année Solaire à $365\frac{1}{4}$ jours.

Ils ont auſſi aſſez bien déterminé les Révolutions de Saturne, Jupiter, Mars, Venus, & Mercure; ſans néanmoins avoir été bien au fait des Retrogreſſions & des Stations.

Ils ont connu aſſez exactement la Situation de quelques Eclipſes qu'on ne voit qu'avec des Lunettes.

Ils ſavoient obſerver les Hauteurs méridiennes par les ombres des Gnomons. Depuis 200. ans au moins avant Jeſus-Chriſt ils ont mis la plus grande Déclinaiſon du Soleil de 24. Dégrés Chinois, c'eſt-à-dire de 23°. 38′.

Et, en général, leurs Livres font voir, qu'on a toujours eu chez eux connoiſſance de beaucoup de choſes d'Aſtronomie.

Enfin, les Chinois ont des Suites d'Obſervations de Solſtices & de Cometes depuis plus de 200. ans avant Jeſus-Chriſt juſques au quatorziéme Siécle après Jeſus-Chriſt. D'où le P. Souciet croit pouvoir inférer

inférer, que ce seroit à tort qu'on soupçonneroit les Chinois de donner comme des Observations ce qui ne seroit qu'un Résultat de leurs Calculs : Raisonnement, qui auroit certainement beaucoup de Force, s'il étoit prouvé d'ailleurs, que ces Cometes ont veritablement apparu. Remarque d. J.

Quant aux Indiens, quoiqu'on ne puisse révoquer en doute qu'il y ait des gens parmi eux qui entendent l'Astronomie, on peut dire en général, que cette Science est fort négligée par ces Peuples. Ils s'imaginent que la Lune est pleine d'Ambrosie & de Nectar, & que les Dieux l'y viennent tirer, &c. C'est par-là qu'ils expliquent les Phases de la Lune, qu'ils supposent plus éloignée de la Terre que le Soleil. Et ce n'est pas le Peuple seul, qui a cette Opinion sur la Distance de ces Astres : un Brame, dont on parle ici, Ministre de Tanjaor, souffroit plus patiemment qu'on attaquât sa Religion que non pas cette Opinion. *des Indiens.*

Les Observations Géographiques commencent par celles que le P. Gaubil a faites à Poulo-Condor, Isle dont il détermine la Position à 8°. 36'. de Latitude, & un Dégré plus Orientale que Batavia. La Déclinaison de l'Aimant y est d'un Degré vers l'Oüest. Les jours de la nouvelle & de la pleine Lune il est haute Mer à $2^{h.}\frac{3}{4}$ après midi, & la Mer hausse & baisse ordinairement de 9. pieds. *Observations Géographiques.* P. 107. *Description de l'Isle de Condor.*

La Mouſſon du SO. y commence 6. à 7. ſemaines après l'Equinoxe de Mars, & celle de NE. environ 5. ſemaines après celui de Septembre; des intervalles de 15. jours ou trois ſemaines de Vents variables & violens ſeparans les Mouſſons. La Saiſon des Pluies commence avec le mois de Mai, & dure juſqu'au milieu de Novembre. Quoique cette Iſle ne vaille pas grand' choſe, ſa Situation ſur la Route de la Chine, & un Port aſſez beau, avoient porté les Anglois à s'y établir, & à bâtir un Fort qui les en rendoit les Maîtres; mais, il y a quelques années qu'ils furent égorgés par les Gens du Pays, & depuis ce tems ils paroiſſent l'avoir abandonnée. Les Habitans ſont de pauvres Pêcheurs Cochinchinois dont la demeure n'y eſt pas fixe: quelquefois ils y ſont au nombre de 3. ou 400. d'autrefois ils s'en retournent tous en Terre ferme, & laiſſent l'Iſle déſerte. C'eſt pour cela qu'on n'y trouve preſque rien de ce qui eſt néceſſaire à la vie, ni Volailles, ni Beſtiaux, ni Ris, ni Herbages. Pendant leur ſéjour dans cette Iſle, ils s'occupent à faire de l'huile de tortue, des bordages, de la ſaumure en ſalant de petits Poiſſons ſemblables aux Anchois, que la Mer y fournit en abondance, & des Flambeaux dont voici la Deſcription. Il croit dans cette Iſle „ un Arbre très-haut, „ fort droit & fort gros, dont le bois eſt „ dur, les feuilles & l'ecorce approchante „ de celles du Chataignier. A 3. ou 4. pieds

„ au-

„ au-dessus de terre en fait un trou à cet „ Arbre en forme de calotte : on lui donne un pied de haut, un pied & demi de „ large, & un demi pied de profondeur. „ On y met le feu, & quelque tems après „ il en découle une huile, qui a d'abord „ la couleur de l'huile de noix : ensuite „ elle est blanchâtre, & dans sa consistance elle est roussâtre, elle a la consistance „ du beurre, & elle est d'une odeur fort „ suave. Dampier donne à cette huile le „ nom de Goudron. Les Insulaires en enduisent l'écorce d'un Arbre qu'ils mettent dans un fourreau fait d'Aloës sauvage. Ce sont des Flambeaux dont la lumiere est fort claire. „ Le Plan de l'Isle a été levé fort exactement par deux Ingénieurs du Roi. Celui qui accompagne ces Remarques en est une Copie. Le Plan, que Dampier a donné du Port de Condor, est fautif en bien des choses.

Reste du Journal du P. Gaubil.

La Description de Canton est très-abrégée. La Latitude de cette Ville est 23°. 8'. & sa Longitude, suivant une Observation que le P. Gaubil ne garantit pas fort exacte, 129°. 20'. Tout le Journal du Voiage de ce Pere, depuis Canton jusqu'à Péking, est dans le même gout : des Descriptions très legeres des Lieux où il a passé, & telles que peut les faire un Voiageur qui ne s'arrête gueres ; mais, d'ailleurs, la Position des Villes déterminée par des Observations, les Distances des Lieux, & les Rhumbs de la Route, rendent ce Journal très-utile à la Géographie. Le Plan & la Description

de Péking, qui le terminent, ne le ſont pas moins. Il falloit dans une auſſi grande Ville déterminer les lieux où ſe ſont faites les Obſervations des Miſſionnaires. Le P. Gaubil eſtime que cette Ville contient plus de trois millions d'Ames.

Géographie de la Grande Tartarie. On trouve enſuite pluſieurs Mémoires très-utiles pour la Géographie de la Grande Tartarie. Le prémier roule ſur la *Situation de Pontala Demeure du Grand Lama, des Sources du Gange, & des Pays circonvoiſins, le tout tiré des Cartes Chinoiſes & Tartares.* Le ſecond contient deux Obſervations qui déterminent la Situation de Kong-ki-Tao, Capitale de la Corée. Le troiſiéme eſt un *Mémoire ſur les Sources de l'Irtis & de l'Oby, ſur le Pays des Eleuthes, & ſur les Contrées qui ſont au Nord & à l'Eſt de la Mer Caſpienne.* Le quatriéme eſt un Extrait d'une *Relation Chinoiſe, contenant un Itineraire de Péking à Tobol, & de Tobol au Pays des Tourgouts*, Peuples tributaires du Czar, & qui habitent au Nord de la Mer Caſpienne, entre le Volga & le Jaïq. Ce Voïage fut fait en 1712—1715. par des Chinois, qui par ordre de leur Empereur reconduiſirent un Prince Tourgout dans ſon Pays.

La maniere, dont les Noms Etrangers ſont défigurez dans cette Relation, a donné occaſion à l'Auteur de déterminer en détail les Changemens que ſouffrent chaque Lettre des Mots Etrangers en paſſant dans la Langue Chinoiſe; & c'eſt la Matiere

tiere d'une Dissertation assez étendue qui suit cette Relation. Sans les Regles, que l'on trouve dans cette Dissertation, on auroit peine à deviner que *Go-ly-che-ye-fey-che* fût Alexiowitz; *Fou-ye-eul-ho-tou*, Vergatour; *Go-eul-tsi-sse*, Ertchis; &c.

Le cinquiéme Mémoire Géographique est sur le *Pays du Tsewang-raptan*, Souverain des Eleuthes. Voilà ce qu'il y a de plus important dans l'Article de la Géographie.

Celui de la Chronologie comprend, outre quelques *Remarques sur le commencement de l'Année Chinoise*, un *Abregé Chronologique de l'Histoire des cinq prémiers Empereurs Mogols, tiré de l'Histoire Chinoise*, Le prémier de ces Empereurs étoit le fameux Gentschiscan, dont M. Petis de la Croix nous a donné une Histoire, tirée des Auteurs Persans, Arabes, Turcs, &c. & dont cet Abrégé differe en plusieurs Circonstances, & sur-tout à l'égard des Dates. Le P. Souciet prétend qu'on doit bien plus déférer à l'Autorité de l'Histoire Chinoise, qu'à celle de tous les Auteurs dont s'est servi Mr. de la Croix, & il en allégue deux Raisons. L'une est que les Chinois avoient ce Prince sous leurs yeux, leur Pays fut le Théatre de ses principales Actions, ou sa Demeure: & les autres ne le voioient que de loin. Cette Raison nous paroît concluante; mais, il n'en est pas tout à fait de même de l'autre. Elle est tirée de ce que, chez les Chinois „ l'Histoi-

Remarques Chronologiques. p. 182.

¶Remarque 1. J.

„ re n'eſt point l'Ouvrage du premier Par-
„ ticulier qui veut l'entreprendre. C'eſt une
„ Affaire d'Etat. Il y a un Tribunal pour
„ la faire & l'examiner, comme il y en a
„ pour la Religion, les Loix, la Guerre,
„ & les Négociations. Rien ne s'y met
„ qu'avec poids & avec meſure, & après
„ de mures Délibérations. „ C'eſt-à-dire,
qu'à la Chine, l'Hiſtoire eſt ſoumiſe aux Loix d'un Deſpotiſme auſſi outré qu'il y en ait dans tout l'Orient, & qu'elle doit repréſenter la Vie des Princes auſſi fidélement que le feroient des Extraits exacts de leurs Manifeſtes, & des Panégyriques qu'on leur adreſſe. D'ailleurs, cette Hiſtoire ne peut s'appuier que du Témoignage qu'elle ſe rend à elle-même; & ce n'eſt pas-là dequoi ſatisfaire ceux qui ne fondent la Certitude de l'Hiſtoire, que ſur le Rapport d'Hiſtoriens differens de Paſſions & de Préjugés.

P. 197. On trouve dans cet Abregé un Fait qui prouve ſuffiſamment que les Chinois ne ſont point Inventeurs de l'Artillerie. En 1268. l'Armée de Houpilié ou Koblay, Petit-Fils, & un des Succeſſeurs de Gentchiſcan, aiant formé le Siége d'une Ville de la Chine, ne put s'en rendre Maître que par le moien des Canoniers que l'on fit venir d'Occident. Cette Hiſtoire dit que ces Canoniers étoient Mahométans. Marc Paul aſſure qu'ils étoient Chrétiens; & il ajoute, que les Boulets étoient de Pierre. Quoiqu'il en ſoit, voilà l'honneur de l'Invention

vention de la Poudre assurée à l'Occident par l'Aveu même des Chinois.

Ce qu'il y a de plus important dans les Observations Physiques, c'est 1. la Description d'un Lézard volant desséché, que le P. Gaubil a envoié au P. Souciet. Cet Animal, aussi-bien que l'Ecureuil volant, se trouve à Poulo Condor, & on voit ici la Figure de l'un & de l'autre. *Observations Physiques.* p. 204.

2°. Les *Observations sur la Variation de l'Aimant.* Ces Observations, qui sont en assez grand nombre, se trouvent conformes à celles de M. Halley, & font voir les mêmes Courbes concentriques qu'il a trouvées.

Une Addition de quelques Observations Astronomiques faites en Europe, & de quelques Remarques Géographiques sur les Côtes de la Péninsule de l'Inde de deçà le Gange, est l'Effet du Changement que le P. Souciet a fait à son Plan pendant l'Impression de cet Ouvrage. Il a résolu d'étendre ce Plan & de comprendre, dans les Recueils qu'il espere avoir occasion de publier dans la suite, toutes les Observations faites par des Jesuites en quelque endroit du Monde que ce soit. *Addition* p. 225.

Il est à souhaiter, pour l'Avancement des Sciences que le P. Souciet satisfasse aux Promesses qu'il fait au Public. Il a les Talens nécessaires pour l'Execution de ce Dessein, & il ne seroit pas concevable que sa Societé le laissât manquer des Materiaux nécessaires, dès qu'il voudra se donner la *Remarque* d. J.

peine

peine de les chercher & de les ramaſſer. Si le P. Gaubil preſque ſeul lui a fourni dequoi faire un Volume auſſi étendu & auſſi curieux que celui-ci, que ne doit-on pas attendre d'une Societé auſſi nombreuſe de Gens preſque tous deſtinez aux Sciences, répandus dans tout l'Univers, & dont la plûpart trouvent dans leurs Maiſons bien plus de loiſir & de commoditez qu'un Miſſionnaire n'en doit avoir?

Table des Longitudes & Latitudes. *p.* 249.

Enfin, cet Ouvrage finit par des *Tables des Longitudes & des Latitudes de tous les Lieux du Monde, dont elles ſont connues, recueillies des meilleurs Auteurs.* L'Auteur a eu ſoin de rapporter les Longitudes au Meridien de Paris, pour y mettre de l'Uniformité; & de marquer d'une * celles qui ſont fondées ſur des Obſervations.

NOUVELLES LITERAIRES *.

ALLEMAGNE.

LEIPSIC.

Conſideratio Phyſico-Medico-Forenſis de Salivâ Humanâ, quâ ejus Natura & Uſus inſimulque Morſus Brutorum & Hominis, Rabies & Hydrophobia, Demorſorum Deli-

Ea

* *Nous les donnons telles que nous les recevons de ceux qui veulent bien nous les communiquer; & nous en uſerons toujours de même.*

ea & Defenſio. Item, Signa Vitalitatis ex Spumâ oris in Fœtu mortuo deſumenda, & alia huc ſpectantia Quæſtionibus Medico-Forenſibus perpenduntur. Authore D. MARTINO GURISCH. Lipſiæ, Sumptibus Weidmannianis, 1729. in 4. 406. pp.

On n'a eu apparemment en vue que de ramaſſer ici tout ce qu'on a pu trouver dans les differens Auteurs qui ont parlé des Matieres indiquées dans ce Titre. Du moins la Lecture de l'Ouvrage ne fait pas ſoupçonner qu'on ait eu deſſein d'y employer le moindre Choix.

IENE.

JOANNIS JACOBI FICKII, *Phil. & Med. Doctor. hujuſque Profeſſoris Publici ordinarii, Aphoriſmi Hippocratis Notis illuſtrati.* Ienæ, ex Officina Crökeriana, 1729. in 8. 808. pp.

Nous avons déja tant de Commentaires ſur les *Aphoriſmes d'Hippocrate*, que quiconque en publiera à l'avenir doit craindre d'être confondu dans la foule. Tout ce que nous avons à dire de celui-ci, c'eſt qu'il eſt plus long & auſſi bon que bien d'autres.

CASSEL.

Mr. de GROUZAS a achevé ſon Ouvrage ſur le Pyrrhoniſme, contre les Principes & les Objections de Mr. Bayle. Il contiendra un Volume in folio.

GIES-

GIESSEN.

D. JOAN. CONRAD. BRUCKERI, *apud Asfeldenſes in Huſſ. Med. Provincialis, De* ΠΑΙΔΙΟΚΤΟΝΙΑ *inchoatâ ad ſervandam Puerperam Tractatus Medico-Legalis, &c. cum Præfatione* JO. MELCHIOR. VERDRIES, *Conſiliar. & Archiat. Haſſo-Darmſtad. Prof. Med. & Phil. Natur. ordin. in Acad. Gieſſena.* Gieſſ. ap. J. P. Krieger, 1729. in 4. 103. pp.

Le Titre de ce Livre en indique aſſez le Sujet. Il ſuffit d'avertir, qu'on y trouve, auſſi-bien que dans la Préface de Mr. VERDRIES, quelques Obſervations de Cas aſſez rares.

WURTZBOURG.

Media ſine Remediis & Medicamentis è Pharmacopœia depromptis Sanitatem dantius conſervandi, &c. à J. P. BOEHERGER, *Phil. & Med. Doct.* Herbipoli, 1729. in 8. 132. pp.

C'eſt une Imitation de la *Medicina Salernitana*, que l'Auteur n'a fait ſans doute, que pour apprendre à la Poſterité, que l'Art des Vers Leonins n'étoit pas encore perdu en 1729.

FRANCFORT.

HERM. ALEX. RÖELL, *Diſſertationes Phi-*

Philosophicæ de Theologiâ Naturali duæ, de Ideis Innatis una, GERARDI DE VRIES *Diatribæ oppositæ.* Francofurti & Lipsiæ Jo. Georg. Böttiger, 1729. in 8. 904. pp.

Ce n'est pas ici un Livre nouveau, comme on pourroit le croire, en ne consultant que le Titre. Quoiqu'on n'y avertisse pas les Lecteurs, que l'Ouvrage a paru il y a long-tems, il ne faut pas aller loin pour s'en convaincre. La Dédicace est du Mois d'Août 1700. Tout le monde sait d'ailleurs, que Mrs. Röell, & de Vries, sont morts il y a déja quelques années.

Des trois Dissertations qu'on trouve ici, les deux premieres avoient d'abord paru séparément. M. Röell s'y déclaroit avec force pour les Idées Innées. M. de Vries, Professeur à Utrecht, & grand Ennemi de la Philosophie Cartésienne, attaqua avec beaucoup de vivacité les Sentimens de notre Auteur, qui lui repliqua par sa troisiéme Dissertation. Elle occupe plus des deux tiers de ce Livre. On y trouve bien des Personnalitez; mais, il faut convenir que l'Auteur avoit été fort maltraité par son Antagoniste.

LAUSANNE.

Mr. le Professeur RUCHAT doit publier incessamment sa Réponse à l'Evêque de Fribourg. Il est actuellement occupé à mettre en état la Bibliotheque publique de cette Ville, dont le soin lui est confié. Leurs Excel-

Excellences Mrs. de Berne ont accordé une Gratification considerable pour l'augmenter ; & l'on espére encore de nouveaux Secours de leur Liberalité.

Mr. Roi, Professeur en Théologie, se dispose à faire imprimer un *Traité de la Providence.*

GENEVE.

M. VERNET traduit en François les *Theses de Mr.* J. A. TURRETIN *sur la Vérité de la Religion Chrétienne.* Son dessein est de les amplifier ensuite, de les enrichir de diverses Notes, & de les faire servir en un mot comme de canevas pour un Traité plus complet.

Dictionnaire Historique, Critique, Chronologique, Géographique, & Littéral, par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *Benedictin. Seconde Edition, où le Supplément a été rangé en sa Place.* A Geneve, chez Marc-Michel Bousquet & Compagnie, 1730. in 4. Tome I. qui doit encore être suivi des trois autres semblables.

Cette nouvelle Edition du *Dictionnaire de la Bible du P. Calmet* a donné lieu à une Dispute fort vive, entre les Libraires qui la font faire, & ceux qui avoient déja fait imprimer cet Ouvrage à Paris. Ceux de Geneve, en bons & vrais Iconoclastes, ont fait impitoiablement main basse sur quantité de Figures aussi chimériques qu'inutiles, dont les autres avoient ridiculement

ment surchargé leur Edition : & ceux de Paris, animez du même Esprit que le Demetrius des Actes, ne manquent point de les accuser vivement d'Injustice & de Profanation, & de crier de toutes leurs forces, à l'imitation des Ouvriers d'Epheſe, *Grande est la Diane des Ephesiens.* Ils ont fait faire, de part & d'autre, des *Factums*, dont le Public ne s'embarassera gueres : mais charmé de pouvoir avoir pour environ 22 à 23 fl. & d'une Edition certainement plus commode & non moins belle, ce qu'on lui faisoit impunément païer près de neuf fois davantage, il n'y a presque point de doute qu'il ne se déclare en faveur des premiers. Il seroit même à souhaiter que cela fût ; afin que le Succès d'un semblable Exemple pût porter d'autres Libraires à l'imiter, & à guérir ainsi leurs Confreres de la Manie qu'ils ont presque tous de farcir leurs Editions d'Ornemens encore plus nuisibles que superflus (*).

On trouva, il y a quelque tems, dans l'Esophage d'un Veau, un Corps assez informe, tout couvert de Poils semblables à ceux de l'Animal même. On ne put rien voir dans l'intérieur ; parce que, pendant le tems qu'on employa à le dessiner, il se gâta entiérement. Nos Médecins croyent que c'étoit un Fœtus double ; mais il est bien extraordinaire qu'un Fœtus se trouve placé dans l'intérieur d'un autre. Il ne l'est guere moins que ce fût une Maladie ou Excrescence venue à l'Animal.

*Voyez les Tables des Tom. XIII, & XIV, au Mot Figuré.

On a vu ici, sur la fin d'Avril, un Globe de Feu. Il parut le 19 à 7 heures du soir. Il étoit un peu plus petit que la Lune, & alloit du Nord au Sud-Est. Mr. le Professeur de la Rive, qui en fut témoin, & qui a fait une Dissertation sur ce Phénomene, remarqua qu'il laissa une Traînée de Lumiere, qui dura 7 ou 8 minutes; que cette Traînée étoit éclairée du Soleil, qui étoit couché depuis assez long-tems. Cependant, le Phénomene ne pouvoit être fort haut, puis que les différentes Observations qu'on en a faites semblent lui donner une Parallaxe sensible.

FRANCE.

PARIS.

Mr. CLERAUT, qui n'est encore âgé que de 18 ans, a présenté à l'Academie un Livre de Mathématique sur les Courbes décrites sur des Surfaces courbes, dont quelques Essais, qui avoient déja été lûs à cette Compagnie, ont été fort applaudis. Il attend l'Approbation de ce Corps pour faire imprimer le Livre; & l'Académie a nommé des Commissaires pour l'examiner. La Matiére paroît demander une forte Imagination pour concevoir des Lignes en differens Plans, & des Plans qui s'entrecoupent; & cette forte Imagination est assez ce qui excelle dans un jeune-homme.

Je ne sai si vous avez vu la Solution du fameux Problême de la Quadrature du Cercle par

par le P. CASTEL. C'eſt par une Equation du deuxiéme degré : il eſt vrai que cette Solution n'eſt point conforme à celle d'Archimede ; & on en trouve aiſément le Sophiſme : elle eſt pourtant aſſez ingénieuſe.

L'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe paroît enfin. Elle eſt en deux Parties. La I contient l'Hiſtoire de cette Académie, *depuis ſon Etabliſſement juſqu'à* 1652 *par Mr.* PELISSON ; *avec des Remarques & des Additions par Mr. l'Abbé* d'OLIVET. La II contient l'Hiſtoire *depuis* 1652 *juſqu'à* 1700, par ce même Abbé. Il y en a deux Editions : une in 4, qui ſe peut relier en 2 volumes ; & une en 2 volumes in 12 (1).

Le bruit ſe répand que cette II Partie vient d'être ſaiſie, à cauſe que l'Auteur y a voulu juſtifier, dans ſon Article HUET, ce qu'il avoit dit autrefois au ſujet de cet Académicien contre les Journaliſtes de Trevoux. On a auſſi ſupprimé les *Mémoires du Comte de Fourbin*, qui avoient été imprimez clandeſtinement ſous le nom d'*Amſterdam*.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris ſous les Regnes de Charles VI & de Charles VII : l'Hiſtoire du Meurtre de Jean Sans-Peur Duc de Bourgogne ; avec les Preuves : les Etats des Maiſons & Officiers des Ducs de Bourgogne de la derniere Race ; enrichis de Notes Hiſtoriques ; &c. A Paris, chez J. M. Gandouin &c. 1729, in 4. On

(1) *Il en ſera parlé plus au long dans quelqu'un de Journaux ſuivans.*

fait ici beaucoup de cas de ce Recueil. (2)

Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la Republique des Lettres, avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages: Tome VIII. A Paris, chez Briasson, 1729, 12.

On nous en promet encore deux Volumes avant la fin de cette Année: le dernier ne contiendra que les Additions & Corrections & des Tables générales pour les neuf précédens.

ANGLETERRE.

LONDRES.

Mr. Machin, Professeur de *Gresham-Colledge*, a commencé à publier sa *Théorie de la Lune*, qui est une Maniere extraordinairement simple & facile dans la pratique de calculer les Mouvemens de cet Astre par la Théorie de Mr. Newton. Il a rendu les Theoremes de cet Auteur extremement faciles à entendre, & à en faire l'application; & en a ajouté d'autres aussi utiles & commodes.

PAIS-BAS.

AMSTERDAM.

Orbis Antiqui Tabulæ Geographicæ secundùm Claudium Ptolomæum, cum Indice Philologico absolutissimo omnium Locorum &c. Amstelodami, apud Wetstennios & Smith, 1730, in folio.

L'Etat & les Délices de la Suisse, en forme de Relation Critique, par plusieurs Auteurs

(2) *On en parlera dans le Volume suivant.*

teurs célébres, enrichis de Figures en Taille-douce, & de Cartes Géographiques. Amſterdam, chez les Wetſtein & Smith, 1730, in 12, 4 vol.

Ce n'eſt ici qu'une nouvelle Edition de l'*Etat de la Suiſſe* imprimé par les Wetſtein en 1714, & des *Delices de la Suiſſe* imprimées par van der Aa en 1714, refondus enſemble, & augmentez de quelques Remarques par l'Editeur, qui rend raiſon de cette Edition dans une Préface particuliere.

Theologia Naturalis in Scholæ privatæ uſum concinno ordine & perſpicuo compoſita à BERN. SEB. CREMER. Amſtelædami, apud Janſſonio-Waesbergios, 1729, in 8. Ce n'eſt qu'une ſeconde Edition d'un Ouvrage déjà connu.

Eſſai Philoſophique concernant l'Entendement Humain, traduit de l'Anglois de Mr. LOCKE, *par Mr.* COSTE. *Seconde Edition, revue, corrigée, & augmentée de quelques Additions importantes de l'Auteur, & de quelques Remarques du Traducteur.* A Amſterdam, chez P. Mortier, 1730, in 4.

Le *Recueil de Lions, deſſiné & gravé par* BERNARD PICART, eſt un Ouvrage nouveau, publié pour la prémiere fois cette Année 1729; & non pas en 1724, comme cela s'eſt gliſſé dans l'Article que nous en avons donné ci-deſſus page 240 de ce Tome XIV.

Amuſemens Serieux & Comiques. A Amſterdam, chez Michel-Charles le Cene, 1729, in 12. Petit Ouvrage de Mr. *Du Freſny*, tout-à-fait ingénieux, & dont il y a eu diverſes

Editions, tant en France, qu'en ce Païs-ci. Celle-ci eſt la ſixiéme d'Amſterdam.

*Mort édifiante, ou Recit des dernieres Heures de Mlle. ***.* A Amſterdam, chez Michel-Charles le Cene 1730, in 12. Ce n'eſt qu'une nouvelle Edition d'une Piéce connue depuis long-tems parmi les Réformez.

THOMÆ WOPKENS *Lectionum Tullianarum, ſive in Opera quædam Ciceronis Philoſophica Animadverſionum Criticarum Libri III.* Amſtelodami, apud Balthaſarum Lakeman, 1700, in 8. Le I Livre contient des Remarques Critiques, ſur les Diſputes Académiques & Tuſculanes de Cicéron: le II en contient ſur ſes Livres de la Nature des Dieux; & le III ſur ſes Livres de la Divination & du Deſtin. Tout l'Ouvrage eſt dédié à Mr. Cattembourg, Profeſſeur en Théologie, & à Mr. le Clerc, Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire Sainte, chez les Remontrans d'Amſterdam: & il eſt rempli de Recherches ſavantes, très dignes de la Curioſité des Perſonnes qui s'attachent à l'Etude des Belles-Lettres & de la Critique. On peut dire à peu près la même choſe du Volume ſuivant, dont l'Auteur fait eſperer quelqu'autre choſe de même Caractere.

GEORGII D'ARNAUD *Specimen Animadverſionum Criticarum ad aliquos Scriptores Græcos: nominatim Anacreontem, Callimachum, Hephæſtionem, Herodotum, Xenophontem, & Aeſchylum.* Amſtelædami, apud Balthaſarem Lakeman, 1730, in 8.

Te-

Tafereelen des Ouden en Nieuwen Teſtaments, vertoonende de meeſte en merkwaardigſte Geſchiedenisſe, in 150 Prentverbeeldingen, door de voornaamſte Plaat-Snyders in 't koper gebragt; met een Hiſtoriſche Verklaring, uyt het Engels in Nederduyts overgezet door F. H. R. Z: &

Tableaux du Vieux & du Nouveau Teſtament, où ſont repréſentez en 150 figures les Hiſtoires les plus remarquables de l'Ecriture, gravez par les plus habiles Maîtres; avec une Explication Hiſtorique, traduite de l'Anglois d'un ſavant Connoiſſeur de l'Hiſtoire Sacrée: A Amſterdam, chez Reinier & Joſué Ottens, 1730, in 4.

Ces Tableaux, *gravez par les plus habiles Maîtres*, ſont d'aſſez mauvaiſes Piéces, & des plus communes qu'on ait ſur ce Sujet; & l'*Explication Hiſtorique du ſavant Connoiſſeur de l'Hiſtoire Sacrée*, qu'on y a ajoutée, eſt ſi maigre & ſi ſuccinte; que le tout ne peut guere ſervir qu'à donner aux Enfans, & aux Perſonnes les plus ſimples, les prémieres Teintures de l'Hiſtoire Sainte.

UTRECHT.

PHILE *de Animalium Proprietate, ex primâ Editione Arſenii, & Libro Oxonienſi, reſtitutus à* JOANNE CORNELIO DE PAUW, *cum Ejuſdem Animadverſionibus, & Verſione Latinâ* GREGORII BRESMANNI, &c. Ultrajecti, apud Guillelmum Stouw, 1730, in 4.

Broedelet vient de donner une nouvelle Edition du *Je ne sai quoi* considerablement augmentée; & cette seconde Edition est une juste Punition de la Facilité qu'a eue le Public d'acheter la prémiére.

LA HAYE.

Cours de Physique, accompagné de plusieurs Pieces concernant la Physique qui ont déjà paru, & d'un Extrait Critique des Lettres de Mr. Leeuwenhoek, par feu Mr. HARTSOEKER. La Haye, Jean Swart, 1730, in 4.

On parlera de cet Ouvrage dans le Volume suivant.

Nouveau Testament, c'est-à-dire la Nouvelle Alliance de N. S. Jesus Christ. La Haye, Gosse & Neaulme, 1730, in 12.

Au bout de cette *Nouvelle Edition* l'on trouve les *Pseaumes de la nouvelle Version*, tout notez, à l'Usage des Eglises Françoises, tant de ces Provinces que des Païs Etrangers.

Dictionarium Universale Latino-Gallicum, ex omnibus Latinitatis Autoribus summâ Diligentiâ collectum. Accesserunt multarum, quæ vulgò Synonymæ videntur, Latinarum Vocum Differentiæ. Hagæ-Comitum, Gosse & Neaulme, 1730, in 8, 1143. pp.

C'est la *septiéme Edition* d'un Ouvrage qui a été fort estimé à Paris, & qu'on a considérablement augmenté ici.

TA-

TABLE
DES
MATIERES
DU TOME XIV.

A.

AA, (*Pierre van der*) Libraire de Leide: Editeur de divers Voiages, 78-83. Copiſtes intéreſſé de toutes ſortes de mauvaiſes Cartes & Figures, 80, 240

Abderam: ſes Victoires, ſa Défaite, & ſa Mort, 25, 26

Accurſe: ſon Texte des *Inſtitutes*, vicieux, 325 N'avoit point de connoiſſance des Belles-Lettres, 321. Sa plaiſante Bévue touchant l'Age de Juſtinien, 331

Addiſſon: ſes Remarques ſur le Paradis perdu de Milton, traduites en François, 337, 338

Ame: ſon Immaterialité, 273 Sa Liberté, 274

Anaſtaſius Sinaita: ſes *Contemplationes in Hexaemeron Græcè primùm edendæ*, 95

Anecdotes: ont plus beſoin de Nom d'Auteur qu'aucun autre Livre, 221

Angleterre: ſa Converſion au Chriſtianiſme, & ſa Réformation, comparées, 167-170

Anonyme: ſa *Lettre à un autre Théologien ſur le Myſtère de la Trinité*, 198-204. Ses Principes, 200-203. Réfuté, & accuſé de s'attribuer une Révélation particuliere ſur ce ſujet, 426; d'Arianiſme, 428; de Sabellianiſme; 429; de tous les deux enſemble, & de les avoir

voir simplement cousus l'un au bout de l'autre, 428, 429, 431, 437, 433, 437; de n'avoir point entendu, ou d'avoir déguisé celui-ci, 419; d'admettre l'Hérésie de Noët, 430; d'Incompréhensibilité, 434, 435; de nouveaux Termes & de nouveaux Dogmes, 435; de Contradictions nombreuses, 437; d'Abus de Passages de l'Ecriture, 436, 437; & enfin d'Idolatrie, eu égard à son Culte relatif, 438. Embrasse tout à la fois deux Hérésies contradictoires, 428, 429, 431, 433, 437; *ergo* Magicien, Voyez 302.

Apôtres: Recherches sur l'Eglise de leur Tems, par Buddeus, 291-303. Leurs Controverses avec les Payens, 292; avec les Juifs, 295; avec quelques Juifs convertis & faux Apôtres, 296; & avec les Hérétiques, 299, 300

Arabes: ont rempli la Médecine d'Erreurs, 444

Architecture: son But, 178. Ses Ordres divers, 178, 179. Ses Monumens anciens, 179. Celles de Vignole, de Palladio, de Scammozzi, & de de Lorme, réunies par Nativelle, 176-182

Arianisme: en quoi consiste, 428, 429. Voyez *Trinité*.

Arnobe, Rareté de ses MSS. 98. Nouvelle Edition de ses Ecrits, par Mr. Crusius, 98

Ascelin, & *du Plan Carpin*: leurs Voyages en Tartarie, &c. 79

Astronomie: celle des Chinois, 464; celle des Indiens, 465

Assemblées: celles des anciens François, 20. &c. Leur Changement & Décadence, 22, 33 Abolies par Ch. Martel, rétablies par Pépin, mais remises dans tout leur lustre par Charlemagne, 419. Leur Forme, & leurs Fonctions

tions, & leurs Prerogatives, alors, 421, 421
Dégénerent & simples Conférences sous Charles le Chauve, 421, 422. Ce n'est qu'après leur corruption que les 2 premieres Races ont été détronées, 412
Assemblées Religieuses: leur Nécessité, 314, 315
Aurore Boréale: une extraordinaire, 455-459
Auger (Edmond) Jesuite: convertit lui seul 40000 Hérétiques. 32

B.

BENJAMIN: Traduction Françoise de son Voyage, & Notice des autres Traductions, 78, 79
Bergeron (Pierre): son *Traité de la Navigation, & des Voyages*, 78. Son *Abrégé de l'Histoire des Sarasins*, 80
Bevues: quelques-unes fort singulieres, 238, 319, 331, 335.
Bibliotheque des Jesuites: bon Ouvrage, 228. Des Dominicains, excellent Ouvrage, 228
Bienfaisance: Mot nouveau digne d'être admis, 171
Biens: faux que Capet en ait accordé la Proprieté aux Sujets, 422, 423
Boerhaave; sa Nouv. Edition de l'*Aphrodisiacus* de Luisinus, 54. Extrait de la Préface qu'il y a mise, 54-72
Boulainvilliers: Second Extrait de son *Etat de la France*, 1 & suiv. Desaprouve l'Abolition des Duels, 11. Hardi & libre, 22. Troisieme Extrait de son *Etat de la France*, 410 & suiv. Soutient fortement la Proprieté des Biens avant Capet, 423. Se moque des Systêmes Genealogiques Merovingiens ou Carlovingiens pour Capet, 423, 424. Son Livre imprimé très peu éxactement. 425
Bourdaloue: pillé par un Ministre. 49

Bozon,

Bezon: se fait Roi, 415
Brille; Description & Hist. de cette Ville, 448-455
Buno (*Joannes*): bon Commentateur de Cluvier, 219
Buddeus (*Jo. Fr.*): son *Ecclesia Apostolica*, 291-303
Burnet (*Gilb.*) accusé d'Infidélité, 168
Mr. *Bynkershoek*: justifie Tribonien, 322: Fait un Recueil des Bevûes risibles des Jurisconsultes, sous le Titre de *Ridicula*. 331

C.

CALVIN: comment dépeint par un Jésuite, 45
Calmet: Nle. Edition de son *Dict. de la Bible*, 476
Cananéens: justement condamnez à l'Interdit. 109 & suiv,
Canon: soin de l'ancienne Eglise touchant sa conservation, 280-285. Signification de ce Mot, 282
Capet: On ne le fait descendre des Merovingiens ou des Carlovingiens, que crainte de convenir de son Usurpation, 423, 424
Carloman: ses Etats, & sa Retraite dans le Monastere du Mont Cassin, 29, 30
Carloman: couronné, 410. Sacré, 411. Meurt, 411
Cardinaux: leurs divers Bibliothecaires. 229
Cas de Conscience: doit être un sujet de Tolerance, & non de Desunion, lors qu'il partage les plus habiles gens, 136, 144
Chancres: leur Description & Cure, 57
Chapelle (*Armand de la*): ses *Réflexions en forme de Lettre au sujet d'un Système prétendu nouveau sur la Trinité*, 425-438. *Fait profession d'être aussi tolérant qu'aucun de ses Freres*, pourvû qu'on soit de son Avis. 427. Se met en Colere,

lere, & ne ménage point ſon Antagoniſte, 439. Lui impute auſſi peu équitablement de s'attribuer une *Révélation* particuliere, 426; qu'aux Auteurs de ce Journal *d'avoir pris ce Syſtême ſous leur Protection*, 438
Charles Martel: petit Abrégé de ſon Hiſtoire, 23 25, & ſuiv. Ses Enfans, ſa Mort, & ſon Caractere, 29, 30. Sa Politique, 419
Charlemagne: couronné, 410; ſacré, 411; s'empare de toute la Monarchie, 411. Devient Empereur, 411. Ses Vertus & ſes Vices, 411, 412, Retablit les Aſſemblées générales, 419
Charles le Chauve: devient Roi de France, & Empereur, 414. Son Caractere odieux & déteſtable, 414 & ſuiv. Donne le coup mortel aux Aſſemblées générales, 421, 422
Charles Quint: grand Empereur, mais non *Grand Homme*, c'eſt à dire, grand Bienfaiteur, 175, 176
Childeric: Abrégé de ſon Hiſtoire, 4, 5
Childeric III. élu, 30. Détroné, & mis dans un Couvent, 34
Chriſtaline: ſa Deſcription, & ſa Cure, 56, 57
Chronologie: Bévues étranges ſur ce ſujet, 331
Chinois, leurs Connoiſſ. Aſtronomiq. 464
Ciceron: Morceau de ſon Oraiſon pour Murena 305, 306
Clefs de Livres: Abus qu'on en fait, 249
Clelies: leur Etimologie, & leur Deſcription, 287, 289, 290
Clodion: ſes Conquetes, 4
Clovis: petit Abrégé de ſon Hiſtoire, 5, 6
Cluvier (*Philippe*): Nouvelle Edition de ſon *Introductio in univ. Geographiam*, par la Martiniere, 216-221. Abrégé de ſa Vie, & Catalogue de ſes Ouvrages, 217, 218
Condor; Deſcription de cette Ile, 465-467
Colonia (le P. *de*): ſon *Hiſtoire Littéraire de Lyon*, peu

peu repondante à ce Titre, 127, 128
Conquérant : combien dangereux, sur tout s'il gêne les Consciences 28
Conſtantin : ſon *Hiſtoire par le P. de Varenne*, 102 107. Son Apologie ou ſon Panegyrique, 103 104. Son vrai Caractere. 105
Cruſius (*Magnus*) : la *Diſſertatio Epiſtolica de variis Scriptis edendis*; 90-102
Cube : Sa Duplication, 290
Culte relatif : idolatre chez les Ariens. 438
Cujas : ſon Eloge, 325. Defend Tribonien: 322 Ses Soins pour le Texte des Inſtitutes, 321, 325, 326; auquel il joint Vibonnes Tables, 336

D.

DELFT : Deſcription de cette Ville, 191-198. Ses Savans, 189-195. Ses Peintres célebres, 195-197. Auteurs de cet Ouvrage, repris, 184, 186, 188, 189, 197.
Demonſtration : définie, 147
Dieu ; Définitions qu'on en donne, 262. Son Infinité, 268. Son Unité, 269. Sa Sainteté, 270
Dignitez : celles des anc. François, 14, & leur Nombre, 16, 17. deviennent ſucceſſives ſous Charles le Chauve, 44
Droit : ſes Principes, ſes Raiſons, & ſes Progrès 327, 328. Ses Etudians diviſez en trois Claſſes, 320.
Duels : leur Abolition déſaprouvée par Boulainvilliers, 11

E.

ECCLESIASTIQUES : leur Avidité extrême réprimée par Martel, 27. Leur Pou

Pouvoir excessif, & leur Insolence, sous Charles le Chauve, 416 & suiv. Leur Ignorance, leur Indignité, & leur Molesse, 418, 419

Ecriture Ste. Traité du Soin qu'a eu l'ancienne Eglise d'en conserver le Canon, & les Exemplaires, 280-383. Traité pour prouver qu'il n'y a point d'Hyperboles, 253-260

Education: Projet pour la perfectionner par l'Abbé de S. Pierre, 170-177. Suppose beaucoup de Minuties nécessaires, 273. Conseil proposé pour ce Sujet, 173. Sermons de Tillotson sur ce Sujet, 317

Eggs (Georg. Jos. ab): *Purpura docta Supplementum*, 228, 229

Eglise: Recherches sur celle du tems des Apôtres, 291-303

Elizabeth; injuriée, 168

Epaminondas: bien plus grand qu'Alexandre, par la Noblesse de ses Motifs, 175

Ere Chrétienne: n'a été introduite que sous Pépin, 330, 331

Errera: son Bon Mot sur deux Hommes trop savans pour s'accorder, 38

Etienne, Pape: couronne Pepin & ses Enfans, 410

Eudes, Duc d'Aquitaine: se rend indépendant & défait les Sarrazins avec Martel, 25, 26. Sa Mort, 28

Experience; définie, 151

F.

Fiefs; établis par Charlemagne, 413

Figures; les Peintres, & les Dessinateurs, y suivent plus les Fantaisies de leur Imagination que la Vérité de l'Histoire, 212

Finances; comment adminiſtrées chez les anc. François, 17
Fleury (le Card. de); délicatement loué, 103
Fleury (*Charles*) Jéſuite; ſon *Hiſtoire du Card. de Tournon*, & Caractere de cette Hiſtoire, 35-53. En contradiction avec le P. Daniel, 44; & avec lui même, 47
Foi, définie,
Fondations de Charité; très nombreuſes & très bien adminiſtrées en Hollande. 186, 187
Fontenai; les François y perdent 100000 hommes 414
Fontenelle; ſes *Elémens de la Geometrie de l'Infini.* 362-395. Quel but il s'y propoſe, 363. Son Éloge, 363, 364, 370 Remarques ſur quelques unes de ſes Propoſitions, 365, 371, 376, 377, 379, 381, 382, 386, 387, 388, 391, 393, 395.
France; Abrégé de ſon Hiſtoire par le Comte de Boulainvilliers, 2 & ſuiv. Indignité & Baſſeſſe de ſes Rois Succeſſeurs de Clovis, 410 & ſuiv. 22, 24, &c. 31, 32; & Succeſſeurs de Charlemagne, 413, 414 & ſuiv. 419. Son Etat affreux ſous Charles le Chauve, 45, 716
Francs; leur Origine, leurs Habitations, & leur Accroiſſement: 2, 3. Leur Etat de la Conquête des Gaules, 6 & ſuiv. Leurs Aſſemblées générales, 20 &c.
François, inattentifs au Gouvernement, même dès leur Antiquité, 15
François I; plus ſemblable à un Gentilhomme dérangé, qu'à un puiſſant Roi. 43
Frickius (*Jean*); ſa *Commentatio de Curâ Eccleſiæ Veteris circa canonem S. Scripturæ*, 280-285
Friſia; l'Equivoque de ce Mot avec *Phrygia*, fait regarder les Francs comme deſcendus des

des *Phrygiens*, 31 ; ses Peuples soumis à Martel, 27, 28

G.

GAIFFRE : devient Duc d'Aquitaine, 30. Donne Retraite à Griphon, 31. Dépouillé par Pepin, & tué par ses Soldats, 411

Galien : quoique très habile a fait plus de mal que de bien à la Médecine, 444

Gaubil (le P.) Ses *Observations Chinoises*, 462 & s.

Gennadius : sa *Cohortatio Erroris Judaici*, & *Cohortatio ad Christianam Veritatem*, 97

Gerdil (*Daniel*) : ses *Vespera Vadenses*, *seu de Hyperbolis è S. Scripturâ eliminandis*, 253-260 Ses Regles, 256. Ses Exemples, 258

Mr. Gibson, Evêque de Londres : sa Lettre Pastorale contre les Incrédules & leurs Ecrits, 308-316

Glossemata : ce qu'entendent par là les Jurisconsultes, 326 *n.*

Gomez (*Me. de*) : ses *Anecdotes Persanes* reduites à leur juste prix, 206-208

Goyerbés : sa Description, & sa Cure, 62-67

Gouvernement : combien peu les François y sont attentifs, 15

Grabbe [*Erneſt*] : sa *Dissertatio de Vitiis Versionis LXX. Interpretum, ejusque ab Origene Remediis*, 92. Son *Spicilegium Patrum I & II Sec.* continué par Mr. Crusius, 93. Son Edition & ses Notes sur St. Irenée, & ses *Vindiciæ contra Massuetum*, 93, 94 *Epistola ad ipsum scripta*, 100

Grandeur : Discours sur ce Sujet par l'Abbé de St. Pierre, 174-177

Grand-Homme : sa Difference d'avec l'Homme illustre, 175, 176; & d'avec le grand Saint, 177

Grandi (*Gui*) : profond Mathématicien, 287. ses *Flores Geometrici ex Rhodonearum & Clelia-*

rum Curvarum Descriptione; 285-291
's Gravesande: Lettre sur le Mouvement journalier & annuel de la Terre autour du Soleil, 113-128
Griphon: enfermé par ses Freres, 30 Delivré par Pepin, se revolte deux fois contre lui, 31
Guayac: n'a aucune Vertu spécifique contre la Vérole, 70. Son Action dans cette Maladie, 70, 71. Son Usage, 71
Guérin: éxécuté pour ses Cruautez dans le Massacre de Merindol, 46, 47
Guerre; chaque ancien François avoit droit de la faire, 10, 11; & comment, 19
Guise (le Duc de): vrai Caractere de sa prétendue Réponse à Poltrot, 307, 308
Gummi: leur Description, & leur Cure, 60, 61

H.

HABITUDE: son Empire & sa Force, 87, 88, 171-173. Ses Avantages, 171-173.
Hares (*suus*): ce que c'étoit, 354-335
Haiton: son *Histoire Orientale* traduite en François, 82
Hauschius (Mr): son Commentaire sur une Piéce de Mr. Leibnitz, où il traite des Monades, 209
Hardouin: Addition ordonnée par le Parlement à son Edition des Conciles, & supprimée aussi-tôt, 99. Nouvelle Edition qu'on en prepare avec des Notes, 99, 100
Harmonie: double dans la Poesie, 87, 88
Heidegger (*Jean Henri*): ses *Exercitationes de Historia Patriarcharum*, 213
Hekelius [*Frederic*]: très mauvais Commentateur de Cluvier, 219
Henri VIII Négociations touchant son Divorce. 41
Hérétiques: Controverses des Apôtres avec eux, &

& quels ils étoient, 299-302. Sur un Mot on leur fabrique une Hiſtoire, 301. Les Ecrits de leurs Adverſaires, la plus mauvaiſe de toutes les Voies de s'inſtruire de leurs Sentimens, 302. On les charge ſans façon des Erreurs les plus monſtrueuſes. 303. Voyez *Anonyme*.

Hiſtoire: les Romanciers croient qu'on doit lui donner les Graces du Roman, 207

Hiſtoires Secretes, Nouvelles Anecdotes, &c. Beau Paſſage de Bayle contre ces ſortes d'Ecrits Romaneſques, 207, 208

Humeurs: Erreur de ceux qui les croyent les Cauſes de toutes les Maladies, 441

Hunaud, Duc d'Aquitaine: ſe ſoumet à Martel, 28. Fait arracher les yeux à ſon Frere, & ſe fait Moine, 30

Hyperboles: Traité pour prouver qu'il n'y en a point dans l'Ecriture, 253-260. Leur Définition, ſelon ce Traité, 255.

I.

IEPHTE': Examen de ſon Vœu, 129-134 Son Caractere aſſez peu reſpectable, 132

Jéſuites: favoriſés & placés à Tournon, par le Cardinal de ce Nom, 35, 51. Leurs heureuſes Diſpoſitions pour l'Accroiſſement des Sciences, 469, 470

Impoſteurs: Hiſt. de divers par Rocolles, 225, 226

Incredules: Lettre Paſtorale de l'Evêque de Londres, contre eux, & leurs Ecrits, 308-316. Cherchent à ſe diſtinguer en penſant autrement que le Vulgaire, 310

Infini: Elémens de ſa Géométrie, par Mr. de Fontenelle, 362-395, Hiſtoire de ſes Progrès dans les Mathematiques. 365, 366, 367

Inſtituta, & *Inſtitutiones*: en quoi different ces Mots, 329

Interdits: les Cananéens y sont justement condamnez, 209 & suiv.
S. Irenée: Nouv. Edition qu'en prépare Mr. Crusius, 93, 94
Juifs: Controverses des Apôtres avec eux, 295 &c.
Jurisconsultes: fort rares, 319. Grand nombre d'Ignorans, & Bevue risible d'un, 319; & Recueil de semblables Bévues, 331
Justice; quelle celle des anciens François, 9. 10, 18, 19, 20.
Justinien; ses *Institutiones* de l'Edition de Mr. Otto, 318 & suiv. Quatre Classes de ses Commentateurs, 321 & suiv. Justifié d'avoir affecté de faire des Loix nouvelles, 322; & touchant l'Ere Chrétienne, 330. Etoit savant, 329

L.

LEÇONS DIVERSES; leur Origine, 323
Leibnitz; *ejus Principia Philosophiæ &c. cum Commentario Hantschii*, 209. *Ejus Philosophia Usus*, 260-280. Justifié, 261. Publie le premier le Calcul de l'Infini, & puis y chancele, 367
Lenglet; Nouvelle Edition de sa *Methode d'étudier l'Histoire*, 238. Quelques Bévues, & quelques Jugemens injustes, de cette Edition relevez, 238-241. Ses *Tables Chronologiques*, Ouvrage utile, 241
Levi (Antoinede) fait Archevêque d'Ambrun. 40
Liberté; Réflexions sur celle de l'Ame. 274
Libraires; veulent bien qu'on grossisse inutilement les Livres, mais non qu'on en retranche le mauvais. 219. 220. Surchargent les bons Livres de mauvaises Augmentations. 120; & Figures, 476. En promettent qu'ils ne donnent point, 225. En publient comme posthumes dont l'Auteur vit encore. 250. En re-pro-

produisent de vieux sous de nouv. Titres. 251
Livres; Desseins qu'en donne B. Picart. 510. 481
Lit; les Femmes d'Orient y entrent par le côté des piés. 135. 136
Livres; ne peuvent rouler que sur deux sujets. 154. Leur Clarté ou Obscurité. 157
Lyon; *Histoire Litteraire & Bibliotheque des Auteurs de cette Ville*, qui ne répond point à ce Titre. 127, 128
Logique; seconde Partie de celle de Mr. Wolff. 145.- 167. Difference de la Démonstrative & de celles des Probables. 163
Lorme (*Philbert de*) son Architecture donnée par Nativelle. 184
Louis le Débonnaire; son Caractere foible & mou. 412, 413, 417, 418
Louis, son Fils, obtient la Germanie. 413. Son Injustice & sa Bassesse. 146, 417. S'empare de la Neustrie. 418
Luisinus (*Abissus*); son *Aphrodisiacus sive de Luce Venerâ Collectio*, rimprimée par Boerhaave, 548 & suiv. Catalogue des Auteurs insérés dans cette Collection. 73-78
Luther; comment dépeint par un Jésuite, 45
Luthéranisme; Hist. de son Progrès en France, 501

M.

MACARIUS MAGNES; Auteur très-peu connu. 91. Fragmens de ses *Apocritiques* 91, 92
Maladie Vénérienne; Collection d'Ecrivains sur ce Sujet. 54. Catalogue de ces Ecrivains. 73-78. Traité qu'en donne Mr. Boerhaave dans la Préface de cette Collection. 55-72
Maladie; les Solides, & non les Humeurs, les causent. 441

Manuscrits; le plus ancien de tout le Monde 91
Marc-Paul, Vénitien; Trad. Franc. de ses Voyages, & Notice autres Traductions. 81
Massuet; son Edition de St. Irenée reprise par Grabbe & Buddeus. 94
Mathématiques; leurs Speculations les plus abstraites ne laissent pas d'avoir leur Usage. 286
Médecine; encore imparfaite. 440. & suiv. Surchargée de Remedes inutiles & dangereux. 445 Rétablie. 445
Mensonge; excellente Dissertation de Mr. Saurin sur ce Sujet. 136-144. Objections pour & contre. 140-144
Mercure; n'a aucune Vertu specifique contre la Vérole. 69, 70, 72. Son Action dans la Cure de cette Maladie. 68, 69, 72
Milton; son *Paradis perdu*, traduit en François, & en Hollandois. 337-362. Jugement de ces 2 Traductions. 362
Miracle; n'est que la suspension d'une Loi générale à l'égard d'un Corps particulier. 128
Miracles; ceux de J. C. défendus contre un Auteur qui ne les regarde que comme Allegoriques; pendant qu'Origene, le plus mistique des Peres, les reconnoît pour réels. 313
Monades; traitées fort au long, par Mr. Hanschius. 209
Monde; son Systême exposé & expliqué. 116 & suiv. Sa Contingence. 265. Sa Création, 270. & suiv.
Muller (*André*); sa belle Edition de Marc Paul Venitien, & de Haiton. 81, 82

N.

NATIVELLE (*P.*) son *Nouveau Traité d'Architecture*. 182. Ses Portes & ses Dessein

seins. 180. Ses Remarques sur Palladio. 181
Niceron (le Pere) ; sa Traduction de la *Conversion de l'Angleterre au Christianisme comparée à sa Réformation.* 167, 170
Noët: prétend que le Pere même s'est incarné. 430
Normans: leurs Pillages en France, suite de la Persécution de Charlemagne contre les Saxons, 412. Description de ces Ravages, 415, 416

O.

OTTO (*Everard*): son *Commentarius & Nota Critica in Institutiones Justiniani*; 318-337 Vrai Jurisconsulte, 320. Son *Thesaurus Juris Civilis*, en quoi consiste, 328. Promet un *Traité des Opinions d'Aristote attribuées aux Stoïciens*, 374. Repris. 330

P.

PALLADIO : son Architecture donnée par Nativelle, 181
Passions : l'Ame de la Poësie, 86, 87
Pepin, Fils de C. Martel : Abrégé de son Histoire, 29-34. Sa Politique, 31, 32, 33, 419. Se fait Roi, 34. Ses Couronnemens, 410. Soumet les Lombards, & donne au Pape l'Exarchat, &c 410, 411. Dépouille Gaiffre de l'Aquitaine, & meurt, 411
Persécution : Exemple éclatant de son Iniquité, 412
Philosophes : fort rares, 319. Discours de Mr. Voet sur ce Sujet, 319
Picart (*Bernard*): son Recueil de Lions, 210 212, 481
Planetes: leur Système exposé, & expliqué, 116, & suiv.

Poëſie : Mr. de St. Marc en donne un *Examen Philoſophique*, 84-89. Son Eloge, 85, 86. Chacun de ſes Genres a ſa Paſſion. 86
Poiſſy : le Card. de Tournon s'oppoſe à ſon Colloque, & y préſide, 52
Poudre ; Aveu des Chinois qu'elle eſt dûe aux Occidentaux, 470, 471
Prophéties : l'Argument qu'on en tire, bien moins clair pour les Chrétiens, que pour les Juifs, 312. De leur Uſage & de leurs Fins, par Sherlock, 396-407
Pudeur : on n'en décidoit chez divers Peuples, que par l'Inſpection, 332. Exemples, 332, 333
Pyrrhoniſme : il y en a un ſage & néceſſaire, 108, 109. C'eſt s'y jetter, que de nier certains Faits, parce qu'ils ne ſont rapportez que par un ſeul Auteur, 333

R.

RAISON : Inſuffiſance de ſes Lumieres, 310
Reading (*Guillaume*) : très mauvais Commentateur de Cluvier, 219
Reinius (*Jean*) : bon Commentateur de Cluvier, 219
Religion Romaine : toujours intolérante, quoique tolérée preſque par tout, 168. Si c'eſt celle qui fut prêchée aux Bretons & aux Saxons, ils ont renoncé à un Culte idolatre pour en embraſſer un autre, 169, 170
Remedes : leur Uſage encore fort défectueux, 440 & ſuiv.
Renou de St. Marc : ſon *Examen Philoſophique de la Poëſie*, extrait 84-89 ; & loué, 89
Revélation : ne s'attache pas à l'exacte Vérité dans les Sujets Philoſophiques, mais s'ac-com-

commode à la Capacité des Lecteurs, 122, 123

Rhetoricien : espece de Confrairie de Postes & de Comediens dans presque toutes les Villes & Villages de Hollande, 187, 188

Rhodoniès : leur Etymologie, & leur Description, 287, 288

Rime : arbitraire, 88, 89. La Versification Angloise en a, ou n'en a point, 89

Rocolles (*J. B.*) son Recueil des *Imposteurs insignes*, & ses diverses Editions, 225. Mauvaise Compilation, 229

Ruth ; Réflexions sur sa Démarche envers Booz, 135

S.

SAINTETE' ; Discours de l'Abbé de St. Pierre sur ce Sujet, 170, 176. En quoi consiste, 171

St. Pierre (l'Abbé de) ; son *Projet pour perfectionner l'Education* ; avec son *Discours sur la Grandeur & la Sainteté des Femmes*, 170. 176. Excellentes Piéces d'un habile Homme & d'un Homme de bien, 171

Sabellianisme ; en quoi consiste, 429. Voyez *Trinité*.

Salique ; Signification de ce Mot, 7. Observation sur la Loi de ce Nom, 11, & suiv. Il ne s'en agissoit point entre Philippe de Valois & Edouard III. 13

Salmon ; *Conspectus ejus Bibliothecæ Instrumentorum Ecclesiasticorum*, 102

Saurin (*Jaques*) ; ses *Discours Historiques sur la Bible*, 147-144. Loué de sage Pyrrhonisme, 108, 129. Repris touchant Ruth, 136. Son ex-

excellente Dissertation sur le Mensonge, 136-144
Scamozzi; son Architecture donnée par Nativelle, 181
Schottus (*Andreas*); ejus *Cicero à Calumniis vindicatus, & Index Interpretum ejus*, 226, 227
Seuciet; son Recueil d'*Observations Mathematiques, &c. Chinoises*, 460-472

T.

TERRE; Démonstration de son Mouvement annuel & journalier autour du Soleil, par Mr. 's Gravesande, 113-128
Theophile; si le Compilateur & le Paraphraste des Institutes sont le même, 33
Tillotson; VI. Volume de ses Sermons, 316-319
Tophi; leur Description & Cure, 60, 61
Tournon (*François*, Cardinal de); son Histoire, 35-53. Grand Persécuteur, 46, 47, 51
Tribonien; très excellent Jurisconsulte, 322. Justifié contre ses Accusateurs, 322. Son Stile, 326, 327
Trinité: divers Systêmes sur ce Sujet. L'*Orthodoxe* croit un seul Dieu en trois Personnes Divines parfaitement égales, 200, Le *Sabellien* croit un seul Dieu sous trois differens Modes ou Manieres d'être & d'agir, 429, 432, 433. L'*Arien* croit un seul Dieu en un Etre increé & deux Etres créez, 432, 433. Un *Anonyme* produit un nouveau Systême approchant, & croit un seul Dieu dans l'Union Personnelle de trois Etres subordonnez, l'un infini, & les deux autres finis, 198-204. Tous ces Systêmes sont défectueux, 199, 200,

200, &c. Défauts de l'Orthodoxe, 200. Réfutation de celui de l'Anonyme, 425-438
Trut & Truands; Impot & Exacteurs pour païer les Normans, 415, 416

V.

VALLEMBERT (*Simon*); *Vita Ciceronis filii*, 226
Varenne (*Bernard de*); ſon *Hiſtoire de Conſtantin*, 102-107
Vérole; ſa Deſcription & ſa Cure, 67-72. Voiez *Maladie Vénérienne*.
Vignole; ſon Architecture donnée par Nativelle, 180
Vipere; Réfutation de la Fable qu'on débite ſur ſa Naiſſance, 336
Ulceres Véroliques; leur Deſcription & leur Cure, 57-59
Vylenbroeck; Charlatanerie du Catalogue de ſa Bibliotheque, 230, 231

W.

WETSTEINS, Libraires d'Amſterdam: injuriés par l'Abbé Lenglet, 240
Wenelon; Ingratitude & Perfidie de cet Archevêque de Sens, 418
Wolfius; ſecond Extrait de ſa Logique, 145-167. *Ejus Philoſophia Uſus*, 260-280. Juſtifié. 261

Z.

ZACHARIE, Pape; ſe prête aux Vûes iniques de Pepin pour dépoſer Childeric, 33, 34, 410

Zanten

Zantes (J.) trad. le *Paradis perdu* de Milton en Vers Hollandois, 337. Jugement de cette Traduction, 338, 342, 347, 350, 362.

FIN.

Errata pour le Tome XIII.

PAg. 254. l. 19. Le *cathet*; lisez, Ce *cathet*.

P. 258. l. 3. à fine. Les; lisez, Ces.

P. 259. l. 2. qui naissent du sentiment, ajoutez, contraire.

Ib. l. 8. sages Loix de la renverser; lisez, sages Loix de la Nature, afin de la renverser.

Ib. l. 18. les Miracles à prouver les Miracles; lisez, les Miracles à prouver la Doctrine, & la Doctrine à prouver les Miracles.

P. 265. l. 13. à fine. entendent, lisez entendoit.

OXFORD UNIVERSITY

ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

THIS VOLUME IS
PLACED ON LOAN IN THE LIBRARY
OF THE TAYLOR INSTITUTION BY
THE PRESIDENT AND FELLOWS OF
ST. JOHN BAPTIST COLLEGE
OXFORD

~~ST. JOHN'S~~ ~~416~~

V. PER